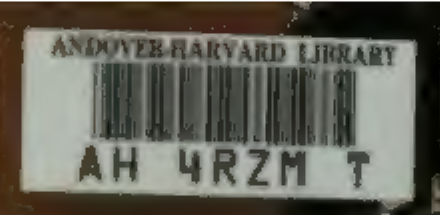




Mod
5



SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS

L'ÉGLISE ROMAINE

ET

LE PREMIER EMPIRE

III

CHEZ LES MÊMES ÉDITEURS

OUVRAGES

DE

M. LE COMTE D'HAUSSONVILLE

De l'Académie française

FORMAT GRAND IN-18

Histoire de la politique extérieure du gouvernement français (1830-1848), 2e édition. 2 vol

Histoire de la réunion de la Lorraine a la France, 2e édition. . . . . 4 »

* * *

Marguerite de Valois, reine de Navarre. 1 »

Robert Emmet, 2e édition. . . . . 1 »

Souvenirs d'une demoiselle d'honneur de la duchesse de Bourgogne, 2e édition. . . 1 »

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, 7, RUE SAINT-BENOIT. — [513]

L'ÉGLISE ROMAINE

ET

LE PREMIER EMPIRE

— 1800-1814 —

AVEC
NOTES, CORRESPONDANCES DIPLOMATIQUES
ET
PIÈCES JUSTIFICATIVES ENTIÈREMENT INÉDITES

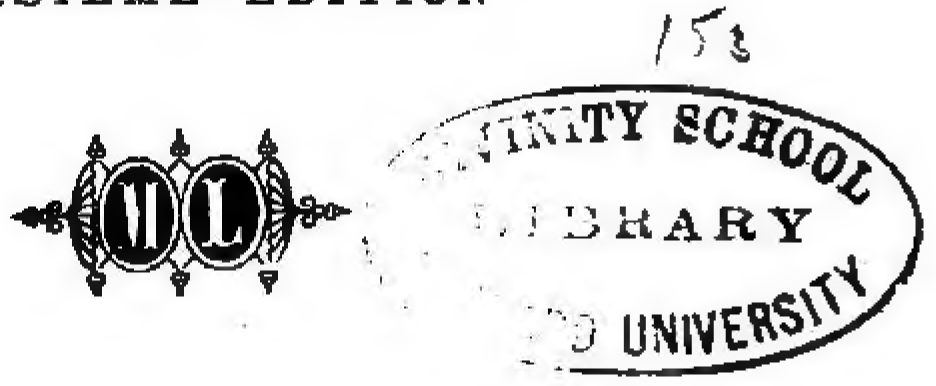
PAR

M. LE COMTE D'HAUSSONVILLE

de l'Académie française

TOME TROISIÈME

TROISIÈME ÉDITION



PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15

A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1870

L'ÉGLISE ROMAINE

ET

LE PREMIER EMPIRE

CHAPITRE XXIX.

OCCUPATION DE ROME.

Effets de la prise de Rome. — Elle est plutôt un embarras pour le gouvernement français. — Protestation du pape. — Circulaire aux ministres étrangers. — Le pape reçoit le général Miollis et M. Alquier. — Nomination du cardinal Doria à la secrétairerie d'État. — Procédés de l'administration fran- à Rome. — Elle s'empare de tous les services publics. — Renvoi des cardinaux napolitains. — Incorporation des troupes pontificales dans l'armée française. — Renvoi de tous les cardinaux qui ne sont pas nés dans les États du pape. — Le cardinal Doria, secrétaire d'État, reçoit l'ordre de quitter Rome pour se rendre à Gênes. — M. Alquier est rappelé de Rome.

Les troupes françaises étaient entrées à Rome le 2 février 1808 au matin. Si l'empereur avait pensé qu'en s'emparant de la capitale des États pontificaux il triompherait aisément de la résistance de Pie VII, son illusion ne fut pas de longue durée. S'il s'était imaginé que par ce coup de violence il mettrait

presque aussitôt fin à ses dissentiments avec le saint-père, son désappointement dut être considérable. Il n'en fut pas de la prise de Rome comme de celle de Vienne ou de Berlin. Lorsqu'en 1805 Napoléon, vainqueur à Ulm, avait mis la main sur Vienne, il s'était procuré une grande force contre l'Autriche. La perte de sa capitale avait servi à rendre l'empereur François fort conciliant à Schœnbrunn, et, sans nul doute, le désir de recouvrer Berlin ne contribua pas moins à faire accepter par l'infortuné roi Guillaume les conditions si dures du traité de Tilsitt; mais l'empereur méconnaissait le caractère de Pie VII, et ce qui était plus fâcheux de la part de ce grand esprit, d'ordinaire si sagace, il se méprenait absolument sur le fond même des choses, quand il supposait que, réduit aux mêmes extrémités, le chef de la foi catholique finirait par céder, comme naguère avaient dû céder les deux plus puissants monarques de l'Allemagne.

Napoléon n'avait pas songé que derrière le prince temporel, matériellement si faible et dénué de toutes ressources, il s'exposait à rencontrer le pontife, armé par l'unanime adhésion de tous les membres de son Église d'une puissance morale redoutable. Contre le vicaire du Christ invoquant de bonne foi les devoirs

de sa mission religieuse, le recours à la force brutale risquait de devenir une mesure aussi inutile que dangereuse, et les menaces ne pouvaient avoir d'autre effet que de provoquer les sympathies secrètes non-seulement de l'Europe entière, mais d'une notable partie du public français en faveur de l'inoffensif vieillard qu'il plaisait maintenant à l'empereur de choisir pour adversaire et pour victime. Cette considération ne l'arrêta pas un instant. Soit qu'il n'ait point alors prévu les suites funestes de sa détermination, soit plutôt qu'enhardi par le sentiment de sa toute-puissance, par le spectacle de l'universel asservissement, il se soit tenu pour assuré de pouvoir toujours maîtriser l'opinion par le succès, Napoléon se précipita sans hésiter dans cette lutte nouvelle qui ne devait guère tarder à devenir beaucoup plus religieuse que politique, où le beau rôle ne lui était pas destiné, et dont, malgré l'inégalité apparente des forces mises en présence, la durée allait désormais se prolonger jusqu'à la fin de son règne.

Une fois décidé à traiter le saint-père en ennemi, l'empereur recourut tout d'abord à ses procédés de guerre accoutumés. Multiplier les agressions, les rendre à chaque fois plus formidables, ne laisser à son adversaire ni trêve ni repos, telle avait toujours

été la tactique de Napoléon dans ses campagnes militaires; il n'en suivit pas d'autre dans sa querelle avec le saint-siége. Le 3 février 1808, c'est-à-dire le jour même où, d'après ses calculs, un peu devancés par l'événement, ses troupes avaient dû prendre possession de Rome et du fort Saint-Ange, M. de Champagny adressa de sa part une sommation péremptoire au cardinal de Bayanne. Maintenant que des paroles on avait passé à l'action, il ne s'agissait plus d'user d'aucun ménagement. Le ministre des relations étrangères était donc chargé de déclarer nettement au négociateur de Sa Sainteté « que les soldats français présentement établis à Rome y resteraient jusqu'à ce que le pape fût entré dans la confédération italienne et qu'il eût consenti à faire, dans tous les cas et contre qui que ce soit, cause commune avec les puissances qui la composent. Cette condition était le *sine quâ non* des propositions de Sa Majesté. *Si le pape ne les accepte pas, Sa Majesté ne saurait reconnaître sa souveraineté temporelle. Elle était décidée à faire passer la domination de Rome dans des mains séculières*[1]. »

Au moment où cette injonction impérieuse sortait

1. Lettre de M. de Champagny au cardinal de Bayanne, 3 février 1808.

des bureaux du ministère des relations extérieures de France pour être remise au cardinal de Bayanne, une autre pièce, secrètement élaborée au Quirinal et clandestinement imprimée pendant la nuit, faisait à l'improviste son apparition sur les murs de Rome. C'était la protestation de Pie VII contre l'invasion française. Elle était ainsi conçue : « N'ayant pu adhérer à toutes les demandes qui lui ont été faites de la part du gouvernement français, parce que la voix de sa conscience et ses devoirs sacrés le lui défendaient, Sa Sainteté Pie VII a cru devoir subir les désastreuses conséquences dont on l'avait menacé par suite de son refus, et même l'occupation militaire de sa capitale. Résigné dans l'humilité de son cœur devant les impénétrables jugements du ciel, il remet sa cause aux mains de Dieu ; mais, ne voulant pas d'ailleurs manquer à l'essentielle obligation de garantir les droits de sa souveraineté, il nous a ordonné de protester, comme il proteste formellement en son nom et en celui de ses successeurs, contre toute usurpation de ses domaines, sa volonté étant que les droits du saint-siége soient et demeurent toutefois intacts [1]. »

1. Notification et protestation du pape Pie VII, affichée sur les murs de Rome, 2 février 1808.



Dans une première rédaction de cette pièce, d'abord soumise au saint-père, quelques expressions s'étaient glissées qui pouvaient être interprétées comme une plainte portée contre le peuple français en général. Le cardinal secrétaire d'État représenta que les mesures dont le saint-père avait à souffrir provenaient du gouvernement et nullement de la France qui avait prodigué au souverain pontife tant de preuves de vénération et d'attachement. « Cela est vrai, s'écria Pie VII; je ne puis me plaindre de cette nation et je veux que cela soit dit expressément dans ma protestation[1]. » La crainte d'ajouter par un manifeste trop vif à l'irritation du peuple romain contre les troupes françaises troublait en effet l'âme scrupuleuse du saint-père. C'est pourquoi d'autres paroles venaient ensuite qui avaient surtout pour but de calmer les esprits. « Vicaire sur la terre de ce Dieu de paix qui nous a enseigné par son exemple la douceur et la patience, le saint-père ne doute point que ses sujets bien-aimés, qui lui ont toujours donné tant de preuves d'obéissance et d'attachement, ne mettent tous leurs soins à conserver la tranquillité privée et publique. Sa Sainteté les y exhorte et le leur ordonne

1. *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. I[er], p. 55.

positivement. Elle espère que, loin de faire aucun tort, aucune offense à qui que ce soit, ils respecteront même les individus d'une nation dont elle a reçu tant de témoignages de respect et d'affection pendant son voyage en France et son séjour à Paris[1]. »

Tandis qu'avec d'infinies précautions nécessitées par la surveillance des autorités militaires la protestation du saint-père était placardée sur quelques-uns des monuments publics de Rome, les ministres étrangers résidant auprès du Vatican recevaient du cardinal secrétaire d'État une note également rédigée dans les termes les plus modérés. Après avoir indiqué les conditions de l'*ultimatum* qui avait été imposé par le gouvernement français au saint-père; après avoir raconté comment Pie VII avait cru pouvoir donner son adhésion à certains articles extrêmement onéreux auxquels sa conscience ne répugnait pas, comment au contraire il avait dû en refuser d'autres dont l'acceptation lui était formellement interdite par ses devoirs les plus sacrés, le ministre de Sa Sainteté faisait savoir aux représentants des puissances amies du saint-siége que toutes les violences dont ils étaient témoins n'étaient que l'exécution des menaces faites

1. *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. Ier, p. 54.

antérieurement à son souverain; mais le saint-père, fidèle à ses devoirs, était décidé à tout souffrir plutôt que de blesser sa conscience... Mettant avec confiance son sort entre les mains de Dieu, il se bornait à protester, comme il y était en conscience obligé, contre toute occupation de ses domaines. C'était afin qu'ils pussent à leur tour informer leurs cabinets d'un événement aussi affligeant que par ordre du saint-père la présente communication leur était adressée [1].

Il semble qu'il était difficile d'apporter plus de prudence dans les démarches que commandait à Pie VII le soin de sa dignité et de son indépendance. Il avait poussé la condescendance jusqu'à recevoir le 3 mars au Quirinal le général Miollis, amené par le ministre de France, M. Alquier [2]. Dans cette entrevue, Pie VII, affable comme à son ordinaire, n'avait témoigné d'irritation qu'au sujet des canons qu'on avait la veille si insolemment braqués devant les fenêtres de

1. Circulaire du cardinal Casoni aux ministres étrangers près le saint-siége.

2. « Humble et doux par caractère et par principes, pour vous prouver sa modération dans la douleur que lui causent d'aussi rudes traitements, le saint-père a chargé le soussigné de répondre que demain à midi il recevra le général Miollis accompagné de Votre Excellence. » Le cardinal Casoni à M. Alquier, 2 février 1808.)

son appartement. Le général français, alléguant la méprise d'un officier subalterne, promit de les faire retirer, ce qui eut lieu en effet dans la nuit. De la part du général Miollis non plus que de M. Alquier, le saint-père n'avait à redouter personnellement aucun manque d'égards; mais, quelles que fussent les favorables dispositions du commandant du corps d'occupation et celles du ministre de France à Rome, tous deux pleins de respect pour le saint-père, ils avaient à exécuter les ordres d'un maître auquel il n'eût pas été prudent de désobéir, et ces ordres, on se le rappelle, étaient fort positifs. Il avait été enjoint à M. Alquier de s'opposer « à toute circulation d'imprimés ou actes quelconques contraires à la France que le gouvernement romain pourrait publier, et d'en rendre responsables la police et les libraires de Rome [1] ». C'est en vertu de ces instructions trop précises pour être négligées que les troupes françaises s'étaient emparées de l'administration des postes et de la police des imprimeries. Les exemplaires de la protestation pontificale qui avaient été placardés le 2 février au matin sur les murs de Rome en avaient presque aussitôt été

1. Lettre de l'empereur à M. de Champagny, 22 juillet 1808. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XVI, p. 264.



arrachés par ordre du général Miollis, et M. Alquier de son côté n'avait pas manqué de faire un crime irrémissible au cardinal Casoni de la publicité donnée à la protestation du saint-père. Dans sa note datée du 4 février, il représentait cette pièce, que nous venons de mettre tout entière sous les yeux de nos lecteurs, comme « tendant à égarer l'opinion et à troubler la tranquillité publique par des assertions couvertes d'un voile religieux. »

Tel était, pour se conformer à ses instructions, le besoin qu'éprouvait M. Alquier de se créer des griefs imaginaires ou même extravagants, qu'il avait découvert un motif d'accusation contre le Vatican dans le simple fait que la protestation du saint-père ne nommait point l'empereur. Il n'hésitait pas à reprocher sérieusement au cardinal secrétaire d'État de s'être servi des mots *le gouvernement français*, afin d'imiter, disait-il, le cabinet de Londres[1]. Le cardinal n'avait eu nulle peine à répondre à M. Alquier que la note dont il se plaignait avait été justement conçue pour calmer l'irritation populaire, et qu'à la grande satisfaction de Pie VII ce but avait été en fait complétement atteint; si l'on avait évité de nommer person-

1. Note de M. Alquier à M. le cardinal Casoni, 4 février 1808.

nellement l'empereur, c'était là une nouvelle preuve de la délicatesse constante du saint-père et du respect profond et invariable que son ministre ne cessait de professer pour l'auguste personne du souverain français. L'expression dont M. Alquier se plaignait était usitée dans le langage diplomatique. Le ministre des relations extérieures à Paris, la légation française à Rome, l'avaient continuellement employée. Dans les circonstances fâcheuses du moment, c'était par un égard particulier envers le souverain de la France que le Vatican s'en était servi[1].

Cependant des actes infiniment plus graves allaient bientôt suivre les singulières récriminations de M. Alquier. Peut-être nos lecteurs n'ont-ils pas oublié que, dans les instructions envoyées au vice-roi d'Italie, l'empereur avait assigné comme le but principal de l'expédition dirigée contre Rome l'intention de purger cette ville et les États pontificaux de la présence des brigands qui les infestaient, des agents napolitains et anglais qui n'avaient pas craint d'y braver sa puissance, d'en chasser et de renvoyer à Naples les cardinaux originaires des Deux-Siciles,

1. Lettre du cardinal secrétaire d'État Casoni à M. Alquier, 6 février 1808.

qui avaient jusqu'à présent refusé de prêter serment à son frère le roi Joseph. En réalité, il n'y avait plus d'agent anglais à Rome depuis le départ volontaire de M. Jackson. Le roi Ferdinand, retiré à Palerme, n'avait pas de ministre officiellement accrédité auprès du saint-père.

Quant aux soi-disant brigands, il n'y en avait pas un seul dans l'intérieur de la ville. Toutes les fois que la légation française avait demandé l'arrestation des rebelles napolitains dont le séjour avait été signalé par elle, les autorités romaines n'avaient jamais hésité à les faire saisir et à les consigner dans les forteresses du pays. Elles avaient même employé à cet égard un zèle si efficace, que le nouveau secrétaire d'État de Sa Sainteté, le cardinal Joseph Doria Pamphili, successeur du cardinal Casoni, tombé soudainement malade, avait pu inaugurer ses récentes fonctions en constatant par une note adressée le 25 février 1808 que les troupes françaises, depuis trois semaines qu'elles étaient entrées à Rome et qu'elles en faisaient la police, n'avaient pas encore réussi à découvrir un seul de ces prétendus chefs de bandes; mais, s'il n'y avait à Rome ni agents des cabinets ennemis de la France, ni brigands organisés, comme l'avait à tort imaginé l'empereur et comme il s'en était plaint tant

de fois avec une si violente amertume, il y avait en effet, retirés à Rome, six ou sept cardinaux napolitains. Qu'ils fussent tous assez mal disposés pour la récente royauté du frère de l'empereur, cela était, il faut l'avouer, assez probable. La plupart d'entre eux étaient vieux et infirmes, d'autres plus jeunes et plus actifs. Dans le nombre, deux ou trois pouvaient être à bon droit soupçonnés d'être en correspondance habituelle avec la reine Caroline; ceux-là ne devaient pas être toutefois les seuls atteints, et l'empereur ne voulut faire aucune distinction.

A la fin de février 1808, tous les cardinaux napolitains indifféremment reçurent l'ordre de partir pour Naples dans les vingt-quatre heures. Pie VII, prévenu des intentions du gouvernement français, leur avait à l'avance défendu de s'éloigner de Rome, où leur présence était, disait-il, nécessaire au service du saint-siége[1]. Sur leur refus de se mettre en route, on les enleva de force, et des gendarmes escortèrent sabre en main leurs voitures jusqu'aux frontières du royaume de Naples. Du moment où les membres du sacré-collége n'étaient plus respectés dans leurs per-

1. Lettre du pape aux cardinaux Ruffo-Scilla, Pignatelli, Saluzzo, Caracciolo, Caraffa et Trajetto, 18 février 1808.



sonnes, rien d'extraordinaire si les représentants des cabinets étrangers ne l'étaient pas davantage dans leurs immunités diplomatiques. Un beau matin, le chevalier de Vargas, ambassadeur de la cour de Madrid, vit en effet sa demeure officielle envahie par quatre soldats français et un caporal, chargés, disaient-ils, de s'emparer du bureau de poste qui était dans son hôtel [1].

La mesure d'ailleurs était générale. De même qu'il avait envoyé un détachement de ses troupes s'emparer de la poste aux chevaux et un autre piquet mettre la main sur la boîte aux lettres particulière à Sa Sainteté, de même qu'il avait nommé un inspecteur chargé de surveiller la correspondance publique, de même le général Miollis trouvait commode, et partant licite, de ne pas respecter davantage la correspondance des ambassadeurs accrédités auprès de la cour de Rome. Le but était toujours celui que l'empereur avait si bien indiqué dans ses instructions à M. Alquier. Il ne fallait pas que le saint-père, qui dejà ne pouvait plus rien publier dans ses propres États par voie d'affiche ou d'impression, fût libre

1. Lettre du chevalier de Vargas, ambassadeur d'Espagne, au général Miollis, 26 février 1808.

d'envoyer des courriers au dehors; il ne fallait pas non plus qu'à l'insu du commandant de l'armée française il se mît en communication secrète avec les représentants des puissances étrangères. Tout ne serait-il pas compromis, si ceux-ci continuaient à jouir du privilége qui depuis des temps immémoriaux leur permettait de confier à des hommes de leur nation et de leur choix le service de leurs correspondances? En un mot, à Rome comme à Paris, comme partout, Napoléon non-seulement entendait rester le maître, mais agir et parler seul.

Tandis qu'il lui convenait de dénoncer Pie VII à ses propres sujets, à l'Europe entière, comme se refusant par une folle obstination à des propositions d'accommodement parfaitement acceptables, il était à propos d'empêcher le même Pie VII de s'expliquer devant ses sujets et devant l'Europe. Il importait surtout que la vérité ne se fît pas jour, et qu'en France particulièrement on ne sût pas un mot de ce qui se passait à Rome. Chose étrange, c'était le Vatican, ce modèle par excellence des gouvernements d'ancien régime, d'ordinaire si amoureux de la discrétion et du mystère, qui avait cette fois soif de publicité, et qui de toutes les manières s'ingéniait pour faire appel à l'opinion. C'était l'homme des temps nouveaux, le

soi-disant héritier de la révolution française et des principes de 89, qui fuyait le grand jour, qui épaississait à dessein tous les voiles et imposait le silence par la force.

Il restait une autre partie du programme impérial à accomplir. Ni M. Alquier ni le général Miollis n'étaient maîtres d'oublier ce passage chiffré de la lettre adressée à M. de Champagny : « Mon intention est d'accoutumer le peuple de Rome et les troupes françaises à vivre ensemble, afin que, si la cour de Rome continue à se montrer aussi insensée, elle ait cessé insensiblement d'exister comme puissance temporelle sans qu'on s'en soit aperçu [1]. » Un décret du commandant en chef de l'armée d'invasion avait donc incorporé les troupes de Sa Sainteté dans le corps expéditionnaire. Quelque résistance s'étant produite, le général Miollis avait fait conduire au château Saint-Ange, puis exilé hors des États pontificaux le colonel Bracci, qui s'était refusé à ce changement. Pareil traitement avait été infligé à tous les officiers pontificaux restés comme lui fidèles à leur prince, et la plupart avaient été transportés dans la citadelle de

1. Lettre de l'empereur à M. de Champagny, 22 janvier 1808. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XVI, p. 264.



Mantoue. Vivement blessé de cette mesure et désireux de constater par quelque signe extérieur et public qu'il n'avait point consenti à cette aliénation forcée de ses troupes, Pie VII s'était empressé de changer les couleurs de la cocarde portée par la garde pontificale qui, restée en très-petit nombre sous ses drapeaux, faisait le service intérieur du palais du Quirinal. Aussitôt Miollis avait fait prendre la nouvelle cocarde aux troupes incorporées, et le secrétaire d'État avait dû se borner à protester par un billet adressé aux ministres étrangers contre cette insulte faite à l'indépendance de son souverain.

Cependant un dernier outrage, plus sensible pour lui que tous ceux que nous venons de raconter, attendait encore le saint-père. Cette fois, le coup devait lui être directement porté de Paris, de la main même de l'empereur. Le 10 mars 1808, au moment de partir pour Bayonne, dans la lettre par laquelle il lui annonçait que de grands événements se préparaient en Espagne, Napoléon ordonnait au prince Eugène, vice-roi d'Italie, de faire renvoyer de Rome tous les cardinaux qui n'étaient pas nés sujets du pape. « Que Litta revienne à Milan, lui mandait l'empereur; que les Génois rentrent à Gênes, les Italiens dans le royaume d'Italie, les Piémontais en

Piémont, les Napolitains à Naples. *Cette mesure doit être exécutée de gré ou de force.* Puisque ce sont les cardinaux qui ont perdu les États temporels du pape par leurs mauvais conseils, qu'ils rentrent chacun chez eux[1] ! » Le nombre des cardinaux à qui allait s'appliquer la mesure prescrite par l'empereur était de quatorze. En y ajoutant les sept cardinaux déjà précédemment expédiés à Naples, c'était en tout vingt et un membres du sacré-collége enlevés en un mois à leurs fonctions ecclésiastiques.

Le procédé était inouï et véritablement digne de l'homme qui, organisant en ce moment le guet-apens de Bayonne contre Charles IV et son fils, trouvait simple de confisquer par décret une couronne et de la poser, sans consulter l'Espagne, sur la tête de son frère aîné, Joseph, roi de Naples. A les considérer au point de vue religieux, ces mesures violentes, que d'un air si tranquille et comme chose toute naturelle l'empereur Napoléon venait de prescrire contre des membres du sacré-collége, étaient plus étranges encore et plus monstrueuses peut-être que la main mise sur Ferdinand VII et sa séquestration à Va-

1. Lettre de l'empereur au prince Eugène, 10 mars 1808. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XVI, p. 498.

lençay. Il ne faut pas en effet l'oublier, non-seulement les cardinaux que Napoléon chassait des États pontificaux étaient les plus grands personnages de l'Église, mais, comme membres du sacré-collége, ils étaient les conseillers spirituels et les auxiliaires apostoliques du saint-père. Ils avaient tous des fonctions ecclésiastiques à remplir auprès du souverain pontife. Quelques-uns, comme le cardinal Valentini Gonzaga, évêque d'Albano, le cardinal Doria, évêque de Frascati, le cardinal Locatelli, évêque de Spoleta, avaient même charge d'âmes dans les provinces encore laissées sous la domination temporelle du pape. D'autres occupaient dans le gouvernement intérieur de l'Église romaine des postes très-importants. Le cardinal Carandini était préfet du concile, le cardinal della Somaglia était vicaire de Sa Sainteté, et le cardinal Braschi-Onesti secrétaire des brefs du pape.

Enfin il se trouvait par une rencontre bizarre que le propre secrétaire d'État de Sa Sainteté était lui-même atteint par la mesure. Ainsi que son prédécesseur Casoni, qui était né à Sarzane, le cardinal Doria Pamphili, parce qu'il était originaire de Gênes, recevait à l'improviste du ministre de France, avec qui la veille il traitait, l'ordre de quitter sur-le-champ ses bureaux du Vatican et d'aller, comme sujet de

l'empereur, faire sa soumission officielle aux autorités de sa nouvelle patrie. En recourant à ces brutalités, l'empereur, quoi qu'il en pût dire, se voyait, au bout de quelques jours seulement, entraîné malgré lui à confondre de la façon la plus funeste les choses mêmes qu'au début de la querelle il s'était vainement flatté de pouvoir toujours séparer les unes des autres. En faisant sortir violemment de Rome tant de cardinaux, Napoléon ne battait pas seulement en brèche le pouvoir temporel du pape, envers qui maintenant il était décidé à ne plus garder aucun ménagement ; il attaquait aussi de front le régime intérieur de cette grande Église catholique pour laquelle, à cette époque de sa vie, il affectait de professer encore, chaque fois que l'occasion s'en présentait, les plus respectueux égards et un filial attachement.

Ces nuances un peu contradictoires que Napoléon excellait à garder dans ses paroles ne sont pas toujours aussi faciles à maintenir dans l'action. En réalité, la manière dont à Rome les ordres de l'empereur furent habituellement mis à exécution n'était point de nature à tempérer l'amère douleur qu'ils ne pouvaient manquer de causer à Pie VII. Les termes des dépêches qu'ils recevaient à la fois de Paris et de Milan faisaient assez connaître à M. Alquier et au gé-

néral Miollis combien vive était en ce moment l'irritation de leur tout-puissant maître. Ménager si peu que ce fût la sensibilité du saint-père, suivre en cette occasion leur penchant naturel, qui les portait à user de modération et de douceur, eût été trop dangereux. Ils n'y songèrent ni l'un ni l'autre. Ils se trouvèrent au contraire d'accord pour exécuter à la lettre la déplaisante commission dont ils étaient chargés. Trois jours furent donnés aux cardinaux désignés pour quitter Rome; à l'expiration de ce délai et sur leur refus, la force armée se présenta chez eux et les fit partir de vive force.

Le secrétaire d'État, Doria Pamphili, ne fut pas plus épargné que ses collègues, et n'obtint pas une seule minute de répit pour remettre à son successeur, le cardinal Gabrielli, les papiers de son ministère. Quant à l'ordre du jour adressé aux troupes papales, pour leur annoncer leur incorporation dans l'armée française, le général Miollis, se conformant sans doute aux instructions reçues du ministère de la guerre, avait pris soin d'y faire intervenir directement le nom de l'empereur et de le rédiger dans les termes les plus blessants pour le gouvernement pontifical. Il était ainsi conçu: « Sa Majesté l'empereur et roi Napoléon témoigne sa satisfaction aux



troupes de Sa Sainteté pour leur bonne tenue. Elles ne recevront plus d'ordres à l'avenir ni des prêtres ni des femmes. Des soldats doivent être commandés par des soldats. Les troupes peuvent être assurées qu'elles ne retourneront plus sous les drapeaux des prêtres. L'empereur et roi leur donnera des généraux que leur bravoure a rendus dignes de les conduire[1]. »

Tandis que le général Miollis, procédant avec une rudesse évidemment imposée, et qui contrastait de la façon la plus singulière avec sa courtoisie bien connue, s'emparait par tous les moyens possibles de l'absolu gouvernement de la ville de Rome, la situation du ministre de France, M. Alquier, devenait de plus en plus embarrassante, et ce fut, nous le supposons, avec un véritable soulagement qu'il reçut enfin l'invitation de quitter son poste sans bruit, comme s'il avait demandé et reçu un congé. Il avait ordre de laisser pour chargé d'affaires à sa place un simple secrétaire de légation, M. Lefebvre. Cette détermination de l'empereur au sujet du rappel de son ministre à Rome était elle-même un signe des

1. Ordre du jour du général Miollis. Au quartier général de Rome, le 27 mars 1808.





projets qu'il avait dès lors formés et sur lesquels sa pensée était irrévocablement fixée. Déjà, lorsqu'il avait voulu sévir une première fois contre le saint-père, il avait éprouvé une forte répugnance à laisser près de lui un personnage aussi considérable que son propre oncle, le cardinal Fesch. Il avait donc engagé ce grand dignitaire de l'Église à revenir à Paris ; il lui avait même recommandé, si par hasard il était obligé de rester à Rome, de *laisser faire à Alquier* (c'étaient ses propres expressions) *tout ce qui serait odieux*[1]. Aujourd'hui qu'il méditait de dépouiller entièrement Pie VII de sa souveraineté, et peut-être déjà de le faire un jour ou l'autre enlever de vive force du Vatican, il ne croyait pas davantage convenable pour M. Alquier, quoique simple ambassadeur laïque, d'assister de sa personne à la scène qui allait mettre fin à ce lugubre drame. C'était pour lui sauver cet ennui et cette honte qu'il l'avait autorisé à revenir en France. Avant de cesser ses fonctions diplomatiques, vers le milieu du mois de février 1808, le ministre de l'empereur, écrivant une dernière fois à M. de Champagny, se crut en conscience obligé de ne laisser à son gouvernement aucune illu-

1. Lettre de l'empereur au cardinal Fesch, 16 mai 1806.




sion, s'il en gardait encore, sur les dispositions actuelles du saint-père. Les termes de cette dépêche, naturellement moins bienveillante pour Pie VII que ne l'était au fond celui qui l'adressait à Paris, étaient d'ailleurs parfaitement véridiques, et, sauf un peu d'exagération, rendaient un compte fort exact de ce qui se passait alors à Rome dans les conseils du gouvernement pontifical. « L'état d'irritation où se trouve aujourd'hui le saint-père est tel, disait M. Alquier, que je ne saurais trop répéter qu'il est capable de tous les éclats de la violence. Des cardinaux, effrayés des dangers dont la cour de Rome est menacée, ont vainement tenté d'adoucir sa résistance. Leurs représentations ont été repoussées avec l'opiniâtreté la plus désobligeante. Oserai-je le dire encore à Votre Excellence ? cet homme n'est pas connu[1]. »

1. Extrait d'une lettre de M. Alquier du 14 février 1808.

CHAPITRE XXX.

GRAVITÉ CROISSANTE DE LA SITUATION.

Dispositions du saint-père. — Pie VII est surtout indigné de l'éloignement des cardinaux et des entraves mises à l'exercice de son pouvoir spirituel. — Il prend, contre l'avis de ses conseillers, la résolution de rappeler le légat de Paris. — Sa lettre au cardinal Caprara. — Allocution pathétique du saint-père au sacré-collége. — Ressentiment de l'empereur alors occupé à Bayonne des affaires d'Espagne. — Il ajourne les mesures à prendre au moment où il sera plus libre de ses mouvements. — Ultimatum adressé au saint-père. — La situation devient de plus en plus violente à Rome. — Pie VII adresse aux évêques de ses États des instructions dans lesquelles il parle en termes irrités du gouvernement français. — Inquiétudes du général Miollis. — Il prend le parti de faire enlever de force le secrétaire d'État, le cardinal Gabrielli. — Napoléon n'approuve ni ne blâme cette mesure. — De plus en plus embarrassé des affaires d'Espagne, il recommande surtout qu'on ne fasse aucun bruit de ce qui se passe à Rome.

Si, au lieu de ne rapporter à sa cour qu'une faible partie de la vérité, il avait osé tout lui dire, M. Alquier aurait pu nettement indiquer quelles circonstances précises et quels motifs particuliers avaient déterminé le changement inattendu qu'il signalait dans l'esprit du saint-père. S'il avait eu, comme son prédécesseur, M. Cacault, l'heureux privilége de parler en toute franchise et en toute liberté, il n'eût pas manqué de

constater comment il était arrivé que Pie VII, resté d'abord assez calme aussi longtemps que son pouvoir temporel lui avait paru seul menacé, avait tout à coup témoigné la plus violente indignation le jour où, par l'arrestation de quelques-uns des membres principaux du sacré-collége, le gouvernement français avait ouvertement foulé aux pieds non plus seulement sa dignité de prince, mais son indépendance sacerdotale. Ce qui avait allumé sa colère, c'étaient les entraves mises à l'exercice des devoirs particuliers qui incombaient au chef de la religion, au pontife chargé du gouvernement intérieur et purement spirituel de l'Église catholique.

Dans les premiers temps qui suivirent l'occupation de sa capitale, le saint-père s'était en effet montré plus triste qu'irrité. Il n'avait point, on s'en souvient, fait difficulté de recevoir le général Miollis au lendemain de sa brusque irruption dans Rome. Malgré les paroles mensongères dont l'ambassadeur de France l'avait leurré pour dissimuler l'approche des troupes françaises, Pie VII n'avait pas cessé de le traiter comme s'il n'avait eu contre lui aucun sujet de plainte. Lorsque, le 8 mars, M. Alquier lui avait présenté les officiers de l'état-major français, le pape n'avait trouvé pour les accueillir que les paroles les

plus gracieuses. « Nous aimons toujours les Français, leur avait-il dit le sourire sur les lèvres, et quelque douloureuses que soient les circonstances dans lesquelles nous vous voyons aujourd'hui, nous n'en sommes pas moins sensible à la démarche que vous faites auprès de nous. Vous êtes célèbres dans toute l'Europe par votre courage, et nous devons rendre justice aux soins que vous mettez à faire observer une stricte discipline par les soldats que vous commandez. » Des compliments aussi courtois, adressés à des militaires qui se montraient en maîtres dans tous les quartiers de sa ville et jusqu'aux portes de son palais, ne partaient pas d'un cœur bien ulcéré. Il était malaisé de prêter l'inflexible résolution de ne jamais accepter un raisonnable arrangement au prince qui prenait plaisir à traiter avec tant de bienveillance ceux-là mêmes que le gouvernement français employait à le dépouiller des derniers débris de sa puissance temporelle.

Il ne faut pas craindre de le répéter, les inquiétudes principales du saint-père se portaient d'un tout autre côté. Satisfait d'avoir sauvé l'honneur du souverain par la protestation affichée sur les murs de sa capitale, résolu, malgré les instances du corps diplomatique, à ne pas sortir de l'enceinte du Quirinal afin

de mieux constater qu'il se considérait toujours comme prisonnier, Pie VII avait fait provision de patience. Il ne lui déplaisait pas, en tant que chef d'État, de se renfermer aussi longtemps que possible dans une résistance toute passive, et l'on ne saurait même dire jusqu'où serait allée sa résignation. Le prince demeura toujours conciliant. Ce fut le pontife qui se révolta, et Pie VII ne devint véritablement intraitable qu'à l'heure précise où lui arriva de Paris l'injonction d'avoir à se priver du concours des plus grands dignitaires de son Église, de ceux-là mêmes qui remplissaient auprès de sa personne dans les différentes congrégations romaines des fonctions toutes spirituelles, exclusivement relatives au gouvernement des âmes.

Cette mesure, qui tombait tout à coup sur des personnages placés si près de lui, causait à Pie VII une émotion d'autant plus vive que, pour son compte, il avait d'avance accepté d'être lui-même frappé par l'empereur. Il s'y attendait même, car dans ses mains, dans ses mains seules, se trouvaient réunis et confondus les deux pouvoirs temporel et religieux. Souffrir un jour les plus rudes traitements, la captivité ou l'exil, pour la défense des intérêts catholiques, de telles extrémités ne l'ébranlaient point; il y était

depuis longtemps préparé. Le martyre ne l'aurait pas trop effrayé, et volontiers il s'offrait en pensée comme une victime innocente aux terribles colères de l'empereur; mais qu'on osât mettre la main sur ses conseillers naturels, sur les auxiliaires indispensables de sa mission religieuse, que des prêtres qu'il n'avait jamais consultés qu'en matière de foi et sur des points de doctrine fussent violemment arrachés à leurs devoirs ecclésiastiques, c'était à ses yeux une iniquité, un commencement de persécution religieuse qu'il ne devait tolérer à aucun prix. L'hésitation ne lui était plus permise. Chacun des cardinaux reçut donc de la part de Pie VII l'injonction formelle de ne point quitter Rome. « Dans le cas où Votre Éminence, après avoir été indignement arrachée du sein du chef de l'Église, serait rendue libre à quelque distance de Rome, c'est la volonté de Sa Sainteté, disait la lettre qui leur avait été adressée, que vous ne poursuiviez pas le voyage, à moins que la force ne vous conduise jusqu'au lieu de votre destination, et cela, afin de constater que la violence seule a pu vous éloigner du saint-siège [1]. »

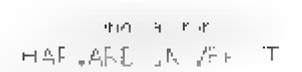
Est-il besoin de dire que le général Miollis ne se

1. *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. Ier, p. 56.

laissa arrêter ni par les refus des cardinaux, ni par les sommations du saint-siége? Ses ordres ne comportaient point de compromis. Il les exécuta tels qu'il les avait reçus. A Rome, la consternation fut extrême quand partirent les cardinaux napolitains, et l'épouvante régnait surtout parmi leurs collègues du sacré-collége. Un autre sentiment animait Pie VII et lui fit prendre alors une détermination des plus graves : il resolut d'ôter ses pouvoirs de légat au cardinal Caprara et de le rappeler de Paris. Rompre officiellement tout rapport avec le souverain de la France, rien ne pouvait être en ce moment plus dangereux pour la cour de Rome; sa conscience une fois engagée, Pie VII, nous l'avons dit, ne regardait plus au péril. Il n'en était pas tout à fait ainsi autour de lui, et quand on apprit au Quirinal cette résolution inattendue du saint-père, l'émotion fut très-vive.

Si nous nous en rapportons à M. Alquier et à M. Lefebvre, que nous croyons avoir été dans cette occasion parfaitement informés, le saint-père avait énergiquement repoussé les pressantes remontrances des personnes qui d'ordinaire avaient le plus de part à sa confiance, et la secrétairerie d'État tout entière avait en vain cherché à faire obstacle à la volonté du souverain pontife. C'est qu'en effet la violence des me-





sures adoptées par l'empereur avait agi d'une façon très-différente sur Pie VII et sur la très-grande majorité des membres du sacré-collége. Chez le saint-père, l'indignation avait tout dominé. A coup sûr la rudesse du traitement infligé à leurs collègues avait beaucoup scandalisé les cardinaux romains ; mais elle les avait en même temps considérablement alarmés, sinon sur leur propre sort, tout au moins sur celui qui attendait l'Église, dont ils étaient les plus importants dignitaires. Combien s'annonçait terrible et périlleuse pour la religion la lutte engagée contre un homme qui dès le début recourait à de pareils excès! Les plus expérimentés des cardinaux, ceux-là surtout à qui l'âge faisait entrevoir avec effroi pour leurs vieux jours une période de troubles et d'épreuves, étaient d'accord pour penser qu'il y aurait une extrême imprudence à pousser à bout par une rupture éclatante un aussi puissant souverain que Napoléon. C'était également, on le devine sans peine, l'avis du cardinal Caprara. De plus en plus convaincu que c'était folie de vouloir résister à l'empereur, et qu'il n'y avait pas d'autre parti à prendre que de tout lui concéder pour s'assurer son indispensable bienveillance, le légat venait d'adresser de Paris de longues dépêches au cardinal Doria pour lui représenter avec

force détails « qu'un système fédératif avec la France contre les Anglais ne serait en rien contraire aux devoirs du père commun des fidèles et aux traditions de la cour de Rome [1]. »

Ni les représentations de son entourage, ni les répugnances manifestées par la secrétairerie d'État, ne réussirent à dissuader Pie VII de prendre lui-même la plume pour envoyer au cardinal-légat l'ordre de son rappel. Il semble résulter de la teneur de sa lettre que le saint-père avait reçu avec déplaisir les conseils que Caprara avait jugé à propos de lui faire parvenir. Le soin avec lequel il insiste à plusieurs reprises sur la convenance d'un départ immédiat donne également à penser qu'instruit des véritables dispositions de son représentant à Paris, Pie VII redoutait beaucoup que Caprara ne prît sur lui, comme il arriva effectivement, de n'exécuter qu'imparfaitement des ordres dont la signification n'avait cependant rien d'ambigu. Voici d'ailleurs la lettre presque entière du souverain pontife :

« On a porté enfin la violence, disait Pie VII, jusqu'à mettre la main sur quatre de nos cardinaux et à les conduire à Naples au milieu de la force armée,

1. Dépêche du cardinal Caprara au cardinal Doria, 16 février 1808.

excès auquel il ne manque que la violation de notre personne elle-même pour que l'on puisse dire que le scandale a été complet. Dans cet état des choses, notre longanimité deviendrait une faute, et il ne nous est plus absolument permis de ne pas faire au moins connaître la douleur et l'horreur que nous éprouvons pour ce qui vient d'arriver. Nous ne pouvons, par le séjour de notre représentant auprès du gouvernement français, donner plus longtemps à penser que nous ne sommes pas profondément blessé de la persécution que l'on nous fait souffrir et de l'oppression manifeste du saint-siége... Notre intention est donc que, si notre capitale n'est pas sans retard évacuée par les troupes françaises, vous demandiez vos passeports, et, après avoir enlevé vos armes, vous partiez avec le cardinal de Bayanne, notre légat extraordinaire, pour venir partager avec nous et vos confrères le sort qui nous est réservé. Nous ne voulons pas croire que l'on vous refuse les passe-ports, mais enfin, si cela était, notre volonté absolue est que vous partiez quand même, au risque de souffrir une violence personnelle qui n'en sera qu'une de plus ajoutée à celles souffertes sous nos yeux par vos confrères et à celles endurées par nous-même à la face de l'Europe entière. Si on exécute une telle violence





personnelle, nous voulons que dès ce moment soient suspendus tous les pouvoirs dont vous et votre collègue avez été par nous investis, et nous vous en défendons tout usage, sans exception aucune. Nous vous ordonnons, en vertu de l'obéissance que vous nous avez jurée et des devoirs qui en dérivent, l'entière et stricte observation de nos ordres, sans vous permettre d'élever aucune considération sur les effets que vous croirez pouvoir en résulter, attendu que c'est là notre pensée (*pensiero*), notre soin, et non le vôtre. C'est là ce que, dans la profonde douleur de notre âme, nous avons dû vous signifier, contraint par nos devoirs et par la nécessité de faire disparaître le scandale de notre coupable longanimité[1]. »

La résolution à laquelle venait de s'arrêter Pie VII était de sa part un acte tellement personnel, elle lui avait été si bien inspirée par la violence faite aux cardinaux napolitains, qu'à la suite de sa lettre se trouvait écrit de sa main le *post-scriptum* suivant :

« Ce matin, 4 mars, on a de plus ordonné le départ dans quarante-huit heures de tous les prélats napolitains. Beaucoup d'entre eux étaient en fonctions. On désorganise le gouvernement pontifical. Peut-on

1. Bref du pape Pie VII au cardinal-légat Caprara, 3 mars 1808.

exercer une plus grande violence? La teneur de la présente lettre est secrète pour tous, sans en exclure même le cardinal pro-secrétaire d'État. »

Il n'y a pas lieu d'en douter un moment, le rappel de son légat n'était pas autre chose dans la pensée du saint-père que le signe ostensible de sa volonté de rompre d'une façon définitive et publique avec le chef du gouvernement français. Afin que personne n'en ignorât, et pour mettre ses propres sujets et l'Église catholique tout entière au fait de la ligne de conduite qu'il venait d'adopter, Pie VII réunit le 16 mars en consistoire tous les cardinaux présents à Rome. Depuis que les scellés avaient été mis sur les presses du Vatican, il n'y avait plus d'autre moyen pour Pie VII d'entrer en communication avec la chrétienté que de s'adresser verbalement aux membres du sacré-collége. Ce fut donc d'une voix émue, plus animée qu'abattue par la douleur, qu'il leur donna lecture d'une longue allocution papale, ou plutôt d'une sorte de discours dans lequel il les prenait pour ainsi dire à témoin de tous les outrages qu'il avait endurés de la part du chef de la France. Le début de son discours était vraiment pathétique.

« Il est donc arrivé, nos vénérables frères, ce jour malheureux que nous avaient annoncé, pendant trois

années consécutives, tant de menaces non interrompues de l'empereur des Français, roi d'Italie, si nous nous opposions aux principes qu'il veut établir, aux droits qu'il prétend avoir et qu'il nous a fait connaître, soit par lui-même, soit par ses ministres, et si nous ne consentions pas aux demandes qu'il nous a faites. La presque totalité de nos États ayant été envahie, on s'est encore emparé de notre ville de Rome, qui est le siége de notre résidence et le centre de l'Église catholique. Nous avons eu l'amère douleur de la voir remplie de troupes armées, opprimée, écrasée sous le poids des charges qu'on lui imposait en violant tous les droits des nations et toutes les règles de la justice. Nous avons vu un bataillon français prendre possession du château Saint-Ange; nous avons vu placer des corps de garde dans toutes les rues, sur toutes les places publiques, sans en excepter même celle du palais Quirinal, qui est pour nous habituellement un séjour de repos, de paix et de tranquillité. Vous-mêmes, vénérables frères, quand vous vîntes naguère ici pour célébrer solennellement avec nous l'une des fêtes de la très-sainte Vierge, mère de notre Dieu, n'avez-vous pas été obligés de passer à travers des faisceaux d'armes, de gens armés, de canons auxquels on était prêt à

mettre le feu, et qui étaient dirigés contre les portes de notre demeure? N'avez-vous pas été témoins de la profonde douleur, des gémissements, des larmes, du silence et de la stupeur de tous les gens de bien qui se trouvent dans cette ville infortunée[1]? »

Ce préambule était suivi d'une énumération très-détaillée de toutes les exigences mises en avant par Napoléon, et du récit des négociations auxquelles elles avaient donné lieu à Paris. Après avoir soigneusement expliqué quelles concessions il lui avait semblé possible de faire parce qu'elles n'entamaient pas l'essentiel de la foi, et quelles étaient celles qu'il avait dû repousser parce qu'elles étaient contraires aux devoirs du père commun des fidèles, Pie VII rappelait l'invasion à main armée de sa capitale par les troupes françaises et toutes les violences qui en avaient été la suite. Il insistait particulièrement sur l'arrestation des cardinaux napolitains.

« Comment taire, s'écriait-il, ce qui nous a si cruellement, ainsi qu'à vous, déchiré l'âme? Par un horrible sacrilége, sous nos yeux, à la vue de tous les habitants de cette ville qui en gémissaient, on a

1. Allocution pontificale de Pie VII au consistoire des cardinaux, tenu le 16 mars 1808.



eu l'audace d'arrêter vos collègues, les cardinaux de la sainte Église romaine qui sont originaires du royaume de Naples. On a traité de même les prélats de cette sainte Église qui sont nés dans ce royaume, et la plupart d'entre eux ont été conduits vers Naples, accompagnés par des soldats français... C'est pourquoi, si l'esprit de douceur dont nous avons été constamment animé nous a empêché de rappeler nos légats à Rome le lendemain du jour où les Français se sont emparés de cette ville,... nous ne pouvons pas et nous ne devons pas souffrir, tandis qu'on nous tient ici dans la plus dure captivité, qu'au mépris de tout ce qu'il y a de plus sacré, nos représentants demeurent encore à Paris, et que leur présence dans cette ville donne à entendre à toutes les nations que, si nous n'approuvons pas tout ce qui se passe à Rome et dans les autres États de notre dépendance, au moins nous n'en sommes pas très-fâché. Nous avons donc pensé qu'il était de notre devoir de leur prescrire de faire connaître à l'empereur que, s'il persévérait dans ses sentiments, ils avaient ordre de quitter Paris et de revenir à Rome pour partager avec nous et leurs autres frères le sort qu'il plairait à la divine Providence de nous réserver... »

Ce sort, quel qu'il fût, Pie VII se disait prêt à en

supporter toutes les rigueurs avec la plus parfaite résignation.

« Le seul soulagement qui nous reste au milieu des chagrins qui nous accablent, disait-il en terminant, c'est de nous rappeler les grandes preuves d'amour, de dévouement et de respect que nous ont données nos chers fils les Français lorsque nous étions parmi eux. Nous désirons bien sincèrement leur témoigner notre reconnaissance par les moyens que nous prenons aujourd'hui. Nous exhortons, nous prions donc, nous conjurons l'empereur et roi Napoléon de changer de résolution et de reprendre les sentiments qu'il a manifestés au commencement de son règne. Qu'il se souvienne que le Seigneur Dieu est un roi bien au-dessus de tous les rois et de lui-même, tout puissant qu'il puisse être, qu'il ne fait acception de personne et ne respecte la grandeur de qui que ce soit, et que ceux-là qui commandent aux autres seront eux-mêmes jugés un jour par lui avec une extrême sévérité. Nous comprenons que nous avons présentement une grande persécution à souffrir ; mais nous y sommes tout préparé, fortifié par ces paroles du divin Maître : « Heu-« reux ceux qui souffrent persécution pour la justice ! »

Il n'y avait pas lieu de se le dissimuler, et à Rome surtout on n'entretenait à cet égard aucune illusion :

le rappel du cardinal-légat et le discours prononcé par le saint-père dans le consistoire du 16 mars étaient des actes qui devaient exciter au plus degré le courroux de l'empereur. Pendant quelques semaines, les membres du sacré-collége et tous les fonctionnaires du gouvernement pontifical tremblèrent de voir arriver de France des ordres impitoyables qui précipiteraient le dénoûment d'une si funeste querelle. Les cardinaux romains ne se trompaient pas en effet sur les sentiments provoqués chez l'empereur Napoléon par les déterminations du saint-père ; mais, au moment où la nouvelle lui en était transmise à Paris, l'empereur était sur le point de partir pour Bayonne, et, tout entier aux affaires d'Espagne, il n'accordait plus à tout le reste qu'une attention assez distraite.

Cependant, au sujet même de ce qu'il allait essayer à Bayonne, ses idées n'étaient pas encore parfaitement arrêtées. Que ferait-il de la couronne de ce grand pays d'Espagne qu'il croyait ou qu'il feignait de croire entièrement disposé à se donner à lui? Il ne le savait pas encore positivement à cette époque. Serait-il possible de tout consommer par les seules voies de l'intrigue et de la perfidie, ou bien faudrait-il employer la force et recourir à la conquête? Comment le prévoir à l'avance? En tout cas, ainsi que l'explique si

bien M. Thiers, il était parfaitement décidé, aussi longtemps que les choses resteraient en suspens, à ne pas se mettre à la fois sur les bras une guerre religieuse de l'autre côté des Alpes et une guerre politique par delà les Pyrénées. Détrôner l'infortuné roi d'Espagne, qui venait si naïvement se confier à lui, mettre la main sur le pontife qui l'avait sacré et ne lui demandait en retour d'autre grâce que de vouloir bien respecter les obligations de sa conscience, c'étaient là des projets qu'agitait dès lors assez confusément l'âme toujours fort peu scrupuleuse de Napoléon; mais, si elle était sans frein, sa profonde ambition n'était pas encore sans prévoyance, et l'empereur comprenait parfaitement qu'il n'était ni opportun ni prudent de mener de front ces deux opérations. Il ne fallait même pas qu'on soupçonnât chez lui la pensée de les jamais entreprendre, car en pareille matière, ainsi qu'il l'écrivait à cette époque à son frère le roi Louis de Hollande, à qui par avance il offrait le trône de Ferdinand VII, « il faut qu'une chose soit faite pour qu'on avoue y avoir songé[1]. »

1. Lettre de l'empereur au roi Louis de Hollande, 27 mars 1808. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. Ier, p. 500. (D'après l'original communiqué par l'empereur Napoléon III.)



Retenu à Bayonne jusqu'à la fin de juillet 1808 par les difficultés de plus en plus inextricables dans lesquelles il s'était volontairement jeté en prenant à sa charge les affaires de l'Espagne, l'empereur n'avait plus le temps de s'occuper en grand détail de ce qui allait se passer à Rome. Il s'en était remis à M. de Champagny à Paris, au vice-roi d'Italie à Milan, et sur les lieux au général Miollis, du soin d'y pourvoir, n'intervenant de sa personne que de loin en loin pour imprimer aux uns et aux autres des directions qui ne concordaient pas toujours entre elles, car elles dépendaient de la fluctuation des événements de l'autre côté des Pyrénées. Lorsqu'il entrevoyait comme prochaine l'issue de la lutte entamée avec la nation espagnole, Napoléon se sentait pressé d'en finir avec la résistance que lui opposait le saint-siége. Quand au contraire la guerre lui paraissait devoir s'éterniser, il prenait son parti d'ajourner à des temps plus opportuns les grands coups qu'il méditait de frapper sur la cour de Rome. En attendant, il avait grand soin de ne rien rabattre de ses premières exigences. Avant de quitter Paris, il avait donné l'ordre à son ministre des relations extérieures de sommer encore une fois le saint-père d'avoir à entrer immédiatement dans la confédération italienne,

sous peine d'être privé de son pouvoir temporel.

« ... S'il s'y refuse, c'est qu'il veut la guerre. Or le premier résultat de la guerre, c'est la conquête, et le premier résultat de la conquête est le changement de gouvernement... La cessation des pouvoirs du légat et son rappel à la veille de la semaine sainte sont des mesures que la cour de Rome n'aurait pas songé à prendre, si elle avait encore été animée d'un véritable esprit évangélique... Quoi qu'il en soit, le saint-père ayant retiré ses pouvoirs au cardinal Caprara, Sa Majesté ne le reconnaissait plus pour légat. L'Église gallicane rentrait alors dans l'intégrité de sa doctrine... Ses lumières, sa piété, continueront de conserver en France la religion catholique, que l'empereur mettra toujours sa gloire à faire respecter et à défendre... Rome était donc en guerre avec la France, et dans cet état de choses Sa Majesté aurait à donner les ordres que la tranquillité de l'Italie rendrait nécessaires [1]. »

Les mesures auxquelles M. de Champagny faisait allusion étaient de différente nature. Les unes, exclu-

1. Lettre de l'empereur à M. de Champagny, 2 avril 1808. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XVI, p. 468. — Note de M. de Champagny au cardinal Caprara, 3 avril 1808.

sivement comminatoires et de pure forme, n'aggravaient en rien la situation actuelle du pape. Tel était, par exemple, l'ordre envoyé à M. Lefebvre de présenter au saint-père l'*ultimatum* dont nous venons de parler et l'invitation de quitter Rome après un certain délai, si cet *ultimatum* n'était pas accepté. Ce qui était infiniment plus grave, c'était un décret signé par l'empereur le matin même du jour où il montait en voiture pour se rendre à Bayonne, car, si ce décret ne changeait rien par lui-même à l'état présent des choses, les considérants très-singuliers dont il était accompagné étaient de nature à donner beaucoup à réfléchir à la cour de Rome.

« Attendu, disait-il, que la donation de Charlemagne, notre illustre prédécesseur, des pays comprenant l'État du pape a été faite au profit de la chrétienté et non à l'avantage des ennemis de notre sainte religion; considérant que le souverain actuel de Rome a constamment refusé de faire la guerre aux Anglais et de se coaliser avec les rois d'Italie et de Naples pour la défense de la presqu'île d'Italie; considérant que l'intérêt des deux royaumes et de l'armée d'Italie et de Naples exige que leur communication ne soit pas interrompue par une puissance ennemie; vu la demande de passe-port faite le 8 mars

par l'ambassadeur de la cour de Rome auprès de nous, avons décrété et décrétons ce qui suit : Article 1er. Les provinces d'Urbin, Ancône, Macerata et Camerino seront irrévocablement et à perpétuité unies à notre royaume d'Italie... — Art. 3. Le code Napoléon y sera publié... — Art. 4. Lesdites provinces formeront trois départements...[1]. »

Un second décret du même jour ordonnait aux cardinaux, prélats, officiers et employés quelconques auprès de la cour de Rome natifs du royaume d'Italie d'avoir à rentrer dans le royaume, *sous peine de confiscation de leurs biens* en cas de désobéissance. Ces mesures, qui témoignaient de la mauvaise humeur de l'empereur en face de la résistance inattendue de Pie VII, n'aggravaient pas d'une manière notable la malheureuse situation du saint père; mais elles ne furent pas les seules. A Rome, le général Miollis, soit qu'il obéît à de secrètes instructions de M. de Champagny dont nous n'avons pas retrouvé les traces, soit plutôt qu'il cédât, malgré sa modération ordinaire, à l'impatience assez naturelle que lui causait la position embarrassante où le maintenait son gouvernement, saisissait sans beaucoup de choix

1. Décret impérial du 2 avril 1808.

3.





et sans aucune utilité apparente toutes les occasions possibles de blesser de plus en plus le pape. C'est ainsi que, le 7 avril, un officier commandant un détachement de soldats français se présentait par son ordre à la grande porte du palais du Quirinal. Le Suisse qui était de garde, ayant déclaré qu'il ne pouvait admettre une troupe armée dans la demeure du saint-père, offrit néanmoins à l'officier, s'il voulait entrer seul, de lui faire ouvrir la petite porte du palais. A peine cette porte était-elle entre-bâillée, que l'officier, s'y précipitant, fit signe à ses soldats de le suivre, et tous ensemble, la baïonnette en avant, s'élancèrent dans la cour du Quirinal; puis la troupe française se porta dans l'intérieur du palais et s'empara du petit nombre d'armes qui servaient à monter la garde dans les antichambres du souverain pontife[1].

Cette violation de son domicile, accomplie presque sous ses yeux au moyen d'une misérable ruse, fut extrêmement sensible à Pie VII. Il n'apprit pas avec moins d'émotion qu'à la même heure d'autres détachements, envoyés par les rues de la ville, avaient arrêté et conduit au château Saint-Ange les soldats de sa garde noble ainsi que leurs principaux officiers.

1. Lettre du cardinal Gabrielli au général Miollis, 7 avril 1808.



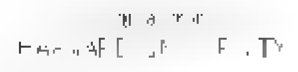
A coup sûr c'étaient, en cas de lutte avec l'armée française, de faibles défenseurs pour la cause du saint-père que ces jeunes gens qui appartenaient aux premières familles de Rome, et qui remplissaient auprès de sa personne les mêmes fonctions qu'autrefois à Versailles et à Vienne les fils de la noblesse avaient coutume de briguer à la cour de leurs souverains. Si de part et d'autre on avait couru aux armes, ce ne sont pas les vieilles hallebardes fleurdelisées que les étrangers remarquent avec étonnement aux mains des Suisses et des Bergamasques dans toutes les cérémonies religieuses de Rome qui auraient décidé du sort de la bataille. L'injure était gratuite, et fut par cela même d'autant plus amèrement ressentie par Pie VII. Quel motif, sinon l'envie d'aigrir profondément le saint-père et de le porter à quelque fâcheuse extrémité, avait pu engager le général Miollis à faire presque à la même époque arrêter un prélat distingué dont Pie VII faisait un cas tout particulier? La seule bienveillance que lui témoignait son souverain semblait avoir attiré cette violence sur la tête de Mgr Cavalchini, chargé des fonctions assez peu importantes de gouverneur de Rome[1].

1. Lettre du cardinal Gabrielli au général Miollis, 22 avril 1808.



Cette série de mauvais procédés, ces raffinements dans le choix des coups dirigés contre sa dignité de pontife et son indépendance de souverain, avaient, quelle que fût sa douceur, fini par jeter le saint-père dans une sorte d'exaspération nerveuse. On lui avait déclaré la guerre, soit ; il saurait bien la soutenir, il la soutiendrait par les moyens qui lui étaient propres, les seuls qui eussent été laissés à sa disposition. On l'accablait par la force matérielle, il ferait, lui, appel à la conscience de ses sujets. Le gouvernement français entendait exiger le serment des fonctionnaires nouvellement nommés dans les provinces italiennes détachées de ses États, eh bien, il leur interdirait ce serment. A des prétentions sans justice il opposerait les droits du prince légitime. Non-seulement il protesterait hautement par la voie diplomatique contre un décret inique (celui du 2 avril 1808) qui le privait des plus belles provinces de sa souveraineté temporelle[1], mais il écrirait aux évêques des provinces réunies au royaume d'Italie afin de les avertir de la conduite qu'ils avaient à tenir en face

1. Lettre à M. le chevalier Alberti, chargé d'affaires du royaume d'Italie, 19 mai 1808. — Circulaire aux ministres étrangers près la cour de Rome, 19 mai 1808. — Lettre aux cardinaux, 19 mai 1808.

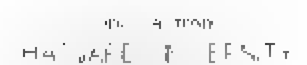



de l'usurpation française et des règles qu'ils devaient prescrire aux fidèles de leurs diocèses[1].

La décision à laquelle Pie VII venait de s'arrêter dépassait en importance toutes celles qu'il avait prises jusqu'à ce jour, et rien n'était plus grave, soit au point de vue politique, soit au point de vue religieux, que la teneur des instructions qu'il prenait sur lui de faire en ce moment parvenir aux évêques des provinces d'Urbin, d'Ancône, Macerata et Camerino. Non-seulement elles avaient pour but de circonscrire la nature des rapports que ces évêques étaient personnellement autorisés à entretenir avec les nouvelles autorités françaises, mais elles posaient au nom de la religion des principes qui devaient également servir de règle à tous les habitants catholiques de ces provinces. Après avoir établi que les droits de la souveraineté pontificale étaient d'une essence unique en son genre et supérieure à ceux de toutes les autres souverainetés, Pie VII parlait avec une réprobation toute nouvelle dans sa bouche de ce gouvernement français qu'il s'agissait de substituer au gouvernement de l'Église.

1. Lettre du pape Pie VII aux évêques des provinces réunies au royaume d'Italie.





« C'était, — s'écriait-il dans des termes à tout le moins un peu extraordinaires de la part de celui qui avait signé avec tant de satisfaction le concordat, et qui naguère encore, il y avait deux mois à peine, avait été sur le point de s'allier avec Napoléon contre l'Angleterre, — c'était un gouvernement notoirement envahisseur de la puissance spirituelle et protecteur de toutes les sectes et de tous les cultes. La formule de ses serments, ses constitutions, son code, ses lois, ses actes, respirent l'indifférentisme pour toutes les religions, sans en excepter la religion juive, cette ennemie implacable de Jésus-Christ, et ce système qui ne suppose aucune religion est ce qu'il y a de plus injurieux, de plus opposé à la religion catholique, apostolique et romaine, laquelle, parce qu'elle est divine, est nécessairement seule et unique, et par là même ne peut faire alliance avec une autre, de même que le Christ ne peut s'allier avec Bélial, la lumière avec les ténèbres, la vérité avec l'erreur, la vraie piété avec l'impiété! La protection jurée et si vantée du souverain des Français pour tous les cultes n'était donc autre chose qu'un prétexte et une couleur pour autoriser la puissance séculière à s'immiscer dans les affaires spirituelles, puisqu'en montrant tant de respect pour toutes les sectes avec toutes leurs

opinions, le gouvernement français ne respectait en effet aucun droit, aucune institution, aucune loi de la religion catholique... Il résultait de là, poursuivait l'instruction adressée aux évêques italiens : 1° qu'il n'était point permis aux sujets du souverain pontife, tant ecclésiastiques que laïques, de prêter jamais à ce gouvernement intrus serment de fidélité, d'obéissance et d'attachement exprimé dans des termes illimités et qui comprendraient en eux-mêmes la déclaration d'une fidélité et d'une approbation positives, parce qu'un pareil serment serait un acte d'infidélité et de félonie envers le souverain légitime,... serment d'un scandale grave qui favoriserait un fait qui ne pouvait tourner *qu'au détriment de la foi et à la perte des âmes*, serment dans tous les sens répréhensible, injuste et sacrilége ; 2° qu'il n'était pas non plus permis d'accepter et bien moins encore d'exercer des emplois qui auraient une tendance plus ou moins directe à appuyer, à aider, à consolider le nouveau gouvernement dans l'exercice de son pouvoir usurpé ;... 3° qu'il n'était pas permis aux évêques et aux autres pasteurs ecclésiastiques de se prêter au chant du *Te Deum* à l'occasion de l'établissement du gouvernement illégitime... Sa Sainteté espérait que, l'expérience elle-même ayant démontré à quel

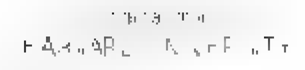
point il était dangereux pour la tranquillité publique d'exiger des serments qui mettaient ceux auxquels ils étaient imposés dans la funeste alternative soit de trahir leur conscience, soit de s'exposer à des périls graves et imminents, une pareille extrémité serait épargnée à ses sujets; mais le contraire pouvait aussi arriver. Le nouveau gouvernement voudrait peut-être colorer une telle violence du prétexte de sa sécurité. Dans ce cas, sans contrevenir aux principes incontestables établis dans la présente instruction, on pourrait lui donner satisfaction par une formule qui, se restreignant à *une promesse de fidélité et d'obéissance passive, c'est-à-dire de soumission et de non-opposition*, en même temps qu'elle garantirait le repos public (qu'il n'est jamais permis aux particuliers de troubler par des complots et par des factions à cause des désordres et des scandales plus grands qui en résultent d'ordinaire), ne ferait tort ni à la justice ni à la religion... Quelque grande que puisse être la rigueur qu'on voudra exercer sur eux, les sujets de Sa Sainteté se rappelleront qu'ils sont chrétiens et par conséquent disciples de ce divin maître qui, en promettant de grandes récompenses éternelles dans la vie à venir, n'a annoncé et n'a prédit pour cette vie mortelle que

des tribulations et des persécutions, et qui pour cela leur a enseigné à craindre non point ceux qui tuent le corps et ne peuvent aller plus avant, mais celui qui peut livrer l'âme et le corps à la perdition éternelle [1]. »

Il est plus facile d'imaginer que de décrire l'immense agitation jetée au sein des villes et des campagnes des Marches et de l'Ombrie par ces paroles adressées du haut du Vatican à des populations très-catholiques, sur lesquelles leurs évêques, leurs curés, les moines surtout, avaient gardé une très-puissante influence. Les dangers trop probables d'une révolte populaire, dont la responsabilité aurait lourdement pesé sur la conscience du saint-père (car la répression en aurait été aussi facile qu'impitoyable), avaient engagé beaucoup de bons esprits à détourner Pie VII de lancer cette imprudente provocation ; mais il avait repoussé les instances de ses plus fidèles et plus intimes serviteurs. Il en était de cette instruction comme de la lettre de rappel du cardinal Caprara ; elle était l'œuvre personnelle du saint-père. Depuis que par ordre de l'empereur tant de membres du sacré-

1. Instruction envoyée par ordre de Pie VII aux évêques des provinces italiennes annexées, 22 mai 1808.





collége avaient été enlevés de Rome, et parmi eux un certain nombre de cardinaux qui, rattachés par leur origine aux provinces devenues françaises ou réunies à l'Italie, auraient eu tout intérêt à calmer les impétueux sentiments de Pie VII, il arrivait une chose que Napoléon, s'il avait été lui-même plus modéré ou seulement plus prévoyant, aurait pu à l'avance facilement deviner.

Le malheureux pontife, laissé à ses propres impressions, de plus en plus surexcité par la solitude qu'on avait faite autour de sa personne, mettant une sorte d'orgueil à témoigner que sa force était en lui-même et qu'on n'aurait jamais raison de lui par la violence, repoussait de parti pris les avis qu'il suspectait de timidité, et se trouvait, par la force des circonstances et par la faute de l'empereur, n'avoir désormais auprès de lui, pour conseillers et pour auxiliaires dans la lutte opiniâtre qu'il avait à soutenir, que des cardinaux la plupart accablés de vieillesse et d'infirmités, ou des hommes plus jeunes, mais aussi plus obstinés, plus ardents, à passions très-étroites et depuis longtemps connus pour leur hostilité envers la France. M. Lefebvre avait, comme M. Alquier, rendu un compte exact à M. de Champagny de ce qui se passait sous ses yeux à Rome, lorsqu'au moment de

prendre congé du saint-père il l'avait représenté comme ayant, par sa volonté personnelle vivement exprimée, triomphé des hésitations persistantes du chef et de la plupart des fonctionnaires de la secrétairerie d'État, qui s'étaient en vain appliqués à vaincre ses scrupules. « Ceux qui étaient parvenus à alarmer la conscience du saint-père sont demeurés les plus forts, disait le chargé d'affaires de France. La teneur de la réponse à l'ultimatum que j'ai été chargé de lui remettre a été changée deux fois ce matin, tant on balançait encore sur le parti qu'on avait à prendre. Les théologiens eux-mêmes étaient partagés jusque dans le sacré-collége, et je ne doute pas que le refus de Sa Sainteté de s'entendre avec l'empereur ne consterne le plus grand nombre de ses plus chauds partisans. »

Ce n'étaient pas seulement quelques-uns des membres du sacré-collége qui regrettaient tout bas le parti auquel s'était arrêté le saint-père ; à Rome, le corps diplomatique presque entier ne semblait pas approuver beaucoup l'opposition de Pie VII aux volontés de Napoléon. La forme essentiellement dogmatique et religieuse qu'il venait de donner à sa résistance par la lettre récemment adressée aux évêques d'Italie soulevait nombre d'objections de la part des légations

étrangères. Au fond, il déplaisait aux ministres de ces puissances qui avaient tant de fois cédé à l'empereur, qui s'étaient l'une après l'autre si complétement humiliées devant lui, que le premier exemple d'une plus fière attitude fût donné par le faible souverain d'un si petit État. La Prusse protestante et la Russie schismatique n'avaient pas grande sympathie pour les malheurs du chef de l'Église catholique.

Chose singulière, la froideur était presque égale chez les représentants des nations qui reconnaissaient la juridiction spirituelle du souverain pontife. A l'exception de l'ambassadeur d'Espagne, ils avaient tous reçu avec une sorte d'indifférence affectée la protestation de Pie VII contre l'annexion des Marches et de l'Ombrie, tant ils avaient eu peur de mécontenter le gouvernement français. Le ministre de Bavière, qui avait si bien profité des dépouilles de l'Autriche après Austerlitz, ne semblait à aucun degré trouver mauvais que l'empereur s'adjugeât d'un trait de plume les plus belles provinces du saint-siége. Le croirait-on ? le ministre de l'empereur François, qui dès lors méditait pourtant de rompre avec Napoléon pendant qu'il était si malheureusement engagé dans les affaires d'Espagne, le chevalier de Lebzel-

tern, d'ordinaire si favorable aux intérêts de la cour de Rome, demeurait lui-même tout à fait impassible. Rendant compte en termes très-circonspects au comte Stadion des violences que le commandant des troupes françaises multipliait chaque jour contre le pauvre pontife, il n'hésitait pas en revanche à blâmer très-positivement les instructions envoyées aux évêques. « Je ne puis dissimuler, quel que soit le respect dont je suis pénétré pour cette cour, que la lettre circulaire qui vient de lui attirer de *nouveaux désagréments*, et que l'on qualifie ici de direction purement spirituelle, me paraît impolitique, d'ailleurs mal rédigée, et s'écartant tellement des lumières du siècle qu'elle ne pourrait que laisser une impression désagréable sur la plupart de ceux qui en feraient la lecture. Les sentiments qui y sont exprimés sur la tolérance des cultes regardent tous les souverains, et, quand même ils seraient conformes aux anciennes maximes, ce n'est point l'époque où ils peuvent être proclamés et appliqués, dès qu'ils sont en opposition avec les principes que des souverains pieux et zélés pour le catholicisme ont cru devoir établir... Il est toujours bien à déplorer, ajoutait M. de Lebzeltern, qu'une conciliation si désirable entre la cour de France et la cour de Rome paraisse devenir à tout

moment plus problématique, sinon tout à fait impossible [1]. »

M. de Lebzeltern avait sans doute raison quand il blâmait l'imprudence de la circulaire adressée aux évêques italiens; il n'avait pas tout à fait tort non plus quand il regrettait, sans toutefois en donner des motifs ni très-justes ni très-élevés, les principes exposés par le saint-père dans sa circulaire. Ce n'en était pas moins un signe caractéristique de cette époque d'entendre un ambassadeur d'Autriche parler alors à Rome avec tant de goût des lumières du siècle; à coup sûr, M. de Lebzeltern ignorait tout à fait les préparatifs de sa cour en vue d'une guerre prochaine avec l'empereur, quand il prenait résolûment parti contre le pape en faveur des souverains si pieux et si zélés pour le catholicisme qui avaient eu le mérite d'établir la tolérance dans leurs États; il était loin de soupçonner l'alliance à peu près formée déjà, moyennant de gros subsides, entre l'Autriche et l'Angleterre, lorsqu'en termes pleins de tristesse il déplorait le manque fâcheux d'accord entre Rome et Paris. Quant aux *nouveaux désagréments* que, par sa

1. Lettre de M. le chevalier Louis de Lebzeltern au comte Stadion, citée par M. Artaud, *Vie de Pie VII*, t. II, p. 190.

faute sans doute, s'était attirés la cour de Rome, voici ce dont il s'agissait.

A peine le général Miollis avait-il eu connaissance de la circulaire adressée aux évêques italiens, qu'il s'était hâté d'en envoyer copie à Bayonne; mais il fallait attendre longtemps avant de recevoir les instructions de l'empereur. Que déciderait-il? Il lui semblait opportun de prévenir des troubles qui par le fait n'éclatèrent point, mais qu'à Rome chacun croyait imminents dans les provinces italiennes récemment annexées. Ainsi que nous l'avons dit, il y avait eu division jusque parmi les membres du gouvernement pontifical sur l'opportunité des instructions envoyées aux évêques de ces provinces. On disait beaucoup que le secrétaire d'État ne les avait pas approuvées, ce qui paraissait vrai; on ajoutait même, ce qui ne l'était point, qu'il avait refusé de les signer. Le général Miollis, encouragé par ces fausses rumeurs et s'exagérant d'ailleurs beaucoup l'importance du mouvement d'opinion qu'il croyait voir se prononcer à Rome en faveur du régime impérial, en était venu à penser que le moment était arrivé de frapper un grand coup d'autorité. Il avait donc envoyé deux officiers français au Quirinal, chez le cardinal Gabrielli, s'enquérir s'il était l'auteur des instructions : à quoi le

cardinal avait répliqué qu'interpellé officiellement il n'avait pas autre chose à dire, sinon qu'il n'avait de compte à rendre de ses actions et des affaires dont il était chargé qu'à Dieu et à son souverain ; interrogé amicalement, il répondrait sans hésiter qu'il avait en effet signé ces instructions.

Le lendemain, les mêmes officiers se présentèrent une seconde fois chez le secrétaire d'État, procédèrent à la levée des scellés qu'ils avaient la veille apposés sur ses papiers, et, après les avoir examinés, lui intimèrent de la part du général Miollis l'ordre de se rendre directement à son logis, où il demeurerait prisonnier jusqu'à ce qu'il fût le lendemain conduit par la force armée à son évêché de Sinigaglia[1]. Cette arrestation du ministre de Sa Sainteté, qui était Romain de naissance, arrestation faite dans le propre palais de Pie VII, à quelques pas de son appartement, presque sous ses yeux, cette main mise sur les papiers de la secrétairerie d'État par deux militaires français, tout cela n'était pas seulement une *forte mesure* prise par le général Miollis, ainsi que la qualifiait par une

1. Lettre du secrétaire d'État cardinal Gabrielli au général Miollis, 12 juin 1808. — Lettre du même aux ministres étrangers accrédités près la cour de Rome, 17 juin 1808.



expression très-adoucie M. de Lebzeltern écrivant au comte Stadion à Vienne ; c'était de sa part une démarche aussi fausse que monstrueuse. L'effet immédiat de cette violence fut de rejeter très-vite au second plan la lettre assez malencontreuse adressée aux évêques. Tous les esprits honnêtes, toutes les âmes généreuses, n'éprouvaient plus d'hésitation ; l'opinion, un instant indécise, redevenait plus que jamais favorable à la cause du saint-père et contraire au gouvernement étranger dont les agents se permettaient de si étranges abus de pouvoir.

Que pensait cependant l'empereur Napoléon des scènes si nouvelles qui se succédaient si rapidement dans la capitale du saint-siége ? La vérité est que son attention était alors à peu près absorbée par d'autres scènes non moins étranges qui venaient de se passer sous ses propres yeux à Bayonne, et dont les conséquences étaient en train de se produire de la façon la plus inattendue pour lui, et la plus désastreuse pour nos soldats, sur le versant opposé des Pyrénées. Si nous nous en rapportons à la correspondance de l'empereur, il semble que des impressions contraires se soient tour à tour partagé son esprit. A son départ de Paris, quand il espérait encore arranger vite et facilement les affaires d'Espagne, il avait

adressé au prince Eugène, vice-roi d'Italie, des instructions où régnait la plus entière confiance, celle d'un homme toujours assuré du succès et qui ne cherche qu'à en tirer le plus d'effet possible. Il lui avait écrit : « Je désire retarder jusqu'au 30 avril l'exécution de mon décret relatif aux quatre légations, et que vous le teniez jusque-là très-secret. Ces dix jours de plus vous mettront à même, ajoutait-il, de prendre mieux vos mesures, de mieux régler tout, de manière que tout cela se fasse comme un coup de théâtre[1]. »

Napoléon s'était toujours complu aux coups de théâtre; mais la pièce montée à Bayonne n'avait qu'à moitié réussi : elle avait eu pour triste dénoûment l'insurrection de l'Espagne presque entière. Contre cette nation partout soulevée pour défendre son indépendance, nos armées étaient encore restées victorieuses toutes les fois qu'elles avaient agi par grandes masses; cependant elles étaient déjà presque cernées par des bandes qui détruisaient impitoyablement tous nos corps détachés. Une grande déception, des em-

1. Lettre de l'empereur Napoléon au prince Eugène, vice-roi d'Italie, 2 avril 1808 — *Correspondance de l'empereur Napoléon Ier*, t. XVI, p. 469.

barras sans nombre, des périls redoutables, se montraient là où l'empereur n'avait entrevu qu'une facile conquête. Le temps n'était plus où l'on pût aller courir en Italie quelque semblable aventure. Il valait mieux tout ajourner. Ce que l'empereur aurait préféré, c'était de n'avoir plus à s'occuper en aucune façon de cette ennuyeuse question romaine, d'autant plus ennuyeuse qu'elle tombait si mal à propos. Il lui déplaisait qu'on lui en parlât ou même qu'on s'en entretînt. Telle était la disposition d'esprit dans laquelle vint le surprendre à Bayonne la nouvelle de l'arrestation du cardinal secrétaire d'État Gabrielli. Rien de plus incommode; mais c'était chose faite. Il ne voulut ni l'approuver positivement, ni surtout la blâmer. Le 17 juillet 1808, c'est-à-dire quelques jours avant d'apprendre une nouvelle bien autrement désastreuse, celle de la capitulation du malheureux général Dupont, capitulation qui allait causer à l'empereur un si violent désespoir et porter à sa puissance une si formidable atteinte, il écrivait au vice-roi d'Italie : « J'ai vu avec plaisir que vous avez fait venir à Milan le cardinal Gabrielli, évêque de Sinigaglia. Il faut le laisser là. Quand vous pourrez le voir, vous lui demanderez s'il veut ou non prêter le serment prescrit par le concordat. S'il ne veut pas, vous l'enver-

rez dans un couvent; vous séquestrerez son temporel... On ne lui laissera qu'une pension alimentaire de 1,000 écus. Tout cela doit se faire sans bruit. Il ne faut imprimer aucun décret... » Agir sans parler, sans rien écrire, s'il était possible, surtout sans rien laisser imprimer, telle paraît être la principale recommandation que l'empereur faisait alors parvenir à ses agents en Italie. Moins on en parlera, mieux cela vaudra, c'est à quoi il revient sans cesse. « Ayez soin, ajoute-t-il en terminant sa lettre au vice-roi, ayez soin qu'il ne soit question de cela dans aucune gazette, et qu'on n'en fasse aucun bruit[1]. »

1. Lettre de l'empereur Napoléon au vice-roi d'Italie, Bayonne, 17 juillet 1808. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XVI, p. 402.

CHAPITRE XXXI.

MINISTÈRE DU CARDINAL PACCA.

Nomination du cardinal Pacca à la secrétairerie d'État. — Son caractère. — Il était le chef du parti opposé à Consalvi, et contraire aux concessions faites à Napoléon. — Ses premiers rapports avec le général Miollis sont empreints de beaucoup de mesure et de modération. — Le pape exige qu'il adresse des réclamations plus accentuées au gouverneur général de Rome. — Irritation de Miollis. — Il veut faire arrêter Pacca au Quirinal. — Intervention personnelle de Pie VII, qui emmène son ministre et le fait loger dans une chambre voisine de la sienne. — La guerre d'Espagne, qu'il est allé conduire lui-même, distrait forcément l'empereur des affaires de Rome, mais son langage et ses lettres témoignent de son irritation croissante. — Campagne contre l'Autriche. — A peine a-t-il remporté ses premiers succès en Allemagne, qu'il songe à se venger du pape en réunissant ses États à l'empire français. — Lettre à M. de Champagny. — Décrets du 17 mai 1809. — Murat est choisi pour mettre les décrets à exécution. — Vagues inquiétudes ressenties à Rome; on y prépare une bulle d'excommunication. — Retards dans l'exécution des ordres de l'empereur. — Le drapeau français est arboré le 10 juin au château Saint-Ange. — La bulle d'excommunication est affichée dans Rome.

Le jour même où le cardinal secrétaire d'État Gabrielli avait été enlevé de Rome par la force armée, Pie VII nommait pour le remplacer le cardinal Pacca. Ce choix lui-même était la meilleure preuve du tort que l'empereur avait fait à sa cause en éloignant du saint-père tant de membres du sacré-collége. Laissé



libre dans ses préférences, jamais le saint-père n'aurait de son propre mouvement confié au cardinal Pacca les fonctions du ministère. Ce n'était pas que Pacca fût un personnage obscur ou médiocre d'esprit, loin de là. Il appartenait à cette portion du sacré-collége qui, sans jamais avoir fait acte d'opposition ouverte à l'égard du cardinal Consalvi, n'avait pas craint toutefois d'exprimer à plusieurs reprises quelques doutes sur la convenance et l'utilité des concessions faites à l'empereur des Français par ce fidèle serviteur et cet ami intime de Pie VII.

Il en était résulté que, sans être, à vrai dire, en disgrâce, le cardinal Pacca était depuis un certain nombre d'années demeuré un peu à l'écart des affaires. Il n'avait pas au fond de son cœur approuvé l'alliance contractée en 1801 avec le chef de la révolution française, non plus que le concordat, et encore moins le voyage du saint-père à Paris pour le sacre. Ses sympathies avérées étaient d'un tout autre côté. Il était avant tout homme d'ancien régime : non pas, tant s'en faut, qu'il fût un prêtre rigide, altier et d'un caractère intraitable; tout au contraire, il était aimable, enjoué, plus versé qu'aucun de ses confrères du sacré-collége dans la société romaine, s'y plaisant assez et y plaisant beaucoup, très-vif dans la conversation,

très-prompt à la riposte, fort arrêté dans ses idées, peu différentes de celles que le comte Joseph de Maistre, un Italien de Savoie, défendait alors avec tant de verve dans les salons de Saint-Pétersbourg, mais ne craignant pas non plus d'examiner toutes choses sous leurs divers points de vue, facile à émouvoir comme la plupart de ses compatriotes, et cependant intrépide, allègre même en face du danger.

Tel était alors le nouveau ministre qu'au mois de juin 1808 Pie VII venait d'appeler près de lui, et tel encore nous l'avons connu à Rome vingt ans plus tard dans son alerte vieillesse, l'un des chefs les plus actifs du parti absolutiste, demeuré malgré ses quatre-vingts ans un intrépide causeur, médisant volontiers de la France et rappelant toujours avec la plus évidente satisfaction les années qu'il y avait passées presque toujours en captivité, affectant de mépriser beaucoup les idées libérales et recherchant de préférence les hommes qui les professaient avec le plus d'éclat. Avec de telles opinions, qui n'aurait cru que le nouveau secrétaire d'État allait aussitôt entrer en collision avec le général Miollis? Il n'en fut rien; au contraire, les rapports entre la cour de Rome et le commandant des troupes françaises semblèrent se détendre un peu.

Comme il arrive le plus souvent dans les affaires humaines, le ministre du saint-siége, précisément parce qu'il était décidé à opposer une résistance très-énergique aux exigences du gouvernement français, était d'autant plus porté à se montrer conciliant dans les incidents de peu d'importance. Il s'abstint pendant plusieurs jours d'élever aucune plainte, de formuler aucun grief; il prit même soin de témoigner à l'égard des Français les dispositions les plus pacifiques, si bien que le général commençait à voir avec plaisir un choix qui l'avait d'abord passablement mécontenté[1]. Ce fut le pape qui se lassa le premier de cette patience de son ministre. « Monsieur le cardinal, lui dit-il dans une de ses audiences du matin, on prétend dans Rome que nous dormons; il faut prouver que nous sommes éveillés et adresser au général français une note vigoureuse. »

Ce n'étaient pas les occasions de note qui manquaient, car les violences des autorités françaises n'avaient pas un instant discontinué. Jusque-là, le cardinal Pacca avait cherché des biais pour n'avoir pas à récriminer officiellement contre les mesures ordonnées par le général Miollis. Il avait recommandé sous

1. *Œuvres complètes du cardinal Pacca*, t. Ier, p. 78.

main aux employés du gouvernement pontifical de se prêter, dans l'exercice de leurs fonctions, à tous les actes qui ne seraient pas absolument incompatibles avec leurs devoirs envers le saint-père. Quand des difficultés s'étaient élevées entre les fonctionnaires des deux gouvernements, il s'était efforcé, avant de rien publier, d'entrer verbalement en pourparlers avec le général. La plupart du temps leurs entretiens avaient été pacifiques et courtois. Une fois seulement le commandant des troupes françaises s'était échappé à dire que Napoléon avait donné l'ordre de faire pendre ou fusiller tous ceux qui, dans les États pontificaux, auraient la témérité de s'opposer à ses volontés souveraines. « Général, répondit Pacca, depuis le jour de votre entrée à Rome, vous devez avoir appris que les ministres de Sa Sainteté ne se laissent pas intimider par des menaces. En ce qui me regarde, j'exécuterai fidèlement les ordres de mon souverain, quoi qu'il m'en puisse arriver[1]. » Pour le moment, le général Miollis préféra en rester là.

Cependant les intentions du saint-père étaient positives. Il lui semblait qu'il manquait à ses devoirs les plus sacrés en ne protestant pas à la face du ciel

1. *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. Ier, p. 53.

contre les violences dont il était l'objet. Déjà il s'était donné une première satisfaction en réunissant les cardinaux en consistoire le 11 juillet 1808 pour leur lire une seconde allocution pontificale dictée par les mêmes sentiments qui avaient inspiré celle du 16 mars. Elle se terminait comme la première par une invocation à la toute-puissance céleste.

« Quant à nous, disait Pie VII, nous invoquons le Dieu tout-puissant qui est le roi des rois, le seigneur des seigneurs, le Dieu des armées, qui trouble, quand il lui plaît, l'esprit des princes, le Dieu protecteur, le Dieu vengeur de notre cause ou plutôt de la cause de son Église; nous le supplions de jeter du haut du ciel ses regards sur nous, de prendre soin de la vigne qu'il a plantée, de la garder et de la défendre contre ses ennemis. Nous le conjurons de nous assister actuellement de son puissant secours, de soutenir son Église et de se charger lui-même du soin de sa propre cause. Ne cessons point, vénérables frères, ne cessons point d'unir nos prières et nos plus vives instances dans le jeûne et dans les larmes, car le père de toutes les consolations est aujourd'hui notre unique refuge. Levons donc nos yeux vers cette sainte montagne dont nous pouvons attendre notre secours, et implorons celui du prince des pasteurs, afin qu'il commande

aux orages et qu'il se fasse un grand calme. « Le « Seigneur est avec son peuple, et pour toujours[1]. »

Quel qu'en fût le retentissement au sein du clergé pontifical et parmi la société romaine, les paroles adressées par le saint-père aux cardinaux ne pouvaient être entendues bien loin, alors que le saint-siége ne possédait plus une seule imprimerie pour répandre dans toute la chrétienté les plaintes douloureuses du chef de l'Église, et l'empereur, si cela lui convenait, pouvait feindre lui-même de n'en avoir pas ouï parler. C'est pourquoi Pie VII insistait pour que son nouveau secrétaire d'État prît la plume et adressât au général Miollis de nouvelles protestations. « J'avoue, dit à ce propos le cardinal Pacca, que le ton haut et acerbe de ces notes me faisait quelque peine et me paraissait même peu convenable dans la correspondance d'un ministre ecclésiastique ; mais je dus me conformer à la volonté de mon souverain, qui suivait en cela l'opinion publique et celle de tous les gens de bien[2]. »

Parmi ces notes, quelques-unes avaient trait à des

1. Allocution du pape Pie VII aux cardinaux réunis dans le consistoire secret du 11 juillet 1808.

2. *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. Ier, p. 86.

arrestations arbitraires faites par les autorités françaises, et d'autres se rapportaient à des actes de violence commis par des hommes porteurs de la cocarde tricolore ; mais l'écrit qui souleva principalement les colères du général Miollis fut une notification relative à la garde civique qui s'organisait alors dans les États romains, malgré l'opposition du saint-père, avec l'assentiment secret, quoique souvent démenti, des autorités françaises. Le 24 août au matin, cette notification, revêtue du sceau pontifical et signée de la main de Pie VII, avait été simultanément affichée tant à Rome que dans toutes les villes des environs, et les mesures du cardinal Pacca s'étaient trouvées si bien prises, la surveillance française si complétement déjouée, que pas un seul des nombreux agents employés par le cardinal secrétaire d'État ne fut saisi ni même découvert.

Pour s'expliquer l'irritation qu'éprouva le général Miollis en apprenant l'audacieuse démarche du cardinal Pacca, il faut se rappeler au milieu de quelles circonstances elle venait de se produire, et quel était l'état général du continent européen au moment où le saint-père se mettait à renouveler tout à coup ses plaintes contre l'empereur Napoléon non-seulement avec une vivacité nouvelle, mais aussi avec une





sorte de confiance inusitée. Ce moment était celui où les cours étrangères apprenaient, non sans surprise et sans une joie assez mal dissimulée, les désastreux détails de la capitulation du général Dupont à Baylen, le départ précipité de Madrid du roi Joseph et l'envoi fait en Espagne d'un renfort de 100,000 vétérans, enlevés subitement à l'armée du Rhin.

A Rome, comme ailleurs, on savait que l'empereur allait prendre lui-même en main, de l'autre côté des Pyrénées, la conduite de la guerre contre la nation espagnole révoltée ; à Rome, plus qu'ailleurs, on était sympathique à la cause d'un peuple qui prenait les armes pour défendre son souverain légitime et sa foi religieuse : justement parce qu'on formait des vœux contre l'empereur et pour les Espagnols, on n'était pas éloigné de croire un peu, comme il arrive toujours, aux événements que l'on désirait si fort. Devançant de beaucoup les faits, on voyait déjà les Espagnols, aidés des Anglais, triompher de l'habileté du grand capitaine et du courage de ses vaillants soldats. On espérait, tout en tremblant encore, car la fortune avait souvent trahi pareille attente, on espérait cependant voir enfin arriver le terme de l'occupation française. Ce qui ajoutait peut-être à cette demi-confiance du Vatican, c'est qu'il n'ignorait

probablement plus la diversion projetée de l'Autriche en Allemagne et ses armements considérables, armements assez manifestes déjà pour avoir excité les ombrages de Napoléon et donné lieu de sa part (15 août 1808) à la scène publique qu'il n'avait pas craint de faire en pleine cour à l'ambassadeur autrichien à Paris, le prince de Metternich.

Cette prévision d'une lutte possible avec l'Autriche avait déterminé quelques mouvements de troupes en Italie. Les provinces du midi et du centre avaient été dégarnies des corps détachés qui les occupaient, et le vice-roi avait été invité à les rapprocher autant que possible des rives de l'Adige et du sommet des montagnes du Tyrol. Un assez grand nombre d'officiers et de soldats placés à Rome et dans les environs, sous les ordres du général Miollis, avaient été également rappelés du côté de Milan. Le général Miollis, qui se sentait un peu faible et presque désarmé devant le nouveau ministre du saint-père, qu'il voyait animé de velléités de résistance auxquelles il ne s'attendait plus, s'imagina qu'il ne lui en coûterait pas un grand effort pour faire brusquement disparaître de la scène, comme précédemment le cardinal Gabrielli, ce secrétaire d'État qui avait le tort de se rendre si incommode.

Le 6 septembre 1808, tandis qu'il traitait d'affaires

avec un prélat romain, le cardinal Pacca vit entrer dans ses appartements du Quirinal un major piémontais au service de la France accompagné d'un autre officier ; ils venaient tous deux de la part du général Miollis lui intimer l'ordre de quitter Rome dans les vingt-quatre heures. Ces messieurs l'avertirent qu'il « trouverait à la porte Saint-Jean une escorte de dragons chargés de l'accompagner jusqu'à Bénévent, sa patrie. » Pacca n'était pas homme à se troubler pour si peu. Il répondit qu'il n'avait d'ordre à recevoir chez lui de qui que ce fût, et qu'il allait prendre ceux de son souverain. Le major piémontais lui dit alors qu'il ne sortirait pas de la pièce où il était, et que son compagnon était chargé de l'y garder à vue. Le secrétaire d'État demanda la permission d'écrire à Sa Sainteté, puisqu'on lui interdisait de se rendre en personne auprès d'elle. Le major piémontais y consentit, et, se retirant, laissa le cardinal Pacca sous la surveillance de son camarade.

Quelques minutes après, pendant que le secrétaire d'État causait avec son gardien de choses indifférentes, la porte de son cabinet s'ouvrit avec fracas ; c'était Pie VII qui entrait. « Je fus alors témoin, raconte Pacca, d'un phénomène dont j'avais entendu parler, l'horripilation. Dans un accès de puissante colère,





il arrive parfois que les cheveux se hérissent et que la vue est entièrement troublée. L'excellent pontife était dans cet état, et, quoique je fusse vêtu en cardinal, il ne me reconnut pas. — Qui est là ? s'écria-t-il d'une voix forte. — Je suis le cardinal, lui répondis-je en lui baisant la main. — Où est l'officier ? reprit le saint-père, et je le lui montrai près de moi dans une attitude respectueuse. Alors le pape se tournant vers lui : — « Allez, dit-il, annoncer à votre général que je suis las de souffrir tant d'insultes et d'outrages de la part d'un homme qui ose encore se dire catholique. Je n'ignore point quel est le but de toutes ces violences : on voudrait, en me séparant peu à peu de tous mes conseillers, me mettre hors d'état d'exercer mon ministère apostolique et de défendre les droits de ma souveraineté temporelle. J'ordonne à mon ministre de ne point obéir aux injonctions d'une autorité illégitime. Que votre général sache que, si la force doit l'arracher d'auprès de moi, ce ne sera qu'après avoir brisé toutes les portes, et je le déclare à l'avance responsable des conséquences d'un aussi énorme attentat. » L'officier français, un peu interdit, demanda respectueusement au cardinal de vouloir bien lui traduire les paroles de Sa Sainteté, qu'il n'avait pas comprises parce qu'il n'entendait

pas l'italien, et promit de les rapporter fidèlement à son général. A peine était-il sorti : « Monsieur le cardinal, allons, » s'écria Pie VII, et, prenant le secrétaire d'État par la main, il remonta vers ses appartements par le grand escalier du palais au milieu des serviteurs pontificaux, qui ne pouvaient retenir leurs applaudissements. Trois pièces contiguës à sa chambre à coucher furent désignées par le saint-père pour servir de demeure à son ministre. Le soir même, il donna l'ordre de fermer la porte principale du Quirinal, et de ne plus jamais laisser entrer un seul officier français, quel que fût son grade et sous n'importe quel prétexte.

La nouvelle de cette scène étrange se répandit dans Rome avec une extrême rapidité. Il n'y avait nulle part assez d'éloges pour la courageuse fermeté du saint-père. Le peuple romain, tout le clergé et surtout les habitants du Transtévère se montraient particulièrement satisfaits et fiers de l'attitude qu'avait enfin prise le chef de la catholicité. Qu'allait faire maintenant le général Miollis ? Irait-il enlever Pacca jusque dans les bras du saint-père? Le général Miollis, un peu désappointé du malheureux succès de sa démarche, prit un parti infiniment plus sage ; il se tint parfaitement tranquille. Aussi bien le temps n'eût

pas été opportun pour créer de nouveaux embarras à son maître. L'empereur venait d'annoncer au sénat[1] l'intention de pousser les affaires d'Espagne avec la plus grande activité, et d'aller détruire lui-même les armées que l'Angleterre avait débarquées dans ce pays. Son message au premier corps de l'État n'était pas dépourvu d'une certaine gravité sérieuse et un peu triste qui contrastait avec d'autres documents jadis écrits en pareille occurence du ton d'un homme assuré de courir à de nouveaux succès.

Évidemment la parole était aux événements de la guerre, et les affaires de Rome, cette fois encore comme par le passé, devaient se résoudre ailleurs que dans ses murs et sur des champs de bataille bien éloignés de l'Italie. La pensée de l'empereur était présentement occupée d'autre chose que de sa querelle avec le saint-père; mais, tandis qu'il poursuivait jusqu'en Castille, dans l'Aragonais et dans l'Andalousie les armées réunies de l'Espagne et de l'Angleterre, il n'était pas cependant si distrait des événements survenus à Rome, qu'il ne s'en expliquât de façon à bien donner à entendre que l'exécution de ses desseins n'était qu'ajournée et nullement

1. Message au sénat du 4 septembre 1808.





abandonnée. « Le code Napoléon, écrivait-il d'Aranda le 27 novembre 1808 au nouveau roi des Deux-Siciles, Joachim Murat, le code Napoléon est adopté dans tout le royaume d'Italie, Florence l'a, *Rome l'aura bientôt, et il faut bien que les prêtres cessent de caresser les préjugés et se mêlent de leurs affaires*[1]. » Cette sortie contre les prêtres était certainement à l'adresse de Pie VII, et de la part de l'empereur une réponse à la scène du 6 septembre. C'est également pour se venger de l'opposition si malséante du pape à ses desseins que, de sa résidence de Chamartin, auprès de Madrid, il écrivait aux évêques d'Italie, après la prise de Rozas, « pour les inviter à chanter un *Te Deum* dans leurs saintes églises et y faire les prières accoutumées, afin de demander à Dieu, de qui tout émane, qu'il continue à bénir les armes françaises et qu'il écarte du continent la maligne influence des Anglais, aussi ennemis de toute religion que du repos et de la tranquillité des peuples[2]. »

Au 1er janvier 1809, encore retenu à Benavente en Espagne, Napoléon, qui avait en vérité le don de

1. Lettre de l'empereur à Joachim Murat, roi des Deux-Siciles 27 novembre 1800. — *Correspondance de Napoleon Ier*, t. XVIII, p. 85.

2. Circulaire aux évêques d'Italie, 16 decembre 1808.

penser à tout, avait découvert un moyen qui lui avait beaucoup souri de se rendre personnellement désagréable à Pie VII.

« Monsieur de Champagny, écrivait-il à son ministre des relations extérieures, le pape est dans l'usage de donner des cierges aux différentes puissances. Vous écrirez à mon agent à Rome que je n'en veux pas. Le roi d'Espagne n'en veut pas non plus. Écrivez à Naples et en Hollande pour qu'on les refuse... Mon chargé d'affaires fera connaître que le jour de la Chandeleur je reçois des cierges bénits par mon curé, que ce n'est ni la pompe ni la puissance qui donnent de la valeur à ces sortes de choses. Il peut y avoir en enfer des papes comme des curés ; ainsi le cierge béni par mon curé peut être une chose aussi sainte que celui du pape. Je ne veux pas recevoir ceux que donne le pape, et tous les princes de ma famille doivent en faire autant[1]. »

Rendu à Paris, l'empereur écrivait à peu près à la même époque au vice-roi d'Italie : « Cesarotti a laissé une histoire des papes; faites-vous rendre compte de cet ouvrage, et, s'il tend à faire connaître le mal que

1. Lettre de l'empereur au comte de Champagny, 1er janvier 1809. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XVIII, p. 165.

les papes ont fait à la religion et à la chrétienté, faites-le imprimer sans délai[1]. »

Ces puérilités de conduite et ces rudesses de langage, sans importance en elles-mêmes, n'ont d'intérêt que par le jour qu'elles jettent sur les sentiments de profonde irritation contre le pape qui couvaient chez l'empereur, sentiments encore dissimulés, ou du moins un peu contraints, auxquels le retour des faveurs de la fortune allait bientôt lui permettre de donner enfin libre cours. Nous fatiguerions inutilement nos lecteurs si nous les entretenions en détail de tous les petits incidents qui se succédèrent à Rome depuis le moment où le général Miollis avait en vain tenté d'arrêter le cardinal Pacca, désormais préservé contre de semblables violences par sa résidence habituelle auprès du saint-père, jusqu'au jour où fut officiellement proclamée la réunion définitive des États romains à l'empire français. Les scènes que nous avons déjà fait passer sous leurs yeux suffisent à bien indiquer quelle était la situation réciproque des deux partis mis en présence. Ainsi qu'il est naturel de le supposer, cette situation n'avait fait que s'en-

1. Lettre de l'empereur Napoléon au vice-roi d'Italie, 8 mars 1809. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XVIII, p. 303.

venimer en se prolongeant. De plus en plus la partie distinguée de la société romaine et le bas peuple des faubourgs prenaient parti pour le saint-père.

C'est ainsi que le général Miollis, ayant voulu, contre l'ordre précis de Pie VII, faire célébrer avec l'éclat accoutumé les fêtes du carnaval, avait dû employer des mesures de rigueur pour dresser des échafaudages le long du Corso; les Juifs eux-mêmes avaient refusé de fournir les tapisseries d'ornementation et les prix pour la course de chevaux qui d'ordinaire a lieu le mardi gras. Ce jour-là, tout le peuple romain s'était, comme sur un mot d'ordre, abstenu de paraître sur les places publiques et les rues étaient presque désertes. Par contre, il faut dire que le commandant des troupes françaises s'était créé quelques partisans au sein de cette portion de la bourgeoisie qui s'était autrefois ralliée à la république romaine après l'enlèvement du pape Pie VI. Ses efforts secrets tendaient à l'organiser révolutionnairement et à l'exciter sous main contre le gouvernement pontifical, besogne toujours facile à quiconque prend plaisir à mettre en relief tous ses vieux abus traditionnels si résolûment niés de nos jours, mais qui n'en existaient pas moins à cette époque, puisqu'ils sont à plusieurs reprises non-seulement reconnus, mais tout

au long dénoncés dans les mémoires des deux secrétaires d'État Consalvi et Pacca.

Le commandant des troupes françaises avait pour cela des facilités singulières. Il disposait de la *Gazette romaine*, sur laquelle il avait mis la main malgré la protestation du saint-père et de son ministre; il pouvait y faire insérer à son gré des articles auxquels le gouvernement pontifical n'avait pas le droit de répondre. Il avait également à sa merci une sorte de garde civique portant, on ne sait pourquoi, la cocarde française et composée en partie d'Italiens des provinces du nord et du midi, en partie d'une foule de gens sans aveu. Au milieu de cette confusion indescriptible, il régnait toutefois un certain ordre extérieur et une sorte de tranquillité matérielle qui faisait l'étonnement du petit nombre d'étrangers qui résidaient encore à Rome. Le saint-père continuait à être moralement obéi et respecté par l'immense majorité de ses sujets, comme s'il fût demeuré en possession de toute sa puissance temporelle. De son côté, le général Miollis, allié par nécessité, mais sans goût, aux hommes de désordre, maintenait la discipline non-seulement dans les rangs de son armée, dont l'attitude était exemplaire, mais jusque parmi ses compromettants auxiliaires.

Un tel état de choses ne pouvait certainement durer longtemps; mais, comme nous l'avons dit tant de fois, la solution qu'allait recevoir la question romaine ne dépendait en aucune façon de ce qui se passait sur les lieux entre le pape et le général Miollis. A coup sûr, le parti de l'empereur était pris. Dans sa pensée, le pouvoir temporel des papes était définitivement condamné. A quel moment se croirait-il assez fort pour lui donner le coup de grâce? Là était toute la question. Elle dépendait uniquement de ce qui allait advenir en Europe. Déjà les succès remportés dans le courant de l'été et de l'automne de 1808 contre l'Espagne catholique donnaient à Napoléon la facilité de garder moins de ménagements envers le saint-siége, et tout aussitôt il en profita pour faire arrêter dans son palais et renvoyer de Rome le chevalier de Vargas, l'ancien ambassadeur du roi Charles IV. Au printemps de 1809, à peine avait-il obtenu ses premiers avantages contre l'Autriche, la seule grande puissance qui pouvait encore prétendre à défendre contre lui le chef de la catholicité, à peine s'était-il ouvert la route de Vienne, tombée une seconde fois entre ses mains, qu'assuré de n'avoir plus désormais à compter avec personne, l'empereur se décidait à porter enfin le der-

nier coup à la puissance temporelle du saint-père.

Ce fut à Schœnbrunn qu'il arrêta sa résolution définitive. Les grandes batailles d'Essling, de Wagram, n'étaient point encore gagnées. N'importe, le succès ne lui semblait plus douteux. Quelques instants de repos étaient nécessaires pour refaire son armée et préparer de plus décisives victoires; il les emploiera à jeter bas entre deux triomphes ce vieil édifice du pouvoir temporel des papes, jadis fondé par Charlemagne et qu'un second Charlemagne saura bien détruire à son tour par un décret daté de la capitale de l'ancien empire d'Allemagne. Ces rapprochements historiques qu'évoquait l'imagination puissante de Napoléon avaient le malheur, en exaltant démesurément son orgueil, de troubler parfois un peu sa raison. Lancé à la poursuite d'une gigantesque et folle grandeur, il lui arrivait alors de perdre complétement, dans son langage aussi bien que dans sa conduite, cette modération de bon goût, cette calme appréciation des choses dont l'absence, partout choquante, non-seulement étonne, mais attriste singulièrement de la part d'un aussi grand esprit.

« L'intention de l'empereur, écrit-il de Schœnbrunn à M. de Champagny, est de faire communiquer au sénat, du 5 au 10 juin, deux décrets au sujet de

la prise de possession des États du pape. Sa Majesté désire que le rapport qui accompagnera les décrets développe les motifs établis dans les considérants, et qu'il prouve que, lorsque Charlemagne fit les papes souverains temporels, il voulut qu'ils restassent vassaux de l'empire; qu'aujourd'hui, loin de se croire vassaux de l'empire, ils ne veulent même pas en faire partie; que Charlemagne, dans sa générosité envers les papes, eut pour but le bien de la chrétienté, et qu'aujourd'hui ils prétendent s'allier avec les protestants et les ennemis de la chrétienté; que le moindre inconvénient qui résulte de semblables dispositions est de voir le chef de l'Église en négociation avec les protestants, lorsque, d'après les lois de l'Église, il devrait s'éloigner d'eux et les excommunier (il y a sur ce sujet une prière qui se récite à Rome). — Suit un historique assez peu fidèle de ses différends avec la cour de Rome. —... Pour couper court à ces discussions si contraires au bien de la religion, si contraires au bien de l'empire, Sa Majesté n'a qu'un moyen : c'est de révoquer la donation de Charlemagne et de réduire les papes à ce qu'ils doivent être en mettant le pouvoir spirituel à l'abri des passions auxquelles l'autorité temporelle est sujette. Jésus-Christ, né du sang de David, ne voulut point être roi. Pendant des





siècles, les fondateurs de notre religion n'ont point été rois. Il n'est aucun historien, aucun auteur de bonne foi, qui ne convienne que la puissance temporelle des papes a été funeste à la religion. Si des discussions ont si longtemps agité l'intérieur de la France, la cause en était non dans le pouvoir spirituel, mais dans le pouvoir temporel de Rome. Si de grandes nations se sont séparées de l'Église, la cause en était encore dans l'abus du pouvoir de Rome...

« L'intérêt de la religion et celui des peuples de France, d'Allemagne, d'Italie, ordonnent également à Sa Majesté de mettre un terme à cette ridicule puissance temporelle, faible reste des exagérations des Grégoire... qui prétendaient régner sur les rois, donner des couronnes et avoir la direction des affaires de la terre comme celle du ciel... Si Sa Majesté ne fait pas ce que seule elle peut faire, elle laissera à l'Europe des semences de discussions et de discordes. La postérité, en la louant d'avoir rétabli le culte et relevé les autels, la blâmerait d'avoir laissé l'empire, c'est-à-dire la plus grande majorité de l'Europe, exposé à l'influence de ce mélange bizarre contraire à la religion et à la tranquillité de l'empire. Cet obstacle ne peut être surmonté qu'en séparant l'autorité temporelle de l'autorité spirituelle, et en décla-

rant que les États du pape font partie de l'empire[1]. »

A cette note, dictée pour M. le comte de Champagny, étaient joints deux décrets datés comme elle du 17 mai 1809.

« Considérant, disait le premier de ces décrets, qu'à l'époque où Charlemagne, empereur des Français et notre auguste prédécesseur, fit donation de plusieurs comtés aux évêques de Rome, il ne les leur donna qu'à titre de fiefs et pour le bien de ses États, et que par cette donation Rome n'a pas cessé de faire partie de son empire; que, depuis, ce mélange du pouvoir spirituel avec une autorité temporelle a été, comme il l'est encore, une source de discussions et a porté trop souvent les pontifes à employer l'influence de l'un pour soutenir les prétentions de l'autre; qu'ainsi les intérêts spirituels et les affaires du ciel, qui sont immuables, se sont trouvés mêlés aux affaires terrestres, qui par leur nature changent selon la circonstance et la politique des temps; que tout ce que nous avons proposé pour concilier la sûreté de nos armées, la tranquillité et le bien-être

1. Note pour M. le comte de Champagny, ministre des relations extérieures, 17 mai 1809. — *Correspondance de l'empereur Napoléon Ier*, t. XIX, p. 13.




de nos peuples, la dignité et l'intégrité de notre empire avec les prétentions temporelles du pape, n'a pu se réaliser, nous avons décrété et décrétons ce qui suit : Article 1er. Les États du pape sont réunis à l'empire français... Article 5. Les terres et domaines du pape seront augmentés jusqu'à la concurrence d'un revenu net et annuel de deux millions... »

Le second décret nommait les membres de la consulte extraordinaire qui devait au 1er juin prendre possession des États du pape et arrêter les dispositions nécessaires pour que le passage de l'ordre ancien au nouveau régime fût accompli sans secousses au 1er janvier 1810. Le général Miollis, gouverneur général de Rome, était nommé président de la consulte extraordinaire; Salicetti, ministre de la police du roi de Naples, en était le vice-président. Les sieurs de Gérando, Janet, del Pozzo, maîtres des requêtes au conseil d'État, en faisaient partie, ainsi que l'auditeur de Balbe.

Mais il fallait un chef pour conduire de haut toute cette affaire de Rome. L'empereur avait fait choix du nouveau roi de Naples, Joachim Murat. Les relations de Napoléon avec son beau-frère avaient été depuis quelque temps assez tendues. Murat, qui avait eu l'habileté de pressentir l'année précédente les desseins de

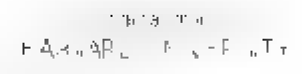
l'empereur sur l'Espagne, et qui les avait servis si bien sans en avoir reçu la confidence, s'était un peu flatté de travailler alors à son profit. Il n'avait pas vu sans une certaine jalousie la préférence donnée au roi Joseph pour occuper un trône qu'il avait si fort contribué à conquérir. La couronne de Naples, qui lui avait été donnée en échange, avait un peu calmé sa mauvaise humeur sans satisfaire toutefois complétement son inquiète ambition. La correspondance échangée entre Napoléon et le roi Joachim depuis la dernière moitié de 1808 jusqu'aux premiers mois de 1809 témoigne qu'il régnait à cette époque un peu de froid entre les deux beaux-frères. Cependant cela n'avait guère duré.

On peut même conjecturer, d'après certains passages des lettres du roi Murat qui ont passé sous nos yeux, que le bon accord, un instant troublé, s'était rétabli précisément à propos des affaires de Rome et de l'occupation projetée des États du pape. Au 15 avril 1809, c'est-à-dire au moment où l'empereur n'avait pas encore quitté Strasbourg pour aller combattre les armées autrichiennes de l'autre côté du Rhin, Murat connaissait déjà parfaitement les résolutions qui ne devaient être révélées aux plus intimes serviteurs de Napoléon que cinq semaines plus

tard, après la défaite de l'archiduc Charles sur les bords du Danube. « J'ose garantir, écrit Murat dès cette époque, que l'événement qui se prépare à Rome n'y occasionnera aucun trouble. Il y sera reçu avec reconnaissance; il influera même sur mes États; je serai plus maître du clergé, et le crédit du pape cessera d'y exercer son action... Depuis que Votre Majesté m'a fait connaître ses intentions sur Rome, je ne m'éloignerai plus de Naples[1]. » Il semble résulter d'autres passages, d'ailleurs assez obscurs, de la correspondance de Murat qu'une première fois déjà Salicetti, son ministre, s'était transporté à Rome pour agir de concert avec le général Miollis, et que l'affaire avait ensuite été remise. Quoi qu'il en soit, à la date du 17 mai, c'est-à-dire le jour même où l'empereur signait les deux décrets datés de Schœnbrunn, Murat, de plus en plus pressé de voir mettre à exécution les mesures qui lui avaient été annoncées contre le saint-père, écrit de nouveau à son beau-frère : « J'attends avec impatience la nouvelle que Votre Majesté a pris son parti sur Rome. On me mande que le pape a voulu lancer une excommunication, mais que la ma-

1. Lettre de Joachim Murat, roi de Naples, à l'empereur Napoléon, 15 avril 1809. — Dépôt du ministère de la guerre.





jorité du consistoire s'y est opposée. Mes troupes sont prêtes et bien disposées [1]. »

Le premier soin de l'empereur, après avoir signé les décrets du 17 mai, fut en effet de mettre les troupes du pape sous les ordres de Murat [2]. Le roi de Naples l'en remercie aussitôt avec effusion. « Je m'empresse d'annoncer à Votre Majesté que je viens de recevoir sa dépêche du 18 mai. Je vous remercie bien de la nouvelle preuve de confiance que vous venez de me donner. Tous vos ordres seront remplis, et j'espère qu'ils le seront sans troubles. La date de l'arrêté de Votre Majesté porte la date du 1er juin pour la prise de possession de Rome, et par sa lettre il m'est recommandé de tenir caché le tout jusqu'au 5 juin. Je dois penser que Votre Majesté avait réfléchi qu'il fallait ce temps-là pour laisser arriver les membres de la consulte [3]. »

1. Lettre du roi Joachim Murat à l'empereur, 17 mai 1809. — Dépôt du ministère de la guerre.

2. Lettre de l'empereur au roi de Naples, Schœnbrunn, 17 mai 1809. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XIX, p. 20.

3. Lettre du roi Murat à l'empereur Napoléon, 30 mai 1809. — Il y a ici, soit dans la *Correspondance de Napoléon Ier*, imprimée par le gouvernement, soit dans les lettres originales de Murat, que nous avons consultées au département de la guerre, quelques erreurs de dates d'ailleurs insignifiantes. Dans la correspondance imprimée, la

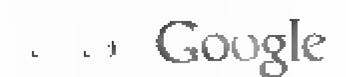




Tant de mesures préparatoires n'avaient pu être si secrètement prises, qu'il n'en transpirât quelque chose à Rome. Depuis les grands succès militaires remportés par l'empereur en Allemagne, il n'y avait plus une seule personne dans les États pontificaux qui ne s'attendît à voir le gouvernement français frapper d'un instant à l'autre quelque grand coup d'autorité ; mais quel serait-il ? Le pape et son ministre entretenaient si peu d'illusions à cet égard, qu'ils se demandaient uniquement depuis plusieurs jours avec anxiété de quelle façon procéderait le général Miollis. Arrêterait-il le pape avant de le déposer comme prince temporel, ou bien proclamerait-il sa déchéance en lui laissant sa liberté ? Dans l'une comme dans l'autre hypothèse, Pie VII était résolu à prononcer l'excommunication contre les auteurs et les fauteurs d'une pareille violence.

Déjà depuis plusieurs années, même dès l'année

lettre de l'empereur est datée du 17, non du 18, comme le dit le roi Murat, et l'on y lit que l'occupation de Rome doit être gardée secrète jusqu'au 1er juin et non pas jusqu'au 5. Faut-il supposer qu'une lettre datée du 18 a été omise dans la correspondance imprimée ? Nous ne le croyons pas. Il s'agit probablement d'une simple erreur commise à l'imprimerie impériale, par suite de l'indéchiffrable écriture de l'empereur. En réalité, la prise de possession de Rome n'a eu lieu que le 10 juin.





1806, lorsque les avis envoyés de Paris par le cardinal Caprara annonçaient une prochaine invasion des États du saint-père, plusieurs congrégations s'étaient tenues chez le doyen du sacré-collége, le cardinal Antonelli, pour concerter les mesures à prendre. Les cardinaux di Pietro, Litta, Pacca et Consalvi y avaient pris part. Après l'arrestation projetée du cardinal secrétaire d'État Pacca, Pie VII avait chargé le cardinal di Pietro, qui était un théologien beaucoup plus qu'un politique, de libeller une nouvelle bulle. Ignorant toutefois si l'enlèvement du pape précéderait ou suivrait l'incorporation des États de l'Église à l'empire, le saint-père et son ministre avaient jugé prudent de faire préparer des copies différentes de la bulle rédigée par le cardinal di Pietro ; les premières donnaient pour motif de l'excommunication la violation du palais apostolique et la déportation sacrilége du souverain pontife, les secondes sa simple déchéance comme souverain temporel. Pie VII avait signé de sa main les exemplaires de ces deux bulles.

Ainsi tout était préparé pour tous les cas. Plus l'événement approchait, moins le saint-père faisait mystère de ses intentions. Le cardinal Pacca assure que la simple insinuation faite dans une note au général Lemarrois que Pie VII ne craindrait pas de recourir,

« pour sauver les domaines de l'Église, aux armes mises par la Providence entre ses mains, » avait été accueillie avec enthousiasme par les Romains. Un jour même, toujours d'après son ministre, Pie VII aurait dit au trésorier du saint-siége : « Que les Français prennent garde à ce qu'ils font, je n'ai plus qu'à prendre la mèche et à mettre le feu à la mine. » Dans une audience accordée à Mgr Alliato, pro-auditeur de la cour de Rome, il avait ajouté peu de temps après : « Nous voyons bien que les Français veulent nous forcer à parler latin, eh bien, nous le ferons [1]. »

Si par ces menaces couvertes Pie VII avait espéré intimider le général Miollis, il n'y réussit point. Quelques retards avaient eu lieu dans l'exécution des ordres de l'empereur, mais ils tenaient uniquement à des mesures militaires relatives à la sûreté publique que la consulte extraordinaire, déjà secrètement réunie à Rome, avait jugé convenable de prendre : ce n'était là qu'un simple ajournement. L'ancien montagnard Salicetti, de longue date homme de confiance

1. *Œuvres complètes du cardinal Pacca*, t. Ier, p. 111. — Les bulles d'excommunication, comme toutes les pièces émanant du saint-père en matière ecclésiastique, sont toujours écrites en latin.



de Napoléon, chargé par lui de surveiller à Naples les velléités d'indépendance de son beau-frère, avait pris fort à cœur sa mission ; déjà il en avait combiné tous les détails sous les ordres de son supérieur hiérarchique, le général Miollis, homme de devoir avant tout, ancien républicain comme lui, mais beaucoup plus modéré et moins sensible que son impétueux collègue de la consulte au plaisir d'avoir à détrôner un pape. Le 10 juin 1809, tous les préparatifs étaient faits.

Dès le matin, raconte le cardinal Pacca, on vint lui annoncer que les partisans des Français avaient pris tout à coup un air triomphant et qu'ils allaient se vantant publiquement que c'en était désormais fini des protestations du pape. Dès lors le secrétaire d'État ne douta plus que le moment fatal ne fût arrivé. En effet, vers deux heures de l'après-midi, on abaissa les armes pontificales au château Saint-Ange, et l'on arbora le drapeau tricolore, qui fut salué d'une salve d'artillerie, tandis que des corps de troupes françaises publiaient dans la ville, au son de la trompette, le décret impérial daté de Vienne ; mais laissons un instant la parole au propre ministre de Sa Sainteté :

« Je me précipitai soudain, écrit le cardinal Pacca,

dans l'appartement du saint-père, et en nous abordant nous prononçâmes tous les deux ces paroles du Rédempteur : *Consummatum est!* J'étais dans un état difficile à décrire ; mais la vue du saint-père, qui conservait une inaltérable tranquillité, m'édifia beaucoup et ranima mon courage. Quelques minutes après, mon neveu m'apporta une copie du décret impérial. Le pape se leva et me suivit à la fenêtre pour en entendre la lecture. J'essayai de maîtriser le premier moment de la douleur pour lire avec attention cette pièce importante, qui devait nous servir de règle dans les mesures que nous avions à prendre ; mais la juste et profonde indignation que m'inspirait le sacrilége qui se consommait alors, la présence en face et tout près de moi de mon infortuné souverain, du vicaire de Jésus-Christ prêt à entendre de ma bouche la sentence de son détrônement, les calomnies qu'en le parcourant de l'œil je voyais d'avance dans ce décret impie, les continuels coups de canon qui annonçaient la plus inique usurpation avec un triomphe insultant, tout cela m'émut si profondément, me troubla tellement la vue, que je ne pus lire qu'à moitié à travers de fréquentes interruptions et avec une respiration suffoquée les principaux articles du décret. Puis, observant attentivement le pape, aux premières

paroles je vis de l'émotion sur son visage, et j'y remarquai des signes non pas de crainte ni d'abattement, mais d'une trop naturelle indignation. Peu à peu il se remit, et il écouta la lecture avec beaucoup de tranquillité et de résignation. Quand elle fut finie, le saint-père se rapprocha de la table et, sans rien dire, y signa les copies d'une protestation en italien qui fut affichée dans Rome la nuit suivante [1]. »

Cependant il n'avait pas été question de la part du saint-père de la bulle d'excommunication. Ce fut le cardinal qui lui demanda s'il devait donner des ordres pour la faire publier. Pie VII parut d'abord un peu incertain. Il venait de relire exprès cette bulle ; il trouvait *bien fortes les expressions qu'on y employait contre le gouvernement français.* Le cardinal Pacca lui fit observer que, « devant en venir à une aussi solennelle extrémité, il était pourtant nécessaire d'y présenter un tableau épouvantable, mais non exagéré, de toutes les injustices, de toutes les oppressions, de toutes les violences du gouvernement impérial, afin qu'on fût convaincu et forcé d'avouer que le pape avait encore trop tardé à élever

1. *OEuvres complètes du cardinal Pacca,* t. Ier, p. 112.

la voix contre cet amas de forfaits et d'attentats. » Pie VII n'était pas encore décidé. — « Mais vous, que feriez-vous? — Moi, saint-père, après la menace faite d'un aussi grand acte à nos ennemis, qui le redoutent, après l'espérance donnée à votre peuple, qui le désire et qui l'attend, je l'exécuterais ; mais la demande de Votre Sainteté m'agite et m'inquiète. Très-saint-père, élevez vos yeux au ciel, puis donnez-moi vos ordres, et soyez sûr que ce qui sortira de votre bouche sera la volonté de Dieu. » Pie VII se recueillit un instant ; puis, après une courte pause : « Eh bien, dit-il, donnez cours à la bulle ; mais, s'écria-t-il aussitôt, qu'ils prennent bien garde, ceux qui exécuteront vos ordres; surtout qu'ils ne soient pas découverts, car ils seraient fusillés, et j'en serais inconsolable. » Peu d'heures après, ajoute le cardinal Pacca, la bulle d'excommunication était en effet affichée avec un succès prodigieux, car, bien qu'apposée en plein jour aux lieux accoutumés, c'est-à-dire sur les murs de Saint-Pierre, de Sainte-Marie-Majeure et de Saint-Jean-de-Latran, pas un des hommes qui la placardèrent pendant le temps même des vêpres, presque à la vue des fidèles, ne fut saisi ni même découvert par la consulte extraordinaire. La publication de la bulle,

continue toujours le ministre du saint-siége, plongea les Français dans la stupeur et excita dans toute la ville de Rome un enthousiasme extraordinaire[1]. »

Sans croire absolument avec le cardinal Pacca que la publication de la bulle d'excommunication, sur laquelle nous aurons plus tard à revenir, ait causé dans la ville de Rome un si grand enthousiasme ni plongé la consulte extraordinaire dans une si profonde stupeur, il est impossible de se dissimuler qu'elle jetait dans une situation déjà si troublée par elle-même un surcroît de complications. Que fallait-il faire? Qu'attendait Napoléon? Était-ce son intention qu'en raison de cette bulle d'excommunication, aussi vite enlevée que produite, mais qui n'en avait pas moins fait son apparition publique à Rome, on mît la main sur le saint-père? Voilà ce que se demandaient avec anxiété le général Miollis, Salicetti et sans doute aussi, quoiqu'il ne fût pas de sa personne sur les lieux, le roi Joachim Murat.

Napoléon a toujours dit, il a écrit dans ses mémoires, il a répété plusieurs fois à M. de Las Cazes, dans ses conversations à Sainte-Hélène, qu'il n'avait

1. *Œuvres complètes du cardinal Pacca*, t. Ier, p. 115.

jamais donné l'ordre d'arrêter le pape. Lorsqu'il émettait cette prodigieuse assertion, Napoléon Ier ne se doutait pas que sa correspondance serait plus tard officiellement publiée par Napoléon III. De Schœnbrunn, où il résidait encore le 17 juin 1809, c'est-à-dire sept jours après que la bulle d'excommunication avait été affichée à Rome, l'empereur écrivait au roi de Naples : « Vous avez vu par mes décrets *que j'ai fait beaucoup de bien au pape* ; mais c'est à condition qu'il se tiendra tranquille. S'il veut faire une réunion de cabaleurs, tels que le cardinal Pacca, il n'en faut rien souffrir *et agir à Rome comme j'agirais envers le cardinal archevêque de Paris. J'ai voulu vous donner cette explication.* » Au 17 juin, peut-être l'empereur n'avait-il pas reçu encore les nouvelles de Rome du 10 juin ; mais certainement elles étaient parvenues à Schœnbrunn le 19 juin. A cette date, le général Miollis avait eu le temps de prévenir l'empereur et de prendre ses ordres. Voici la réponse qu'il en recevait : « Je vous ai confié le soin de maintenir la tranquillité dans mes États de Rome. Vous ne devez souffrir aucun obstacle... Vous devez faire arrêter, même dans la maison du pape, tous ceux qui trameraient contre la tranquillité publique et contre la sûreté de mes soldats. Un prêtre



abuse de son caractère et mérite moins d'indulgence qu'un autre, lorsqu'il prêche la guerre et la désobéissance à la puissance temporelle, et lorsqu'il sacrifie le spirituel aux intérêts de ce monde que l'Évangile dit n'être pas le sien[1]. »

La lettre écrite à la même date à son beau-frère le roi de Naples est plus explicite encore ; les termes n'en laissent rien dans le vague. « Je vous ai déjà fait connaître que mon intention était que les affaires de Rome fussent menées vivement et qu'on ne ménageât aucune espèce de résistance. Aucun asile ne doit être respecté, si on ne se soumet pas à mes décrets, et, sous quelque prétexte que ce soit, on ne doit souffrir aucune résistance. Si le pape, contre l'esprit de son état et de l'Évangile, prêche la révolte et veut se servir de l'immunité de sa maison pour faire imprimer des circulaires, *on doit l'arrêter*. Le temps de ces scènes est passé. Philippe le Bel fit arrêter Boniface, et Charles-Quint tint longtemps en prison Clément VII, et ceux-là avaient fait encore moins. Un prêtre qui prêche aux puissances temporelles la discorde et la guerre, au lieu de la paix, abuse de

1. Lettre de l'empereur au général Miollis, 19 juin 1809. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XIX, p. 137.

son caractère[1]. » Le roi Murat et le général Miollis savaient désormais à quoi s'en tenir et ce que l'empereur désirait d'eux. Ils se mirent en devoir de l'accomplir.

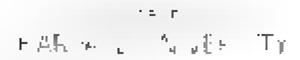
1. L'empereur Napoléon au roi Joachim Murat, 19 juin 1809. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XIX, p. 138.

CHAPITRE XXXII.

L'ENLÈVEMENT DU PAPE.

Relations diverses de l'enlèvement de Pie VII à Rome. — Le général Radet en a écrit deux qui ne concordent pas ensemble. — On s'attendait à Rome à cette arrestation. — Préparatifs faits au Quirinal pour n'être pas surpris à l'improviste. — Le général Radet chargé d'enlever le pape dans la nuit du 5 juillet. — Ses dispositions. — Trois colonnes d'assaut. — Elles opèrent à trois heures du matin. — Radet en présence du saint-père. — Son embarras. — Noble attitude du saint-père. — Il est emmené de Rome avec le cardinal Pacca. — Séjour à la chartreuse de Florence. — Le pape y tombe malade, mais la princesse Élisa, effrayée, fait continuer son voyage. — Passage de nuit à Gênes. — Le bruit de l'arrestation du pape étant répandu dans le nord de l'Italie, la population des campagnes se porte partout sur son passage. — Embarras de l'escorte pontificale. — L'empressement redouble lorsque Pie VII a passé les Alpes. — Son arrivée à Grenoble ressemble à un véritable triomphe. — Les autorités locales n'ont point d'instructions. — Leur embarras. — L'ordre arrive de Paris de faire partir Pie VII pour Grenoble. — Contradictions flagrantes entre la manière dont l'empereur s'est à diverses reprises exprimé sur l'arrestation du saint-père, et les ordres qu'il avait donnés à cet égard.

Le public possède déjà deux relations de l'enlèvement du pape au Quirinal ; toutes deux émanent de deux témoins oculaires, ou plutôt de deux personnages qui ont été acteurs eux-mêmes dans ce drame étrange. L'une a été écrite par le cardinal Pacca dans ses œuvres complètes, la seconde provient du général

de gendarmerie baron Radet. La date de cette dernière est du 12 septembre 1814. Elle avait été adressée à cette époque, qui le croirait? à Pie VII lui-même. Passé du service de l'empereur à celui du roi Louis XVIII, l'ancien commandant de gendarmerie chargé d'arrêter le pape éprouvait, disait-il, le besoin de se laver des indignes calomnies répandues sur son compte, et qui étaient de nature à lui faire perdre les précieuses bonnes grâces de son nouveau souverain; c'est pourquoi il avait pris le parti de rédiger un récit fidèle « de cet événement malheureux qui faisait autant d'honneur à Sa Sainteté que de prosélytes à la religion, et il supplie le saint-père de vouloir bien, en reconnaissant la vérité de sa relation, venir au secours de l'honneur de l'un de ses enfants, qui dans sa malheureuse position comptait encore pour un dédommagement le bonheur qu'il avait eu de contempler de si près une vertu plus qu'humaine[1]. »

Malheureusement pour le général Radet, il n'avait pas plus que l'empereur Napoléon gardé la mémoire exacte de tout ce qu'il avait écrit, et nous avons sous les yeux une autre relation adressée par lui de Rome

1. Lettre du général baron Radet à Sa Sainteté le pape Pie VII, citée par le cardinal Pacca. — *Œuvres complètes*, t. Ier, p. 229.

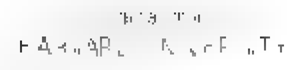




au ministre de la guerre à Paris le 13 juillet 1809, aussitôt après son retour de la chartreuse de Florence, où il avait été déposer son prisonnier. Dans cette relation, la première en date, écrite au lendemain de l'événement, c'est lui, Radet, qui a tout fait, c'est lui en particulier qui a décidé le général Miollis, un peu hésitant, à arrêter le saint-père. Bref, personne n'était alors plus satisfait et plus fier de sa mission que le général baron Radet. Dans ces deux relations, plus différentes de ton que contradictoires, dont le fond paraît d'ailleurs parfaitement véridique, le général Radet n'a eu d'autre tort que d'exagérer peut-être un peu l'importance de son rôle personnel ; il ne faudrait pas dans l'une plus que dans l'autre prendre trop au pied de la lettre ce qu'il y dit de lui-même. Hors cela, son récit est exact, et selon notre habitude nous ne mettrons à sa charge, ou pour mieux dire à la charge de ceux dont il était le très-docile instrument, que les faits qui ressortent de la version qu'il a jugé lui-même lui être la plus favorable.

Une autre relation manuscrite dont nous nous servirons également est écrite en italien. Nous avons tout lieu de supposer qu'elle émane du cardinal Despuig, qui était avec Pacca le seul membre du sacré-collége logé au Quirinal, et par conséquent





témoin comme lui de l'enlèvement du saint-père. Il est assez rare qu'un coup de main qui s'est préparé dans l'ombre, qui s'est exécuté la nuit en grand secret, ait été à la fois raconté par tant de personnes ayant joué dans les camps opposés des rôles aussi directs et aussi considérables. Quand il se trouve aidé par de pareils témoignages, un historien peut se flatter de posséder à peu près tous les éléments de la vérité. Nous tâcherons qu'elle soit fidèlement rendue dans notre récit.

Du moment où l'empereur avait pris son parti d'enlever au saint-père son pouvoir temporel, il devenait bien peu probable qu'il voulût le laisser séjourner à Rome. Lorsqu'un prince descend du trône par déposition ou par abdication, il est rare qu'on n'ait pas hâte de l'éloigner de ses anciens sujets. Il en devait être ainsi et à beaucoup plus forte raison du souverain pontife, dont la suprématie spirituelle demeurait entière, et qui ne pouvait manquer d'opposer par sa seule présence, même impassible, un obstacle absolu à l'établissement définitif du nouvel ordre de choses. Cela était parfaitement senti à Rome par tout le monde, mais par personne autant que par le saint-père lui-même. Aussi ne se faisait-il à cet égard aucune illusion. Son secrétaire d'État n'en avait pas

davantage, et dans le Quirinal il n'était pas un serviteur de Pie VII qui ne s'attendît à le voir bientôt enlevé de Rome par la force. Le public était lui-même journellement averti de l'imminence de la catastrophe par les préparatifs qui se faisaient patemment dans l'intérieur de la demeure pontificale pour en garder jour et nuit toutes les entrées.

Ce n'est pas que le saint-père songeât sérieusement à se défendre à main armée contre une agression organisée par le commandant des troupes françaises. Encore moins avait-il le dessein, que lui prêtait assez ridiculement le général Radet, de vouloir sortir, le jour de la Saint-Pierre, le crucifix à la main et de faire sonner le tocsin, afin d'exciter le peuple romain contre les Français[1]; mais le saint-père, qui aurait frémi à l'idée qu'une seule goutte de sang eût été

1. « Le pape fut gardé autour du Quirinal. Il voulait sortir le jour de Saint-Pierre, le crucifix à la main, et lancer la grande excommunication par laquelle il déclarait retirer à l'empereur Napoléon la couronne qu'il prétend lui avoir donnée, et relever tous ses sujets de l'Italie du serment de fidélité qu'ils lui ont prêté; mais, logé près le Quirinal, au palais Ruspigliosi, je doublai la garde et ma surveillance, et j'achetai des intelligences dans le Quirinal. Je l'aurais fait rentrer d'autorité, s'il fût sorti, et empêché de fulminer de ses fenêtres et de sonner le tocsin. J'étais maître du clocher et en possession de la corde de la cloche du Quirinal, et il ne sortit pas » — Le général Radet au ministre de la guerre, le 13 juillet 1809.




versée par ses défenseurs afin de protéger sa personne, était en même temps bien résolu à forcer ses adversaires de recourir publiquement contre lui à l'emploi de la force ouverte. Il s'était donc enfermé dans le Quirinal, ordre avait été donné de n'en ouvrir de jour les portes qu'aux personnes faisant partie de la maison du saint-père. La nuit, elles étaient strictement closes pour tout le monde sans exception, et des sentinelles de bonne volonté se relayaient à l'intérieur du palais pour observer d'un lieu élevé les mouvements qui se pouvaient faire autour du Quirinal afin d'en surprendre l'entrée.

Toutes ces précautions étaient connues du général Miollis par suite des intelligences que Radet s'étaient procurées dans la maison même du saint-père. Elles ne laissaient pas que de l'embarrasser; car, outre la garde assidue que montaient au dedans les serviteurs du saint-père, le gros de la population romaine, soupçonnant le projet de lui enlever Pie VII, surveillait lui-même journellement les moindres mouvements des troupes, et faisait parvenir des avis sûrs au cardinal Pacca touchant tout ce qui pouvait se tramer contre le Quirinal. Le général Radet rendait un compte assez exact de la situation lorsqu'il écrivait au ministre de la guerre dans sa lettre du 13 juillet 1809

ces curieuses paroles : « L'horizon s'obscurcit et le pape gouverne du bout du doigt beaucoup plus que nous avec nos baïonnettes [1]. »

Cependant Radet était, somme toute, un homme sûr, hardi et délié ; l'empereur lui avait personnellement envoyé de Schœnbrunn en Toscane, où il se trouvait alors, l'ordre télégraphique de se rendre à Rome, sans doute parce qu'il le jugeait plus propre que qui que ce fût à mener à bien l'arrestation du pape. Miollis résolut donc de s'en rapporter à lui pour entreprendre cette scabreuse opération. Dans sa relation de 1809, c'est le général Radet qui a provoqué l'arrestation du pape, qui l'a presque imposée par son éloquence aux incertitudes du général Miollis. Dans la relation de 1814, c'est, au contraire, avec une extrême répugnance que Radet entend le général Miollis lui en démontrer la nécessité. Il y fait beaucoup d'objections. « Il aurait bien voulu éluder la mission qui lui était donnée; mais plus il en cherchait les moyens, moins son imagination le servait [2]. » Son unique espérance reposait sur le défaut de troupes; dans la nuit

1. Lettre du général baron Radet au ministre de la guerre, 13 juillet 1809

2. Le général Radet, relation de septembre 1814.



du 5 au 6 juillet, le général Miollis vint lui annoncer qu'il arrivait des troupes napolitaines.

Radet assure qu'il fit encore de nouvelles remontrances ; mais le gouverneur de la ville, « après avoir retracé les dangers de la position et la nécessité d'arrêter par un coup de foudre le torrent et l'effusion du sang, objecta que, comme militaires, nous étions essentiellement obéissants, passifs et responsables sur notre tête des ordres qui nous étaient donnés. Je n'avais rien à répondre. L'honneur et mes serments me dictaient mon devoir, et je me décidai à exécuter les ordres que je recevrais par écrit dès que la troupe serait arrivée[1]. » Une circonstance importante, à propos de laquelle concordent parfaitement les deux récits du général Radet, c'est qu'il ne reçut d'abord aucun ordre écrit au sujet du pape. Le général Miollis ne lui remit d'*ordre écrit* que pour arrêter le cardinal Pacca, et, en cas d'opposition de la part du saint-père, l'*ordre verbal* de l'arrêter aussi et de les conduire tous deux à Florence. Radet comprit que pour le moment il n'obtiendrait rien de plus ; cela lui suffit, et il commença ses préparatifs à l'instant même. Il aurait été question d'assiéger une place forte et de

1. Relation du général Radet, septembre 1814.





livrer l'assaut à l'ennemi le plus redoutable, que l'on n'aurait pas déployé plus de prudence, de stratégie et de ruses.

« Le 5, à la pointe du jour, continue toujours Radet, je fis les dispositions matérielles, que je parvins à soustraire aux yeux des Romains par de petites patrouilles croisées et des mesures de police. Je retins tout le jour les troupes dans les casernes pour donner plus de sécurité au public et dans le palais du Quirinal. Enfin j'employai tous les moyens et tous les prétextes propres à écarter jusqu'au soupçon. A neuf heures du soir, je fis venir l'un après l'autre les chefs militaires, à qui je donnai mes ordres. A dix heures, tout était réuni à la place des Saints-Apôtres et à la caserne de la Pilota, où était le centre de mes opérations... A onze heures, je plaçai moi-même mes patrouilles, mes gardes, mes postes et mes détachements d'opération, pendant que le gouverneur général faisait occuper les ponts du Tibre et le château Saint-Ange par un bataillon napolitain[1]. »

Tous ces détachements d'opération dont le général fait ici le complaisant dénombrement étaient, d'après son récit du 13 juillet 1809 (ce qu'il oublie de dire

1. Relation du général Radet, septembre 1814.

en 1814), munis d'échelles d'escalade, de cordes, de grappins et de torches. Le signal devait être donné à une heure après minuit ; mais une sentinelle veillait comme à l'ordinaire sur la tour du Quirinal. Radet, qui avait des intelligences dans l'intérieur du palais, en était informé. Il savait aussi que d'ordinaire cette sentinelle cessait sa faction à l'aube du jour. Lui-même guetta de chez lui sa rentrée. A deux heures trente-cinq minutes, quand il la vit disparaître, il donna le signal[1]. Le signal eut pour effet de mettre en branle trois bandes différentes, car le général Radet procédait suivant les règles et tentait à la fois trois assauts simultanés, afin de mieux diviser les forces de la garnison du Quirinal. Un détachement de trente hommes escaladait les murs du jardin, près de la grande porte, derrière la cour dite de la Paneterie. Un colonel Siry, à la tête d'un autre détachement de vingt-cinq hommes, montait par la fenêtre d'une chambre inoccupée du deuxième étage des bâtiments attenant au Quirinal. De son côté, le général Radet s'était réservé de pénétrer par l'extrémité de la toiture de la Daterie dans l'intérieur des appartements du Quirinal.

1. Relation du général Radet, septembre 1814.





Ce fut par malheur cette dernière expédition qui réussit le moins bien. Deux échelles s'étant rompues, le général Radet fut obligé d'opérer sa retraite et d'attendre que le colonel Siry, qui était parvenu avec son monde dans la cour intérieure du palais, lui en procurât l'entrée en faisant ouvrir en dedans la petite porte pratiquée dans l'un des battants de la grande porte cochère du Quirinal, porte massive contre laquelle Radet s'escrimait en vain du dehors depuis déjà quelques minutes. Ainsi introduit par son lieutenant, le général Radet entra enfin dans le palais du saint-père, et tout aussitôt fit désarmer la garde suisse, forte d'environ quarante hommes, mais qui, suivant l'ordre qu'elle avait reçu de longue date, ne lui opposa aucune résistance. N'ayant point la connaissance des lieux, mais dirigé par un misérable qui avait été récemment chassé du Quirinal pour un vol commis au préjudice du chapelain du saint-père, et qu'il avait pris à sa solde, le général Radet s'achemina vers les appartements de Sa Sainteté.

Cependant les trois assauts donnés au palais, les efforts tentés du dehors pour en briser les portes, les mouvements et les cris de ceux qui s'étaient introduits dans les cours intérieures, ne pouvaient manquer d'éveiller promptement les habitants du Quirinal.

La plupart ne s'étaient couchés que fort tard dans la nuit ou plutôt à l'aube du jour, lorsque, rassurés par l'apparente tranquillité qui régnait autour de la demeure pontificale, ils avaient cru le danger passé, du moins pour cette nuit; de façon que l'événement qu'ils redoutaient depuis si longtemps et contre lequel ils s'étaient promis d'être toujours en garde les surprit au contraire dans leur premier sommeil. Le cardinal Pacca ne faisait que de se mettre au lit quand son valet de chambre vint l'avertir que les Français étaient dans le palais. Sur-le-champ et pendant qu'il mettait lui-même ses vêtements, il envoya son neveu, Tibère Pacca, réveiller Pie VII, ainsi qu'il avait été convenu entre eux pour le cas de quelque événement extraordinaire [1], car c'était l'une des principales préoccupations de Pie VII de se trouver prêt et sur pied quand on envahirait sa demeure, et il n'avait rien tant recommandé à ses serviteurs que d'avoir soin de l'avertir à la moindre alarme [2].

Le secrétaire d'État, en se rendant dans la chambre du saint-père, le trouva se levant avec une grande

1. *Œuvres complètes du cardinal Pacca*, t. I[er], p. 117.

2. Relazione dell' assalto dato il 6 Luglio 1809 al palazzo Quirinale et del rapimento del sovrano pontifice papa Pio VII. — *Manuscrit italien.* British Museum, n° 8,387.

sérénité d'esprit, ayant déjà jeté sur sa robe *la mozetta* (le camail) et l'étole, et se préparant à se rendre dans la salle d'audience. Presque en même temps que le cardinal Pacca était survenu le cardinal Despuig, Espagnol de naissance, archevêque de Séville et pro-vicaire de Rome. « Me voici, s'écria Pie VII en les voyant tous deux près de lui, me voici en compagnie de mes véritables amis. — Saint-père, répliqua Despuig, voici le moment de montrer votre courage et d'implorer l'assistance du Très-Haut afin que vous puissiez nous servir à tous d'exemple. Votre Sainteté me permettra-t-elle de lui rappeler que nous sommes dans l'octave de la fête de saint Pierre[1] ? » Cependant le bruit allait croissant dans les pièces qui précédaient l'entrée des appartements du saint-père. On entendait de plus en plus les coups redoublés des haches et des crosses de fusils avec lesquelles la bande que conduisait le général Radet s'efforçait de faire tomber les portes des antichambres. Le cardinal espagnol proposa au saint-père de se rendre à sa chapelle particulière, qui était proche; mais déjà le général Radet était arrivé jusqu'à la porte de la pièce où se tenait Pie VII, on la voyait trembler sous sa

1. Relation manuscrite italienne.

pression. La retraite vers la chapelle aurait eu l'air d'une fuite. Pie VII, s'asseyant sur un sofa qui était juste en face de la porte et derrière une table, fit signe aux cardinaux de prendre place à côté de lui, et ordonna que l'on ouvrît la porte afin d'éviter tout désordre.

Radet alors entra, ne sachant encore ni où il était ni devant qui il se trouvait; bientôt cependant il le devina à l'attitude des hommes qui le suivaient, et dont quelques-uns, sans compter celui qui lui servait de guide, étaient Romains et connaissaient le saint-père. Informé qu'il était en sa présence, Radet mit son chapeau à la main, et, renvoyant le plus gros de sa troupe, il fit entrer un à un la plupart des officiers de sa suite et quelques sous-officiers de gendarmerie qui, se glissant le long de la porte entre-bâillée et des murs de l'appartement, vinrent se ranger symétriquement, l'épée nue et le mousquet au pied, à sa droite et à sa gauche. Deux groupes placés en face l'un de l'autre occupaient donc la pièce. A la tête du premier, le général Radet, le chapeau à la main, botté, éperonné, le sabre au côté, dans la tenue d'un militaire qui vient de livrer un assaut, parfaitement respectueux d'ailleurs et flanqué d'une douzaine d'officiers et de sous-officiers français auxquels s'étaient

mêlés deux ou trois des commandants de la garde civique romaine, suivis eux-mêmes de quelques gens de la lie du peuple. Vis-à-vis était le pape, en habit ecclésiastique des plus simples, ayant à son doigt, dit notre relation italienne, l'anneau pontifical que Pie VI avait porté pendant sa captivité en France, les deux cardinaux assis près de lui, et, derrière, un groupe composé des principaux serviteurs de sa maison. De part et d'autre on s'observait réciproquement; le silence dura plus de cinq minutes.

Il était évident que le général Radet était fort décontenancé : il avait peine à reprendre ses esprits; sa figure était pâle; il semblait vouloir parler, mais les mots ne lui venaient pas à la bouche. Enfin il s'avança de quelques pas, s'inclina et dit à Sa Sainteté qu'il avait une mission douloureuse à remplir, mission imposée par ses serments et les devoirs sacrés de sa place [1]. A ces mots, le pape se leva, et, le regardant avec dignité : « Que me voulez-vous? Et pourquoi venez-vous à cette heure troubler ainsi mon repos et ma demeure? — Très-saint-père, reprit le général Radet, je viens au nom de mon gouvernement réitérer à Votre Sainteté la proposition de re-

1. Le général Radet, relation de septembre 1814.




noncer officiellement à son pouvoir temporel. Si Votre Sainteté y consent, je ne doute pas que les affaires ne puissent s'arranger, et l'empereur traitera Votre Sainteté avec les plus grands égards [1]. » Cette proposition à lui adressée, dans son propre palais, par un chef de gendarmerie qui s'en était emparé de vive force, le saint-père l'avait déjà lue dans les lettres de l'empereur; il l'avait plusieurs fois entendue sortir de la bouche de nombre de ses interlocuteurs, plus haut placés et mieux disant que celui qu'il avait maintenant sous les yeux; mais derrière la sommation du soldat vulgaire qui venait de présider à l'odieux guet-apens il y avait la menace parlante de l'emploi immédiat de la force brutale. Cela ne troubla en rien Pie VII. « Si vous avez cru devoir exécuter de tels ordres de l'empereur à cause de votre serment de fidélité et d'obéissance, pensez de quelle manière nous devons, nous, soutenir les droits du saint-siége, auquel nous sommes lié par tant de serments. Nous ne pouvons ni céder ni abandonner ce qui n'est pas à nous. Le temporel appartient à l'Église, et nous n'en sommes que l'administrateur. L'empereur pourra nous mettre en pièces; mais il n'obtiendra pas cela de nous. Après

1. Relation manuscrite italienne.




tout ce que nous avons fait pour lui, devions-nous nous attendre à un pareil traitement? »

Radet était de plus en plus troublé. « Je sais, saint-père, que l'empereur vous a beaucoup d'obligations. — Oui, et plus que vous ne savez; mais enfin quels sont vos ordres? — Très-saint-père, j'ai regret de la commission qui m'a été donnée; mais, puisque telle est la résolution de Sa Sainteté, je dois lui dire que j'ai ordre de l'emmener avec moi. » A ces paroles, le saint-père, qui avait gardé jusque-là le ton le plus imposant, s'adressant tout à coup à Radet, lui dit avec un air de tendresse et de compassion : « En vérité, mon fils, cette commission ne vous attirera pas les bénédictions divines. — Puis, levant les yeux au ciel : — Voilà donc, s'écria-t-il, la reconnaissance qui m'a été gardée de tout ce que j'ai fait pour votre empereur! Voilà donc la récompense de ma grande condescendance envers lui et envers l'Église de France! Mais peut-être à cet égard ai-je été coupable devant Dieu; c'est lui qui veut me punir, et je me soumets avec humilité [1]. »

Pendant que cette scène se passait dans les appartements du saint-père, le général avait eu le temps

1. Relation italienne manuscrite du British Museum, n° 8,387.



d'envoyer un brigadier de gendarmerie avertir le général Miollis qu'il se trouvait en présence du pape, et lui demander ce qu'il devait faire. Le général Miollis n'avait pris personnellement aucune part à l'expédition dirigée contre le Quirinal ; mais il se tenait à portée dans les jardins du palais Colonna, qui donnent sur la place de Monte-Cavallo. Peu d'instants après, le messager du général Radet remettait en secret à celui-ci l'ordre de la part du gouverneur de Rome d'arrêter le pape avec le cardinal Pacca et de les conduire incontinent hors de Rome [1]. Radet insista pour un départ immédiat. « Puisqu'il en est ainsi, je cède à la force; mais, répondit le saint-père, vous m'accorderez bien, à moi et aux personnes qui doivent me suivre, deux heures pour faire nos préparatifs de voyage. » Le général Radet assura que ses instructions ne le lui permettaient pas. Si Sa Sainteté voulait donner la liste des personnes qu'elle désirait emmener, il la ferait porter par un officier au gouverneur de Rome, et prendrait à cet égard les ordres de son supérieur.

En moins de dix minutes, l'officier était de retour et rendit tout haut la réponse du général Miollis.

1. Relation du général Radet, septembre 1814.

« L'ordre de Son Excellence est, dit-il, qu'il faut que le pape et le cardinal Pacca partent à l'instant avec le général Radet. Les autres personnes suivront après [1]. » Le pape alors se leva pour se rendre à sa chambre à coucher. Il avait quelque peine à marcher, étant faible et souffrant. Le général Radet raconte « qu'il le soutint de son bras jusqu'au seuil de la porte, et la main du saint-père, ajoute-t-il, se trouvant par hasard dans la sienne, il ne put résister au mouvement de vénération dont il était fortement pénétré, et baisa pieusement cette main sainte et l'anneau pontifical qu'elle portait. » Il saisit même cette occasion pour proposer à Sa Sainteté de se retirer et de lui laisser la faculté de confier à qui bon lui semblerait ses ordres, ses secrets et les choses précieuses auxquelles elle pourrait tenir. Pie VII ne profita point de cette permission. « Quand on ne tient pas à la vie, on est loin de tenir aux choses de ce monde, » fut son unique réponse. — Prenant alors uniquement sur son prie-Dieu son bréviaire et le christ qu'il avait coutume de porter suspendu sur sa poitrine, il s'assit au pied de son lit, car il était, nous l'avons dit, à la fois fatigué et un peu malade.

1. Relation du général Radet, septembre 1814.





Quand tout fut prêt pour le départ, le saint-père, appuyé de nouveau sur le général Radet et suivi du cardinal Pacca, descendit le grand escalier du Quirinal. Arrivé à la porte cochère, Pie VII s'arrêta et bénit Rome. Les troupes françaises étaient rangées en bataille sur la vaste place de Monte-Cavallo. Une portion des patrouilles qui avaient circulé pendant la nuit autour du Quirinal et la garde du palais Colonna s'y trouvaient également réunies. Il n'y avait point de population romaine sur la place, ni aux fenêtres; il était quatre heures du matin; un profond silence régnait partout. Cet appareil militaire, calme et immobile, était tacitement expressif, et les soldats reçurent la bénédiction du pape, affirme le général Radet, avec un saint respect. Quant à lui, après avoir fait monter le pape et le cardinal Pacca dans une voiture attelée d'avance, dont les persiennes avaient été soigneusement clouées et dont il fit sous ses yeux fermer à clef les deux portières par un gendarme, il s'élança sur le siége avec un maréchal des logis et ordonna aux postillons de sortir de Rome par la *porta Pia*, et de se rendre à la porte du Peuple en longeant les murs de la ville. Un détachement de gendarmerie escortait la voiture.

Suivant la version du cardinal Pacca, Radet avait



donné à entendre au saint-père qu'il allait être conduit en présence du général Miollis. Quand Pie VII vit qu'à la porte du Peuple on attelait des chevaux de poste à sa voiture, il reprocha doucement au général Radet sa supercherie, et se plaignit qu'on l'arrachât ainsi de Rome par violence, sans suite, sans provision aucune, avec les seuls habits qu'il portait sur lui. Radet s'excusa de son mieux, et offrit au saint-père, pour ses dépenses pendant la route, un sac d'or et d'argent que celui-ci ne voulut point accepter. Un quart d'heure après, la voiture qui emmenait le saint-père et son ministre prenait à toute bride la route de Florence. Il était un peu moins de cinq heures du matin.

Quelles paroles échangèrent d'abord entre eux Pie VII et le cardinal Pacca ? A coup sûr, leurs pensées ne pouvaient qu'être empreintes d'une profonde et douloureuse tristesse. Qui le croira cependant? ce fut le sourire qui trouva d'abord place sur les lèvres des deux prisonniers. « Avez-vous pris quelque argent? demanda le saint-père au cardinal Pacca. — Votre Sainteté a vu que j'ai été arrêté dans son appartement et qu'on ne m'a pas permis de retourner dans le mien. » Alors tous deux tirèrent leurs bourses; le saint-père n'avait dans la sienne qu'un *papetto* (vingt

baïoques) et le cardinal Pacca trois *grossi* (quinze baïoques). « Nous voyageons tout à fait *à l'apostolique,* » s'écria Pacca ; et, montrant son *papetto* à Radet, le pape lui dit également en riant : « Tenez, de toute ma principauté, voilà ce qui me reste. » Une secrète et cruelle préoccupation troublait cependant l'esprit de l'ancien ministre du pape. Il se rappelait que c'était lui qui avait conseillé la publication de la bulle d'excommunication. Nul doute qu'elle n'eût amené les mesures dont le pape était en ce moment la victime. Pie VII, épouvanté des suites funestes qu'elle pouvait avoir pour l'Église catholique, ne se repentait-il point de cet acte de rigueur et n'accusait-il pas intérieurement celui qui l'y avait porté ? Il semble que le pontife eût deviné la pensée de Pacca. « Cardinal, lui dit-il avec un air de satisfaction, nous avons bien fait de publier la bulle du 10 juin, car aujourd'hui comment ferions-nous [1] ? »

Nous n'entrerons pas dans de grands détails sur le voyage du pape. De Rome à Radicofani, le pape ne fut guère reconnu sur la route, grâce à la prière que lui fit Radet de vouloir bien baisser les stores de la voiture, ce à quoi le saint-père eut la complaisance

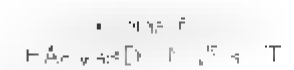
1. *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. Ier, p. 122.



de consentir; mais cette première journée de dix-neuf heures fatigua extrêmement Pie VII, qui souffrait beaucoup d'une infirmité que le voyage risquait d'aggraver. A Radicofani, la nuit fut mauvaise, et le lendemain 7 juillet le pape, qui avait la fièvre, déclara résolûment qu'il ne partirait point avant d'avoir été rejoint par les voitures qui devaient amener sa suite. Elles arrivèrent en effet dans l'après-midi, et le général Radet, qui hésitait entre la volonté de suivre scrupuleusement ses instructions et le désir de ne pas affliger le saint-père, consentit à ce retard. Un autre plus considérable fut occasionné à Poggibonzi par la maladresse des postillons, qui versèrent la voiture où se trouvaient le pape et le cardinal Pacca. Ces retards contrariaient beaucoup le général Radet, car il avait calculé qu'en faisant une grande hâte il devancerait partout la nouvelle de l'arrestation du pape. C'est bien ce qui était arrivé. Le plus souvent les populations des villes et surtout celles des petits bourgs et des campagnes n'avaient en aucune façon deviné quels personnages emportaient ainsi à fond de train ces mystérieuses voitures escortées par des gendarmes qui avaient si grand soin d'écarter tous les curieux.

Depuis Poggibonzi jusqu'à la chartreuse de Florence,





où Radet avait ordre de conduire le saint-père, il n'y avait plus moyen de dissimuler à la foule qui se pressait sur les routes quel était le prisonnier enfermé dans ce carrosse si bien clos et si attentivement gardé. Les rassemblements, qui étaient en certains endroits fort considérables, ne laissaient pas d'inquiéter un peu le général. La curiosité de voir le saint-père, le désir de lui donner des marques de dévouement et de respect, n'étaient pas en effet les seuls sentiments dont ces groupes étaient animés. Quelques-uns semblaient des plus mal disposés pour l'escorte du saint-père. Radet s'en tira par ce qu'il nomme une ruse de son métier dont il se sait à lui-même infiniment de gré. « Je m'en débarrassais, écrit-il au ministre de la guerre, en leur criant de se mettre à genoux à droite et à gauche de la route, parce que le saint-père allait leur donner sa bénédiction ; puis tout à coup j'ordonnais aux postillons de fouetter. Par ce moyen, les populations étaient encore à genoux que nous étions déjà bien loin et au galop ; cela m'a réussi partout[1]. »

Le 8 juillet, le saint-père était rendu à la chartreuse de Florence si souffrant, si épuisé de fatigue, qu'à

1. Le général Radet au ministre de la guerre, 13 juillet 1809.

peine put-il lever la tête et prononcer quelques mots à peine entendus pour reconnaître les compliments et les offres de service que lui apportait un chambellan de la cour d'Élisa Bacciocchi, grande-duchesse de Toscane. Pie VII et le cardinal Pacca s'étaient attendus à faire quelque séjour à la chartreuse, où ils étaient arrivés à peu près à minuit. On le leur avait donné à entendre, et l'état de santé du pape réclamait du repos et beaucoup de ménagements, car sa faiblesse et son accablement étaient extrêmes à la suite des trois nuits qu'il avait passées sans sommeil.

Cependant, à trois heures du matin arriva un colonel expédié par la princesse Élisa et portant l'ordre de faire lever le pape et de le faire partir sur-le-champ. Pacca s'empressa de l'aller prévenir. Son visage était comme décomposé, dit-il, et tout son corps anéanti de douleur. « Je vois bien, dit-il, qu'ils veulent me faire mourir à force de mauvais traitements, et pour peu que cela dure, je sens bien en effet que je succomberai bientôt. » Le saint-père se trompait en supposant d'aussi épouvantables desseins à ceux qui usaient de tant de rigueurs envers lui. La princesse Élisa en particulier n'était pas une personne cruelle ; mais elle avait tout simplement peur de déplaire à son redoutable frère. Elle craignait d'assumer

sur elle une responsabilité quelconque en gardant le pape dans ses États pendant si peu de jours que ce fût. Elle était pressée de s'en débarrasser et de passer à quelque autre une charge aussi lourde. C'est pourquoi elle avait décidé qu'il partirait pour Gênes, n'importe à quelle heure, n'importe dans quel état de santé. Gênes appartenait à la France ; si le pape était malade, si le pape devait mourir, il était indifférent pour lui, il valait mieux pour elle, qu'il fût malade et qu'il mourût dans les États de son frère que dans les siens. Il fallait surtout éviter qu'il passât en plein jour à Florence, car, si les habitants de sa capitale lui faisaient trop bonne réception, elle en serait elle-même compromise, et voilà pourquoi, malgré ses souffrances, quoique ce fût dimanche et qu'il demandât instamment de pouvoir dire ou seulement entendre la messe, ce qui lui fut refusé à son grand désespoir, le pape, séparé du cardinal Pacca, dut se remettre en route sans savoir positivement quel était le lieu de sa destination.

Le voyage de la chartreuse de Florence à Gênes dura trois jours. Le pape ne coucha qu'une nuit à Lerici, sans pouvoir y trouver grand repos. On le fit s'arrêter à quelque distance en avant de Gênes, dans une villa de belle apparence appartenant à la famille

génoise des Spinola. Un instant le saint-père espéra qu'on l'y laisserait séjourner. Le bruit s'était même répandu dans la ville que le pape y ferait son entrée le lendemain et serait logé chez le cardinal Spina. Le peuple de cette grande cité commerciale se préparait à lui faire une réception enthousiaste; mais ce bruit était une ruse. Les autorités françaises, en annonçant aux Génois qu'ils verraient le lendemain le pape dans leurs murs, avaient voulu empêcher qu'ils ne se portassent à l'avance à la villa Castegna, où s'était arrêté Pie VII.

A Gênes comme à Florence, il eût été trop dangereux de mettre ce pape souffrant et prisonnier en présence d'une grande population dont les sentiments très-catholiques et fort peu français étaient alors trop avérés. A la tombée de la nuit, deux litières furent amenées à la villa Castegna, destinées l'une au saint-père, l'autre à son majordome, Mgr Doria. Une nombreuse troupe armée les accompagnait. Ces litières emportèrent à la lueur des torches le saint-père et Mgr Doria jusqu'au bord de la mer, où une grande chaloupe les attendait [1]. On traversa le golfe de Gênes

1. Relation manuscrite en italien du premier valet de chambre de Sa Sainteté. — *British Museum*, n° 8,389.



pendant la nuit, à la rame, pour descendre à Saint-Pierre-d'Arena, évitant ainsi la traversée de la ville, et le saint-père, toujours de plus en plus souffrant et de plus en plus fatigué, fut conduit à Alexandrie. Là, il s'arrêta plusieurs jours dans la maison hospitalière d'une noble famille piémontaise, les Castellani, qui lui témoigna les plus grands égards. On attendait les ordres de Turin. A Turin, le prince Borghèse, pas plus que sa belle-sœur, la princesse Élisa, à Florence, n'avait reçu d'instructions de l'empereur. Il ne se souciait pas plus qu'elle de voir le saint-père traverser la ville où il résidait. Pie VII fut acheminé par Mondovi et Rivoli vers Grenoble.

Maintenant que non-seulement la nouvelle de l'arrestation du saint-père, mais aussi les détails de son enlèvement du palais Quirinal étaient connus des populations, il n'y avait plus moyen d'arrêter l'élan qui les portait à se présenter partout en masses sur son passage pour le saluer de leurs acclamations et lui demander à genoux sa bénédiction. L'escorte de gendarmes qui gardait Pie VII n'était pas, on le comprend, assez forte pour s'opposer, surtout pendant la traversée des petites villes, à de pareilles manifestations. Il lui fallait les subir avec patience et n'en paraître pas trop courroucée. A Mondovi, le clergé de

la ville, toutes les congrégations religieuses, bannières en tête, s'étaient portées au-devant du saint-père. On avait sonné les cloches à toute volée. On eût dit un jour de fête, et cela y ressemblait en effet beaucoup. Rien de plus singulier que le spectacle de ce vieillard à la figure sereine et douce devant lequel des bourgades entières venaient se mettre à genoux, dont la voiture était suivie avec acclamations et transports par des bandes de femmes et d'enfants qui lui jetaient des chapelets et des fleurs à bénir. Pie VII avait commencé son voyage en martyr, il le finissait presque en triomphateur. Enfermé sous clef et gardé à vue, il avait l'air de protéger l'escorte dont il était accompagné.

Chose étrange, dont l'entourage du saint-père ne pouvait revenir, et qui ne laissa pas d'étonner un peu le capitaine de gendarmerie qui depuis Florence remplaçait le général Radet, l'enthousiasme pour le saint-père s'accroissait à mesure qu'on approchait davantage de Grenoble. Ce qui avait été un incident à Mondovi, en Italie, était devenu coutume depuis que Pie VII avait passé la frontière de France. Voyant que les militaires qui entouraient le saint-père souffraient tout et ne s'opposaient à rien (comment l'auraient-ils pu faire?), les naïves populations de la

Savoie et du Dauphiné en vinrent sans doute à s'imaginer que les ovations qu'ils faisaient au saint-père étaient vues avec plaisir par le gouvernement. Dès lors elles ne les ménageaient plus. Ce n'était plus seulement à la traversée des villages, c'était tout le long de la route, sur les pentes de leurs vertes collines, que venaient se grouper les habitants des riches vallées qui environnent la ville de Grenoble. Ce fut au milieu d'une foule immense qui lui prodiguait les plus signalés témoignages de sympathie et de respect que Pie VII, réuni de nouveau au cardinal Pacca, fit son entrée dans cette ville le 21 juillet.

A Grenoble, ce ne fut plus tout à fait la même chose. Le concours populaire était pareil, l'accueil aussi chaleureux de la part des classes inférieures : le peuple était à genoux quand le saint-père traversa la ville pour aller loger au palais de la préfecture ; mais, à Grenoble, il y avait des autorités pour prendre les mesures ordonnées de Paris ; il y avait aussi une garnison pour prêter main-forte aux mesures de l'autorité. On s'en aperçut en ce que les cloches ne furent pas mises en branle, et que le clergé fut invité à ne pas se rendre hors de la ville au-devant du saint-père. A Grenoble, le cardinal Pacca fut de nouveau séparé

du pape. Toute communication fut interdite entre eux, et l'ancien secrétaire d'État demeura gardé à vue dans une maison particulière. Quant au saint-père, on le traita avec beaucoup d'égards. On lui offrit des voitures pour aller visiter les environs de la ville ; il les refusa, disant qu'il se considérait toujours comme prisonnier. Il accepta seulement de se promener dans le jardin de la préfecture. La foule, qui connaissait les heures de ses promenades, se pressait aux grilles du jardin pour voir Pie VII de plus près et solliciter sa bénédiction. On venait pour cela de très-loin dans les campagnes. Jamais cette ardeur ne se ralentit. Le préfet de Grenoble était alors absent. Les autorités de la ville étaient en général attentives pour Pie VII, très-polies même, mais un peu gênées et fort sur leurs gardes ; on eût dit qu'elles attendaient quelque chose pour prendre leur parti sur l'attitude qu'il convenait de garder avec le pape. Elles attendaient en effet les ordres de l'empereur.

Ces ordres étaient enfin arrivés ; ils étaient adressés à Fouché, ministre de la police générale de l'empire. Ils étaient datés de Schœnbrunn, 6 juillet, douze jours après la victoire de Wagram. L'empereur se trouvait avoir reçu à la fois non-seulement la nouvelle de

l'arrestation du pape, mais aussi celle de l'effet que cette arrestation avait produit à Rome, à Florence, à Gênes et sur tout le chemin qu'avait parcouru le saint-père depuis qu'on l'avait enlevé violemment de son palais du Quirinal. Il se sentit alors un peu embarrassé des instructions si positives qu'il avait envoyées au général Miollis et au roi Murat. Peut-être en avait-il oublié la teneur. En tout cas l'exécution de ses ordres lui causait maintenant quelque ennui; il prit le parti de les nier... « Je suis fâché, écrit-il à Fouché, qu'on ait arrêté le pape, c'est une grande folie : il fallait arrêter le cardinal Pacca et laisser le pape tranquille à Rome; mais enfin il n'y a point de remède, ce qui est fait est fait. Je ne sais ce qu'aura fait le prince Borghèse; mais mon intention est que le pape n'entre pas en France. S'il est encore dans la rivière de Gênes, le meilleur endroit pour le placer serait Savone. Il y a là une grande maison où il serait assez convenablement, jusqu'à ce que l'on sache ce que cela doit devenir. Je ne m'oppose point, si sa démence est finie, à ce qu'il soit renvoyé à Rome. S'il était entré en France, faites-le rétrograder sur Savone et sur San-Remo; faites surveiller sa correspondance. Quant à Pacca, faites-le enfermer à Fénestrelle, et faites lui connaître que, s'il y a un Français assassiné

par l'effet de ses instigations, il sera le premier qui payera de sa tête[1]. »

Ainsi l'on s'était trompé du tout au tout sur les intentions de Napoléon. La princesse Élisa et le prince Borghèse, en se pressant si fort d'expédier le pape en France, au péril même de ses jours, avaient, par excès de zèle, agi à l'opposé de ce qu'aurait souhaité l'empereur. Maintenant Fouché connaissait ses volontés; il n'y avait plus qu'à les suivre et se dépêcher de faire rétrograder le saint-père jusqu'à Savone. Ainsi fut-il fait en toute hâte; mais quelques jours après ce n'était plus cela. L'empereur avait probablement reçu de nouvelles informations venues de Turin, de Mondovi, peut-être de Grenoble même. Il savait, à n'en plus douter, quelle prodigieuse secousse imprimait aux sentiments catholiques des provinces italiennes récemment annexées, — même à ceux de notre vieille France, — la vue d'un pape proscrit, errant par les chemins. Ce n'était pas là un spectacle bon à donner à ses sujets; il ne pouvait que nuire à sa popularité.

L'empereur reprend donc la plume, et il assure de-

1. Lettre de l'empereur à Fouché, 18 juillet 1809. — *Correspondance de Napoleon Ier*, t. XIX, p. 265.

rechef le plus sage de ses conseillers, l'archichancelier Cambacérès, que tout cela s'est fait sans ses ordres et contre son gré [1]. A Fouché, il écrit : « J'aurais désiré qu'on n'eût arrêté à Rome que le cardinal Pacca. J'aurais désiré, puisqu'on n'a pas laissé le pape à Gênes, qu'on l'eût mené à Savone ; mais, puisqu'il est à Grenoble, je serais fâché que vous l'eussiez fait partir pour le conduire à Savone. Il vaudrait mieux le garder à Grenoble, puisqu'il y est ; cela aurait l'air de se jouer de ce vieillard... » Si l'empereur en est à regretter ce qui s'est fait à l'égard de Pie VII, il garde entière son irritation contre le secrétaire d'État, le cardinal Pacca, qui n'a jamais fait qu'exécuter les ordres de son maître. « Quant au cardinal Pacca, je suppose que vous l'avez envoyé à Fénestrelle, et que vous avez défendu qu'il communiquât avec personne. Je fais une grande différence entre le pape et lui, d'abord à cause de ses qualités et de ses vertus morales. Le pape est un homme bon, mais ignorant et fanatisé. Le cardinal Pacca est un homme instruit et un coquin, ennemi de la France, qui ne mérite aucun ménagement... Bien entendu que, si déjà vous avez

1. Lettre de l'empereur au prince Cambacérès, archichancelier de l'empire, 23 juillet 1809.



fait partir le pape pour Savone, il ne faut point le faire revenir[1]. »

Le pape, comme nous le raconterons tout à l'heure, avait effectivement été transporté à Savone, et, comme malgré les précautions prises par les agents de Fouché ce second voyage à travers les populations très-catholiques du midi de la France avait encore été d'un assez fâcheux effet pour le gouvernement, le ministre de la police, maintenant instruit des dernières intentions de son maître, se garda bien de l'en faire de nouveau bouger. A une époque antérieure seulement de quelques semaines, l'empereur s'était déjà fort clairement exprimé avec son ministre de la police sur la manière dont il entendait qu'on se conduisît dans toutes les affaires qui concernaient le saint-père. « Je vois avec peine, lui avait-il écrit dès le 25 juin 1809, que vous vouliez faire des articles sur Rome. *C'est une mauvaise route.* Il ne faut en parler ni en bonne ni en mauvaise part, *et il ne doit pas en être question dans les journaux.* Les hommes instruits savent bien que je n'ai pas attaqué Rome. Les faux dévots, vous ne les changerez pas; partez de

1. Lettre de l'empereur à Fouché, ministre de la police générale, 6 août 1809. — *Correspondance de Napoleon Ier*, t. XIX, p. 309.





ce principe. Je suis même fâché que vous ayez laissé mettre le décret (celui du 17 mai) dans les gazettes avant qu'il n'ait été communiqué au sénat [1]. » .

Ainsi il avait été parfaitement juste et opportun de confisquer les États du pape par un décret dans la rédaction duquel l'empereur, comme nous l'avons vu, avait déployé son meilleur style; il était excellent que ce décret eût reçu son exécution à Rome avec l'accompagnement des circonstances que nous avons racontées; mais ce qui aurait mis le comble à la perfection, c'est qu'on n'en sût pas la moindre chose en France. Il ne fallait pas que le pape restât à Rome, où sa présence avait été jugée si dangereuse que, malgré tant de dénégations, il avait donné l'ordre de l'y arrêter. En Toscane, c'était la sœur de l'empereur, en Piémont, c'était son beau-frère, qui avaient jugé le séjour même momentané de Pie VII si périlleux qu'ils n'avaient pu l'y souffrir un instant. En France l'empereur n'en aurait pas voulu davantage. Encore fallait-il bien que le pape fût quelque part. D'accord; mais il fallait qu'il y fût aussi peu que possible, comme s'il n'y était pas, et surtout qu'en

1. Lettre de l'empereur à Fouché, 27 juin 1809. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XIX, p. 183.



France on ne sût rien, absolument rien, ou, si l'on savait quelque chose, qu'à tout le moins on n'en soufflât pas mot. Voilà quel était l'idéal de l'empereur et, ne craignons pas de l'avouer, ce qu'en partie et pour un certain temps il obtint à peu près complétement. A la longue pourtant, le silence deviendrait impossible à garder ; il faudrait soi-même parler. Restait alors la ressource du mensonge.

Nous avons raconté cet épisode de l'enlèvement de Pie VII d'après des matériaux authentiques et incontestables; nous nous flattons, — du moins l'avons-nous essayé, — de n'avoir rien exagéré, et, si le tableau que nous avons fait des procédés de l'empereur Napoléon inspire quelque répulsion, ce n'est pas que nous en ayons forcé à dessein les couleurs ; nous les avons plutôt adoucies. Cependant, notre tâche finie, il nous a paru curieux de rechercher comment, voulant rendre compte aux évêques du concile national de 1811 de ce qui s'était passé entre le pape et lui, l'empereur avait souhaité qu'on leur parlât de l'enlèvement du pape à Rome. Nous avons sous les yeux l'exemplaire manuscrit d'un mémoire demandé par l'empereur au directeur des archives impériales en 1811, M. Daunou. Les matériaux de ce mémoire, les mêmes sur lesquels nous travaillons en ce mo-

ment, avaient été officiellement communiqués au directeur des archives impériales par le ministre des cultes de l'empire. Ce travail, plusieurs fois remanié et biffé, contient un récit historique très-détaillé et très-bien fait, au point de vue du gouvernement français, de tous les différends survenus entre l'empereur et Pie VII. Voici textuellement ce que nous y lisons, écrit avec force ratures de la main de M. Daunou, à propos de l'enlèvement du saint-père au Quirinal : « Le pape avait tout fait pour que sa présence à Rome devînt inutile, et quelques-uns de ses partisans pouvaient, malgré lui, la rendre dangereuse. *Il en sortit le 6 juillet, à l'insu de l'empereur, et vint à Savone, où Sa Majesté le fit recevoir, traiter, établir avec tous les égards dus au malheur*[1]. »

Certes il est triste d'avoir à raconter, comme nous avons dû le faire, les violences mêlées de ruses employées par un souverain tout-puissant contre un adversaire aussi faible. Peut-être est-il plus pénible encore de le surprendre, après avoir trompé tout le monde, s'efforçant de tromper son propre

1. Ce curieux manuscrit de M. Daunou, qui nous avait été obligeamment prêté par M. Taillandier, ancien conseiller à la Cour de cassation, se trouve présentement à la Bibliothèque impériale, qui en a fait dernièrement l'acquisition.





peuple, et à cet effet empruntant la plume exercée, mais trop serviable, d'un habile écrivain et d'un ancien opposant, pour mentir aussi étrangement à la France et à l'histoire.

CHAPITRE XXXIII.

EFFETS DU SÉJOUR DU PAPE EN FRANCE.

La presence de Pie VII à Grenoble et son passage à Avignon et à Nice produisent une grande sensation sur les habitants de ces contrées. — Dans le reste de la France, on ne sait rien que vaguement sur le sort du saint-père. — Le public distrait des affaires de Rome par les affaires d'Allemagne. — L'empereur prescrit le silence le plus absolu de la part des journaux. — Singulier expedient imaginé par Fouché pour detourner l'attention du séjour fait par le pape à Grenoble.

Il nous semble que toute histoire risque d'être incomplète quand elle n'indique pas l'effet produit par les événements qu'elle raconte sur la génération qui les a vus s'accomplir. Le brusque enlèvement du pape à Rome, son séjour momentané à Grenoble, sa transportation définitive à Savone, n'ont pas été, à coup sûr, des faits sans importance pour les contemporains d'un règne qui a donné à la France et à l'Europe tant de spectacles extraordinaires. Si l'on cherche cependant à se rendre compte de l'impression alors ressentie par le public, l'embarras est assez grand et quelques distinctions deviennent nécessaires.




Ainsi que nous l'avons constaté, l'émotion avait été extrême sur tout le parcours des lieux qu'avait traversés ce cortége singulier d'un pape emmené prisonnier par des gendarmes. Cette émotion, déjà considérable en Italie, avait redoublé quand l'illustre captif avait mis le pied sur le territoire de l'empire français. Les Alpes une fois franchies, le commandant de l'escorte, le capitaine Boissard, avait reconnu l'impossibilité de contenir la foule toujours croissante des gens de la campagne qui se pressaient à chaque village pour saluer Pie VII et recevoir à genoux sa bénédiction. Les mêmes scènes s'étaient continuées à Grenoble. Durant les dix jours que le pape avait passés dans ses murs, du 21 juillet au 1er août 1809, le chef-lieu de l'Isère avait été envahi par des bandes de paysans et de paysannes, accourues non-seulement des communes environnantes, mais de plusieurs des départements voisins. L'empressement n'avait pas été moins sympathique de la part de toutes les classes de la population urbaine; le maire de la cité dauphinoise avait été le premier à donner l'exemple d'une respectueuse déférence envers le chef de la catholicité.

Cette attitude manifestement bienveillante de tous ses administrés avait même forcé la main au conseil-

ler de préfecture chargé en l'absence du préfet de faire face aux difficultés d'une situation pour laquelle il n'avait à l'avance reçu aucune espèce d'instructions. Ce fonctionnaire, assez médiocre d'esprit, plus grossier d'ailleurs que mal intentionné, avait été visiblement embarrassé de ses fonctions, et plus d'une fois les murmures de la multitude l'avaient averti du mauvais effet que produisait sur elle la familiarité peu séante de ses manières à l'égard d'une hôte aussi vénérable. Quand l'ordre était arrivé de Paris de faire repartir le saint-père pour une résidence qui devait rester encore inconnue, le commandant de la gendarmerie et le conseiller de préfecture, prévoyant le vif désappointement des habitants de Grenoble, et résolus de couper court à des manifestations incommodes, avaient dû se concerter pour mettre le pape en voiture pendant la nuit et le diriger sur Valence avant que personne ne pût dans la ville se douter de leur dessein[1].

Ces précautions n'avaient pas été suffisantes. A Valence et sur tous les chemins, le pape avait été aussitôt reconnu, et l'affluence des populations rurales

1. Relation manuscrite en italien du premier valet de chambre de Pie VII. — *British Museum*, n° 8,389.



n'avait pas diminué. Partout, malgré le secret gardé sur l'itinéraire qu'il devait suivre, le bruit de l'arrivée du saint-père avait devancé sa présence. Aux approches d'Avignon, le concours était devenu si prodigieux et les manifestations avaient pris un tel caractère, que le commandant Boissard avait jugé non sans raison prudent de ne point s'arrêter dans une ville qui avait pendant si longtemps servi de résidence aux souverains pontifes et leur appartenait encore avant la révolution de 89. Pour plus de sûreté, il avait fait amener les chevaux de poste en dehors des remparts d'Avignon, qui sont encore au nombre des plus curieuses constructions dont cette cité est redevable à la magnificence des papes; mais, l'éveil donné, l'intérieur de la ville était tout à coup resté désert. En un clin d'œil, tous les habitants, sans distinction de rang, d'âge et de sexe, s'étaient précipités au-devant de Pie VII.

Ce n'était plus, comme aux relais de village, de simples bandes de paysans, c'étaient les personnages les plus considérables de la noblesse et de la bourgeoisie, tout le petit commerce, tout le monde des artisans, qui se confondaient ensemble dans un même mouvement de patriotisme local pour faire honneur

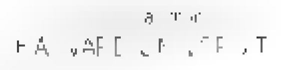
au successeur de leurs anciens souverains. Les femmes se faisaient principalement remarquer dans la foule, moins encore par leur nombre que par la vivacité de leurs démonstrations, qui bientôt ne connurent plus de bornes quand apparut le cortége de Sa Sainteté. Pendant vingt minutes, un assaut incessant, un tumulte indicible, écartèrent les gendarmes ; ils durent céder devant la fougue méridionale des mères qui se faisaient un bouclier de leurs enfants qu'elles présentaient à bénir à Pie VII, des jeunes filles qui se glissaient sous le ventre des chevaux, qui montaient sur les roues des voitures pour y jeter des fleurs et faire toucher leurs chapelets au saint-père. Séparé de l'escorte qui le gardait et salué des acclamations enthousiastes de son entourage féminin, Pie VII avait pu se croire un instant rendu à l'ardente affection de ses sujets, qui naguère, dans ses promenades autour de Rome, lui avaient maintes fois improvisé de pareilles ovations. Si le cœur du saint-père en fut pour un moment consolé, l'inquiétude du commandant Boissard s'en était démesurément accrue. Désormais il prit soin d'éviter autant que possible les grandes villes et de conduire son prisonnier par les routes de traverse les moins fréquentées. On avait ainsi évité Marseille et Toulon ; mais, pour se rendre à Savone, il fallait bien

suivre l'unique chemin qui longe les bords de la Méditerranée.

Quand le saint-père était arrivé au pont du Var, il avait trouvé tous les habitants de la ville de Nice, tous les paysans et les marins du littoral groupés de l'autre côté du fleuve sur la rive italienne. Parmi cette population récemment enlevée à la domination de la maison de Savoie, ce n'était plus le même pêle-mêle de conditions et d'états qui avait partout régné sur le sol de la France. Un certain ordre avait présidé à l'arrangement de la réception qui attendait le souverain pontife. Les ecclésiastiques, revêtus de leurs habits sacerdotaux, s'étaient formés en un groupe séparé. Le corps de la noblesse avait arboré ses antiques devises. Les négociants étaient rangés sous les diverses bannières particulières à leur négoce, les simples artisans portaient les insignes de leur profession. Innombrable était la foule des spectateurs qui, échelonnés sur les collines environnantes, se tenaient respectueusement à distance, et, la tête découverte, souhaitaient la bienvenue au saint-père par leurs acclamations. Un beau soleil couchant éclairait cette scène; le pape en parut saisi de surprise autant que d'attendrissement, car cet accueil des Niçois lui rappelait d'une façon inattendue celui qu'il avait

jadis rencontré à son entrée en France, lorsque, passant le Rhône à Lyon, il se rendait à Paris afin de couronner l'empereur.

Traversant à pied le pont de bateaux, dont la longueur était considérable, Pie VII rencontra à l'extrémité l'ancienne reine d'Étrurie, qui avait voulu être la première à se précipiter à ses genoux. La ferveur tout espagnole avec laquelle cette princesse dépossédée de ses États se mit à solliciter pour elle et pour ses deux enfants la bénédiction du malheureux pontife errant et prisonnier frappa vivement la multitude, et ce fut au milieu de l'émotion générale que, suivi de tous ceux qui s'étaient portés au-devant de lui, Pie VII fit à la nuit tombante son entrée à Nice, dont les rues étaient toutes parsemées de fleurs. Quelques instants après son arrivée, les maisons s'étaient illuminées comme par enchantement. Il en fut ainsi tous les soirs pendant les trois jours que le saint-père passa dans cette ville. Ce furent trois jours de véritable fête. Après avoir erré sur les places publiques à la façon italienne, des bandes de villageois venaient le soir, grâce à la douceur du climat, bivouaquer à la belle étoile autour de la maison du pape, et de temps en temps d'une voix pieuse et triste entonnaient des hymnes sacrées sous ses fenêtres.

Lorsque Pie VII quitta Nice pour suivre la route à peine ébauchée de la Corniche, il trouva partout sur son passage les jolies villes du littoral, Monaco, Oneglia et Finale, coquettement pavoisées de drapeaux. Les habitants de la côte avaient construit à la hâte des ponts provisoires en bois et en feuillage sur les torrents les plus difficiles à franchir. Dans les endroits véritablement dangereux, où la litière du saint-père aurait eu peine à passer, les marins en dételaient les chevaux de force et revendiquaient pour eux-mêmes l'honneur de la porter. Si la nuit surprenait le cortége pontifical, des feux s'allumaient à l'instant sur les points de la route qui restaient à parcourir, et des porteurs de torches couraient en avant pour éclairer les pas des chevaux. Loin de se ralentir, ce concours des populations avait toujours été grandissant jusqu'à l'arrivée du pape à sa destination. Soit donc que l'on consulte les rapports officiels des autorités impériales, soit que l'on s'en rapporte aux relations manuscrites laissées par les Italiens de la suite de Pie VII, soit enfin qu'on prête plus volontiers créance aux souvenirs traditionnellement conservés dans les pays traversés par le cortége pontifical, il faut reconnaître que de Grenoble à Savone le voyage du saint-père ne fut qu'une longue suite d'ova-

tions. De tous les divers témoignages que nous avons soigneusement consultés, il résulte que, hors dans de rares localités où grâce à de minutieuses précautions son passage fut habilement dissimulé, la vue du pontife prisonnier ébranla toutes les âmes, et que l'imagination populaire se montra particulièrement frappée par le spectacle d'une si touchante infortune.

Mais hâtons-nous aussi de reconnaître et notons comme un signe caractéristique des temps dont nous nous occupons que cette émotion, très-vive et très-sincère dans les contrées traversées par le saint-père, ne s'étendit guère au delà. Dans le reste de la France, à Paris même, on ne sut rien ou peu de chose des scènes que nous venons de reproduire. A peine les gens d'église avaient-ils osé s'interroger les uns les autres, et se demander entre eux dans leurs sacristies ce qu'on avait fait du chef de la catholicité. Le gros du public ne s'en inquiétait qu'assez médiocrement. Son attention était pour le moment tournée d'un autre côté. Depuis l'ouverture de la dernière campagne contre l'Autriche, les esprits avaient suivi avec anxiété les combats qui avaient précédé la grande bataille de Wagram; on commençait maintenant à s'étonner, quoiqu'à tort, du peu de parti que l'empereur avait tiré de sa victoire. A demi rassuré par l'armis-

tice signé à Znaïm, le public attendait avec une impatience fiévreuse l'annonce très-désirée d'une paix qu'il savait bien devoir être glorieuse, et qu'il aurait tant souhaité de pouvoir considérer comme définitive. Cette forte diversion imprimée aux préoccupations de la France par les événements de l'Allemagne n'était pas la seule cause de l'indifférence où notre pays était tombé au sujet du pape et des affaires de Rome. Il faut ajouter que depuis assez longtemps il n'en entendait plus du tout parler.

Habitué à supprimer les nouvelles qu'il jugeait défavorables à sa cause, ne s'étant d'ailleurs arrêté encore à aucun parti définitif sur ce qu'il ferait du pape, et fidèle à son constant système de ne pas laisser les journaux toucher de près ou de loin aux questions religieuses, l'empereur avait, de Schœnbrunn, expressément recommandé à tous ses agents de garder et d'imposer le silence le plus absolu sur l'enlèvement de Pie VII à Rome, sur sa venue en France et sur sa translation à Savone. De tous les ordres qu'il pouvait recevoir de ce maître exigeant, si difficile à contenter, qui dans ce moment même se plaignait qu'on se fût en cette délicate occurrence mépris sur ses véritables intentions, la prescription du secret était celle que son ministre de la police, déjà un peu ébranlé dans

son crédit personnel, était le plus porté à faire exécuter en toute rigueur. Fouché s'y employa de son mieux. Il aurait bien souhaité de faire le vide absolu autour du saint-père, mais cela n'avait pas été possible. A moins de l'entourer d'une force armée considérable, comment avec quelques gendarmes tenir à distance des masses entières? Ce qui rentrait dans les fonctions du duc d'Otrante, ce à quoi il s'était appliqué avec un zèle extraordinaire et un succès complet, c'était d'empêcher Pie VII de recevoir la visite d'aucune personne considérable, particulièrement celle des ecclésiastiques, qui auraient pu écouter ses doléances avec sympathie et entrer avec lui dans des communications contraires aux desseins de l'empereur.

La première mesure prise par Fouché avait été de retenir près de lui à Paris M. Fourier, préfet de l'Isère, sous prétexte, disait-il, de lui épargner une situation désagréable. M. Fourier était un savant très-distingué qui avait accompagné Napoléon dans la campagne d'Égypte; novice pendant deux ans à l'abbaye de Saint-Benoît, il s'était d'abord destiné à l'état ecclésiastique et passait pour homme de la meilleure compagnie. Fouché préférait confier l'exécution de ses ordres rigoureux au fonctionnaire subalterne qui le remplaçait

provisoirement à Grenoble. Il avait donc chargé le conseiller de préfecture Girard de surveiller attentivement les démarches du saint-père; il lui avait recommandé de ne laisser arriver près de lui ni l'évêque de Grenoble, ni aucun membre important du clergé. Il lui avait surtout prescrit d'intercepter et de garder toutes les lettres qui seraient adressées à Sa Sainteté. Obéissant scrupuleusement à ses instructions, M. Girard ne permit même pas aux grands vicaires envoyés de Lyon par le cardinal Fesch de saluer en son nom Pie VII et de lui remettre de la part de Son Éminence quelque argent qu'ils avaient apporté sur eux, procédé dont l'oncle de l'empereur s'était montré très-offensé, et dont il se plaignit assez vivement au ministre des cultes [1].

Cependant l'attention du ministre de la police s'était

1. « Le conseiller de préfecture, M. Girard, s'est obstiné à défendre à mon grand vicaire tout accès auprès du pape. En vain cet ecclésiastique a présenté la lettre originale par laquelle Votre Excellence m'assurait que Sa Sainteté était libre de recevoir qui il lui plaisait. Mgr de Grenoble lui-même n'a pas été plus heureux; il n'a pu voir le pape ni obtenir qu'on lui remît les lettres de Leurs Éminences les cardinaux Caprara et Maury... Il est désolant que les agents du gouvernement tels que ce conseiller de préfecture en agissent avec le pape d'une manière aussi dure... » (Lettre du cardinal Fesch à M. le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, 7 août 1809.)

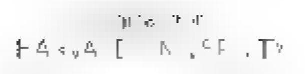




surtout portée du côté des journaux. A aucun prix il ne fallait que les papiers publics qui relevaient de son département prononçassent seulement le nom de Pie VII. Il leur était interdit de savoir s'il était en Italie ou en France ou ailleurs; cela ne les regardait à aucun degré. Depuis que le pape avait quitté Rome, il n'était plus arrivé à Paris aucune nouvelle quelconque de cette capitale du monde catholique. Dans le *Moniteur*, qui naguère parlait continuellement des États romains et vantait le bonheur que les gens du pays avaient éprouvé à se voir réunis à l'empire français, il n'était plus question que des provinces du nord et du midi de l'Italie. Ce qui s'était passé aux bords du Tibre, l'assaut donné au Quirinal, la main mise sur la personne du pape, c'étaient là autant d'événements que les lecteurs de la feuille officielle devaient ignorer complétement. Quand le *Moniteur* se taisait, quel journal aurait osé parler? Le mot d'ordre avait été donné partout. Afin d'obéir à la consigne générale, la feuille préfectorale de Grenoble, où la présence du saint-père avait jeté tant d'émoi, avait dû rester également muette, comme si rien ne s'était passé dans ses murs. Cependant le silence lui-même ne parut pas encore suffisant à Fouché.

En dépit de tant d'efforts, la nouvelle avait trans-





piré ; au conseil d'État, composé des plus dévoués serviteurs de l'empire, elle avait été accueillie avec une sorte de stupeur. M. Regnault de Saint-Jean d'Angely lui-même, malgré son hostilité connue contre la puissance ecclésiastique, se tut quand on la lui annonça et baissa tristement la tête. La société parisienne, déjà façonnée à l'habitude d'assister avec une impassibilité au moins apparente à tant d'actes d'oppression et de violence, s'était étonnée tout bas d'une mesure qui portait à un si haut degré le caractère de la force opprimant la faiblesse, et qui était entachée à ses yeux d'une si monstrueuse ingratitude. Contre cette opinion, d'ailleurs soigneusement cachée, des fonctionnaires publics et des cercles bien informés, il n'y avait rien à tenter. De ce côté la police impériale était sans prise. D'après les instructions si formelles de Napoléon, l'important était d'empêcher la masse de la nation et surtout le bas clergé de s'occuper d'un sujet qui commençait à émouvoir les classes élevées de la société. Comment y parvenir? Assurer officiellement que le pape n'avait pas quitté Rome était impossible. Il était également malaisé de nier absolument qu'il eût mis le pied en France. Quel moyen d'accréditer la version que l'empereur désirait répandre, à savoir que Pie VII s'était de son propre mouvement trans-

porté à Savone? Il y fallait renoncer. Pour dérouter au moins les masses populaires, et pour mieux leur persuader qu'il n'y avait pas le moindre fondement aux bruits malveillants que les vieux partis faisaient courir sur sa prétendue arrestation et sur le séjour momentané qu'il aurait fait à Grenoble, l'esprit inventif de Fouché s'était avisé d'un expédient des plus étranges.

Au moment où la curiosité des nouvellistes de la capitale était le plus excitée, alors que chacun était avide de savoir comment le *Moniteur* prendrait sur lui de s'expliquer sur les pérégrinations du saint-père, le ministre inspirateur du bureau de l'esprit public jugea opportun de faire insérer dans la feuille officielle une lettre datée de Grenoble le 1er août 1809. Le 1er août était précisément le jour où, sur les ordres venus du ministère de la police, Pie VII avait été, au grand désappointement des habitants de la cité dauphinoise, brusquement transporté hors de leurs murs. En voyant la date de cette lettre et le nom de la ville d'où elle était écrite, les lecteurs assidus de la feuille officielle s'imaginèrent sans doute qu'ils allaient enfin apprendre quelque chose sur le grand événement auquel chacun s'intéressait autour d'eux. Quelle ne dut pas être la surprise de tous et l'indignation de quel-

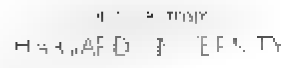


ques-uns quand tombèrent sous leurs yeux les lignes que voici : « Les esprits sont ici très-préoccupés du passage, dans la commune de Bornin (commune traversée par le pape lors de son arrivée à Grenoble), d'un animal inconnu, que les traces qu'il a laissées font présumer être un reptile d'une grosseur extraordinaire. » Suivaient pendant une demi-page les détails les plus circonstanciés sur le chemin parcouru par le reptile, qui, après avoir occupé à un si haut degré l'attention publique, avait fini, au dire de la feuille officielle, par s'aller perdre dans un torrent [1].

On ne sait en vérité que penser et que dire quand on voit des ministres honorés de la confiance de Napoléon, de cet homme de génie qui avait fait tant et de si grandes choses, qui à l'heure même en accomplissait de si extraordinaires en Allemagne, quoique désormais sans profit et déjà dangereuses pour la patrie, s'abaisser afin de lui complaire jusqu'à des ruses aussi grossières. Telle est pourtant la misère fondamentale des pouvoirs absolus, qu'ils ne peuvent, au faîte même de la fortune, se décider à laisser libre cours à la vérité. C'est leur honte d'être obligés d'employer parfois pour la dissimuler les plus misérables

1. *Moniteur* du 9 août 1809, p. 221.





subterfuges, et c'est aussi leur châtiment que, surpris tôt ou tard dans ces bas manéges, ils en sont considérablement diminués, et deviennent aux yeux de la postérité non plus seulement odieux, mais ridicules.

CHAPITRE XXXIV.

L'EXCOMMUNICATION.

Napoléon redoute l'effet que pourrait produire en France la publication de la bulle d'excommunication. — Commentaires de l'abbé de Pradt à ce sujet. — Erreurs dans lesquelles est tombé l'archevêque nommé de Malines. — L'empereur affiche de parler dédaigneusement de la bulle d'excommunication devant les ecclésiastiques, mais il prend toutes les précautions nécessaires pour qu'elle ne soit pas connue en France. — Rédaction malheureuse de cette bulle. — L'empereur consulte le nouveau ministre des cultes M. Bigot de Préameneu. — Antécédents et caractère de M. Bigot de Préameneu. — Mémoire de M. de Préameneu sur la bulle d'excommunication. — L'empereur prend le parti de ne la point déférer au conseil d'État, mais il garde une profonde rancune contre le saint-père. — Mesures de mauvaise humeur prises contre le clergé. — Dissolution des congrégations ecclésiastiques et des établissements de missionnaires. — Napoleon commande des ouvrages littéraires dirigés contre le saint-siége. — Pie VII, depuis son enlèvement de Rome, ne fait plus jamais mention de la bulle d'excommunication.

Il y avait cependant une cause sérieuse, d'autant plus inavouée qu'elle était plus personnelle, à la mauvaise humeur qu'avait inspirée à l'empereur l'apparition momentanée du saint-père sur le sol de l'empire français. Lorsque, dans sa correspondance datée de Schœnbrunn, il dénonçait à ses ministres ce qu'il appelait couramment la démence de Pie VII, lorsque, dans les lettres mêmes où il rendait justice à

l'honnêteté de ses sentiments, il n'hésitait pas à le traiter de prêtre ignorant et fanatique, Napoléon ne cédait pas exclusivement à l'impatience qu'excitait en lui la prolongation de ses différends avec la cour de Rome [1]. Ce n'était pas non plus seulement pour se venger de sa résistance et pour rendre plus cruelle la situation de son malheureux prisonnier, qu'il avait ordonné à Fouché de faire le silence et le vide autour du pape, et de veiller surtout à ce qu'il ne pût, durant son séjour en France, communiquer avec aucun personnage un peu considérable. La politique lui avait, comme à l'ordinaire, dicté ces rigoureuses prescriptions. Ce qui préoccupait alors l'empereur, c'était de dérober autant que possible à la connaissance de ses sujets le seul acte d'agression, la seule mesure de représaille irritée et violente que, pendant le cours de leur longue querelle, son inoffensif adversaire ait jamais osé hasarder contre lui : nous voulons parler de la bulle d'excommunication.

Il en avait été de la bulle d'excommunication, un moment affichée dans Rome par ordre de Pie VII,

1. Voir les lettres du 18 juillet, du 6 août et du 15 septembre 1809; la lettre du 15 septembre, quoique citée dans le onzième volume de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.



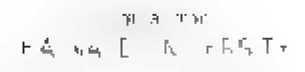
comme de sa venue à Grenoble. Tout le monde en avait vaguement entendu parler en France. Excepté les partisans obscurs et d'ailleurs mal renseignés du régime impérial, personne n'en mettait l'existence en doute; mais quelle en était au juste la teneur, dans quelles circonstances et de quelle manière avait-elle été publiée? Nul ne le savait. Chose singulière, c'était précisément dans les régions du pouvoir que circulaient à ce sujet les rumeurs les plus erronées, et, circonstance non moins étrange, c'étaient les propres dépêches des agents de l'empereur à Rome qui avaient accrédité certains récits où figuraient des scènes dramatiques purement imaginaires et de l'effet le plus fâcheux pour le gouvernement. Commentant la lettre de Radet au ministre de la guerre, que nous avons précédemment produite, ou citant les relations officielles du général Miollis à l'empereur, les uns prétendaient qu'après avoir fulminé l'excommunication du haut du balcon du Quirinal le saint-père avait parcouru les rues de Rome, le crucifix à la main, pour ameuter le peuple contre les Français. D'autres racontaient qu'il avait fallu lui livrer un assaut en règle dans son palais, et que Pie VII ne s'était rendu que forcé dans ses derniers retranchements. La vérité est que, pour justifier auprès du maître la grave ré-

solution qu'il avait été hypothétiquement autorisé à prendre, et qui avait été surtout motivée de sa part par la publication de la bulle d'excommunication, le gouverneur général de Rome, moins scrupuleux dans sa correspondance qu'il n'était sage dans sa conduite, avait lui-même singulièrement amplifié et presque travesti la nature des événements qui s'étaient passés à Rome [1].

Il en était résulté que, ne sachant trop d'abord à quoi s'en tenir sur l'effet que pourrait produire en France un acte que Miollis lui dépeignait comme ayant si fort agité les esprits à Rome, l'empereur commença par se résoudre à faire les plus grands efforts pour l'ensevelir, autant qu'il dépendrait de lui, dans un oubli profond, affectant de n'y attacher pour son compte aucune espèce d'importance. En réalité, rien de plus faux. Ce grief, quoique habilement dissimulé, a toujours été profondément ressenti par l'empereur. Il lui a,

1. « ... Le pape s'est opposé à l'arrestation du cardinal Pacca *par des barricades* et une défense qui l'ont entraîné lui-même avec le cardinal. » Le général Miollis à l'empereur, 6 juillet 1809.— « Lorsque le général Radet fut parvenu *à son dernier retranchement*... » — « . . . Il se fit en même temps un rassemblement tumultueux où l'on criait : « *Mort aux excommuniés !...* » Le général Miollis à l'empereur, 7 juillet 1809.





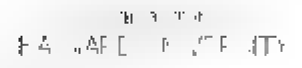
d'après les circonstances, inspiré successivement des conduites très-diverses, et arraché, suivant l'humeur du jour, des paroles empreintes tour à tour de la colère la plus insultante ou du plus hautain mépris. Jamais, au fond, la blessure n'a été complétement cicatrisée. Ce fut, sans qu'il en voulût jamais rien laisser paraître, le sentiment de l'injure reçue qui convertit en un duel à mort la lutte maintenant engagée par le souverain français contre le chef de la catholicité, et nous méconnaîtrions étrangement les nécessités de notre sujet, si nous évitions de donner à cet épisode de l'excommunication la place qu'il mérite d'occuper dans l'étude que nous avons entreprise.

« Parmi les singularités qui forment une partie si considérable de l'histoire de ces dernières années, écrivait l'abbé de Pradt en 1818 [1], aucune peut-être n'a présenté des caractères aussi frappants que cette bulle d'excommunication lancée contre le prince le plus puissant de son temps... Il y avait mille ans d'intervalle entre la dernière et celle-ci. Après une si longue interruption, la nouvelle apparition de ce fantôme dut paraître bien étrange, et Rome put à raison passer pour n'avoir guère consulté l'art de vérifier

1. *Les Quatre Concordats*, t. II, p. 304.

les dates. Lorsque les anciens papes recouraient à l'usage de cette arme, continue l'ancien archevêque de Malines, ils faisaient ce qui était dans l'esprit de leur temps. L'excommunication était alors tout ce qu'il y avait de plus redoutable dans la main qui en était armée et le pire des maux pour ceux qui en étaient atteints. Il y avait par conséquent de l'harmonie entre le principe de l'action et son résultat ; mais quand une autre disposition des esprits a créé un autre ordre de choses, lorsque le glaive qui perçait les plus fortes cuirasses se trouve émoussé, et lorsque ce qui était le plus redoutable a cessé d'être redouté, par suite du même principe qui a fait agir dans un temps, il aurait maintenant fallu s'abstenir. Quand des armes de cette espèce ne tuent pas sur la place, il faut les laisser dans le fourreau. Quelque considération peut s'attacher à leur repos et quelque vertu à l'incertitude de leur effet, car on ne peut juger d'une machine dont on n'a point fait l'essai, au lieu que la déconsidération la plus complète est le résultat le plus inévitable d'une tentative avortée. Alors on risque de se tuer soi-même par l'usage de l'arme que l'on destinait à tuer son adversaire. C'est ce qu'a éprouvé le pape... Beaucoup de personnes ne pouvaient consentir à croire à l'existence de la bulle

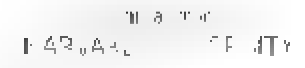




d'excommunication et la regardaient comme une supposition inventée dans une vue hostile au pape, tant ses résultats étaient clairs. En effet cette démarche partageait les torts entre Pie VII et Napoléon. Elle enlevait au premier ce qui lui avait exclusivement appartenu jusqu'alors, l'intérêt combiné de ses fonctions et de sa faiblesse, de son caractère et de ses malheurs... On commença à croire que Napoléon pouvait avoir moins de torts qu'on ne l'avait supposé jusque-là. On se rapprocha de lui comme de l'objet d'une attaque offensante pour l'esprit humain;... peu s'en fallut que de persécuteur qu'on l'accusait d'être il ne parût à son tour persécuté, et la cour de Rome avait trouvé là le moyen de gâter une belle cause... »

Nous avons reproduit ce passage de l'auteur des *Quatre Concordats* parce qu'il représente assez bien, quoique avec un peu d'exagération, l'impression alors ressentie non-seulement par le public en général, mais aussi, il ne faut pas le dissimuler, par une partie notable des membres de ce clergé impérialiste parmi lesquels l'archevêque nommé de Malines allait jouer un rôle désormais très-actif et parfois assez prépondérant. Où l'abbé de Pradt se trompe complétement, c'est quand il suppose que, d'accord avec les

ennemis de l'empereur, et fondant quelques espérances sur les embarras militaires qui suivirent la bataille d'Essling, Pie VII avait intentionnellement lancé la bulle d'excommunication au moment où la fortune de Napoléon lui avait paru chanceler en Allemagne. Nos lecteurs savent qu'il n'en est rien, et que le pape ne choisit pas son jour. Ce fut à l'heure même de la prise de possession de ses États, pendant que retentissait à ses oreilles le bruit des salves de l'artillerie qui saluaient le drapeau français arboré au château Saint-Ange, que Pie VII, violemment indigné de cet acte de spoliation, et cédant aux vives instances de son secrétaire d'État, le cardinal Pacca, avait ordonné la publication immédiate de la bulle d'excommunication, qui avait été pendant la nuit affichée sur les murailles des principales églises de Rome. Peut-être se souvient-on aussi que, relisant une dernière fois l'œuvre depuis longtemps élaborée par le cardinal di Pietro, le saint-père avait un instant témoigné quelque inquiétude sur la teneur de la bulle et *trouvé bien fortes les expressions qu'on y employait contre le gouvernement français*. Cependant, les circonstances pressant, il avait signé, non sans trouble, cette pièce, dont le moindre tort était d'être fort longue et passablement diffuse. Le docte et pieux car-

dinal di Pietro, fort aimé du souverain pontife, n'en avait pas été le seul rédacteur. Il s'était aidé du concours de deux théologiens renommés pour leur science canonique, les abbés Fontana et Gregori.

Le mérite et les vertus de ces trois auteurs de la bulle étaient au-dessus de toute contestation, mais c'était un mérite et des vertus purement ecclésiastiques. Il n'y avait pas un seul d'entre eux qui fût le moins du monde versé dans les affaires de son temps ou seulement capable de discerner instinctivement quels écueils il importait d'éviter, et quel langage il convenait en si grave occurrence de faire tenir au chef de la catholicité. Non-seulement celui qu'ils avaient mis dans la bouche du Pie VII était intempestivement emprunté aux plus vieilles formules de la chancellerie pontificale, mais il contrastait étrangement par un accent dur et presque altier avec le style ordinaire du modeste pontife. Rien ne rappelait moins sa douceur inaltérable que le ton général de cette pièce et certaines maximes imprudemment hasardées par ses malencontreux interprètes.

Que dans cette bulle, destinée à un si grand retentissement, d'une autorité si considérable sous le rapport de la religion et de si grande conséquence en politique, on eût confondu ensemble d'un bout à

l'autre, à chaque page, presque dans chaque phrase, les reproches de l'ordre purement temporel et ceux d'un caractère exclusivement spirituel, que dans l'énumération infiniment détaillée des griefs du pape on les eût tous mis pêle-mêle sur le même plan, les plus sérieux venant à la suite des plus futiles, cela était évidemment une maladresse bien dommageable pour la cour de Rome; mais cette première maladresse devenait presque insignifiante en comparaison de celle qui consistait, lorsqu'on avait à se plaindre d'un souverain, objet de la jalousie et des rancunes de tant d'autres princes qu'il avait vaincus et humiliés, à proclamer en même temps certaines doctrines qui semblaient tout justement calculées pour ranger contre soi et du côté de l'empereur tant d'alliés naturels. A coup sûr, en Europe comme en France, les partisans éclairés de la cause du saint-siége durent se demander ce qu'était devenue la sagesse traditionnelle du Vatican, lorsqu'ils découvrirent au beau milieu de la sentence pontificale ce paragraphe : « Si nous ne voulons pas être accusé d'indifférence et de lâcheté, ou même d'avoir honteusement abandonné la cause du Seigneur, il ne nous reste plus qu'à faire taire toute considération humaine et toute prudence charnelle pour mettre en pratique ce précepte de

l'Évangile : *s'il refuse d'écouter l'Église, qu'il soit à vos yeux comme un païen et un publicain.* Que nos persécuteurs apprennent donc une fois que la loi de Jésus-Christ les a soumis à notre autorité et à notre trône, *car, nous aussi, nous portons le sceptre, et nous pouvons même dire que notre puissance est bien supérieure à la leur, à moins qu'on ne prétende qu'il est juste que l'esprit le cède à la chair, et que les intérêts du ciel passent après ceux de la terre*[1]. »

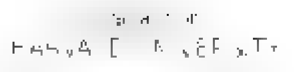
Tel est le ton des passages qui avaient le don fatal d'exciter à la fois la colère sourde et les sarcasmes affichés et bruyants de l'empereur des Français. On devine avec quelle habileté il savait s'en servir pour plaisanter sur son excommunication, pour se moquer rudement, et quelquefois devant eux, des cardinaux et des évêques, qui n'en communiquaient pas moins avec lui *in divinis*, et, malgré les prescriptions de leur chef, ne se faisaient pas faute d'assister tous les dimanches à la messe de celui qu'ils avaient reçu

1. Bulle d'excommunication publiée et affichée dans Rome le 10 juin 1809. Cette bulle, comme toutes les pièces officielles émanées de la chancellerie pontificale, est écrite en latin. Elle porte en tête : *Pius PP. VII, ad perpetuam rei memoriam.* Elle commence par ces mots : *Quum memoranda...* Nous avons suivi la traduction donnée dans les *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. Ier, p. 129.

ordre de fuir comme un païen et un publicain. L'abbé de Pradt ne rapporte donc que la vérité, quand il met ainsi l'empereur en action dans des scènes qui se sont le plus souvent passées sous ses yeux. Peut-être a-t-il cependant le tort de n'avoir pas suffisamment indiqué que c'était particulièrement devant les ecclésiastiques comme lui que Napoléon se livrait à ces sortes de plaisanteries. Ce dédain dont il faisait parade devant eux cessait assez vite hors de leur présence, et ce mépris affecté faisait place à un tout autre sentiment quand il en parlait soit aux ministres exécuteurs de ses volontés, soit même aux membres du conseil d'État qui possédaient sa confiance.

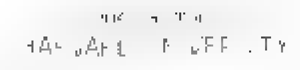
Il n'avait pas en effet échappé à la perspicacité de l'empereur que la mesure prise par le souverain pontife pouvait produire des effets très-fâcheux dans les pays catholiques nouvellement annexés, restés en communication intime avec le saint-siége et de vieille date habitués à lui obéir ponctuellement, comme en Belgique, par exemple, et dans les Flandres, où les prières *pro imperatore* furent en réalité presque complétement supprimées à cette époque, au moins pour quelque temps. Il en craignait également les conséquences possibles en Bretagne, en Normandie, dans la Vendée, au sein de toutes ces populations qui écou-





taient encore volontiers la voix de leurs prêtres, parmi lesquelles la conscription n'avait jamais été populaire, et dont la soumission commençait à être mise à si rude épreuve par les fréquentes levées d'hommes. D'inquiétudes tout à fait sérieuses, il n'en éprouvait pas encore ; mais ce serait méconnaître la prévoyance naturelle de l'empereur et ses dispositions facilement ombrageuses, que de s'imaginer qu'il n'ait pas d'abord été frappé des dangers qui pouvaient résulter pour lui de la publicité donnée à la bulle d'excommunication. A peine avait-il reçu à Schœnbrunn l'exemplaire latin qui lui avait été directement adressé par le général Miollis, qu'il avait immédiatement ordonné à son nouveau ministre des cultes, M. le comte Bigot de Préameneu, de le faire traduire en grand secret, de lui mander ce qu'il pensait de la bulle et quel parti il valait mieux prendre à ce sujet.

Les matières sur lesquelles il était consulté n'étaient à aucun degré nouvelles pour ce correspondant de l'empereur. Élevé au séminaire de Rennes, qu'il avait ensuite quitté pour étudier exclusivement le droit, avocat au barreau de Bretagne en 1778, et reçu en la même qualité l'année suivante au parlement de Paris, M. Bigot de Préameneu avait été lié dès sa jeunesse avec M. Portalis, non-seulement par

les affinités de leur commune profession, mais par le goût élevé des mêmes études et par une certaine analogie d'opinions. Membre de l'Assemblée législative, M. Bigot y avait fait preuve de modération autant que de courage à propos des affaires du clergé et des mesures sévères prises contre les prêtres insermentés. Retenu à Paris pendant la terreur, il n'avait dû la liberté et la vie qu'au 9 thermidor. Les dangers qu'il venait de courir l'ayant à cette époque profondément dégoûté de la vie publique, l'ancien avocat était tout naturellement retourné à ses études favorites du droit. Sa réputation comme jurisconsulte n'avait pas tardé à le faire admettre en 1799 à l'Institut, dans la section des sciences morales et politiques.

Ce fut dans le sein de ce corps illustre que le premier consul vint le prendre après le 18 brumaire pour le nommer commissaire du gouvernement près du tribunal de cassation. Quelques mois après, il le désignait, avec Tronchet et Portalis, pour rédiger le projet préliminaire de code civil destiné à être érigé en loi générale. L'exposé des motifs du titre des absents, celui de la paternité et de la filiation, celui des donations entre vifs et des testaments, qui étaient l'œuvre personnelle de M. Bigot, furent alors particulièrement remarqués, et lui valurent l'entrée au conseil d'État

(21 décembre 1801). Peu de temps après, 20 août 1802, il devenait président de la section de législation, en remplacement de M. Boulay de la Meurthe. On le voit, tous les précédents de sa carrière, sa liaison restée intime avec M. Portalis, désignaient particulièrement M. Bigot de Préameneu au choix de l'empereur quand, au mois d'août 1807, il eut le malheur de perdre son habile ministre des cultes, juste au moment où les différends avec la cour de Rome, jusque-là plutôt politiques, prenaient tout à coup une tournure presque exclusivement religieuse et de la plus extrême gravité. Les nuances mêmes, soit d'opinion, soit de caractère, qui sur ces questions délicates avaient toujours séparé légèrement les deux amis, étaient de nature à déterminer en cette occasion les préférences du chef de l'État. M. Bigot de Préameneu, de mœurs graves, et gallican de principes comme M. Portalis, avait plus que lui gardé contre les doctrines et les pratiques traditionnelles du saint-siége quelque chose des profondes méfiances et de la sourde hostilité qui, sous l'ancien régime, constituaient le véritable esprit de corps des parlements français, et particulièrement des barreaux de Paris et de la Bretagne. Dans sa présente tendance à s'armer de toutes pièces contre les agressions spirituelles du pape et les théories ultra-

montaines, dans sa disposition actuelle à punir suivant toute la rigueur des lois civiles les moindres velléités de résistance du clergé, Napoléon était assuré de trouver chez son nouveau ministre des cultes, outre la déférence qui n'a jamais fait défaut à aucun des fonctionnaires de l'empire, cette ardeur empressée qui résulte de la ferme persuasion qu'on s'acquitte d'une tâche pénible peut-être, mais juste et nécessaire.

Hâtons-nous d'ajouter que la douceur de M. Bigot de Préameneu et l'aménité de ses formes ne laissaient rien à désirer. Personne n'avait moins que lui de goût pour les mesures de persécution ou seulement de contrainte. S'il détestait les maximes de ses adversaires ultramontains, il était sans animosité contre leurs personnes. Autant qu'il dépendait de lui, il les protégea toujours, sans en rien dire, contre les violentes colères du chef de l'État. Obligé par sa position d'exécuter ponctuellement les sévérités parfois impitoyables de Napoléon, il s'appliqua le plus souvent à les tempérer, au moins en secret; plus d'une fois il y réussit, et les pièces nombreuses qui nous ont passé sous les yeux témoignent de la façon la plus honorable pour sa mémoire à quel point, lorsque éclatèrent les orages de 1810 et de 1811, les cardinaux italiens et les évêques français, objet du courroux de l'empereur,



durent s'estimer heureux de rencontrer pour intermédiaire auprès d'un maître si redoutable un ministre à coup sûr très-soumis à ses volontés, mais qui, sans lui désobéir et sans trop se compromettre, fort de la confiance qu'il était sûr d'inspirer, savait au besoin prendre sur lui d'adoucir quelque peu les mesures auxquelles il n'était pas toujours en son pouvoir de s'opposer.

Les convictions foncièrement gallicanes qui étaient de vieille date celles de M. Bigot de Préameneu, sa tendance naturelle à entrer dans les vues de l'empereur avec le secret désir de les mitiger un peu, nous semblent se révéler telles que nous avons essayé de les indiquer, dans le mémoire substantiel qu'en réponse aux lettres venues d'Allemagne le nouveau ministre des cultes s'empressa d'adresser à l'empereur le 3 juillet 1809, c'est-à-dire juste trois jours avant que ne fût livrée la décisive bataille de Wagram. Après avoir assuré à Napoléon qu'il avait, suivant ses ordres et pour plus de secret, dicté lui-même la traduction de la bulle d'excommunication au secrétaire général du ministère, M. Bigot exprimait en ces termes l'impression qu'il en avait reçue :

« Il paraît, disait-il en commençant, que le pape a senti lui-même que les excès dans lesquels les

anciens pontifes avaient donné, en attribuant à leurs excommunications des effets relatifs aux droits des souverains et à l'obéissance des peuples, seraient aujourd'hui ridicules, s'ils n'étaient considérés comme des crimes d'État. Il s'est expliqué à cet égard par la phrase suivante : « Mais tandis que nous sommes forcé de faire sortir du fourreau le glaive de la vérité, nous ne pouvons oublier que nous tenons aussi sur la terre, malgré notre indignité, la place de celui qui, en exerçant sa justice, ne cesse pas d'être le Dieu de la miséricorde. C'est pourquoi nous défendons expressément, en vertu de la sainte obéissance, à tous les peuples chrétiens et surtout à nos sujets, de causer, à l'occasion des présentes lettres ou sous quelque prétexte que ce soit, le moindre tort, le moindre préjudice, le moindre dommage à ceux que ces censures regardent, soit dans leurs biens, soit dans leurs droits ou prérogatives... » On ne remarque pas moins ici, poursuivait le comte Bigot de Préameneu, la subtilité et les prétentions de la cour de Rome, en ce que le pape ne semble faire que par rémission et par indulgence ce qui eût été de sa part, s'il l'eût osé, l'excès le plus coupable.

« Il est encore vrai qu'en même temps qu'il parle du maintien de la soumission aux autorités, le saint-





père cherche à peindre avec les couleurs les plus noires les mauvais traitements et les vexations qu'il assure avoir essuyés depuis le 2 février dernier. Il répète ce qu'il a déjà avancé dans les protestations et les allocutions que Votre Majesté connaît. On ne peut se dissimuler que la publicité qu'il cherche à donner à ces actes n'ait été dans l'intention de former un parti; mais Votre Majesté sait aussi combien cette tentative a été et restera nulle et sans effet, et je ne vois aucune portion de l'empire où la nouvelle forme donnée au gouvernement de Rome fasse une impression qui puisse causer quelque trouble ou donner seulement la moindre inquiétude. S'il y a dans le nord de la Belgique quelque fermentation, elle est demeurée jusqu'à présent sans conséquences. J'ai d'ailleurs écrit aux évêques de se tenir sur leurs gardes et de m'avertir exactement. De leur côté les ministres de la police et de la guerre exercent la plus sévère surveillance. Ainsi la bulle peut être considérée comme une vaine et inutile protestation, du genre de celles que Votre Majesté a toujours laissées tomber d'elles-mêmes [1]. »

1. Lettre de M. le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, à l'empereur Napoléon Ier, 3 juillet 1809.

Après avoir ainsi rassuré l'empereur sur ce qui pouvait exciter le plus vivement son inquiétude, c'est-à-dire sur les atteintes que la mesure du saint-père pouvait porter à l'exercice de son pouvoir, M. Bigot examinait s'il était à craindre que la bulle d'excommunication eût, comme censure et peine ecclésiastique, des effets extérieurs :

« Je ne le pense pas, disait-il ; Votre Majesté n'est nulle part nommée. Or il est de règle, remarquent les canonistes, que l'Église ne veut pas comprendre les souverains dans les peines prononcées pour entreprise des seigneurs temporels. Ainsi, elle ne croirait pas s'expliquer assez en disant : *quoiqu'ils brillent de l'honneur de quelque grande dignité que ce soit, quoique ce soient des personnes dignes d'être notées spécialement* [1]. Or, ce sont les expressions de la bulle du 10 juin. Ainsi dans le système même des canonistes, on doit décider que l'intention du saint-père n'a pas été que Votre Majesté fût atteinte par sa bulle, puisqu'il savait que ces désignations étaient insuffisantes. Il y a plus, la bulle ne frappe qui que ce soit... Nul n'étant spécialement frappé de l'anathème, il faut dire ou qu'elle n'atteint personne, ou qu'elle s'étend

1. *Mémoires du clergé*, t. VI, p. 978.



aux administrateurs et agents de tous les degrés, à tous les militaires et généralement à tous les citoyens qui reconnaîtront le nouveau gouvernement; et comprendre ainsi tout le monde dans une même mesure, c'est en realité la rendre tout à fait illusoire.

« Quelles sont d'ailleurs les peines de l'excommunication prononcées par les canons, et notamment par le concile de Trente, cité dans la bulle ? C'est de n'être pas admis à la communion avec les fidèles, et, si on ne vient pas à résipiscence dans l'année après les mentions légitimes, d'être poursuivi canoniquement comme suspect d'hérésie ; mais comment éloigner de cette communion celui contre lequel il n'y a pas de condamnation ? Il ne peut donc y avoir, sous les rapports ecclésiastiques comme sous les rapports civils, aucun effet extérieur à cette bulle, que le pape ne charge personne d'exécuter. Elle doit être uniquement considérée comme une dernière protestation, ce qui en pareille circonstance est insignifiant. Sans doute, ajoutait l'ancien président de la section de législation, si cette bulle était portée à votre conseil d'État, toutes les voix se réuniraient pour la rejeter avec les plus fortes qualifications, parce que, sur les points les plus importants, elle est absolument contraire aux libertés de l'Église gallicane, et encore parce que le pape,

sans dire un mot des causes qui lui ont fait retirer le pouvoir temporel, se livre à toutes les injures qu'il a pu imaginer. »

Cependant le comte Bigot de Préameneu ne pensait pas qu'il fallût avoir en cette circonstance recours au conseil d'État. Si Sa Majesté lui permettait d'énoncer son opinion, il persistait au contraire à croire qu'il valait mieux ne pas produire du tout cette pièce, d'abord parce qu'elle n'était qu'une protestation sans force, ajoutée à tant d'autres qui avaient été sans conséquences, mais surtout parce que l'intervention du conseil ne pouvait avoir pour but que d'empêcher la bulle d'être publiée et exécutée dans l'empire. Or, disait le nouveau ministre des cultes avec une assurance parfaitement fondée, nulle autorité ne la publiera, et ne cherche, même secrètement, à la répandre; et quant à l'exécution, elle ne peut non plus en avoir aucune, par rapport aux droits temporels de ceux qu'elle concerne, puisque ces droits sont réservés, et par rapport au spirituel à cause de sa généralité. S'il y avait enfin des têtes exaltées en faveur du pape, c'était par voie de police qu'il faudrait les contenir. L'annulation de la bulle par le conseil d'État, loin de refroidir les esprits, fixerait encore plus l'attention, et la malveillance en profiterait. Il ne s'agissait nulle-

ment, en effet, d'une bulle par laquelle le pape cherchât à engager les sujets de l'empereur à agir contre sa personne ou contre son gouvernement. « Le pape est dépossédé, disait le ministre en terminant, il se sert de ses armes spirituelles pour déterminer ceux qui le dépossèdent à le remettre en possession, et le conseil d'État n'a pas à connaître des intentions politiques de Votre Majesté. » Après avoir pris la liberté d'exprimer ainsi son opinion, M. Bigot n'attendait plus que les ordres de l'empereur pour les exécuter[1].

Soit que les raisons de son ministre aient eu le don de le persuader, soit plutôt que le gain récent de la bataille de Wagram l'eût disposé à reprendre sa confiance accoutumée dans son ascendant sur l'Europe et dans la soumission plus que jamais assurée de ses sujets, particulièrement des membres de son clergé, l'empereur se contenta de répondre à M. Bigot de Préameneu que « la bulle d'excommunication était une pièce si ridicule qu'elle ne méritait pas qu'on y fît attention[2]. » A cette époque, Napoléon ignorait encore l'arrestation du pape à Rome et sa courte apparition

1. Lettre de M. le comte Bigot de Préameneu à l'empereur Napoléon Ier, 3 juillet 1809.

2. Lettre de l'empereur au comte Bigot de Préameneu. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XIX, p. 240.

à Grenoble. Sitôt qu'il en fut informé, l'idée lui vint que les personnes faisant partie de la suite de Sa Sainteté pourraient divulguer en France la nouvelle d'une mesure à l'égard de laquelle il affectait, nous l'avons dit, de manifester une si complète insouciance, mais qui ne laissait pas de troubler quelque peu son apparente quiétude. Des ordres furent immédiatement donnés, et nous voyons par les récits du cardinal Pacca et par ceux des serviteurs du saint-père que recommandation expresse leur avait été faite, sous peine des plus terribles châtiments, de ne pas laisser échapper le formidable secret, encore si bien gardé, mais déjà vaguement soupçonné en France. Aux insistances d'un habitant d'Avignon qui s'était glissé près de lui pour s'informer bien bas de ce qui en était de l'excommunication lancée par le pape contre l'empereur, le valet de chambre de Pie VII avait répondu plus bas encore qu'il ne pouvait rien dire, et qu'il y allait de sa vie [1].

C'était surtout à cause de la part prise à la publication de la bulle, de l'honneur qu'il prétendait en tirer et du soin qu'il aurait probablement pris, s'il

1. Relation manuscrite italienne de la transportation du saint-père à Savone, par son premier valet de chambre. *British Museum*, n° 8,389.

était resté libre, de la faire partout connaître, que l'ancien secrétaire d'État du pape, le cardinal Pacca, avait été tenu au secret à Grenoble, et, pendant les quatre années qu'il passa étroitement renfermé à Fénestrelle, privé de toute communication au dehors; mais là ne se bornaient point les précautions de l'empereur. Elles s'étendirent sur une autre bulle fort ancienne interdite de tout temps en France, mais bien connue en Italie sous le nom de la bulle *In cœnâ Domini*. D'ordinaire ce sont les premiers mots d'une bulle qui servent à la désigner : celle-ci, dont on ignore l'origine, retouchée par plusieurs papes, notamment par Jules II (Della Rovere), par Paul V (Borghese), et en dernier lieu par Alexandre VII (Chigi), se lisait publiquement le jeudi-saint en présence du pape, entouré des membres du sacré-collége et des évêques romains. D'après un vieil usage conservé jusqu'en 1773, le pape, après la lecture, prenait un flambeau allumé et le jetait à terre sur la place publique en signe d'anathème contre ceux qui, d'une façon quelconque, porteraient atteinte aux biens temporels de l'Église. C'était à cette bulle que Pie VII avait emprunté plusieurs des dispositions contenues dans celle du 10 juin 1809. Comme toutes les bulles des papes, elle se trouvait en vente chez les libraires d'Italie, et peut-

être quelques-uns d'entre eux l'avaient-ils en cette occasion exposée à dessein devant les regards des curieux. Toujours est-il qu'un décret pris en Italie la déclara incontinent attentatoire à l'autorité impériale et subversive de tout gouvernement. Défense fut faite à toutes personnes, de quelque état et dignité qu'elles fussent, laïques ou ecclésiastiques, de lui donner une publicité quelconque, sous peine d'être procédé extraordinairement contre elles pour avoir troublé le repos public[1].

En ce qui concernait la France, l'empereur se croyait fondé à penser que personne ne s'aviserait d'y donner la moindre publicité à la bulle du 10 juin. Il se tenait assuré de tous les évêques, et par eux de tous les curés. Il n'était pas aussi tranquille à l'endroit des prêtres réguliers, et non pas seulement des jésuites, qu'il ne pouvait souffrir, mais des missionnaires, qui, n'appartenant à aucun diocèse en particulier, pouvaient plus aisément échapper à la surveillance de son ministre de la police et devenir les dangereux colporteurs de la bulle d'excommunication. Il se hâta donc de pourvoir à ce péril. « Je ne veux point de missions

1. Rapport sur un mémoire du vice-roi d'Italie concernant la bulle *In cœnâ Domini*, 5 août 1809.



en France, écrit-il le 12 septembre 1809 à M. Bigot de Préameneu. Vous voudrez bien écrire une circulaire aux archevêques et évêques pour leur dire que je ne connais qu'eux, les curés et les succursaux, et que je n'entends pas que des missionnaires faisant profession de prédicateurs errants parcourent l'empire. Je donne des ordres dans ce sens au ministre de la police... Je ne veux plus de missions quelconques. J'avais permis un établissement de missionnaires à Paris, et je leur avais accordé une maison ; je rapporte tout. Je me contente d'exercer la religion chez moi ; je ne me soucie point de la propager à l'étranger. Ces missionnaires d'ailleurs sont pour qui les paye, pour les Anglais, s'ils veulent s'en servir. Présentez-moi un projet de décret là-dessus ; je veux en finir. Je vous rends responsable si, au 1er octobre, il y a encore en France des missions et des congrégations[1]. » Trois jours après, ses soupçons se portaient sur les conférences que faisait à Saint-Sulpice M. de Frayssinous, l'un des protégés de son oncle, le cardinal Fesch, maintenant trop porté à ses yeux pour le saint-père. N'était-il pas à craindre qu'on ne s'y occupât, sous

1. Lettre de l'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XIX, p. 459.

prétexte d'exercices religieux, de la bulle d'excommunication? C'était un risque qu'il ne voulait point courir pendant son absence. « ... Il paraîtrait, écrit l'empereur de Schœnbrunn à son ministre de la police, que dans les conférences qui se tiennent à Saint-Sulpice les prêtres se conduisent mal et excitent le cagotisme. Il est convenable que vous insinuiez sans bruit aux vicaires de Paris, si les conférences ont lieu, de les ajourner jusqu'à l'avent, et dans cet intervalle de leur faire bien comprendre que je ne peux plus tolérer ces conférences. Si elles ne se tiennent plus, conseillez-leur sur-le-champ de ne pas les laisser renouveler, car je n'entends pas qu'elles aient lieu davantage[1]. » La semaine suivante, il demandait à Fouché de lui envoyer promptement un rapport sur un complot « que des cagots tramaient à Bordeaux[2]; » mais il ne suffisait pas de surveiller des prêtres obscurs, il était bon d'avoir aussi sous sa puissance immédiate les personnages considérables qui avaient eu le tort de mettre eux-mêmes la main à la bulle d'excommunication, et particulièrement le principal auteur de

1. Lettre de l'empereur au comte Fouché. Schœnbrunn, 15 septembre 1809. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XIX, p. 477.

2. Lettre de l'empereur au comte Fouché, Schœnbrunn, 23 septembre.





celle-ci, le cardinal di Pietro. « Réitérez, écrivait l'empereur à M. Bigot, l'ordre au général Miollis de faire partir sur-le-champ tous les cardinaux qui sont encore à Rome, entre autres le cardinal di Pietro. Cet ordre sera exécuté dans les vingt-quatre heures après la réception de notre lettre, sous peine de désobéissance. » Les théologiens qui avaient travaillé en sous-ordre à la bulle n'étaient pas non plus oubliés. — « Donnez ordre au général Miollis d'envoyer à Paris Mgr Gregori et généralement tous ceux qui montreront des pouvoirs pour les affaires spirituelles, qui ne doivent plus être gérées à Rome [2]. »

C'était quelque chose, à coup sûr, d'avoir arrêté en cette circonstance la circulation des nouvelles fâcheuses, et d'avoir supprimé les documents qui pouvaient ébranler son crédit ; mais l'empereur croyait encore n'avoir rien fait quand, après avoir coupé court aux discussions incommodes et interdit la propagation des idées qui lui déplaisaient, il n'avait pas à l'avance dirigé sourdement l'opinion dans le sens

1. Lettre de l'empereur au comte Bigot de Préameneu. Trianon, 18 septembre 1809. Cette lettre n'a pas été insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

2. Lettre de l'empereur au comte Bigot de Préameneu, 13 janvier 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 128.

conforme à ses desseins. Si occupé qu'il fût de mettre la dernière main aux arrangements léonins qu'il était en train de dicter à l'Autriche, il avait, conformément à ses habitudes, trouvé le temps d'écrire de Schœnbrunn à M. Bigot de Préameneu pour lui recommander de faire préparer « deux ouvrages soignés qui passeraient sous ses yeux, l'un ayant pour titre : *le Concordat de Léon X*, l'autre : *Histoire des guerres que les papes ont faites à la puissance qui avait de la prépondérance en Italie et spécialement à la France.* » L'idée primordiale de ce dernier ouvrage devait être « que les papes ont fait constamment la guerre à toute puissance qui acquérait de la prépondérance en Italie ; qu'alors ils employaient les armes spirituelles pour soutenir le temporel; de là des désordres incalculables dans l'Église ; que les papes n'ont jamais été engagés dans des guerres que dans des vues mondaines et pour donner des souverainetés à leurs neveux. » Cet ouvrage devait être fait « par un homme qui resterait constamment dans les principes de la religion, en se tenant rigoureusement sur la limite qui distingue le temporel du spirituel [1]. »

1. Lettre de l'empereur au comte Bigot de Préameneu. Schœnbrunn, 8 octobre 1809. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XIX, p. 540.



Plusieurs ouvrages commandés dans cet esprit furent en effet présentés à Napoléon, mais il ne semble pas qu'il en ait été très-content. « Le travail du sieur André, écrit-il le 15 décembre à son ministre des relations extérieures, ne me paraît pas remplir mon but[1]. » Dans cette même lettre à M. de Champagny, après avoir énuméré toutes les thèses que l'auteur devrait traiter, l'empereur exprime le désir de voir terminer ce travail par une sorte de consultation établissant « qu'il y avait deux partis à prendre à l'égard du saint-siége : le premier, d'établir un patriarche et de se séparer de la cour de Rome, comme avait fait l'Angleterre (discuter les avantages et les inconvénients de ce parti) ; le deuxième, de détruire le pouvoir temporel en réunissant les États romains à l'empire français (établir l'obligation, dans les circonstances actuelles, de cette mesure, légitimée par la conduite de Rome). » En attendant qu'il rencontrât le livre qui devait enfin le satisfaire complétement, Napoléon était si possédé de son idée de dénoncer le saint-siége à l'indignation de ses sujets soit de France, soit d'Italie, qu'il n'avait pas hésité à s'adresser en même

1. Lettre de l'empereur à M. de Champagny, duc de Cadore, ministre des relations extérieures, 15 décembre 1809. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 65.



temps à ses ministres des cultes dans les deux pays. « Je vous prie de me faire un mémoire historique, mandait-il à M. Aldini, tendant à prouver la question suivante : les papes ont toujours été les ennemis de la puissance qui prédominait en Italie; quand les Allemands triomphaient, ils appelaient les Français; quand la victoire avait rendu les Français les maîtres, ils se liguaient avec les Allemands et les chassaient [1]. » — « Dans votre rapport, écrit-il peu de temps après à M. Bigot de Préameneu, parlez du pape et de ses criailleries contre les articles organiques [2]. »

Il est inutile, croyons-nous, de poursuivre ces citations, et nous avons assez montré à quel point, quoiqu'il n'en ait jamais voulu convenir, l'empereur avait ressenti l'excommunication lancée contre lui par Pie VII. Nous n'en avons pas toutefois fini encore avec elle. Le souvenir irritant n'en sera que trop souvent ramené dans notre récit; nous la verrons à plusieurs reprises et de la façon la plus fâcheuse s'introduire à

1. Lettre au comte Aldini, ministre secrétaire d'État du royaume d'Italie, en résidence à Paris, 28 octobre 1809. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 16.

2. Lettre de l'empereur au comte Bigot de Préameneu, 24 janvier 1810. – *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XXIV, p. 139.

nouveau dans les discussions du concile national, et toujours citée par les partisans dévoués de l'empire, qui la jetaient comme un reproche sanglant à la tête de leur adversaire. Quant au pape, depuis qu'il avait mis les pieds en France, jamais il ne lui arriva d'en ouvrir officiellement la bouche. Il ne paraît pas qu'il en ait parlé une seule fois aux évêques qui lui furent députés à Savone. La regardait-il comme non avenue ou comme n'ayant jamais été destinée à atteindre personnellement Napoléon ? Jugeait-il seulement qu'il était plus prudent de n'en faire aucune mention ? Cela serait difficile à deviner aujourd'hui. Toujours est-il qu'il ne songea pas un instant à objecter cette bulle comme un obstacle aux arrangements nouveaux qu'on le pressa longtemps de conclure avec celui qu'elle semblait excommunier. Dans les pourparlers qui précédèrent les arrangements souscrits à Fontainebleau, non plus que dans la lettre pleine de douleur et de remords écrite peu de jours après pour les rétracter, il ne voulut rompre ce silence. Un grand doute plane donc, suivant nous, sur la portée canonique intentionnellement donnée par Pie VII à la bulle du 10 juin, quant à l'excommunication directe et personnelle du chef de l'empire français. Ce qui nous paraît ressortir clairement des

faits que nous avons racontés et des paroles que nous avons citées, c'est que cette mesure, ressentie à tort ou à raison par l'empereur comme une mortelle injure, influa de la façon la plus désastreuse sur ses rapports ultérieurs avec le saint-père. Avant de remettre de nouveau en présence, cette fois sur le terrain purement religieux, ces deux antagonistes qui se sont fait réciproquement tant de mal, il nous reste à parler des circonstances relatives à l'annulation du lien religieux qui avait uni l'empereur Napoléon à l'impératrice Joséphine, et de la consécration donnée par le cardinal Fesch à son mariage avec Marie-Louise.

CHAPITRE XXXV.

LE DIVORCE.

Napoléon, demeuré fort attaché à Joséphine, répugne longtemps à se séparer d'elle. — Singularité des relations existant entre les deux époux. — Conversation de l'empereur avec le chapitre métropolitain de Bordeaux à propos du divorce. — L'empereur se décide, par des motifs de politique, à s'allier à quelque maison souveraine étrangère. — Son parti est pris après Wagram. — — A son retour d'Allemagne, il s'ouvre de ses projets avec Cambacérès. — Les desseins de l'empereur sont devinés par son entourage. — Désespoir de Joséphine — Scène d'évanouissement dans le cabinet de l'empereur. — Rupture du lien civil. — Séance du sénat. — Dernière soirée passée aux Tuileries par l'impératrice Joséphine. — Tout le monde croit au mariage de l'empereur avec une sœur d'Alexandre. — Conversation entre M. Floret et M. de Sémonville qui ouvre la perspective du mariage avec une archiduchesse autrichienne. — Joie de Napoléon. — Il feint d'hésiter et de prendre conseil, quoique parfaitement décidé. — Sa conversation avec M. Daru. — M. de Cambacérès révèle à M. Pasquier pourquoi il avait conseillé à l'empereur le mariage avec la sœur d'Alexandre. — Le choix fait par Napoléon donne une plus grande importance à la dissolution régulière du lien religieux qui l'avait précédemment uni à Joséphine.

Nous avons déjà eu l'occasion de raconter les efforts tentés depuis longtemps par l'entourage de Napoléon et surtout par les membres de sa famille afin de le décider à rompre son union avec une compagne qui ne pouvait plus donner d'héritier à sa couronne. Au moment du sacre, les mêmes personnes s'étaient



toutes entendues entre elles pour lui représenter comme une faute politique des plus graves l'intention qu'il laissait voir de faire couronner Joséphine à ses côtés, et s'étaient récriées sur l'inconvénient qu'il y avait pour lui à resserrer ainsi les liens qui l'unissaient à elle; mais les manœuvres de ses ennemis avaient alors tourné contre eux, et l'impératrice, un instant menacée, était sortie victorieuse et même fortifiée de cette lutte. Non-seulement elle avait été sacrée en même temps que son glorieux époux et couronnée de ses mains avec une tendresse remarquée de tous les assistants, mais, ce que peu de gens savaient, par l'adroite confidence faite à propos au saint-père, elle avait obtenu de faire bénir religieusement en grand secret, dans la nuit qui précéda le sacre, leur ancienne union, qui n'avait encore été contractée que devant l'autorité civile.

L'empereur en avait d'abord fortement voulu à Joséphine de sa démarche, soit qu'il la regardât comme portant atteinte à la considération de sa vie passée, soit plutôt que, sans vouloir prendre actuellement de parti contre elle, il lui répugnât de rendre plus indissoluble un engagement que la politique pouvait plus tard lui conseiller de rompre; mais sa mauvaise humeur n'avait pas été de longue durée. Somme toute,

il restait profondément et sincèrement attaché à cette femme pleine de charmes et de grâce, qui s'était donnée à lui quand rien ne faisait encore présager sa prodigieuse fortune. Il se rappelait combien les nombreuses relations sociales de la veuve du comte de Beauharnais, son esprit charmant et sa douceur conciliante avaient servi à aplanir au début les difficultés semées sur sa route. N'était-ce pas elle qui, sous le directoire et pendant les premières années du consulat, avait su grouper avec tant d'art autour de lui tant de gens autrefois attachés à l'ancienne cour, maintenant heureux de se servir d'elle comme du plus gracieux intermédiaire pour ménager leur paix avec le régime nouveau ? elle encore qui plus tard avait retenu autour de lui, quand il était monté sur le trône, nombre de révolutionnaires mécontents et difficiles à courber sous le joug ?

Plus d'une fois, repoussant les insinuations répétées de ses frères, Napoléon, avec une sorte d'instinct superstitieux qui lui fut toujours assez naturel, et que les événements n'ont que trop justifié, s'était plu à leur représenter Joséphine comme un bon génie chargé de veiller sur sa destinée et d'en détourner les orages. Rien de plus sincère que ces témoignages rendus par l'empereur à la séduisante compagne qui, malgré des

torts réciproques, restait encore la première de ses affections; mais rien de plus extraordinaire aussi que la nature des relations établies entre les deux époux, et qui semblaient emprunter quelque chose à la bizarrerie de leur destinée. Éminemment nécessaires l'un à l'autre, ils n'avaient pas craint en plus d'une occasion de prendre leur entourage pour confident et pour témoin de leurs brouilles domestiques. Restée en France pendant la campagne d'Égypte, Joséphine avait si peu dissimulé les distractions qu'elle s'était permises, que Napoléon fut sur le point de rompre complétement avec elle. Depuis ce moment, où la leçon avait failli être si sévère, elle avait encore commis plus d'une imprudence, ce qui ne l'empêchait nullement de se montrer à son égard pleine de jalousie.

Napoléon supportait sans trop d'impatience ses scènes de dépit; il avait pris son parti de les provoquer sans cesse et de ne s'en fâcher jamais. Ce furent des préoccupations d'un autre genre qui peu à peu modifièrent le cours de ses idées et le déterminèrent à se choisir une nouvelle compagne parmi les familles souveraines qui régnaient alors en Europe. A quel instant précis cette résolution fut-elle arrêtée dans son esprit? Aucun membre de sa famille, aucune des personnes admises dans son intimité ne l'a jamais pu

dire, car il avait depuis quatre ou cinq ans pris le parti de ne plus agiter cette hypothèse avec ses familiers, encore moins avec ses frères, maintenant éloignés de lui et placés sur des trônes qui leur avaient créé des intérêts différents des siens. Sa pensée ne s'en était pas toutefois distraite, et des observateurs attentifs auraient pu découvrir de temps à autre, par la nature des sujets de conversation qu'il se plaisait à mettre sur le tapis, combien ce projet de divorce, dont il ne s'ouvrait pas encore directement, prenait pourtant chaque jour plus de consistance. Nous en citerons un exemple.

Au mois d'avril 1808, l'empereur, se rendant à Bayonne, s'était arrêté quelques jours à Bordeaux. Il n'était pas d'attentions aimables qu'il n'eût alors montrées pour le respectable archevêque de cette ville, Mgr d'Aviau, dont nous aurons souvent l'occasion de parler plus tard à propos du concile de 1811, et qui a laissé dans son diocèse une grande réputation de sainteté et de charité. Napoléon n'avait rien négligé afin de se rendre favorable le clergé de Bordeaux; il avait poussé la recherche jusqu'à s'enquérir de ses moindres besoins. Reprochant doucement à l'archevêque d'être mal logé et de ne pas prendre dans son abnégation assez soin de lui-même, ce qui était parfaite-

ment vrai, il lui avait donné sur sa cassette une somme de 80,000 francs pour s'acheter une maison de campagne. Napoléon avait donc à ce premier passage laissé tous les ecclésiastiques de la Gironde charmés de sa courtoise affabilité.

A son retour de Bayonne, recevant de nouveau l'archevêque et le clergé de ce diocèse, qu'il avait tant de raisons de croire bien disposés pour lui, l'empereur, devenu tout à coup casuiste et dans le but évident de sonder l'opinion des ecclésiastiques qui l'entouraient, se mit à disserter à fond sur la convenance du divorce. Aussitôt un abbé Thierry, vieux docteur de Sorbonne, qui était loin de soupçonner ses intentions, essaya de lui objecter le passage connu de l'Évangile : « Il n'appartient pas à l'homme de séparer ce que Dieu a uni. — Oui, cela est bon, reprit l'empereur, dans les cas ordinaires de la vie, sans quoi il n'y aurait plus rien de stable dans l'institution du mariage; mais lorsque des causes majeures interviennent, lorsque le bien de l'État l'exige, cela ne peut être. » Son interlocuteur obstiné soutint intrépidement que le précepte de l'Évangile n'admettait pas d'exceptions. — « Eh quoi! monsieur l'abbé, s'écria l'empereur, êtes-vous donc protestant? — Comment! reprit le grand vicaire très-étonné de cette



accusation. — Vous ne reconnaissez donc pas la tradition? — La tradition est unanime comme l'Écriture sur l'indissolubilité du lien conjugal. — Non, affirma de nouveau l'empereur, la tradition est pour moi. Ne l'ai-je pas vu dans la Pologne, dans le grand-duché de Posen, dans les États de Hongrie et autres pays du Nord où j'étais il y a si peu de temps? » L'empereur interpella alors directement, pour avoir son avis, le supérieur général du grand séminaire de Bordeaux. Au lieu d'abonder dans le sens du théologien couronné, celui-ci vint en aide à son collègue et se mit à expliquer assez longuement que les cas de dissolution dont l'empereur voulait parler n'étaient communément que des cas antérieurs de nullité.

Étonné de la contradiction inattendue que lui opposaient successivement des ecclésiastiques plus versés à coup sûr dans la science du droit canon que dans les affaires de ce monde, et qui probablement ignoraient sur quel terrain brûlant ils avaient été appelés, Napoléon congédia brusquement Mgr d'Aviau et ses grands vicaires. Il était rouge de colère, raconte l'abbé Lyonnet, à qui nous empruntons ces détails, et pendant quelque temps, on le vit, à l'issue de ce colloque, se promener en long et en large dans son appartement sans faire aucune attention aux per-

sonnes qu'on lui annonçait. Quelques brèves paroles échappées par intervalles de sa bouche témoignaient de son vif mécontentement. « De quels hommes s'entoure donc cet archevêque de Bordeaux ? Il n'y a pas un seul théologien parmi eux ; mais du moins les ai-je bien mis au sac[1]. »

Il eût été heureux pour les ecclésiastiques que nous venons de nommer que, satisfait de les avoir, à son sens, si péremptoirement réfutés, leur impérial contradicteur n'eût pas encore voulu en avoir raison d'une tout autre façon. Peu de jours après son retour dans sa capitale, Napoléon donnait ordre à M. Bigot de Préameneu de faire savoir à Mgr d'Aviau qu'il ne reconnaissait plus M. Thierry pour grand vicaire, M. Delort pour secrétaire général, ni M. Lacroix pour supérieur du grand séminaire de Bordeaux. C'était dire en style officiel qu'il fallait les destituer, et l'archevêque, consterné, dut, avec un regret infini, pour des motifs purement politiques, se séparer à tout jamais des auxiliaires qu'il avait jugés les plus capables de l'aider dans sa mission religieuse.

1. *Histoire de Mgr d'Aviau du Bois de Sanzay, archevêque de Vienne et de Bordeaux*, par l'abbé Lyonnet, aujourd'hui archevêque d'Albi, t. II, p. 561.



Lorsque l'empereur ne reculait pas devant des violences aussi singulières, on peut à bon droit supposer que sa résolution de se séparer de Joséphine était déjà tacitement arrêtée. Il est également permis de supposer, sans risquer de se tromper beaucoup, que le désir de s'allier à la famille de quelques-uns des puissants souverains de l'Europe fut encore fortifié par les dernières agressions de l'Autriche, qui étaient venues le surprendre si incommodément pendant que ses meilleures troupes étaient engagées au fond de l'Espagne. Déjà en 1805, avant Austerlitz, et plus tard, pendant la campagne d'Iéna, il avait été frappé de l'effrayante facilité avec laquelle toutes les alliances politiques qu'il avait jusque-là contractées sur le continent s'étaient toujours brusquement rompues. Peu à peu la conviction s'était formée chez lui qu'il n'en serait peut-être pas de même de celles qui seraient resserrées par un lien domestique. La Russie, par exemple, qui ne l'avait que si faiblement assisté pendant sa dernière lutte, n'aurait-elle pas montré un peu plus d'ardeur, s'il avait été l'époux d'une grande-duchesse, sœur de l'empereur Alexandre? Au moment où il poursuivait partout, pour les chasser de leurs trônes, les princes de la maison de Bourbon, ne serait-il pas d'une bonne politique de donner aux

autres grandes familles souveraines, par quelque alliance matrimoniale contractée avec elles, l'assurance qu'il n'était pas un césar démagogue se proposant de faire table rase des dynasties européennes? Placé à la tête des monarques du continent, que pouvait-il faire de mieux que de mêler son sang avec le leur? N'était-ce pas le seul moyen de calmer leurs ombrages naturels et de désarmer les mouvements de susceptibilité et d'orgueil, auxquels il attribuait, bien à tort, suivant nous, les froideurs secrètes et les sourdes trahisons qu'il se plaignait d'avoir toujours rencontrées dans ses relations antérieures avec les cabinets étrangers?

Ces idées avaient surtout germé dans la tête de Napoléon durant les quelques semaines d'anxiété militaire qui avaient suivi les combats incertains livrés dans le courant de mai et de juin 1809, autour de Vienne. Arrivé après Wagram au faîte de sa puissance, l'empereur, comblé de gloire, mais gardant l'impression des dangers qu'il venait de courir, arrêta définitivement le projet de dissoudre, à son retour en France, une union qui ne pouvait plus lui donner d'héritier, et d'assurer par un mariage à l'étranger l'avenir du grand établissement que tant de belles victoires avaient sans doute contribué à fonder,

mais qu'elles n'avaient pourtant, pas à ses propres yeux, suffisamment consolidé. Ainsi qu'il arrive d'ordinaire, cette secrète résolution, dont il n'avait parlé à personne, a été pressentie à l'avance par la plupart de ceux qui avaient intérêt à la connaître. Seul, le sage et discret Cambacérès fut, le jour même de son arrivée aux Tuileries (14 novembre 1809), admis à recevoir les confidences du maître ; mais, suivant son usage, l'archichancelier s'était d'autant plus gardé d'en laisser rien transpirer, qu'il n'épousait pas entièrement les ambitieux desseins qui lui furent alors développés avec une hauteur de langage dont cet ancien conseiller du premier consul se sentit lui-même effrayé, non pas qu'il craignît de voir diminuer son propre crédit, qu'il savait inébranlable, mais parce qu'il jugeait qu'il est « des ménagements délicats, toujours nécessaires à garder pour conduire un peuple libre, ou qui veut du moins paraître tel[1]. »

Ceux-là mêmes qui n'étaient pas admis à l'honneur de pareilles confidences ne doutèrent plus des projets de l'empereur quand ils virent arriver successivement à Paris presque tous les membres de la famille impé-

1. Passage des mémoires du prince Cambacérès, cité par M. Thiers. — *Histoire du Consulat et de l'Empire,* t. XI, p. 322.

riale. Ce concours officiel leur parut évidemment ménagé en vue de la scène qui allait s'accomplir. D'autres détails plus intimes encore avaient attiré l'attention de l'entourage de l'empereur. On avait remarqué qu'à son retour d'Allemagne, Napoléon, descendant de voiture au palais des Tuileries quelques instants avant l'heure qu'il avait lui-même fixée, avait affecté de témoigner quelque mécontentement de ne point y rencontrer Joséphine, toujours si exacte, et cette fois si intéressée à devancer tout le monde auprès de son glorieux époux. Les courtisans avaient commenté entre eux les reproches immérités que l'empereur lui avait assez rudement adressés et dont elle avait paru transpercée comme s'ils avaient eu pour but de lui signifier sa sentence de mort. Il ne leur avait pas échappé non plus que l'empereur, peut-être afin de se donner des forces contre lui-même, et pour amener une rupture qui ne laissait pas de lui coûter beaucoup, s'était mis à afficher d'une façon presque blessante ses attentions pour quelques-unes des femmes jeunes et belles qui ornaient sa cour, alors plus resplendissante que jamais. Ils avaient également remarqué que Joséphine, aussi peu maîtresse d'elle-même que d'habitude, n'avait pas su de son côté s'interdire quelques scènes de jalousie des moins opportunes au sujet d'une

madame Matheo, Piémontaise d'origine, attachée à la maison impériale, et qui passait pour être en ce moment l'objet des soins particuliers de l'empereur. Ainsi la brouille régnait, à la veille de leur séparation et pour les motifs les plus vulgaires, entre ce couple dont l'union allait être dissoute en vue des plus graves intérêts de l'État.

Ce fut inopinément, à la suite d'un repas fait en tête à tête dans un morne silence, que Napoléon, fatigué de se contenir depuis trop longtemps, provoqua l'explication fatale, devançant, quoi qu'il en eût d'abord résolu, l'arrivée de son fils adoptif, le prince Eugène, qu'il avait souhaité de voir auprès de sa mère dans ce cruel moment. Aux premiers mots sortis de la bouche de son époux, l'impératrice, suffoquée par ses larmes, était tombée évanouie sur le parquet. Aussi effrayé qu'ému de l'effet qu'il venait de produire, Napoléon entr'ouvrit la porte de son cabinet, et appela à son aide le chambellan de service, M. de Bausset; l'évanouissement durant toujours, il lui demanda si, pour éviter tout esclandre dans le palais, il se sentait de force à porter l'impératrice jusque dans ses appartements, qui communiquaient avec les siens par un petit escalier dérobé. M. de Bausset prit l'impératrice dans ses bras; et l'empereur marchant le pre-

mier à reculons, et lui soutenant soigneusement les pieds, ils descendirent ainsi l'escalier. Rien n'avait paru feint ni arrangé à M. de Bausset dans la triste scène dont il était l'involontaire témoin. Cependant ses jambes s'étant un moment embarrassées dans son épée tandis qu'il descendait cet escalier étroit, et comme il se raidissait afin de ne pas laisser tomber son précieux fardeau, la surprise de M. de Bausset fut grande d'entendre Joséphine lui dire tout bas : « Prenez garde, monsieur, vous me serrez trop fort[1]. » Quelques moments après, l'impératrice était remise aux soins de sa fille, la reine de Hollande, et Napoléon resta encore auprès d'elle le temps nécessaire pour s'assurer que cette crise nerveuse se passerait sans danger. Après le retentissement qu'avait eu dans l'intérieur des Tuileries la nouvelle de l'indisposition subite de l'impératrice, tout marcha assez rapidement. Plutôt résignée que consentante, cédant aux conseils de ses deux enfants, le prince Eugène et la reine Hortense, en partie soulagée par l'intérêt sérieux et tendre que lui témoignait l'empereur, Joséphine ne se refusa plus à se prêter aux démarches que les circonstances exigeaient d'elle. Son consentement était en effet

1. *Mémoires du chevalier de Bausset.*

indispensable aussi bien pour la rupture du contrat civil que pour l'annulation du lien religieux qui avaient uni son sort à celui du chef de l'empire.

La cassation du mariage civil ne pouvait rencontrer de grandes difficultés, quoiqu'elle fût positivement contraire aux dispositions les plus formelles du décret du 30 mars 1806, qui avait réglé les conditions d'existence des princes de la dynastie napoléonienne. « Le divorce est interdit, disait l'article VII, aux membres de la maison impériale de tout sexe et de tout âge[1] ; » mais cette interdiction imposée aux personnes de sa famille, l'empereur n'entendait pas apparemment se l'appliquer à lui-même. La raison d'État, hautement invoquée, devait suffire à tout justifier. Elle résultait, suivant lui, de la nécessité où il se trouvait de se procurer des héritiers directs, qu'il n'espérait plus de son épouse actuelle, et qui pouvaient seuls assurer la sécurité et le bonheur de l'empire. Il est curieux de lire dans le *Moniteur* toutes les tournures de phrases dont était enveloppée l'annonce d'une détermination qu'on assurait être parfaitement volontaire de la part de la malheureuse femme qui avait été si évidemment forcée de la subir. Sa douleur éclata sur-

1. Voyez le décret du 30 mars 1806.

tout à l'assemblée de famille qui se tint aux Tuileries dans la soirée du 15 décembre, et devant laquelle les deux époux annoncèrent leur mutuelle résolution. Suivant un programme convenu d'avance, Napoléon, visiblement ému, avait lu un discours dans lequel il avait affectueusement parlé de la compagne qu'il avait, disait-il, couronnée de sa main, et dont le souvenir toujours cher resterait à jamais gravé dans son cœur. Quand vint pour Joséphine le moment de lire à son tour le papier qu'elle tenait à la main, les sanglots lui coupèrent la voix. Elle ne trouva pas la force de prononcer elle-même les paroles de consentement qu'on avait mises dans sa bouche, et ce fut M. Regnault de Saint-Jean-d'Angely qui en donna lecture.

La séance d'apparat qui eut lieu le lendemain au sénat pour recevoir la déclaration des deux époux et statuer sur leur résolution, sans paraître aussi dramatique, ne laissa pas d'être assez émouvante. Jusque-là le fils adoptif de l'empereur, le prince Eugène, n'avait pas encore été siéger, comme prince de la famille impériale, sur les bancs de ce grand corps de l'État. L'empereur exigea qu'il y parût pour la première fois le jour où devait avoir lieu la délibération qui allait changer si douloureusement la situation

de sa mère. Il dut même prendre le premier la parole pour provoquer la résolution du sénat, en ajoutant au consentement déjà donné par Joséphine le poids de son adhésion personnelle et de celle de sa sœur la reine de Hollande, dont il se portait garant. Après cette manifestation peut-être surabondante, et qui surprit un peu le public, on pense bien qu'il ne fut pas malaisé d'obtenir l'adhésion complète du sénat. L'orateur du gouvernement lui avait donné le signal dans ce langage empreint d'ardent enthousiasme et de sensiblerie déclamatoire qui était alors à la mode. — « Comme souverain et comme époux, l'empereur et l'impératrice ont tout fait, ont tout dit, s'écria M. Regnault de Saint-Jean-d'Angely ; il ne nous reste qu'à les aimer, à les bénir et à les admirer. Acceptez, messieurs, au nom de la France attendrie, aux yeux de l'Europe étonnée, ce sacrifice, le plus grand qui ait été fait sur la terre, et, pleins de la plus profonde émotion, hâtez-vous de porter aux pieds du trône, dans le tribut de nos sentiments, des sentiments de tous les Français, le seul prix qui soit digne du courage de nos souverains, la seule consolation qui soit digne de leurs cœurs[1]. »

1. *Moniteur* du 16 décembre 1810.

Tout était donc à peu près consommé ; il ne restait plus à l'infortunée Joséphine, laissée en possession, par décret du sénat, du titre d'*impératrice* et de *reine couronnée*, qu'à céder la place à la future épouse destinée à venir bientôt lui succéder, et qui, d'après les bruits alors généralement répandus, n'était autre que la grande-duchesse Olga, sœur de l'empereur de Russie. Rien de plus curieux que le spectacle offert en ce moment par la cour impériale aux yeux d'un spectateur attentif ; car jamais peut-être familiers d'un prince n'avaient été mis à plus rude épreuve, et c'était plaisir d'assister aux visibles efforts que chacun s'imposait afin de bien régler sa contenance. Il fallait d'abord et avant tout approuver hautement la résolution du maître et songer à tirer parti des changements qu'allait amener la formation d'une nouvelle maison pour la future impératrice. Cependant Joséphine gardait aussi la sienne ; s'éloigner d'elle quand on lui avait été attaché pendant de longues années, c'était en soi-même un procédé peu honorable, et qui risquerait en outre de déplaire beaucoup à l'empereur, car il voulait que l'impératrice dépossédée demeurât non-seulement fort considérée, mais entourée des mêmes respects et des mêmes hommages que par le passé. Peut-être après tout serait-ce elle

qui garderait la plus grande part dans ses affections et qui jouirait encore de la principale influence, et puis de quel côté se tourner à l'avance pour être sûr d'avoir été des premiers à saluer le soleil levant? A bien peu d'exceptions près, raconte le scrupuleux témoin à qui nous empruntons ces détails, on pouvait lire ce comique embarras sur les visages de tant de gens qui avaient un parti à prendre.

Il devint surtout remarquable à la soirée que présida l'impératrice Joséphine avant de quitter les Tuileries. Il y avait grand cercle à la cour. Tous les appartements impériaux étaient remplis; suivant l'usage, un souper avait été servi pour les femmes dans la galerie de Diane, sur un grand nombre de petites tables. Joséphine était assise à celle du milieu, et les courtisans circulaient autour, la regardant, l'étudiant, pour ainsi dire, avec une curiosité assez mal dissimulée et se tenant prêts à recevoir cette gracieuse inclination de tête par laquelle elle avait l'habitude de saluer ceux qu'elle connaissait particulièrement. Il était impossible de n'être pas frappé de la convenance de son maintien en présence de tout un monde qui l'entourait encore de ses hommages, mais qui n'ignorait pas que c'était pour la dernière fois, et que dans une heure peut-être elle allait descendre de ce haut

rang qu'elle avait si longtemps occupé pour se rendre seule et désolée à la modeste résidence de la Malmaison. Peut-être n'appartient-il qu'aux femmes de se tirer avec une mesure si parfaite et tant de charmante dignité d'une épreuve si difficile. On peut dire qu'elle assistait avec une grâce sans pareille aux funérailles de sa propre grandeur, tandis que Napoléon, visiblement contraint, se montra tout à fait à son désavantage, et sa contenance aux yeux même de ses plus constants admirateurs fut sensiblement moins bonne que celle de sa victime.

Parmi les personnes qui venaient de prendre ainsi congé de l'impératrice dépossédée, il y en avait plus d'une qui avait toute raison de se croire en possession du secret de l'avenir, et qui, d'un air de complaisance, s'était empressée de révéler à ses interlocuteurs moins favorisés à quelle puissance étrangère était réservé l'honneur de donner prochainement une nouvelle souveraine à la France. De proche en proche, l'indiscrétion avait si bien fait son chemin, qu'avant la fin de la soirée toute la cour ou à peu près avait été mise dans la confidence, et n'ignorait plus que les négociations entamées à Saint-Pétersbourg par M. de Caulaincourt étaient présentement assez avancées pour que le czar eût déjà à peu près promis de donner



à l'empereur Napoléon sa propre sœur, la grande-duchesse Olga. Ce fut précisément pendant que la foule des invités s'écoulait doucement des salons impériaux pour regagner ses voitures et tandis que Joséphine, retirée dans ses appartements, faisait ses derniers préparatifs pour se rendre la nuit même à la Malmaison, que s'engagea sur les marches de l'escalier des Tuileries la conversation qui allait ouvrir de nouvelles perspectives à l'ambition de l'empereur et changer complétement, en bien peu de temps, la face des choses.

Au nombre des courtisans bien instruits qui venaient de colporter le bruit du mariage russe, se trouvait un personnage de beaucoup d'esprit et du plus délié, déjà fort connu et non dépourvu d'importance, qui jouissait à ce point de la confiance du duc de Bassano, que celui-ci avait plus d'une fois pressé l'empereur d'en faire son ministre de la police, nous voulons parler de M. de Sémonville. Causer tout haut et sans aucune espèce de gêne des choses qui faisaient tout bas le sujet des réflexions réservées de chacun était l'un des goûts et l'une des aptitudes de M. de Sémonville. Le hasard fit qu'il se rencontra côte à côte avec M. Floret, premier secrétaire de l'ambassade d'Autriche, au moment où tous deux descen-

daient de l'étage supérieur du palais pour aller attendre leurs voitures dans le vestibule. « Eh bien! voilà qui est fini, dit M. de Sémonville au diplomate autrichien, et c'est maintenant une affaire faite! Pourquoi n'avez-vous pas voulu la faire? — Qui vous dit que nous ne l'ayons pas voulu? — On le croit... Serait-ce une erreur? — Peut-être. — Quoi! on serait disposé?... Vous peut-être; mais l'ambassadeur? — Je réponds du prince de Schwarzenberg. — Mais le prince de Metternich? — Point de difficultés. — Mais l'empereur? — Pas davantage. — Et l'impératrice, qui nous déteste? — Vous ne la connaissez pas; elle est ambitieuse, on l'y aurait amenée. »

Sur ces paroles, prononcées dans le va-et-vient d'une conversation souvent interrompue par le passage des souverains étrangers et des grands personnages de l'État dont on annonçait à haute voix les équipages, les deux interlocuteurs s'étaient séparés; mais M. de Sémonville n'était pas homme à laisser tomber à terre de semblables paroles. Quelques minutes après les avoir recueillies, il était rendu dans le cabinet de son ami le duc de Bassano, qu'il trouva, suivant ses laborieuses habitudes, occupé au milieu de ses secrétaires à expédier quelques dépêches pressées qui avaient justement trait à l'alliance projetée

avec la Russie. « Quoi de nouveau au cercle de l'impératrice, où je n'ai pu aller ce soir ? — Je vous le dirai quand nous serons seuls. » Les secrétaires renvoyés, M. de Sémonville se mit à conter son affaire. « Voilà qui est très-grave, reprit M. de Bassano. Asseyez-vous là et mettez-moi tout cela par écrit. » Le lendemain matin, c'était le tour du ministre des relations extérieures de surprendre l'empereur par le récit de la conversation de M. Floret. Aux premiers mots prononcés par le duc de Bassano, la figure de l'empereur s'était illuminée de joie. L'idée de faire entrer dans son lit impérial la fille des césars, la nièce de l'altière reine de Naples et de l'ancienne reine de France, la conscience de l'étonnement qu'éprouverait l'Europe en voyant un simple soldat élevé par son peuple sur le pavois s'allier à la plus ancienne et à la plus illustre des maisons régnantes, les conséquences politiques d'une pareille union, le profit qu'il y aurait pour lui, dans l'état de ses relations avec le saint-siége, à mettre sur le trône de France une princesse élevée dans la religion catholique de préférence à l'héritière schismatique des czars, tous les autres avantages d'un mariage qu'il aurait considéré tout à l'heure comme parfaitement chimérique et qui lui était ainsi offert à l'improviste, se présentèrent

en foule à sa vive imagination; il était radieux.

Prenant alors la parole, Napoléon expliqua à son tour à M. Maret comment des dépêches qu'il venait de recevoir à l'instant de M. de Narbonne se trouvaient confirmer pleinement les ouvertures faites par M. Floret. Le général comte de Narbonne, revenant des provinces illyriennes, s'était par son ordre arrêté à Vienne. Il y avait vu M. de Metternich et l'empereur François. Là, comme dans toutes les cours de l'Europe, on ne parlait plus d'autre chose que du prochain mariage du puissant chef de l'empire français. M. de Narbonne n'avait pas manqué de le représenter dans toutes ses conversations comme hésitant entre les offres des souverains de l'Europe, qui tous briguaient à l'envi l'honneur de lui donner pour épouse une personne de leur famille. Il avait cru voir, à la façon dont il avait été écouté par l'empereur, par M. de Metternich, par tous les personnages considérables de Vienne, que l'idée d'un mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise, si l'empereur venait à y songer, ne serait pas mal reçue à Vienne. N'ayant d'ailleurs ni qualité ni mission pour rien dire à ce sujet, il s'était tenu sur la réserve.

Du moment où pareille union devenait possible, il n'y avait plus de raisons, aux yeux de l'empereur, d'en rechercher aucune autre, et le plus pressé était

de dénouer doucement les négociations entamées à Saint-Pétersbourg. Là encore le hasard le servit à souhait. Peu de jours après, il recevait en effet une lettre du duc de Vicence, disant « qu'il s'était trompé lorsque quatre mois auparavant il avait annoncé que l'état de santé de la jeune archiduchesse ne laissait rien à désirer. Mieux informé, il était obligé d'avertir aujourd'hui que les espérances un moment entrevues ne s'étaient pas réalisées, il venait d'en acquérir la certitude. » Sur cette nouvelle, toute hésitation cessa de la part de l'empereur : son parti était pris, il ne songea plus qu'à son nouveau projet; mais tandis qu'au fond il était si parfaitement décidé, il ne déplaisait pas à Napoléon de paraître encore flottant, de prolonger encore un peu en face de l'Europe, vis-à-vis de ses plus intimes conseillers comme aux yeux de la foule entière de ses sujets, cette flatteuse situation d'un monarque dont l'alliance était avidement recherchée par toutes les cours et qui prenait le temps de calculer froidement de quel côté il lui conviendrait le mieux de laisser tomber l'honneur de ses préférences. L'orgueil avait la plus grande part dans ces apparentes hésitations. L'empereur, suivant une heureuse expression de M. de Cambacérès, avait à cette époque de sa vie « l'air de se promener dans sa gloire, » et

c'était moins pour les consulter sérieusement que pour avoir le plaisir de les entretenir du sujet dont il était plein qu'avec les hommes qui possédaient sa confiance il mettait continuellement sur le tapis cette grande affaire de son mariage. Les avis donnés étaient fort divers, car, nul ne sachant au juste où se fixerait le choix de ce maître d'ailleurs si peu habitué à se laisser guider par les avis de qui que ce soit, la plupart cherchaient surtout à deviner sa pensée, afin de le pousser du côté où son goût l'entraînait. Cependant il lui arriva de rencontrer aussi des conseils tout à fait désintéressés auxquels il ne s'attendait guère.

Un jour qu'il travaillait avec M. Daru, Napoléon interrompit tout à coup une dictée commencée pour lui demander brusquement ce qu'il pensait des alliances matrimoniales qui lui étaient offertes. Il ne s'agissait pas d'une marque de confiance à donner à ce consciencieux et zélé serviteur qui pourtant en était si digne. M. Daru n'était pas encore ministre à cette époque, il ne savait du mariage projeté que ce qu'en connaissait le public. Il était en même temps trop sagace pour ne pas sentir que Napoléon, tout en ayant l'air de solliciter un conseil, avait déjà arrêté son parti; il prit le sien, qui fut de rendre compte de son opinion sans détour. A la première




question : convenait-il mieux d'épouser la Russe ou l'Autrichienne, il répondit : « Ni l'une ni l'autre. — Diable ! vous êtes bien difficile ! » et le front de l'empereur se rembrunit, car il pensait que M. Daru allait désapprouver le projet d'un second mariage. M. Daru reprit : « La France regrettera l'impératrice Joséphine et s'intéressera à la douleur inséparable d'un si grand sacrifice ; mais tout le monde comprendra les raisons qui déterminent Votre Majesté à choisir, dans l'intérêt de l'État, une princesse qui lui puisse donner des héritiers. — Eh bien ! dit l'empereur dont le front se rasséréna aussitôt, puisque cela est raisonnable, laquelle choisir ? — Ni l'une ni l'autre, mais une Française, et pourvu que la nouvelle impératrice n'ait pas trop de parents qu'il faille élever à la dignité de princes et combler de richesses, la France applaudira à votre choix. Le trône que vous occupez ne ressemble à aucun autre : vous l'avez élevé de vos mains. Vous êtes à la tête d'une nation généreuse ; votre gloire et la sienne doivent être mises en commun. Ce n'est pas en imitant les autres monarques, c'est en vous en distinguant que vous rencontrerez votre véritable grandeur. Vous ne régnez pas au même titre qu'eux, vous ne devez pas vous marier comme eux. La nation sera flattée que

vous cherchiez une impératrice dans ses rangs, et c'est ainsi qu'elle continuera de voir dans votre race une race toute française. » Ces paroles ne firent pas la moindre impression sur Napoléon. « Allons donc! ce sont là des enfantillages. Si M. de Talleyrand vous entendait, il aurait maigre idée de votre perspicacité politique. Vous ne traitez pas cette question en homme d'État. Il faut que je rallie à ma couronne au dedans et au dehors ceux qui n'y sont pas encore ralliés. Mon mariage m'en offre les moyens. Est-ce que vous vous imaginez que les mariages des souverains soient affaire de sentiment? non, mais de politique; le mien ne doit même pas être décidé par des motifs de politique intérieure. Il s'agit de bien autre chose; il s'agit d'assurer mon influence extérieure et de l'agrandir par une alliance étroite avec un puissant voisin. » Après ces mots, ouvrant avec impatience la porte de son cabinet, Napoléon sortit et laissa M. Daru à son bureau, plus satisfait d'avoir dit franchement sa pensée qu'étonné de l'accueil qu'elle avait rencontré.

Parmi les hommes d'État que l'empereur se donna plus tard la satisfaction de consulter dans un conseil d'apparat et avec une grande solennité, aucun ne songea, il faut l'avouer, à développer, si peu que ce fût,

la thèse mise en avant par M. Daru. M. Thiers, qui a raconté avec des détails si curieux et si précis toute cette affaire du second mariage de Napoléon, nous a rapporté avec son exactitude accoutumée l'opinion émise dans la réunion officielle du 21 janvier 1809 par l'archichancelier Cambacérès. Cette opinion avait été favorable à l'alliance russe. Tout le monde en fut dans le moment passablement étonné, car si quelqu'un était par sa situation dans l'État, par sa merveilleuse perspicacité, par la confiance qu'il inspirait à l'empereur, en mesure de pressentir plus que personne ses secrètes dispositions, c'était à coup sûr Cambacérès. Un personnage déjà considérable à cette époque et qui était assez avant dans son intimité, M. Pasquier, alors conseiller d'État, n'hésita point à faire connaître à l'archichancelier combien en général on s'était peu attendu à la préférence que seul il avait à peu près ouvertement donnée au mariage avec la princesse Olga. Par politesse, il ajouta que cet avis ayant été le sien, il était surtout surpris qu'il n'eût pas prévalu.

A cette observation, Cambacérès fit une réponse qui frappa beaucoup son clairvoyant interlocuteur, et que de longues années après nous avons plus d'une fois entendu citer nous-même à M. le duc Pasquier.

« Cette dernière circonstance n'a rien d'étonnant, reprit l'archichancelier. Quand on n'a qu'une bonne raison à donner, et quand il est impossible de la donner, il est naturel qu'on soit battu. » Pressé de faire connaître cette raison si décisive, et d'ailleurs parfaitement confiant dans l'assurance que le secret lui serait gardé : « Vous allez voir, poursuivit Cambacérès, que ma raison est si bonne qu'il suffit d'une phrase pour en faire saisir toute la force : je suis moralement sûr qu'avant deux ans nous aurons la guerre avec celui des deux souverains dont l'empereur n'aura pas épousé la fille. Or la guerre avec l'Autriche ne me cause aucune inquiétude, et je tremble d'une guerre avec la Russie; les conséquences en sont incalculables! Je sais que l'empereur connaît bien le chemin de Vienne; je ne suis pas aussi assuré qu'il trouve celui de Saint-Pétersbourg. »

S'il est curieux de constater ce coup d'œil si profond et si vrai jeté en quelques paroles claires et précises par un homme d'une perspicacité extraordinaire sur un avenir encore parfaitement fermé à tous les regards, il n'est pas moins singulier de penser que la perspective du mariage autrichien, destiné à devenir si funeste à l'empire, se soit tout à coup ouverte à la suite d'une conversation engagée pendant cinq mi-

nutes entre deux personnes que le hasard faisait se renconter sur les marches de l'escalier des Tuileries, à l'instant même où ce palais qu'elle avait si longtemps habité allait être abandonné par l'infortunée Joséphine. En réfléchissant au concours de tous les événements qui ont suivi, peut-être peut-on dire que les destinées de l'empire se sont accomplies en ce quart d'heure fatal ; car, si au lieu de Marie-Louise l'empereur eût épousé la grande-duchesse Olga, il est assez à croire, suivant les prévisions de l'archichancelier Cambacérès, que la campagne de 1812 n'aurait pas eu lieu, et Dieu sait quelle fut la part de cette expédition malheureuse dans la chute du premier empire.

Quoi qu'il en soit, la résolution de Napoléon une fois arrêtée, les choses ne devaient plus traîner beaucoup en longueur. Afin de s'assurer l'adhésion du prince de Schwarzenberg aux ouvertures faites par M. Floret, sans éveiller toutefois l'attention du monde diplomatique, ni surtout les ombrages de la Russie, M. le duc de Bassano avait fait choix d'un intermédiaire aussi ingénieux qu'actif, M. le comte Alexandre de Laborde. M. de Laborde, alors maître des requêtes au conseil d'État, avait durant l'émigration servi avec distinction dans l'armée autrichienne. Il

s'était fait aimer dans les salons aristocratiques de Vienne; il fréquentait habituellement non-seulement l'ambassadeur lui-même, mais tous les jeunes gens de la légation d'Autriche, avec lesquels il était en rapport plutôt de plaisirs que d'affaires. Ce fut par son canal que passèrent les premières communications échangées entre le prince de Schwarzenberg et le ministre des affaires étrangères, et plus tard directement entre la cour de Vienne et les Tuileries. Bizarre enchaînement des circonstances! C'étaient les généreux services rendus à la famille royale de France, et particulièrement à la reine Marie-Antoinette, par son père, M. de Laborde, banquier de la cour avant 1789, qui avaient valu à son fils le gracieux accueil que pendant la tourmente révolutionnaire il avait rencontré à la cour impériale, à Vienne. En échange de cette hospitalité, c'était à son tour de faciliter à l'orgueilleuse maison de Lorraine-Habsbourg, qui en mourait d'envie, les moyens de placer sans trop d'avances sur le trône de France, naguère occupé par la fille de Marie-Thérèse, une archiduchesse nièce de Louis XVI et petite-fille elle-même de la grande impératrice autrichienne. Lorsque entre grandes puissances l'envie réciproque de s'entendre est de nature à faire passer par-dessus de pareils rap-



prochements, les choses s'arrangent vite et aisément. Dans la première semaine de février 1810, le mariage avec Marie-Louise était en effet une affaire conclue et déjà universellement ébruitée; mais, ainsi qu'il est facile de le deviner, le choix fait par le chef de l'État d'une épouse prise au sein de la famille souveraine la plus connue en Europe par ses sentiments catholiques ajoutait un nouveau degré d'importance à la cassation régulière du lien religieux qui l'avait précédemment uni à l'impératrice Joséphine. Il tombait sous le sens que la cour de Vienne, si grande que fût sa bonne volonté, serait obligée de regarder d'un peu plus près que le cabinet schismatique de Saint-Pétersbourg à la stricte exécution des formalités canoniques qui devaient accompagner un acte aussi considérable.

CHAPITRE XXXVI.

SENTENCE DE L'OFFICIALITÉ.

Difficultés au sujet de la rupture du lien religieux. — Cambacérès est chargé de poursuivre cette affaire devant l'officialité diocésaine. — Son entrevue avec les membres de l'officialité. — Leur embarras. — Ils demandent que leur compétence soit reconnue par le comité ecclésiastique. — Moyens de nullité invoqués par l'empereur. — Témoignages contradictoires des témoins. — L'empereur insiste pour que le mariage soit déclaré nul pour défaut de consentement de sa part. — Motifs de cette singulière insistance. — Décision conforme de l'officialité.

Du jour où l'empereur s'était résolu au mariage autrichien, il n'avait pas cessé de s'occuper de ce qu'il y aurait à faire pour obtenir le plus vite possible la dissolution canonique du lien religieux qui l'avait précédemment uni à l'impératrice Joséphine. Il fut tout d'abord un peu surpris et très-blessé de rencontrer de la part de son oncle le cardinal Fesch, non pas des objections positives, mais certaines réserves pour ce qui le concernait personnellement, et l'avertissement sérieusement donné que la chose n'allait pas de soi, et qu'il y aurait, au point de vue

ecclésiastique, des difficultés réelles à vaincre ou plutôt à tourner. En pareille occurrence, quand il s'agissait de têtes couronnées et qu'on n'avait à faire valoir que la raison d'État, le recours naturel était au pape. L'empereur lui-même l'avait bien senti quand, à propos du mariage contracté par son frère Jérôme, il s'était d'abord adressé à Pie VII. Les traitements dont il avait usé envers le saint-père et la captivité du souverain pontife à Savone lui fermaient cette voie, si clairement indiquée. Toutes les autres, au dire du cardinal Fesch, étaient incertaines et peut-être dangereuses. Napoléon imputa les observations de son oncle à sa partialité maintenant avérée pour le saint-siége, et, comme il lui arrivait d'ordinaire dans les cas qui requéraient beaucoup de savoir-faire, il chargea son habile archichancelier de découvrir, en gardant toutes les mesures possibles, les moyens de le tirer d'embarras. C'est à quoi excellait toujours Cambacérès, qui, bien qu'il eût conseillé un autre mariage, prit volontiers en main la direction de cette procédure.

A vrai dire, il avait été de tout temps admis dans les pays catholiques que les causes matrimoniales entre souverains appartenaient exclusivement aux papes, qui tantôt avaient prononcé par eux-mêmes à

Rome même, et tantôt avaient constitué leurs légats juges immédiats et présidents des conciles chargés d'instruire hors de Rome ces importantes affaires. Ce droit du saint-siége avait été non-seulement reconnu par l'Église de France, mais en fait pratiqué dans les derniers siècles par plusieurs des chefs de la monarchie capétienne. Louis XII avait fait dissoudre son mariage avec Jeanne de France par Alexandre VI (Borgia). Henri IV s'était adressé à Clément VIII (Aldobrandini) pour se séparer canoniquement de Marguerite de Valois. Il est vrai que, pour affaiblir l'autorité de ces exemples, M. Bigot de Préameneu avait pris soin d'établir dans un long mémoire que ces deux princes n'avaient eu recours au saint-siége que par ce motif qu'ils le savaient à l'avance favorablement disposé, Clément VIII ayant conçu l'espérance qu'Henri IV épouserait une de ses parentes, et Alexandre VI ayant obtenu de Louis XII de considérables avantages pour son fils César Borgia ; mais le ministre de Napoléon faisait à tout le moins une chose singulière lorsque, sautant par-dessus ces antécédents relativement de fraîche date, il essayait de prouver par force citations historiques que Louis VII, Louis VI et Charlemagne (celui-là du moins était un exemple à citer à propos de l'empereur) s'étaient

parfaitement passés de l'autorisation du saint-père [1].

Cambacérès était plus dans la vérité des choses quand il se bornait à établir que, suivant la théorie du droit moderne, un souverain pouvait en appeler à la même juridiction qui avait qualité pour décider dans les cas analogues sur les réclamations de ses sujets; mais un pareil tribunal, s'il était en effet compétent, était-il aussi doué d'une suffisante indépendance? Cela était une tout autre question, que l'archichancelier se garda bien de soulever. La vérité est que ce tribunal n'existait même pas; on le créa pour la circonstance, et du même coup on organisa trois officialités différentes, l'une diocésaine, l'autre métropolitaine et la troisième primatiale. Cette dernière était ainsi appelée à cause du titre de primat des Gaules que le cardinal archevêque de Lyon venait alors de reprendre [2]. L'établissement de ce triple degré de juridiction était un fait entièrement nouveau, que ne justifiait aucun principe du droit ecclésiastique, mais qui avait paru utile à l'archichancelier pour donner à la décision plus de poids

1. Lettre de M. Bigot de Préameneu à l'empereur.
2. *Vie de M. l'abbé Émery*, t. II, p. 245.

aux yeux du public [1]. Quelle liberté allait être laissée aux membres du clergé appelés à composer ces trois tribunaux différents ? On va le voir.

Le 22 décembre 1809, les deux officiaux de Paris, MM. Lejeas et Boislesve, et les deux promoteurs, MM. Corpet et Rudemare, furent invités à se rendre le jour même chez l'archichancelier, qui avait auprès de lui le ministre des cultes. « Par un article inséré au sénatus-consulte du 16 de ce mois, dit Cambacérès, je suis mis en demeure de poursuivre devant qui de droit l'effet des volontés de Sa Majesté. L'empereur ne peut espérer d'enfants de l'impératrice Joséphine ; cependant il ne saurait, en fondant une nouvelle dynastie, renoncer à l'espoir de laisser un héritier direct qui assure l'intégrité, la tranquillité et la gloire de l'empire. Il est dans l'intention de se marier et d'épouser une catholique ; mais son mariage avec l'impératrice Joséphine doit être auparavant annulé, et son intention est de le soumettre à l'examen et à la décision de l'officialité. » Il était impossible d'être plus humblement soumis et plus sincèrement dévoués à l'empereur que ne l'étaient les membres du clergé de Paris auxquels s'adressait

1. *Vie de M. l'abbé Émery*, t. II, p. 246.

en ce moment la harangue du prince archichancelier, et peut-être n'avait-il pas lui-même oublié les paroles pleines de déférence et d'admiration laudative que le plus considérable d'entre ces messieurs, l'abbé Lejeas, premier vicaire de l'archevêché de Paris, vacant depuis la mort de M. de Belloy, avait tout récemment adressées à l'empereur au nom du chapitre métropolitain. Ce fut toutefois l'expression d'une vive surprise, puis celle d'une craintive terreur que Cambacérès put d'abord lire sur le visage de ses interlocuteurs. « Cette cause, dirent-ils tout d'une voix, est de celles qui sont réservées, sinon de droit, au moins de fait, au souverain pontife. — Je ne suis pas, répondit l'archichancelier, autorisé à recourir à Rome. — Mais, objecta l'un d'eux, il n'est pas besoin de recourir à Rome pour avoir la décision du pape, puisqu'il est à Savone. — A la bonne heure, mais je ne suis pas chargé de traiter avec lui, et dans les circonstances actuelles c'est impossible [1]. » Le désir qu'avaient les malheureux ecclésiastiques du

1. Narration par l'abbé Rudemare de la procédure suivie à l'occasion de la demande en nullité du mariage de l'empereur Napoléon et de l'impératrice Joséphine. — *Pièces justificatives de la vie du cardinal Fesch*, par l'abbé Lyonnet, présentement archevêque d'Albi, t. II, p. 740.




chapitre métropolitain d'être déchargés d'une si incommode commission était manifeste.

« Ils ouvrirent l'avis qu'on pouvait soumettre l'affaire aux cardinaux qui étaient présentement en si grand nombre à Paris. — Ils n'ont pas de juridiction ici, répliqua Cambacérès. — Mais, monseigneur, il existe précisément une commission de cardinaux, d'archevêques et d'évêques assemblés pour délibérer sur les affaires de l'Église. — Ils ne forment pas un tribunal, et l'officialité est le tribunal établi pour connaître de ces causes. — Oui, prince, entre particuliers; mais dans cette occasion la dignité éminente des personnes en cause ne permet pas à l'officialité de se regarder comme le tribunal compétent. — Pourquoi donc? Est-ce qu'il n'est pas libre à Sa Majesté de se présenter, si bon lui semble, devant un tribunal établi pour ses sujets et composé de ses sujets? Qui peut lui contester ce droit? — En effet, reprit le promoteur, M. Rudemare, Sa Majesté en est le maître; mais cela est tellement nouveau et tellement contre l'usage, que nous ne pouvons prendre sur nous de nous regarder comme compétents, à moins que le comité ne décide sur notre compétence. Disposés à faire tout ce qui dépend de nous pour prouver notre dévouement à Sa Majesté, nous ne pouvons cepen-

dant nous dispenser de recourir à tous les moyens qui peuvent mettre notre responsabilité à couvert et notre conscience en repos [1]. »

A des gens aussi troublés, il était nécessaire de concéder quelque chose. Cambacérès le sentit. « Nous ne voulons à aucun prix que cette affaire devienne publique et que les journaux anglais s'en occupent. Toutes les pièces en seront déposées dans la cassette de Sa Majesté, et nous vous demanderons le plus profond secret. Le ministre des cultes vous fera cependant passer la décision que vous demandez [2]. » Le comité ecclésiastique indiqué par les membres de l'officialité, et dont nous aurons plus tard à nous occuper, siégeait alors effectivement à Paris. Il était composé de Son Éminence le cardinal Fesch, président, du cardinal Maury, de l'archevêque de Tours, des évêques de Nantes, de Trèves, d'Évreux, de Verceil, et de l'abbé Émery, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice. Conformément à la promesse faite par l'archichancelier, la question de la compétence de l'officialité diocésaine lui fut soumise, et le 2 janvier 1810

1. Relation de l'abbé Rudemare.

2. Voyez les *Pièces justificatives* publiées à la suite de la *Vie du cardinal Fesch*, par l'abbé Lyonnet.

il décida qu'elle était en effet compétente. Cependant ni le cardinal Fesch ni l'abbé Émery ne donnèrent leur signature. Le premier avait cru ne pas devoir assister aux séances tenues à ce sujet par le comité, en raison sans doute de la bénédiction nuptiale qu'il avait donnée aux époux en 1804, ce qui le mettait personnellement en cause. Quant à l'abbé Émery, il n'y avait point paru non plus, soit qu'il n'eût pas été convoqué, soit plutôt qu'il eût pris sur lui de s'absenter pour demeurer étranger à la décision de cette délicate affaire. Muni de la déclaration de compétence qu'il avait exigée, et que lui avait apportée un sieur Guyeu, secrétaire de l'impératrice mère, à qui Cambacérès avait donné mission de suivre et de presser l'expédition de la sentence diocésaine, l'officialité dut se mettre à l'œuvre; mais beaucoup de documents essentiels lui manquaient encore.

Dans l'entrevue dont nous avons déjà rendu compte, Cambacérès avait raconté aux membres de l'officialité comment le mariage avait eu lieu, à la veille du sacre, au milieu de la nuit, sans curé, sans témoin, dans la chambre même de l'impératrice. Ils avaient alors réclamé l'acte de célébration. — Il n'y en a point, avait répondu le chancelier; ce qui était faux, car cet acte avait été dressé et délivré par le cardinal

Fesch à Joséphine, qui l'avait depuis ce temps gardé précieusement dans sa cassette, et ne l'avait remis qu'après beaucoup d'hésitations et de larmes à ses enfants, le prince Eugène et la reine Hortense, chargés par l'empereur de le lui redemander et probablement de le détruire [1]. Ils avaient insisté pour avoir au moins l'acte de baptême de l'empereur. L'archichancelier ne l'avait pas davantage. « C'est cependant une pièce qu'il nous est prescrit de nous procurer. — Je ne puis vous la procurer; mais je l'ai vue, et il me semble que la parole d'un prince doit vous suffire; » puis il avait ajouté : « Nous désirons que cette affaire se termine promptement, et avoir le plus tôt possible la décision du tribunal. — Monseigneur, lui avait-il été répondu, cette affaire doit pourtant être instruite et jugée comme celle de tous les sujets de Sa Majesté. — Quoi? dit Cambacérès, vous voulez suivre les formes! Tout cela va traîner en longueur; j'ai été jurisconsulte : les formes tuent le fond. » Les formes, contre lesquelles l'archichancelier avait tant d'objections, ne furent pas en effet bien rigoureusement observées, ou du moins elles furent singulièrement

1. Voyez M. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XI, p. 353.

abrégées. Le jour même où le comité ecclésiastique avait rendu sa décision, c'est-à-dire le 2 janvier, M. Guyeu apporta à l'officialité la requête de l'archichancelier, sans lui remettre aucune des pièces officielles qu'elle avait précédemment réclamées. La requête portait que la bénédiction nuptiale donnée aux époux dans la nuit du 2 décembre 1804 n'avait pas été précédée, accompagnée ni suivie des formalités prescrites par les lois canoniques, c'est-à-dire qu'il y avait eu défaut de présence du propre prêtre et absence de témoins. Après ces deux premiers moyens d'annulation, on en produisait un troisième entièrement nouveau et qui surprit beaucoup les membres de l'officialité : c'était *le défaut de consentement de l'empereur.* L'archichancelier terminait sa requête en demandant *qu'il fût dit et déclaré par l'officialité que le mariage de Leurs Majestés avait été non valablement contracté, et qu'il fût comme tel réputé nul et de nul effet*, QUOAD FŒDUS.

Le lendemain 3 janvier, M. Guyeu apportait à l'archichancelier la déclaration de compétence émise par le comité ecclésiastique. Cette déclaration établissait les trois règles de juridiction diocésaine, métropolitaine et primatiale ; puis elle statuait sur un point qui n'avait pourtant pas été soumis au comité, à savoir

qu'à moins que le consentement ne fût bien prouvé, le mariage était nul de plein droit; il n'était rien dit quant aux formes de la procédure à suivre. Sur les observations faites par les membres de l'officialité, que la requête était entortillée et presque inintelligible, M. Guyeu répondit que les dépositions des témoins mettraient le tribunal au fait de tout, et sans désemparer il se mit en devoir d'exposer l'affaire à peu près comme avait fait le prince archichancelier, avec cette différence cependant que, laissant presque de côté le défaut de présence de témoins et du propre curé, il insista beaucoup sur le défaut de consentement qu'il représenta comme contraint, simulé, et donné seulement pour contenter l'impératrice. Il indiqua comme témoins qu'il voulait faire entendre M. Duroc, duc de Frioul, M. Berthier, prince de Neufchâtel, M. de Talleyrand, vice-grand-électeur, et le cardinal Fesch.

Les témoins désignés étaient de trop grands personnages pour comparaître devant l'officialité. Il fut convenu qu'elle se transporterait elle-même chez eux pour recevoir leurs déclarations. On y procéda dans la journée du 6 janvier. Le procès-verbal de leurs déclarations fut remis le lendemain à midi au promoteur de l'officialité, M. Rudemare, et presque en



même temps il reçut une lettre de M. Guyeu, qui le prévenait que ses conclusions étaient attendues pour le jour suivant à onze heures, le menaçant de toute la colère de Sa Majesté, si la sentence n'était pas rendue à l'instant indiqué. Cependant, sans que M. Guyeu en eût donné le motif, la séance fut remise au lendemain 9 janvier à midi au prétoire de l'officialité, alors établi dans l'ancienne chapelle haute de l'archevêché. « Là, M. Guyeu, après avoir extravagué pendant une demi-heure et plus sur le non-consentement de l'empereur, termina sa plaidoirie en déclarant que Sa Majesté n'avait jamais voulu contracter mariage avec l'impératrice Joséphine, et fit valoir, dit M. Rudemare, en faveur de l'homme qui nous faisait tous trembler un moyen de nullité qui ne fut jamais utilement invoqué que par un mineur surpris et violenté. »

Le moment était venu pour le promoteur de l'officialité de donner son avis. Sa tâche était difficile, car les dépositions des témoins, malgré ce qu'avait annoncé M. Guyeu, avaient plutôt embrouillé qu'éclairci l'affaire. Elles étaient d'ailleurs parfaitement contradictoires. Trois des témoins, Duroc, Berthier et Talleyrand, s'accordaient à dire, sur les deux premiers chefs, qu'il était à leur connaissance que, si la béné-

diction nuptiale avait été donnée, elle avait effectivement eu lieu sans consentement véritable de la part de l'empereur, sans propre prêtre, sans témoins, sans pièce authentique en constatant l'existence. « Or, remarquait justement le promoteur, un acte dont il n'y a ni titres ni témoins est sans réalité aux yeux du juge; il n'y a pas lieu à le déclarer valablement ou non valablement contracté, avec ou sans consentement suffisant; c'était comme une chose non avenue. Ce qui se passe dans le secret d'un appartement entre deux personnes sans laisser aucune trace est devant la loi comme ce qui se passe dans l'intérieur de l'âme et qui n'a que Dieu pour juge. » Mais arrivait la déposition du cardinal Fesch, qui démentait le dire de l'archichancelier et les dépositions des trois premiers témoins. L'aumônier de l'empereur affirmait qu'il avait dressé l'acte régulier de la bénédiction nuptiale, et qu'il en avait délivré lui-même le certificat à l'impératrice[1]. Certes l'embarras était grand pour le pauvre promoteur, mais plus forte encore était sa crainte de déplaire et de compromettre avec lui le chapitre de Paris et l'Église de France tout entière. Arguant, comme il était vrai, de l'absence des deux

1. Narration de M. l'abbe Rudemare.

témoins qu'exigeait le concile de Trente, et qui devaient même être au nombre de quatre suivant l'ordonnance de Blois, constatant également que le mariage n'avait pas été consacré par le propre prêtre, et repoussant d'ailleurs le moyen qui résultait du défaut de consentement de l'empereur, l'abbé Rudemare conclut en déclarant « que le mariage entre l'empereur et roi Napoléon et Joséphine de Beauharnais devait être considéré comme nul et non valablement contracté, et que les parties devaient cesser de se regarder comme époux. » Le tribunal diocésain adopta sur l'heure les conclusions de son promoteur.

C'était maintenant le tour du tribunal métropolitain de donner son approbation confirmative à la sentence de l'officialité diocésaine. Il ne la fit pas longtemps attendre ; elle fut libellée dès le surlendemain. Devant cette juridiction supérieure, il arriva que l'archichancelier Cambacérès, M. Guyeu, son mandataire, ou plutôt leur redoutable client à tous deux, l'empereur Napoléon, se trouva avoir encore plus raison que devant le tribunal du premier degré. Non content d'admettre les deux premiers moyens de cassation, l'official métropolitain fonda principalement son jugement sur le non-consentement de l'em-

pereur, et, les premiers juges ayant déclaré qu'en réparation de l'atteinte portée aux lois de l'Église les parties seraient tenues de faire aux pauvres de la paroisse de Notre-Dame une aumône dont elles fixeraient elles-mêmes le montant, le second tribunal réforma, probablement comme irrévérencieuse, cette dernière partie de la sentence diocésaine; il décida qu'elle serait annulée, regardée comme non avenue et n'ayant jamais été écrite [1]. L'empereur ne pouvait avoir plus complétement gain de cause.

Ainsi que nous l'avons établi, du jour où il avait résolu de s'allier à la maison impériale d'Autriche, qu'il connaissait pour si fortement attachée à la religion catholique et quelque peu pointilleuse en matière d'orthodoxie, Napoléon avait tenu à ce qu'il fût procédé à la cassation de son premier mariage suivant toutes les formalités canoniques en vigueur dans l'Église romaine. Il ne se faisait pas l'illusion de croire que les deux premiers moyens de cassation invoqués par son archichancelier, l'absence du propre prêtre et le défaut de témoins, fussent en eux-mêmes

1. Narration de l'abbé Rudemare. Voir les *Pièces justificatives de l'Histoire du cardinal Fesch*, par l'abbé Lyonnet.



des moyens bien valables. Au moment où il destinait son grand aumônier, le cardinal Fesch, à bénir sa prochaine union avec Marie-Louise, il était à tout le moins bizarre, sinon dangereux, de le dénoncer comme n'ayant pas eu qualité pour consacrer celle qu'il avait précédemment contractée avec Joséphine. L'absence des témoins était une inobservation des règles ordinaires, mais elle pouvait être considérée comme couverte par les pouvoirs généraux de dispense que Pie VII, à la veille du sacre, avait donnés à l'archevêque de Lyon, précisément pour qu'il pût, en dehors des conditions canoniques habituelles, marier religieusement Napoléon et Joséphine [1]. Quant au défaut de consentement de l'un des deux époux, cela était autre chose, et l'empereur, qui savait très-bien et très-vite apprendre tout ce qu'il avait intérêt à connaître, n'ignorait pas que partout et toujours aux yeux de l'Église romaine

1. Le cardinal della Somaglia a toujours dit et répeté à qui a voulu l'entendre « qu'au moment de réhabiliter le mariage de Napoleon avec Joséphine, Mgr Fesch, chargé de faire la céremonie, alla voir le pape, qui était en ce moment à Paris. « Très-saint-père, lui dit-il, je puis me trouver dans tel cas que j'aie besoin de tous les pouvoirs de Votre Sainteté. — Eh bien! répondit le pape, je vous les donne tous. » *Défense de la vérité sur le cardinal Fesch*, par un ancien vicaire de Mgr d'Amasie; Lyon, 1842, p. 187.

il y avait dans l'absence du consentement une cause dirimante de nullité.

Suivant la doctrine ultramontaine, qui n'est pas différente, si nous ne nous trompons, de celle qui est professée de ce côté des Alpes, car au fond le droit canon est tout romain, le mariage catholique ne résulte pas intrinsèquement de la bénédiction religieuse; elle en est la consécration, elle n'en forme pas l'essence. Aux yeux de l'Église, un homme et une femme sont valablement unis lorsqu'ils ont juré conjointement devant Dieu de se prendre réciproquement pour époux. Le prêtre n'est que le témoin qui assiste à cet échange de la foi donnée et reçue. Il n'est pas nécessaire qu'il bénisse l'union contractée, ou seulement qu'il en prenne acte, il n'est même pas indispensable qu'il soit témoin consentant; il suffit qu'il soit présent de sa personne, fût-ce involontairement, et des mariages ainsi contractés, quoique l'Église les blâme, n'en restent pas moins valables à ses yeux quand d'autres motifs n'en réclament pas la nullité. Par contre, l'absence du consentement, quand il n'a pas été virtuellement donné ou suffisamment établi, réduit tout le reste à néant. Voilà ce que l'empereur savait parfaitement, voilà la thèse qu'il avait invoquée dans l'affaire du

prince Jérôme et de Mlle Patterson, et dont il voulait actuellement s'appliquer à lui-même le bénéfice. A coup sûr, en ce qui le regardait, elle était étrange, on peut même dire qu'elle choquait non pas seulement la délicatesse, mais les maximes de la plus simple droiture et de la plus banale honnêteté.

On a peine à comprendre, en laissant de côté le sentiment religieux de la sainteté du mariage, qu'un tel homme ait consenti à se représenter comme ayant voulu, à la veille de cette grande cérémonie du sacre, tromper à la fois son oncle, qui le mariait, sa femme, qu'il semblait associer avec joie à sa gloire, et le pontife vénérable qui, malgré son âge et ses infirmités, était accouru de si loin pour appeler sur lui les bénédictions du Très-Haut. Tel était cependant le rôle où l'empereur s'abaissait alors volontairement, sans qu'aucune nécessité l'y contraignît, et sans qu'il dût en résulter pour lui le moindre bénéfice; mais l'habitude était prise chez lui d'une politique raffinée et pleine de ruses. Il la pratiquait avec une complète insouciance du bien et du mal, alors même que l'immensité de ses triomphes et la complaisance universelle la rendaient si parfaitement inutile au point de vue du

succès, et sous le rapport moral si gratuitement dégradante [1].

1. Napoléon a presque toujours racheté par un certain éclat dans la forme, à tout le moins par une certaine dignité extérieure d'attitude et de ton, ce que le fond même de ses actions laissait parfois à désirer. Il ne paraît point que, pendant l'instruction du procès suivi devant l'officialité de Paris, l'empereur ait eu occasion de s'exprimer personnellement sur les circonstances de son mariage religieux de 1804. On conserve pourtant au dépôt des archives impériales des papiers où se trouve officiellement consignée par les dépositions des témoins qui ont parlé en son nom et sous son évidente inspiration la version qu'il désirait accréditer au sujet de son non-consentement au mariage contracté avec l'impératrice la veille du sacre. Nous aurions aimé à les consulter. Dans ces pièces, mises autrefois sous les yeux de M. Thiers, peut-être aurions-nous rencontré quelques détails qui nous auraient servi à atténuer dans une certaine mesure aux yeux de nos lecteurs l'étrange attitude prise en cette circonstance par le chef du premier empire. Cela ne nous a malheureusement pas été possible, les ordres les plus formels ayant été récemment donnés pour qu'on ne nous communiquât aucun des documents des archives impériales. Même chose nous était déjà advenue l'année dernière quand, à propos des relations entre l'empereur et le saint-siége, nous avions témoigné le désir de consulter les archives du ministère des affaires étrangères. De ces refus successifs, contre lesquels nous n'entendons pas élever d'ailleurs la moindre réclamation, il résulte que, possesseur de nombreux documents, de beaucoup de manuscrits et de mémoires provenant de source nationale ou étrangère, mais dont la teneur n'est pas systématiquement favorable au premier empire, nous n'avons pas pu les contrôler aussi rigoureusement que nous l'aurions désiré avec les pièces gardées soit aux archives impériales, soit au département des affaires étrangères. Nous le regrettons d'autant plus que les bienveillantes et sagaces communications qui nous

ont été faites avec une si parfaite obligeance dans d'autres départements ministériels nous ont mis souvent à même de découvrir la fausseté de beaucoup de sottes imputations qui, de 1814 à 1816, ont été méchamment dirigées contre la mémoire de Napoléon Ier. Encore une fois, nous espérons bien ne jamais nous tromper sur rien d'essentiel, ni même sur des détails relativement importants, car notre circonspection est extrême, et nous travaillons sur un fonds de documents authentiques presque quotidiens et parfaitement irrécusables. Cependant, s'il arrivait que, par suite de l'ignorance involontaire où nous avons été laissé des motifs qui, en telle ou telle occasion, ont pu déterminer les actes de Napoléon Ier, nous ayons bien malgré nous laissé subsister un peu plus d'ombre et de taches que nous n'aurions souhaité autour de cette grande figure, il est bon que nos lecteurs sachent d'où cela provient, et que cela ne serait pas tout à fait notre faute.

CHAPITRE XXXVII.

PRÉLIMINAIRES DU MARIAGE.

L'empereur cherche à consoler Joséphine, et témoigne une grande préoccupation à l'égard de sa future épouse Marie-Louise. — Il songe aussi aux affaires de l'Église. — Ses projets à l'égard de Rome et sa lettre au pape. — Ses rapports avec les membres du comité ecclésiastique. — Considération particulière de Napoléon pour l'abbé Émery. — Exposé des motifs du sénatus-consulte du 17 février 1810. — Il n'y est pas question de l'arrestation du pape. — Consalvi, enlevé de Rome par force, arrive à Paris. — Il y prend une position différente de celle des autres membres du sacré-collége. — Il est présenté à l'empereur. — Scène singulière aux Tuileries. — Les cardinaux ne peuvent se mettre d'accord sur la convenance d'assister ou de n'assister pas à la cérémonie du mariage religieux de l'empereur. — Tentatives faites par Napoléon et par Fouché pour intimider Consalvi.

Il est nécessaire d'avoir à la fois sous les yeux le *Moniteur* du temps, les dépêches du duc de Bassano et de M. de Caulaincourt, les mémoires imprimés et manuscrits des contemporains, et surtout, pour se guider à travers un pareil dédale, le fil conducteur de son inappréciable correspondance, si l'on veut se faire une idée encore bien incomplète de la prodigieuse activité déployée par l'empereur à ce moment de sa carrière. Il semble s'être comme à dessein multiplié pour mener alors avec une inconcevable




intensité les existences les plus diverses, il faudrait peut-être dire les plus opposées. Le départ de Joséphine des Tuileries avait pendant les premiers jours jeté une teinte de tristesse sur toute la cour : on avait cru voir se répandre une sorte de mélancolie sur la physionomie de Napoléon ; mais cela n'avait guère duré, car tout le monde s'était donné le mot pour tâcher d'amuser le maître de la France, et ses sœurs s'en étaient particulièrement chargées. La maison de la princesse Pauline ne lui laissait pas, en ce genre de besoin, le temps même de désirer, et l'on parla beaucoup à cette époque de l'emploi de quelques soirées où rien ne fut négligé pour l'entourer des distractions les plus capables de lui faire prendre son parti de l'isolement qui lui pesait.

Chose singulière, au milieu des soins que sa famille et tant de femmes séduisantes voulaient bien prendre pour lui en faire perdre le souvenir, l'empereur n'oubliait pas entièrement Joséphine. Il lui écrivait à la Malmaison, où elle vivait tristement reléguée, des lettres où régnait, avec un véritable accent de tendresse, ce ton de commandement absolu, et, pour ainsi dire, de consigne militaire qu'involontairement il transportait partout. « Si tu m'es attachée, si tu m'aimes, lui mandait-il dans le premier billet qu'elle

reçut de lui après leur séparation, tu dois te comporter avec force, et te placer (*sic*) heureuse... Dors bien ; songe que je le veux [1]. » Les témoignages d'affection qu'il faisait parvenir à l'épouse abandonnée ne l'empêchaient pas toutefois d'être fort préoccupé des agréments qu'il espérait bien rencontrer chez celle qui allait lui arriver de la capitale de l'Autriche. Napoléon s'était fait envoyer beaucoup de portraits de Marie-Louise. Il questionnait curieusement sur son compte les étrangers qui l'avaient vue à la cour de son père, l'empereur François. M. de Laborde avait été tout naturellement envoyé l'un des premiers à Vienne pour porter à la future impératrice les compliments de son époux, mais surtout pour juger de sa personne et de son esprit ; l'empereur était d'autant plus disposé à s'en rapporter à lui qu'il le savait fin connaisseur. Avide d'apprendre quelle impression son messager lui rapportait de son voyage, Napoléon ne l'eut pas plutôt aperçu qu'il s'écria tout d'abord : « Eh bien ! décidément, comment est-elle ? — Sire, répliqua M. de Laborde, sauvez-vous le premier coup d'œil, et, comme mari, Votre Majesté aura lieu d'être

1. L'empereur Napoléon à l'impératrice Joséphine à la Malmaison. Trianon, 17 décembre 1809. (Date présumée.)

contente. » Cette adroite réponse parut satisfaire celui qui avait fait à son jeune maître des requêtes une si embarrassante question[1].

Aussi bien l'empereur, outre les préparatifs de son mariage, qu'il voulait entourer de la plus grande magnificence, ne manquait pas en ce moment d'occupations. C'était vers l'arrangement laborieux des affaires de l'Église de France qu'était principalement tourné l'effort de son intelligence, restée toujours si puissante, mais où la fantaisie prenait de plus en plus le pas sur la raison. La guerre avait cessé; il entrevoyait devant lui des années de repos. « C'était, pensait-il, le moment de finir les affaires de Rome[2]. » Mais comment les finir? Cela lui paraissait très-simple. « Les affaires temporelles seront terminées, dit une note de lui insérée dans sa correspondance à la date du 1er janvier 1810 et dont la minute est gardée, à ce qu'il paraît, aux archives

1. M. de Laborde avait le don des heureuses reparties. A quelques années de distance, l'empereur, qui ne faisait plus guère attention à lui, et l'avait à peu près oublié, lui dit un jour en passant : « Eh bien! monsieur de Laborde, vous voilà maintenant l'aîné de mes maîtres des requêtes. — Oui, sire, et toujours le cadet de vos soucis! »

2. Note insérée dans la *Correspondance de l'empereur*, t. XX, p. 169.

impériales, les affaires temporelles seront terminées aussitôt que le sénatus-consulte sera publié. Il peut l'être très-promptement, et cela peut être fait dans le cours de la semaine prochaine. Le conseil privé se réunirait mardi, le sénat se rassemblerait jeudi, et le sénatus-consulte se rendrait lundi... » Suivait le plan du sénatus-consulte. « Un sénatus-consulte de cette nature, continuait l'empereur, dès qu'il aura été rendu, fera voir au pape que tout est terminé [1]. » Après le projet de sénatus-consulte, rendu effectivement le 17 février 1810, vient le projet d'une lettre au pape dont nous citerons quelques passages, parce qu'elle peint au vif les sentiments impétueux et comme désordonnés auxquels l'empereur était alors en proie.

« Très-saint-père,... Votre Sainteté a oublié les principes de la justice et de la charité lorsqu'elle a publié une bulle qui excommunie une partie de mes sujets. C'est pour bénir et pour affermir les trônes et non pour les détruire que Jésus-Christ est venu faire le sacrifice de sa vie sur cette terre; mais cette excommunication a été surprise à Votre Sainteté par des hommes profondément méchants. J'en appelle à l'É-

1. Note insérée dans la *Correspondance de l'empereur*, t. XX, p. 160.

glise et à Votre Sainteté elle-même mieux informée... La triple tiare est une monstrueuse production de l'orgueil et de l'ambition, entièrement contraire à l'humilité d'un vicaire de Jésus-Christ. Les principes irascibles de ceux qui environnent Votre Sainteté auraient fait beaucoup de mal, si Dieu ne m'avait donné le calme et la véritable connaissance des principes sublimes de notre religion... J'ai en exécration les principes des Jules, des Boniface et des Grégoire. Ils ont fait que la moitié du monde chrétien s'est séparée de la religion catholique, et ils rendent aujourd'hui compte à Dieu de ce que leur folle ambition leur a fait faire et de la damnation de tant d'âmes que cette ambition a perdues. C'est à Votre Sainteté de choisir. Moi et la France nous avons choisi... Nous ne parlons pas à Votre Sainteté un langage douteux et insidieux. La religion est une chose claire. Jésus-Christ et ses apôtres l'ont prêchée sur les toits afin qu'elle fût connue de tous. Voulez-vous être pape, le vicaire de Jésus-Christ et le successeur de saint Pierre, nous vous recevrons en triomphe et nous vous serrerons dans nos bras. Mais êtes-vous dominé par l'orgueil et le faste du monde, pensez-vous que notre trône doive vous servir de marchepied, nous ne vous considérerons que comme l'œuvre du démon et comme l'en-

nemi de la religion, de notre trône et de nos peuples... Maintenant Rome fait irrévocablement partie de mon empire, qui forme les cinq sixièmes de la chrétienté. Vous aurez assez de soins et d'occupations quand vous voudrez vous borner aux affaires spirituelles et à la direction des âmes. J'ai la mission de gouverner l'Occident, ne vous en mêlez pas. Si Votre Sainteté se fût uniquement occupée du salut des âmes, l'Église d'Allemagne ne serait pas dans l'état de désordre et de désorganisation où elle se trouve actuellement. C'est depuis bien du temps que les pontifes de Rome se sont mêlés de ce qui ne les regardait pas en négligeant les vrais intérêts de l'Église. Je vous reconnais pour mon chef spirituel, mais je suis votre empereur[1]. »

Les évêques que Napoléon méditait alors d'envoyer auprès du saint-père à Savone afin de lui remettre cette lettre devaient emporter avec eux les instructions suivantes :

« Tout le sénatus-consulte et rien que le sénatus-consulte. A l'avenir, les papes devront me prêter serment comme ils le prêtaient à Charlemagne et à

1. Note insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 19.

ses prédécesseurs. Ils ne seront installés qu'après mon approbation, ainsi qu'ils étaient confirmés par les empereurs de Constantinople ; mais je n'exige rien du pape actuel, je ne veux même pas qu'il reconnaisse la réunion de Rome à la France : je n'en ai pas besoin. Une donation faite en un temps de barbarie et soutenue par l'ignorance est subreptice. Si cependant le pape veut aller à Rome, il faut qu'il reconnaisse la réunion ; mais, s'il ne veut point y aller, je ne lui parlerai pas de cette réunion. Le principal but de la négociation doit être de l'engager à choisir son domicile en France. Aussi bien j'ai seul les richesses et le pouvoir nécessaires pour subvenir aux besoins de l'Église. Mon intention est, dans le cas où l'on réussirait à l'engager à venir en France, de le placer à Reims[1]. »

Le croirait-on? pendant qu'il était animé à l'égard du saint-père de tels sentiments, pendant qu'il n'hésitait pas à lui adresser un pareil langage et à lui faire porter de tels messages, l'empereur, à qui ne manquait certainement pas la connaissance des hommes, qui avait pratiqué intimement Pie VII, ne désespérait pas de l'amener à ses desseins, qui sait?

1. Note insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 169, d'après la minute conservée aux archives de l'empire

de lui faire peut-être accepter un rôle dans la prochaine cérémonie de son mariage ! Par précaution en tout cas et à tout hasard, il mandait à son ministre des cultes « de faire venir à Paris non-seulement les ornements pontificaux, mais encore la tiare et les autres joyaux servant dans les cérémonies du pape. Il y a entre autres une tiare que j'ai donnée au pape et qu'il ne faut point laisser à Rome[1]. »

Ces projets passablement inconsistants et tout à fait chimériques de l'empereur n'avaient pas longtemps tenu devant la réalité des choses. Ses rapports avec la commission des ecclésiastiques qu'il avait choisis et désignés lui-même pour s'occuper des affaires de l'Église l'avaient peu à peu ramené, sinon à des sentiments plus raisonnables, du moins à une plus froide appréciation de ce qui était présentement possible. Nous aurons à parler avec détails dans un prochain chapitre des affaires portées devant cette commission; il nous suffit de dire présentement un mot de l'impression produite sur l'empereur par les différents membres du clergé dont elle était composée. Le cardinal Fesch qui en était président, et contre

1. Lettre de l'empereur au comte Bigot de Préamenen. Paris, 2 février 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 173.





lequel il témoignait en ce moment une mauvaise humeur très-marquée à cause de la partialité qu'il lui supposait pour la cause du saint-père, était celui qu'il traitait avec le moins de faveur; quelquefois même il le malmenait avec une rudesse et un mépris qui ne laissaient pas d'embarrasser quelque peu les membres du comité, si portés à la déférence envers l'oncle du chef de l'État. Quand le cardinal prenait la parole pour soutenir, en matière ecclésiastique, des opinions qui contrariaient les siennes : « Où avez-vous appris cela? reprenait aigrement Napoléon en l'interrompant. Est-ce en Italie, pendant que vous spéculiez sur le pain de mes soldats? Laissez donc parler ceux qui sont experts sur des sujets auxquels vous n'avez jamais rien entendu. Je ne me soucie point de ce que vous pensez, je veux avoir l'avis de M. Duvoisin et de M. Émery; à la bonne heure, voilà des gens qui connaissent les affaires dont ils raisonnent. »

M. Duvoisin, évêque de Nantes, était très-versé en effet dans la science théologique; prêtre convaincu, agréable causeur, insinuant et fort habile à plaire, il soutenait de la façon la plus persuasive au milieu de ses collègues les thèses favorites de l'empereur, et s'était ainsi attiré toute sa confiance. M. l'abbé Émery, s'il ne possédait pas à beaucoup

près au même degré la faveur personnelle de l'empereur, était de sa part l'objet d'une considération très-marquée. Elle remontait déjà loin. Napoléon se souvenait qu'au temps de la négociation du concordat tous les ecclésiastiques avec lesquels il avait causé de cette grande affaire, l'abbé Bernier entre autres, avaient toujours cité le supérieur du séminaire de Saint-Sulpice comme un oracle de l'Église, et n'avaient jamais manqué de s'étayer de son avis dans les controverses qu'ils avaient parfois soutenues contre lui. Napoléon l'avait à cette époque désigné pour un siége épiscopal, mais l'abbé Émery avait refusé, ce qui avait profondément blessé l'empereur; il était revenu vite sur son compte quand il avait clairement discerné que c'était affaire de conscience de sa part et nullement d'opposition. Son estime pour lui s'en était même augmentée. « Est-ce que vous avez dans tout le clergé de Paris un homme comme l'abbé Émery? » s'était-il écrié un jour en rencontrant l'abbé Malaret, l'un des grands vicaires du chapitre métropolitain. Il n'avait pas oublié que son oncle, le cardinal Fesch, était allé faire une longue retraite sous la direction du supérieur de Saint-Sulpice avant de reprendre ses fonctions ecclésiastiques. Il se sentait une naturelle admiration pour ce prêtre modeste qui

semblait avoir le don de commander à ses supérieurs. Quand il avait nommé quelque évêque ayant besoin de se retremper dans l'esprit de son état, « il faudrait, disait-il, l'envoyer à l'abbé Émery [1]. »

L'ancien oratorien Fouché, qui était très-mal disposé pour l'abbé Émery, l'avait plusieurs fois dénoncé à Napoléon à cause de ses opinions, qu'il ne trouvait pas suffisamment gallicanes. L'empereur, très-chatouilleux sur cet article, l'avait mandé un jour à Fontainebleau, puis l'avait renvoyé très-satisfait de sa conversation, quoique l'intrépide abbé l'eût plus d'une fois contredit, et cela dans des termes auxquels l'empereur n'était guère habitué. « Vous avez, dit-il au marquis de Villette, un parent bien sévère dans la personne de M. Émery; mais on ne peut s'empêcher de l'admirer. » — « C'est un homme, ajoutait-il, qui me ferait faire tout ce qu'il voudrait et peut-être plus que je ne devrais... » — « M. Émery, avait-il dit une autre fois, est le seul homme qui me fasse peur [2]. » — « Napoléon, a raconté M. Molé dans son

1. Récit de l'abbé de Bauzan; récit de M. de Janson, évêque de Nancy. — Papiers conservés au séminaire de Saint-Sulpice pour écrire la vie de l'abbé Émery.

2. Récit du marquis de Villette; récit de M. Garnier. Papiers conservés au séminaire de Saint-Sulpice pour écrire la vie de l'abbé Émery.





discours de réception à l'Académie française, ne pouvait se lasser d'admirer dans ce saint prêtre je ne sais quel mélange de simplicité presque primitive et de sagacité pénétrante, de sérénité et de force, j'ai presque dit de grâce et d'austère ascendant. Voilà, me dit-il un jour, la première fois que je rencontre un homme doué d'un véritable pouvoir sur les hommes, et auquel je ne demande aucun compte de l'usage qu'il en fera. Loin de là, je voudrais qu'il me fût possible de lui confier toute notre jeunesse; je mourrais plus rassuré sur l'avenir. »

L'abbé Émery avait été nommé malgré lui de la commission ecclésiastique. Il avait fait tout au monde pour être dispensé d'y prendre part. Le plus souvent il y combattit les opinions de ses collègues les mieux disposés pour les projets du gouvernement. L'empereur savait gré à l'abbé Émery de ce que, dans l'affaire de l'annulation de son mariage, il avait été d'avis que l'officialité diocésaine de Paris était compétente. Pour le quart d'heure, il ne lui en fallait pas davantage. C'est pourquoi, connaissant si bien la juste considération attachée dans le clergé au caractère du digne supérieur de Saint-Sulpice, il s'était empressé de faire mettre dans le *Journal des Curés* une note d'où il résultait que la commission ecclésiastique dont

il faisait partie avait approuvé non-seulement la compétence, mais encore les conclusions de l'officialité. Il n'en était rien. C'était une singulière manière de reconnaître la sagesse de la conduite de l'abbé Émery que de le compromettre ainsi dans une affaire à laquelle il n'avait voulu prendre aucune part, sinon par l'opinion qu'il avait personnellement émise en dehors de la commission, et qui avait été, comme nous l'avons dit, favorable à la compétence de l'officialité. Cette supercherie, pour employer les termes les plus doux, servait les desseins de Napoléon, il se la permit sans scrupule. Réclamer par la voix des journaux n'eût pas été chose prudente ni même possible. L'abbé Émery se contenta de dire de vive voix et par écrit comment les choses s'étaient passées [1].

1. Voici un extrait de la note officiellement communiquée par le gouvernement au *Journal des Curés* et reproduite le 16 janvier 1810 dans le *Journal de l'Empire* : « ... Dans une question si importante, l'officialité de Paris a consulté les cardinaux Fesch, Maury et Caselli, l'archevêque de Tours, les évêques de Nantes, d'Évreux, de Trèves et de Verceil, *et l'abbé Émery*, conseiller de l'Université, composant le comité qui s'assemble tous les jours pour s'occuper des affaires importantes de la religion.

« Ce comité, après avoir examiné les informations et les dépositions des témoins qui ont été entendus dans cette affaire, a été *unanimement d'avis des motifs et des conclusions de la sentence de l'offi-*


15.



Pendant que s'agitaient ces difficultés, l'affaire du mariage autrichien avait rapidement marché et les clauses du contrat matrimonial avaient été signées à Vienne. Peut-être l'empereur pensa-t-il que le moment était opportun, avant l'arrivée en France de la fille du très-catholique empereur François, de lancer le sénatus-consulte dont nous avons parlé tout à l'heure, et qui devait officiellement réunir Rome à ses

cialité, qu'il a trouvés conformes aux coutumes de l'Église gallicane et aux différents canons et décrets des conciles.

« Nous sommes bien aises de pouvoir donner ces détails, qui sont faits *pour satisfaire les fidèles,* soit par l'importance qui a été mise à se conformer aux lois de l'Eglise, soit par le poids, le caractère et la science des hommes qui ont été consultés et qui en ont décidé. »

A cette date du 16 janvier 1810, il s'agissait beaucoup moins, quoi qu'en disent le *Journal de l'Empire* et le *Journal des Curés,* de *satisfaire les fidèles* que d'agir utilement sur la cour impériale de Vienne en vue du prochain mariage avec Marie-Louise. Quant aux détails officiellement fournis par le gouvernement à ces deux feuilles, ils étaient tout à fait contraires à la vérité, ainsi qu'il résulte de la lettre suivante de M. l'abbé Émery : « Vous avez vu mon nom au bas d'une pièce à laquelle je n'ai aucune part. L'affaire a été discutée en mon absence, et il n'a été question dans la commission que de la compétence. Ces messieurs disent que la sentence et les motifs n'ont point été soumis à leur délibération. J'incline cependant à croire que, du côté du tribunal ecclésiastique, tout a été régulier. » — Lettre de M. l'abbé Émery à son parent M. Girod (de l'Ain), du 14 février 1810. — Papiers conservés au séminaire de Saint-Sulpice pour écrire la vie de l'abbé Émery.

États. Les articles de ce sénatus-consulte avaient été délibérés dans le conseil privé. Napoléon avait revu et corrigé l'exposé des motifs que M. Regnault de Saint-Jean-d'Angely devait lire au sénat. Il contenait comme d'habitude (dans quels termes et avec quelle exactitude, on va le voir) le résumé des griefs du gouvernement français contre le saint-siége. Voici un échantillon du langage que dans cette solennelle circonstance l'empereur trouvait bon de faire tenir au premier corps de l'État par l'orateur de son gouvernement :

« ... Et Rome, quand une branche de la dynastie de Napoléon eut reçu des mains de la victoire le sceptre de Naples et des Deux-Siciles, affecta de ne voir dans cet événement qu'une occasion de renouveler au XIX[e] siècle sur ces États les prétentions des Grégoire, des Léon, et d'oser parler encore de son droit sur des couronnes; mais cet absurde et imprudent langage, le pape ne l'adressait pas comme Grégoire VII aux enfants dégénérés et avilis de Charlemagne, mais à son successeur puissant et glorieux. Napoléon fit parler par ses ministres le langage de la modération méconnue, de la justice blessée, de la dignité offensée, de la puissance outragée. Il demanda au pape une garantie contre l'abus de sa neutralité



par les ennemis du continent. A ce prix, il offrait avec une sincère bienveillance et l'oubli du passé et la sécurité de l'avenir. A ce langage ferme et juste, le cabinet de Rome s'alarma, députa, négocia, trompa, puis, rappelant son légat, lassa la patience, éveilla l'indignation, amena enfin le tour de la justice. Le gouvernement s'éteignait cependant au sein du désordre dont il était lui-même l'artisan. A défaut de soldats, il armait le fanatisme, et distribuait des scapulaires au lieu de fusils, des libelles au lieu de manifestes. Il s'anéantissait au sein de l'anarchie, il abdiquait par son abandon. Le ministre français dut s'éloigner. Le temps était venu. Les aigles impériales reprirent possession de leur antique territoire. Le domaine de Charlemagne rentra dans les mains d'un plus digne héritier. Rome appartient à l'empereur [1]... »

Chose à peine concevable, de l'arrestation du pape, de sa venue en France, de sa réclusion à Savone, pas un mot dans ce document! Où était le pape, qu'était-il devenu au milieu des événements dont l'empereur présentait une si étrange relation? Il n'appartenait pas aux sénateurs d'en rien savoir de plus

1. Exposé des motifs du senatus-consulte du 10 fevrier 1810.





que les très-humbles journalistes de l'empire, auxquels, après six mois, il était encore interdit, comme au premier jour, de prononcer le nom même de Pie VII. Il ne suffisait pas à Napoléon d'accabler publiquement son faible adversaire sous des accusations auxquelles il lui était impossible de répondre; ce n'était pas assez de lui prodiguer les injures dans des documents officiels; il fallait autant que possible laisser le pays dans la plus complète ignorance sur le sort qui lui avait été réservé. Le pape, prisonnier dans une petite ville du littoral de la Méditerranée pendant que l'empereur s'enivrait de la pompe des fêtes qui préludaient à son prochain mariage, cela pouvait être d'un mauvais effet sur l'imagination du peuple français.

Plus d'une fois, depuis le temps du sacre, le peuple avait associé ensemble ces deux noms du pape et de l'empereur. L'empereur en avait alors tiré gloire et profit, et les orateurs du gouvernement avaient dû leurs plus beaux effets d'éloquence aux idées que leur avait inspirées l'accord heureux, mais trop passagèrement établi, entre ces deux puissances. Aujourd'hui, malgré l'habileté de sa prose, M. Regnault de Saint-Jean-d'Angely aurait eu tort de hasarder la moindre allusion à l'état présent de Pie VII : le silence valait



mieux; mais ce silence combien n'était-il pas lui-même significatif! Il prouvait qu'en dépit de tant de phrases sonores l'empereur avait, mieux que les gens qu'il faisait agir et parler, le juste sentiment de sa véritable situation devant l'opinion publique. Plus sagace qu'eux tous, il avait vaguement deviné qu'entre l'empereur triomphant et le pontife prisonnier, entre ces alliés d'un jour maintenant brouillés, les sympathies des âmes élevées, et, ne craignons point de le dire, celles du bon, du simple, de l'honnête vulgaire, n'étaient plus de son côté, qu'elles étaient entièrement passées de l'oppresseur à la victime.

En vain la plupart des rois de l'Europe se pressaient à sa cour pour solliciter l'honneur de ses précieuses bonnes grâces; en vain il lisait sur les visages de tous ceux qui l'entouraient une soumission sans borne et sur les traits radieux de ses plus dévoués serviteurs un redoublement de zèle et d'admiration; en vain il s'efforçait lui-même d'être tout entier à la joie de ce prochain mariage, qui était en même temps pour lui le plus éclatant des triomphes, car il avait conquis sa jeune fiancée à la pointe de son épée, comme ses plus belles provinces. Si son orgueil était satisfait, sa conscience n'était pas tranquille. A défaut de remords, qu'il n'était pas dans sa nature d'éprou-

ver, il sentait un certain malaise toujours prêt à se trahir, une sorte d'irritation dont il n'était pas toujours le maître, chaque fois que des circonstances imprévues (et nous allons voir qu'elles ne firent point défaut) le forçaient à faire lui-même le rapprochement qu'il avait interdit à ses sujets, et lui rappelaient l'inoffensif vieillard qu'il avait fait enlever de son palais par des gendarmes, qu'il avait traîné de ville en ville, et qu'il détenait maintenant dans une petite bourgade de son empire, non-seulement séparé de tous ses conseillers naturels, mais privé, lui chef de l'Église, de toutes relations spirituelles avec les catholiques du monde entier.

L'occasion de reporter sa pensée sur ses anciens rapports avec le saint-siége fut d'abord fournie à l'empereur par l'arrivée successive des cardinaux romains, qu'il avait eu hâte de faire venir à Paris. C'était un dessein politique qui lui avait dicté cette mesure. Napoléon avait craint, si Pie VII venait à mourir, que les membres du sacré-collége, réunis tout à coup sur quelque point du continent où sa domination n'était pas reconnue, ne songeassent à élire un pape qui lui fût contraire. Il s'était donc proposé de les avoir tous sous sa main, au centre même de son empire, afin de pouvoir peser davantage sur leur

choix. Les ordres qu'il avait transmis à cet égard au général Miollis avaient été précis, et furent ponctuellement exécutés. A l'exception de quelques vieillards infirmes, tout à fait incapables de supporter le voyage et qu'on avait dû laisser s'éteindre doucement en Italie, tous les cardinaux avaient été, de gré ou de force, acheminés à Paris. Consalvi était, avec le cardinal di Pietro, celui de tous qui avait fait la plus vive résistance à ce départ. Depuis sa sortie du ministère, l'ancien secrétaire d'État de Pie VII était volontairement resté étranger aux affaires, gardant d'ailleurs une attitude pleine de calme et de dignité. L'enlèvement du pape l'avait navré de douleur. Il avait depuis ce jour mis son étude principale à ne rien faire, à ne rien dire qui pût donner à croire qu'il reconnût la légitimité du gouvernement substitué à celui du saint-père; mais, avec sa prudence ordinaire et ce tact merveilleux dont il avait déjà donné tant de preuves, il s'était également appliqué à ne pas pousser les choses trop loin. Il lui aurait été particulièrement désagréable de répondre par une attitude trop cassante ou par des procédés discourtois aux attentions de toute sorte que lui témoignait le gouverneur général de Rome, avec lequel il était lié par les anciennes relations d'une très-étroite amitié.

Cependant, lorsque Miollis lui avait signifié, comme aux autres cardinaux, le 21 novembre 1809, l'ordre de se rendre à Paris, Consalvi avait répondu qu'il ne pouvait, en sa qualité de membre du sacré-collége, quitter sa résidence sans la permission du saint-père, auquel il allait aussitôt en référer. Miollis, très-affecté de ce refus, aurait bien voulu se dispenser de le transmettre à son gouvernement; il prévoyait qu'il indisposerait inutilement l'empereur. Vingt jours plus tard, il recevait en effet l'ordre de faire partir dans les vingt-quatre heures et par la force, si c'était nécessaire, les cardinaux Consalvi et di Pietro. Une escouade de soldats français s'abattit pendant la nuit du 9 décembre dans la demeure des deux amis, et, les obligeant à monter immédiatement en voiture, les accompagna jusqu'à cinq ou six lieues hors de Rome. Tout ce qu'avait voulu Consalvi était de bien démontrer qu'il n'avait cédé qu'à la violence. Poursuivant alors sa route le plus doucement possible, il était arrivé à Paris le 10 février 1810.

La rentrée en scène de l'habile et aimable ministre qui avait négocié, il y avait près de dix ans, la grande affaire du concordat, ne pouvait manquer d'exciter une certaine sensation, même au milieu d'une cour alors fort distraite par les plaisirs et du public pari-

sien, plus absorbé que jamais par le spectacle des événements extraordinaires qui se succédaient alors si rapidement. Consalvi prévoyait bien que les yeux seraient naturellement fixés sur lui, et par avance il se sentait assez embarrassé de la contenance qu'il aurait à garder. Le saint-père avait ordonné à Rome aux cardinaux de ne prendre part à aucun dîner, à aucune réception, à aucune fête, dans un temps de si grand deuil pour le saint-siége. « Sans avoir besoin de la prohibition du pape, mon seul titre de cardinal et d'ancien membre du gouvernement pontifical, nous dit Consalvi dans ses mémoires, me faisait regarder comme une chose très-indécente et très-indigne qu'au moment où notre chef était prisonnier, le saint-siége plongé dans le malheur, l'Église privée de sa liberté et de ses domaines, la religion au milieu des périls, de la ruine et de la tristesse, un cardinal pût parader dans les assemblées, dans les conversations, assister aux banquets et faire bonne mine aux représentants de ce gouvernement qui avait renversé le sien[1]. »

La gêne qu'éprouvait Consalvi était d'autant plus grande qu'il était plus particulièrement connu, et l'on peut dire aimé de presque tous les personnages con-

1. *Mémoires du cardinal Consalvi*, t. II, p. 166.



sidérables dont le nom s'est rencontré sous notre plume. Il avait été en rapports intimes durant son premier séjour à Paris avec l'archichancelier Cambacérès, avec l'architrésorier Lebrun, le vice-grand-électeur Talleyrand, le ministre de la police Fouché; et le nouveau ministre des cultes, le comte Bigot de Préameneu, était lié avec lui par d'anciennes relations. Tous les membres de la famille impériale, la mère de Napoléon, ses frères, ses sœurs et ses beaux-frères, les nouveaux rois et les nouvelles reines, auxquels il avait rendu service à Rome pendant son ministère, n'avaient pas cessé de témoigner pour lui beaucoup d'estime et d'affection. Ce qui rendait à ses yeux sa position plus difficile encore, c'est que les cardinaux arrivés avant lui à Paris y avaient adopté une conduite toute différente de celle qu'il se croyait en conscience obligé de tenir. Non-seulement ils avaient tous accepté la pension de 30,000 francs que l'empereur leur avait allouée, mais ils couraient à toutes les soirées, dans les maisons des grands fonctionnaires et des ministres de l'empire, où leur présence assidue n'était pas une des moindres singularités de cette époque fertile en surprenants contrastes.

Consalvi commença par refuser la pension de 30,000 francs, ne donnant d'abord pour motif de son




refus que la vague assurance qu'il pouvait s'en passer; mais les insistances réitérées du ministre des cultes l'avaient obligé de convenir qu'il ne consentait pas à l'accepter parce qu'elle répugnait à sa conscience. Une autre épreuve à subir le préoccupait davantage : c'était la réception qu'il rencontrerait de la part de l'empereur. Il avait le pressentiment que, malgré son ancien mauvais vouloir, puisqu'il l'avait fait sortir du ministère, Napoléon lui ferait très-bon accueil. Cette pensée, qui le tourmentait beaucoup, était pour lui, nous assure-t-il, comme une épine dans le cœur. Il était vivement frappé du préjudice que pourraient porter à sa considération les gracieusetés publiques de celui « qui jouissait, dit-il en ses mémoires, de tout autre chose que de l'amour et de l'estime du monde[1]. » Il n'ignorait pas que l'empereur, au jour même où il s'était plaint de lui avec le plus d'amertume, n'avait pas cessé de parler avec goût de sa personne et de son esprit. Il croyait même savoir que Napoléon se plaisait à le représenter comme ayant au fond modifié beaucoup ses opinions, et n'étant plus, naturellement ou par principes, hostile à sa manière de voir. Souvent on avait répété autour de l'empe-

1. *Mémoires du cardinal Consalvi*, t. II, p. 174.

reur que la retraite de cet ancien secrétaire d'État, l'ami particulier de Pie VII, avait été un très-fatal incident. « S'il avait refusé parfois ce qu'il ne s'était point cru le droit d'accorder, celui-là du moins n'était pas un fanatique, et jamais il n'avait repoussé les arrangements possibles ; la jalousie du cardinal Fesch, qui avait seule préparé et causé sa chute, avait fait le plus grand tort aux affaires publiques. » C'était la terreur de Consalvi qu'en s'exprimant ainsi en public Napoléon ne voulût donner à penser que l'ancien ministre de Pie VII blâmait secrètement la conduite tenue par la cour de Rome depuis qu'il était sorti du ministère. La seule idée que l'adversaire de son bien-aimé souverain songerait peut-être à se servir de lui pour ajouter aux chagrins du prisonnier de Savone le faisait frémir d'indignation.

Consalvi ne fut pas admis seul à l'audience impériale ; il fut présenté en même temps que quatre autres cardinaux arrivés dans la semaine à Paris. C'étaient, outre le cardinal di Pietro, venu de Rome avec lui, les cardinaux Pignatelli, Saluzzo et Despuig. Le cardinal Fesch les avait placés à part en demi-cercle et du même côté, tandis que tous les autres cardinaux, résidant depuis longtemps à Paris, se tenaient de l'autre. La cour était au grand complet.

Arrive l'empereur avec son accompagnement ordinaire de rois, de reines, de princes, de princesses du sang et tous les grands dignitaires de l'État. Le cardinal Fesch se détache, et commence à lui présenter les nouveaux venus par ordre de prééminence de cardinalat. Il lui nomme le premier « le cardinal Pignatelli. » Napoléon, qui était probablement dans un de ces jours de superbe dont parlait naguère Cambacérès, répond : « Napolitain, » et passe outre. Le cardinal Fesch présente le second : « le cardinal di Pietro. » L'empereur s'arrête un peu : « Vous êtes engraissé ; je me rappelle vous avoir vu ici avec le pape lors de mon couronnement, » et il passe. Le cardinal présente le troisième : « le cardinal Despuig. » — « Espagnol, répond l'empereur. — de Mayorque, sire, » ajoute le cardinal, plein de frayeur, et comme s'il voulait renier sa patrie. L'empereur, continuant sa tournée, arrive enfin à Consalvi, et avant que Fesch ne l'eût nommé : « Oh ! cardinal Consalvi, comme vous êtes maigri ! Je ne vous aurais pas reconnu. — Sire, les années s'accumulent. En voici dix écoulées depuis que j'ai eu l'honneur de saluer Votre Majesté. — C'est vrai, voilà bientôt dix ans que vous êtes venu pour le concordat, nous l'avons signé dans cette même salle ; mais à quoi a-t-il servi ?

Tout s'en est allé en fumée. Rome a voulu tout perdre, et elle a tout perdu. Il faut l'avouer, j'ai eu tort de vous renverser du ministère. Si vous aviez continué à occuper ce poste, les choses n'auraient pas été poussées aussi loin[1]. »

C'étaient justement là les paroles que Consalvi avait tant redouté d'entendre. Son trouble était si grand, dit-il, qu'il n'y voyait presque plus. Cependant, ne consultant que son honneur et que la vérité : « Sire, répondit le cardinal, si je fusse resté dans ce poste, j'y aurais fait mon devoir. » A ces mots, Napoléon le regarda fixement, puis, s'éloignant de lui et se promenant de droite à gauche dans le demi-cercle formé par les cinq cardinaux, il commença un long monologue, dans lequel il se mit à énumérer toute la suite de ses griefs sur la conduite du pape dans les affaires de Rome et les dommages que Pie VII s'était causés à lui-même en refusant d'entrer dans son système. Après beaucoup d'allées et de venues, se trouvant à la fin de son discours en face du cardinal Consalvi, Napoléon s'arrêta de rechef devant lui, puis répéta une seconde fois : « Non, si vous étiez resté à votre poste, les choses ne seraient

1. *Mémoires du cardinal Consalvi*, t. II, p. 175.



pas allées aussi loin. » A cette nouvelle assertion, Consalvi, toujours animé du même sentiment, répondit encore : « Que Votre Majesté croie que j'aurais fait mon devoir ! » Un regard plus sévère que le premier lui fut jeté par l'empereur, qui sans lui répondre recommença ses allées et venues, répétant toujours les mêmes plaintes sur la conduite du saint-siége, lequel ne possédait plus aucun de ces grands hommes qui l'avaient jadis tant illustré ; puis, s'adressant au cardinal di Pietro, placé à l'autre extrémité du cercle, et toujours sur le même ton, Napoléon dit une troisième fois : « Si le cardinal Consalvi fût resté secrétaire d'État, les choses ne seraient pas allées si loin. »

Déjà l'ancien ministre de Pie VII avait à deux reprises contredit les assertions du tout-puissant souverain. Peut-être pouvait-il maintenant garder le silence. A cette répétition des mêmes paroles, un zèle excessif de son honneur lui fit, dit-il en ses mémoires, outre-passer toutes les bornes. « Napoléon était assez éloigné de moi ; je sortis de ma place, puis, m'avançant jusqu'auprès de lui, à l'autre extrémité du cercle, et le saisissant par le bras, je m'écriai : Sire, j'ai déjà affirmé à Votre Majesté que, si j'étais resté à mon poste, j'aurais assurément fait mon devoir. » A ce coup, les cardinaux durent être fort étonnés de l'au-

dace de leur collègue; nous doutons même très-fort que dans toute la cour impériale présente à cette entrevue il y ait eu beaucoup de personnes capables de se compromettre à ce point. Napoléon parut surpris autant qu'offensé. « Oui, monsieur, s'écria-t-il, je le répète, votre devoir ne vous aurait pas permis de sacrifier le spirituel au temporel. » Et cela dit, il tourna définitivement le dos au cardinal Consalvi [1].

Cette scène, dont le retentissement fut considérable et qui défraya toutes les conversations de la soirée, n'était point faite pour rendre facile la position de Consalvi. Elle fut encore empirée par la tentative que fit alors Napoléon pour tâcher de tirer des cardinaux qu'il avait fait venir en France une déclaration quelconque qui pût lui servir dans sa querelle pendante avec le saint-père. Il avait trouvé les cardinaux italiens arrivés les premiers à Paris de si commode composition qu'il n'avait pas désespéré de se servir d'eux pour élever une sorte de contre-autel (*contro altare*) qu'il aurait pu opposer au souverain pontife. Ce but caché du chef de l'empire français avait été deviné par les membres du sacré-collége. Ils ne voulaient pas s'y prêter; ils craignaient encore plus de

1. *Memoires du cardinal Consalvi*, t. II, p. 176.

s'y opposer trop ouvertement. Consalvi rendu auprès d'eux, ils avaient rejeté sur lui, comme sur le plus capable, le soin de donner suite à cette embarrassante ouverture et de libeller une réponse écrite qu'ils savaient bien devoir paraître malsonnante aux oreilles de l'empereur. L'ancien secrétaire d'État s'en était chargé de peur que, cette affaire venant à tomber dans des mains moins fermes que les siennes, les intérêts du saint-siége et l'honneur même du pape ne s'y trouvassent déplorablement compromis.

La lettre convenue entre les cardinaux, rédigée par Consalvi et remise à Napoléon par l'intermédiaire de son oncle le cardinal Fesch, portait en substance que les cardinaux, séparés de leur chef, ne pouvaient et ne devaient tracer aucun plan, ni rédiger aucune proposition, notamment dans des questions sur lesquelles le saint-père avait prononcé un jugement définitif. Il ne restait donc plus aux cardinaux autre chose à faire que d'unir leurs vœux à ceux de Sa Sainteté et de prier Sa Majesté de les exaucer [1]. Ce n'était point sans peine que Consalvi avait amené ses collègues à signer cette réponse, qui déjouait tout le plan de l'empereur. « Il était ivre de colère en sentant ses volontés

1. *Mémoires du cardinal Consalvi*, t. II, p. 188.




ainsi dédaignées, raconte Consalvi, et, déchirant la lettre des cardinaux en mille morceaux, il les jeta au feu pendant que son oncle le mettait verbalement au fait de ce qui s'était passé. »

Telle était aux approches de son union avec l'archiduchesse Marie-Louise la disposition déjà passablement irritée où se trouvait Napoléon tant à l'égard du cardinal Consalvi que des membres italiens du sacré-collége. Cependant il s'en fallait de beaucoup, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, qu'il régnât parmi ces cardinaux un accord parfait, et les cérémonies du prochain mariage allaient, en les divisant en deux camps opposés, donner à Napoléon l'occasion de reconnaître quels étaient ceux sur lesquels il pouvait absolument compter et de faire sentir aux autres tout le poids de son redoutable ressentiment. Quatorze des cardinaux italiens avaient trouvé régulière et suffisante la sentence de l'officialité de Paris sur la non-validité du mariage religieux de Napoléon avec Joséphine. Treize autres pensaient au contraire, et Consalvi était du nombre, qu'il n'appartenait qu'au pape de prononcer dans une si grave affaire. Jamais les deux partis opposés, malgré les pourparlers qu'ils avaient eus entre eux, n'avaient pu se mettre d'accord pour tenir une conduite commune. Les opposants,

par l'intermédiaire de leur doyen, le cardinal Mattei, avaient tâché d'expliquer leur façon de penser au cardinal Fesch. Ils lui firent savoir qu'ayant, en leur qualité de cardinaux, juré de maintenir dans leur intégrité les droits du saint-siége et les jugeant lésés par l'annulation du mariage de l'empereur prononcée sans la participation de Pie VII, ils ne croyaient point pouvoir assister à la bénédiction nuptiale qui serait donnée aux époux. S'ils avertissaient l'oncle de l'empereur de leur détermination, c'était surtout pour qu'il fît en sorte que la chose ne devînt pas publique.

Le cardinal Consalvi eut soin de faire remarquer que, leurs objections n'ayant trait qu'à la cérémonie religieuse, rien ne les empêcherait de se faire présenter à la future impératrice, ni de paraître après le mariage à la réception des grands corps de l'État. Il suffirait donc de ne pas les inviter tous en corps, d'inviter une portion d'entre eux seulement, sous prétexte de l'insuffisance de la salle, comme on faisait d'ailleurs pour le sénat et pour le corps législatif; de cette façon l'absence des opposants passerait inaperçue du public, et l'on éviterait toute fâcheuse interprétation. Il était difficile de montrer plus de franchise, mais aussi plus de mesure et de tact dans une affaire dont la gravité apparaissait tout entière à

la clairvoyance habituelle de Consalvi, car il s'agissait, ce sont ses expressions, « de blesser l'empereur à la prunelle même des yeux. » Le moyen terme proposé par le conciliant cardinal était d'ailleurs parfaitement acceptable ; mais il y avait longtemps que Napoléon ne voulait plus transiger sur rien. La simple annonce d'une pareille proposition le fit bondir de fureur. « Bah ! s'écria-t-il, ils n'oseront jamais. »

Telle fut la seule réponse à l'ouverture de Consalvi. L'ancien ministre d'État et ses collègues étaient cependant résolus à remplir à tout prix ce qu'ils considéraient comme leur devoir. Plusieurs moyens furent, avant le jour de la cérémonie, inutilement employés pour tâcher de les intimider. L'empereur lui-même ne s'y épargna point. Il lui était impossible d'imaginer qu'au degré de fortune et de grandeur où il était maintenant arrivé, personne se risquât désormais à lui résister, fût-ce pour des motifs de conscience. Jadis il s'était donné parfois un peu de peine afin de convaincre les dissidents et les amener à ses desseins; combien avait été persuasive alors la séduction de sa brillante parole ! mais ces temps étaient passés. Maintenant il ne songeait plus qu'à effrayer. Pour cela, il n'avait même plus besoin de parler, un regard devait suffire. A la réception du dimanche qui précéda le

huit jours la célébration du mariage impérial, Consalvi était aux Tuileries aux côtés du cardinal Doria, évêque de Gênes, l'un des partisans les plus dévoués du gouvernement français. L'empereur, à peine entré dans la salle, vint à dessein entretenir le cardinal Doria, et, sans dire un mot à Consalvi, il lui lança un regard terrible avec des yeux vraiment foudroyants. Deux fois de suite il recommença cette scène, tantôt adressant à Doria des paroles pleines d'amabilité et de gaîté, tantôt plaisantant gracieusement avec les cardinaux qui étaient présents, puis retournant se planter devant Consalvi et le regardant, dit ce dernier, de la façon la plus féroce, *ferocissimamente*[1].

Cela n'ayant pas réussi, ce fut le tour du ministre de la police de tâcher d'agir sur Consalvi; mais il s'y prit d'une manière toute différente. Avant la fin de la réception, Fouché s'approcha du cardinal Consalvi. « Serait-il vrai, lui dit-il avec un intérêt qui n'avait probablement rien de simulé, serait-il vrai que plusieurs cardinaux pensent à faire la folie ou plutôt à commettre l'énorme attentat de ne point paraître au mariage de l'empereur? » Après quelque hésitation, Consalvi répondit qu'il ne pouvait lui dire ni le

1. *Mémoires du cardinal Consalvi*, t. II, p. 195.

nombre ni les noms de ces cardinaux, mais qu'il parlait à l'un d'eux. Fouché se récria. L'empereur le lui avait bien dit, mais il l'avait nié, et même en ce moment il ne pouvait le croire encore. — « Quoi! un homme doué de son intelligence et qui n'était pas imbu des préjugés de ses collègues! » — Et tout aussitôt il se mit à énumérer les conséquences d'une pareille démarche : c'était se rendre coupable envers l'État de la façon la plus grave parce que cette affaire touchait à la légitimité du mariage, et intéressait la succession au trône des enfants qui en naitraient. Consalvi eut réponse à tout; Fouché ne se lassa point. « Si les autres cardinaux ne venaient pas, le mal ne serait pas irréparable; mais si lui, qui avait été premier ministre, qui avait fait le concordat, sur qui les yeux de chacun étaient fixés, n'assistait pas à la cérémonie, ce serait une chose terrible, l'empereur en serait furieux. Cela ne se pouvait, ce serait un trop grand malheur. Il viendrait plutôt, lui, Fouché, le prendre dans sa voiture. » Ainsi finit un colloque qui, au dire de Consalvi, lui avait donné une sueur mortelle[1].

1. *Mémoires du cardinal Consalvi*, t. II, p. 198 et suiv.



CHAPITRE XXXVIII.

CÉRÉMONIE DU MARIAGE.

La messe du mariage est célébrée dans le grand salon du Louvre. — Colère de l'empereur quand il apprend que les cardinaux ne sont pas tous presents. A la réception officielle du lendemain, l'empereur fait renvoyer des Tuileries les cardinaux qui n'étaient pas la veille à la messe du mariage. Ordre donné de les faire juger. — Il est commue en un décret d'exil hors de Paris. — Consternation des cardinaux. — Ils ecrivent une lettre pour protester de leurs sentiments — Ils n'en sont pas moins exiles et dépouilles de leurs insignes de cardinaux. — La colère de Napoléon s'etend jusqu'à l'abbe Émery, et pourquoi. — La communauté de Saint-Sulpice est dissoute, et l'abbe Emery pense à la transporter en Amérique.

Cependant le moment décisif approchait, et la future impératrice était arrivée à Paris. A la réception des grands corps de l'État, l'empereur, lui présentant le sacré-collége, nomma gracieusement Consalvi en disant à l'impératrice, qu'il tenait par la main : « C'est celui qui a fait le concordat. » Cela se passait le samedi au soir 31 mars. Le mariage religieux était fixé pour le surlendemain lundi. On avait à cet effet disposé en chapelle le grand salon du Louvre qui fait suite à la galerie des tableaux. Rien n'avait été épar-

gné pour ajouter le plus magnifique éclat à cette cérémonie. Si vaste que fût la salle où la bénédiction devait être donnée aux époux, elle ne l'était pas encore assez pour contenir tous ceux qui, avec quelque apparence de droit, avaient aspiré à s'y faire placer. Toute la grande galerie des tableaux était remplie d'une foule de spectateurs choisis parmi ce que la France avait de plus distingué, et qui, rangés de chaque côté sur trois ou quatre rangs, jouissaient au moins du privilége fort envié de voir défiler devant eux le cortége impérial. Lorsque l'empereur, conduisant Marie-Louise par la main, traversa lentement l'interminable galerie, chacun fut frappé de l'air de triomphe qui éclatait dans toute sa personne. Sa physionomie, naturellement sérieuse, était resplendissante de bonheur et de joie. Comment en aurait-il été autrement? et pour cet enfant de ses œuvres, pour ce soldat de fortune épris avant tout des jouissances de l'orgueil, quelle immense satisfaction de mener ainsi à l'autel, au milieu de tant de têtes inclinées, la fille même des césars, enlevée comme un dernier trophée de victoire à la plus vieille race des souverains qui fût alors sur le continent!

Cependant la minute d'après, à peine entré dans la chapelle improvisée, les traits de l'empereur chan-

gèrent tout à coup d'expression. Son front s'était ridé. « Où sont les cardinaux? dit-il du ton le plus irrité à son maître de chapelle, l'abbé de Pradt. Je ne les vois point. » Il les voyait parfaitement, mais ils n'étaient que quatorze, son compte n'y était pas. « Un grand nombre s'y trouvent, lui fit remarquer l'abbé de Pradt. D'ailleurs, il y a bien des infirmes et des vieillards parmi eux, et le temps est si mauvais! — Ah! les sots! » Puis, reportant ses regards sur quelques banquettes vides : « Mais non, ils n'y sont point. Ah! les sots! les sots! » répéta-t-il encore d'une voix courroucée en lançant de ce côté un regard foudroyant accompagné d'un mouvement de tête où se peignait l'annonce de la vengeance; et l'abbé de Pradt comprit qu'il se formait un gros orage. Durant la cérémonie, l'empereur resta tout absorbé, comme s'il avait peine à se distraire de son mécontentement. Cependant, en revenant de l'autel, après avoir mis l'anneau nuptial au doigt de Marie-Louise, lorsqu'il fut assis de nouveau dans son fauteuil, s'adressant à M. de Pradt, il lui dit : « Je viens de donner un anneau à ma femme; elle ne m'en a pas donné. Pourquoi cela? » M. de Pradt lui fournit une explication quelconque. Napoléon demeura un instant dans une sorte de rêverie qui lui était fami-

lière quand il avait reçu une réponse qui ne le satisfaisait point. Au bout d'une minute, il reprit : « J'ai donné un anneau à l'impératrice parce que la femme est l'esclave de l'homme. Regardez chez les Romains : les esclaves portent tous un anneau[1]. »

Au retour de la cérémonie, les spectateurs de la galerie ne furent pas médiocrement surpris de voir cette physionomie du maître, tout à l'heure si radieuse, devenue en si peu de temps sombre et menaçante. Que s'était-il passé? Bientôt l'on connut l'absence des treize cardinaux, qui seule avait causé cette colère de l'empereur. Les effets en furent terribles et immédiats. « Quoi ! ils avaient osé persister dans une résolution qu'il les avait défiés d'accomplir ! Quoi ! ils avaient eu la hardiesse de le braver et de lui faire un affront public ! Ils en subiraient un à leur tour. Ils n'avaient pas voulu assister aujourd'hui à son mariage, eh bien ! demain il les chasserait honteusement de sa cour. » Le lendemain était en effet le jour où devait se faire aux Tuileries la présentation de tous les grands corps de l'État aux deux souverains assis sur leur trône. Les treize cardinaux s'y rendirent avec leurs collègues, ainsi qu'il avait été convenu. Rien

1. M. de Pradt, les *Quatre Concordats*, t. II, p. 446.



de moins assuré que leur contenance. « On peut facilement imaginer, dit le plus brave d'entre eux, le cardinal Consalvi, de quel cœur nous attendions, dans la grande salle où se trouvaient réunis cardinaux, ministres, évêques, le sénat, le corps législatif, les magistrats, les dames de la cour et tous les fonctionnaires de l'empire, le moment de voir l'empereur et d'en être vus. »

Tout à coup, après trois heures d'antichambre, une porte s'ouvre, et paraît un aide de camp apportant l'ordre aux cardinaux qui n'avaient pas assisté au mariage religieux de partir sur-le-champ, parce que Sa Majesté ne voulait pas les recevoir. Qu'on juge de l'effet et de l'étonnement de toutes les personnes présentes! Les unes entendirent l'ordre lui-même, les autres virent avec non moins de surprise ces graves personnages, que leur costume rouge désignait à tous les yeux, se retirer avec un manifeste embarras et traverser, non sans peine, les salons encombrés pour aller regagner leurs voitures. Cependant les cardinaux qui avaient assisté au mariage religieux étaient restés. Quand ils défilèrent un à un, l'empereur, debout devant son trône, lança les apostrophes les plus terribles contre les cardinaux expulsés. Ses invectives tombèrent principalement sur les cardinaux Oppiz-

zoni et Consalvi. Il reprochait au premier son ingratitude, parce qu'il lui avait donné l'évêché de Bologne et le chapeau de cardinal; mais c'était surtout contre l'ancien secrétaire d'État de Pie VII que s'exhala son courroux. « Il était plus coupable que tous ses collègues. Les autres sont peut-être excusables, disait avec colère Napoléon, à cause de leurs préjugés théologiques. Il m'a offensé, lui, par principes politiques. Il est mon ennemi. Il veut se venger de ce que je l'ai renversé du ministère. Pour cela, il a osé me tendre un piége profondément médité en présentant contre ma dynastie un prétexte d'illégitimité, prétexte dont mes ennemis ne manqueront pas de se servir quand ma mort aura dissipé la crainte qui les comprime aujourd'hui. »

Nous croyons que Consalvi se trompe quand il ajoute que ce fut un miracle, s'il ne fut pas alors fusillé ainsi qu'Oppizzoni et un troisième cardinal, probablement di Pietro, car dans sa première fureur l'empereur en aurait donné l'ordre; et peut-être s'exagère-t-il la bienveillance de son singulier ami, le ministre de la police, lorsqu'il suppose que dans cette circonstance la suprême adresse de Fouché lui sauva la vie. Napoléon, fort capable d'avoir articulé de semblables menaces, ne songea certainement pas

à les exécuter. La scène étrange qu'il s'était donné le plaisir d'arranger avec tant d'éclat devant toute sa cour n'était d'ailleurs que le premier acte de sa vengeance, très-froidement et très-mûrement calculée. Dès le jour même, il écrivait en effet à son ministre des cultes : « Plusieurs cardinaux ne sont pas venus hier, quoique invités, à la cérémonie de mon mariage. Ils m'ont par là essentiellement manqué. Je désire connaître les noms de ces cardinaux et savoir quels sont ceux qui ont des évêchés en France, dans mon royaume d'Italie ou dans le royaume de Naples. Mon intention est *de donner à ces individus leur démission*, et de suspendre le payement de leurs pensions, en ne les considérant plus comme cardinaux. Vous me ferez un rapport là-dessus pour que je prenne un décret authentique[1]. »

Cette façon *de donner leur démission* aux évêques qui lui avaient manqué, mesure à laquelle l'empereur revint depuis si souvent, était encore loin de lui suffire. A peine eut-il reçu le rapport de M. Bigot de Préameneu, rapport fait avec modération et qui char-

1. Lettre de l'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, 3 avril 1810. Cette lettre n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.



geait aussi peu que possible les cardinaux contre lesquels il était dirigé, que Napoléon donna l'ordre à son ministre de la police de mettre en détention et de faire conduire dans une maison d'arrêt celui d'entre eux qui se permettrait de porter les insignes du cardinalat. Sa Majesté était inébranlable. Elle ne voulait recevoir aucune excuse. Elle considérait comme factieux et comme conspirateurs contre l'État les cardinaux qui avaient émis la doctrine que le pape devait nécessairement intervenir dans la dissolution de son premier mariage. Elle était résolue à les envoyer devant une cour spéciale, afin de faire un exemple et d'intimider tous ceux qui, étant dans l'impuissance de troubler aujourd'hui l'État, voudraient semer pour l'avenir des germes de discordes civiles[1]. Mais l'idée de faire comparaître des cardinaux devant une commission spéciale avait paru un peu forte à Fouché lui-même. L'empereur, se ravisant alors, dicta à M. le duc de Bassano une note ainsi conçue :

« Le ministre des cultes enverra chercher et réunira ensemble dans son hôtel les treize cardinaux qui, sans empêchement résultant de cause de santé,

1. Lettre de Fouché au ministre des cultes 5 avril 1810.




ne se sont pas rendus à la cérémonie du mariage religieux. Le ministre leur dira..., que sans le pape ils ne sont rien, et que, dans le cas où ils auraient une juridiction, la minorité aurait dû obéir à la majorité, que Sa Majesté a vu dans leur conduite le même esprit de rébellion qu'ils ont manifesté depuis dix ans, et qui a obligé Sa Majesté à s'emparer de Rome, et qui les a induits à porter le pape à fulminer contre lui une excommunication qui est la risée des contemporains et ne le sera pas moins de la postérité. Sa Majesté avait méprisé leurs démarches et les avait interprétées dans un esprit de charité, voulant ainsi se dissimuler leurs mauvaises intentions; mais ils ont présentement comblé la mesure par les discours tenus dans leurs conciliabules... Il était donc temps qu'ils se souvinssent que Sa Majesté tenait le glaive de la loi pour frapper les mauvais prêtres et les traîtres à l'État. En général, poursuivait la note, il faut laisser entrevoir dans le discours que, si on leur fait leur procès, comme on ne connaît pas de juridiction ecclésiastique en France, il n'y a rien qui empêche qu'ils soient condamnés... Ils doivent apercevoir aussi que c'est parce qu'on les considère déjà comme condamnés qu'on ne veut plus qu'ils portent les distinctions

ecclésiastiques ni le costume des cardinaux [1]. »

« Les ordres que Votre Majesté a donnés mercredi ont été ponctuellement exécutés, répond aussitôt le comte Bigot de Préameneu. Les treize cardinaux ont été réunis chez moi dans la même journée. Je leur ai parlé avec toute l'énergie dont je suis capable, et ils sont restés dans un état de confusion et de stupeur [2]. » Ce que le comte Bigot de Préameneu ne dit pas, c'est que Fouché avait assisté à l'entrevue, et qu'il avait paru, aussi bien que lui-même, assez touché de la réponse des cardinaux. Les treize cardinaux avaient en effet doucement représenté que, s'ils avaient tenu la conduite qui leur était reprochée, c'était par devoir et non à coup sûr pour leur plaisir; qu'ils ne s'étaient point cachés de leur intention, puisqu'ils l'avaient annoncée au cardinal Fesch, à l'oncle même de l'empereur, comme étant leur collègue, et pour donner, en se servant de son intermédiaire, le moins de publicité possible à la chose; que c'était en vérité une manière toute nouvelle de conspirer que d'avertir

1. Note en date du 5 avril 1810 écrite tout entière de la main du duc de Bassano. Cette note n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

2. Lettre du comte Bigot de Préameneu à l'empereur, 6 avril 1810.

celui contre lequel le complot était dirigé. Consalvi n'oublia pas de rappeler qu'il avait proposé un *mezzo termine* qui, s'il avait été adopté, aurait évité tout esclandre. L'accusation flétrissante de rébellion qu'on voulait faire tomber sur leur tête était donc aussi mal fondée qu'injurieuse à leur caractère et à leur dignité; c'était là surtout ce qu'ils priaient le ministre des cultes de faire connaître à Sa Majesté, car c'était la seule chose qui leur tînt au cœur, étant préparés à tout le reste [1].

L'idée d'une lettre à écrire à Sa Majesté fut alors mise sur le tapis par les deux ministres, évidemment très-contrariés de la mission qu'ils avaient à remplir, et qui redoutaient ouvertement un éclat, « non pas seulement, disaient-ils, par intérêt pour les cardinaux, mais aussi pour le bien de l'empire, ne sachant pas trop comment tout cela allait finir [2]. « On se mit à discuter devant eux les termes de la lettre; mais parmi les cardinaux, tous également épouvantés, il y en avait plusieurs qui, n'entendant pas le français et ne comprenant pas bien ce qu'on exigeait d'eux, se laissaient aller à prononcer des paroles as-

1. *Mémoires du cardinal Consalvi*, t. II, p. 208.
2. *Ibid.*

sez maladroites parce qu'elles étaient ou trop humbles ou trop compromettantes. L'habile Consalvi, toujours de sang-froid, coupa court à cette confusion en promettant que le lendemain de très-bonne heure le ministre des cultes recevrait la lettre qu'il avait désirée. Quand on relit les termes de cette lettre si parfaitement convenable, d'un ton si sage, si mesuré, si modeste, on se demande avec étonnement comment elle n'a pas réussi à désarmer la colère de l'empereur [1]. Il n'en fut rien cependant. Napoléon ne se relâcha pas d'une seule des mesures de rigueur qu'il avait arrêtées dans les premiers accès de son ressentiment.

Les malheureux condamnés, puisqu'il les considérait comme tels, furent obligés de se dépouiller le jour même des insignes cardinalices, et de revêtir le costume des simples ecclésiastiques, ce qui donna lieu à la dénomination de *cardinaux rouges* et de *cardi-*

1. « Dichiarano inoltre che non hanno mai voluto in animo ne di farsi giudici, ne dispargere dubbii sulla validita dello sciogliamento del primo matrimonio, ne intorno alla legitimità del secundo, ne produre incertezza circa la successione al trono dei figlii che ne nascerono. Supplicano finalmente V. M. di accettare queste loro umili e sincere dichiarazioni unite ai sentimenti di quel profundo rispetto, e di quella dovuta obbedienza e sommissione che hanno l'onore di professarle. » — Lettre signee par les treize cardinaux italiens. 6 avril 1810.

naux noirs, par laquelle on désigna désormais les deux partis du sacré-collége. Ils furent en outre privés de leurs biens tant ecclésiastiques que patrimoniaux, qui furent mis sous le sequestre. On ne saisit pas seulement leurs revenus, on les versa au trésor, en même temps qu'on faisait mettre le scellé sur leurs meubles; de façon que, pour vivre, la plupart se virent réduits à puiser dans la bourse de leurs amis, ou bien à recourir aux subsides charitables de quelques personnes pieuses dont l'assistance ne leur fit jamais défaut, mais ne manqua point, comme nous le verrons plus tard, d'exciter derechef contre eux la colère de l'empereur. Quant à ce qui regardait leurs personnes, le traitement ne fut pas moins sévère. L'empereur les exila deux par deux à Reims, à Rethel, à Mézières, à Saint-Quentin, à Sedan, à Charleville; trois d'entre eux furent internés à Sémur. Partout ils furent placés sous la surveillance de la police. Pour ajouter au désagrément de cette dispersion, on avait pris soin de mettre ensemble ceux des cardinaux qui se convenaient le moins; chacun d'eux dut rester dans la résidence qui lui avait été assignée jusqu'au moment de la signature du concordat de Fontainebleau.

Les réflexions se pressent dans l'esprit, et l'on se

sent péniblement affecté quand on voit, dans toutes les affaires où la religion se trouve incidemment mêlée, l'empereur en venir si vite aux mesures de rigueur, et recourir si résolûment à la persécution comme à son arme naturelle. Dans son différend avec les cardinaux italiens à propos de l'annulation de son premier mariage religieux, il n'y avait pas, comme dans sa querelle avec le pape, de question de souveraineté territoriale engagée. Ce n'était point là affaire de prince à prince; mais il s'agissait d'un intérêt politique très-considérable et de l'avenir même de sa dynastie. Dès lors, toute autre considération mise de côté, les sévices commencent de sa part, et rien ne l'arrêtera plus. Comme naguère il faisait un pape prisonnier, il *donne* maintenant leur démission à des évêques et dépouille des cardinaux de leur pourpre; il fera plus : il frappera également les simples prêtres, et parmi eux, dans son œuvre la plus chère, le plus vénérable d'eux tous, celui-là même que tout à l'heure il exaltait si fort, l'abbé Émery, à qui, suivant ses confidences au comte Molé, il aurait été peu de temps auparavant si heureux de confier le sort des générations à venir.

Qu'avait donc fait l'abbé Émery, et quel était son crime? Il n'en avait commis aucun; mais son malheur

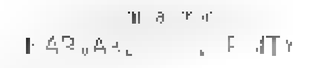


avait voulu que le cardinal della Somaglia l'eût consulté pour savoir s'il devait assister au mariage religieux de l'empereur. « Je n'aurais point d'objection à m'y rendre, si mon rang m'y appelait, avait répondu le sage et consciencieux théologien, puisque je crois valable l'annulation du premier mariage; mais, si dans le for de votre conscience vous avez une opinion contraire, peut-être ferez-vous mieux de n'y aller pas, car la conscience oblige. » Voilà dans toute sa noirceur la faute de l'abbé Émery, et le cardinal della Somaglia, sommé par lui, attesta par écrit qu'il ne lui avait pas donné un autre conseil, ni prononcé une parole de plus; mais cela était trop encore. Il fallait punir l'abbé Émery. Après avoir détruit toutes les congrégations d'oratoriens, de lazaristes, de pères de la doctrine, l'empereur était maintenant résolu à dissoudre les sulpiciens[1]. « Ce sont des gens qui s'attachent à des minuties, » s'était écrié l'empereur[2], et

1. « Il convient que le séminaire de Saint-Sulpice change tout à fait de main et de nature à dater d'après-demain... Le ministre des cultes fera connaître dans la journée de demain les intentions de l'empereur aux grands vicaires de Paris et à M. Émery. (Palais de Saint-Cloud, 13 juin 1810.) » - Cette note, dont copie est déposée au secrétariat de l'archevêché de Paris, n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

2. *Vie de l'abbé Émery*, t. II, p. 257.

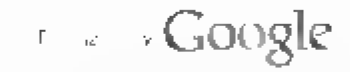




l'ordre fut donné à M. l'abbé Émery de quitter son séminaire, de n'avoir plus de rapports avec les membres de son ordre. Défense même lui fut faite de paraître désormais au milieu de ses anciens élèves [1]; c'était blesser au plus profond de son cœur, c'était presque tuer de sa main le malheureux vieillard, déjà presque octogénaire.

Quel fut toutefois l'effet produit dans le moment par les violences de Napoléon sur ce digne ecclésiastique, si modéré dans ses doctrines, si sage dans sa conduite, si conciliant, si porté à user d'égards et peut-être faudrait-il dire d'une certaine complaisance envers les pouvoirs établis? Ainsi que Pie VII l'avait fait en 1800, alors qu'en parlant à M. Cacault des exigences du premier consul relativement au concordat il vantait au ministre de France la manière paisible et régulière dont les affaires religieuses se traitaient dans les pays de liberté, même hérétiques, comme Pie VII devait le faire plus tard encore à Savone pendant les terribles orages du concile de 1811, l'abbé Émery tourna alors ses regards désolés du côté des États-Unis. « Hélas! écrivait-il à son plus intime ami,

1. Lettre de M. l'abbé Émery à M. l'abbé Nagcot. — Matériaux manuscrits pour écrire la vie de l'abbé Émery.



le directeur du séminaire des sulpiciens à Baltimore, il faut regarder comme possible, d'après les bouleversements qui se sont déjà faits et qui se préparent, qu'il ne puisse plus y avoir bientôt de sociétés de sulpiciens en France, et que la chose et le nom ne subsistent plus qu'en Amérique... Il ne peut être question pour moi de m'y transporter, mon âge ne me le permet pas; mais je vous préviens que, dans le cas où ce que je crains arriverait, plusieurs des nôtres se transporteraient où vous êtes, et je prendrais des mesures pour que tout notre avoir et tout ce que nous possédons de plus précieux puisse les y suivre [1]. »

Ainsi de 1800 à 1810, pendant cette période de dix années que nous avons déjà fait passer presque entière sous les yeux de nos lecteurs, les choses avaient été conduites de telle façon par l'empereur, qu'un prêtre, qui avait applaudi de tout son cœur à l'œuvre du concordat, un savant théologien tout gallican dans ses tendances, le directeur spirituel du cardinal Fesch, l'oracle modeste, mais pendant toute sa vie religieusement écouté de l'Église entière de France, qui d'ailleurs n'avait jamais prêché que la prudence, la con-

1. Lettre de M. l'abbé Émery à M. l'abbé Nageot, 12 mars 1810. — Matériaux manuscrits pour la vie de l'abbe Émery.



ciliation et toute la déférence possible à l'égard du souverain maître de la France, n'entrevoyait plus de refuge contre son pouvoir de plus en plus exorbitant et ses violences toujours croissantes que de l'autre côté des profondeurs de l'Atlantique.

CHAPITRE XXXIX.

DIFFICULTÉS RELIGIEUSES A ROME.

Dispositions d'esprit de l'empereur. — Il rêve la domination spirituelle de tout l'univers catholique. — Il commence par se mêler des affaires religieuses de Rome. — Difficultés qu'il y rencontre. — L'administration civile des autorités françaises est populaire à Rome. — L'opposition vient du clergé. — Les dignitaires de l'Église romaine ne veulent point toucher leurs anciens traitements. — Leur attitude cause une irritation profonde à l'empereur.

La bulle d'excommunication du 10 juin 1809 et l'abstention des treize cardinaux qui refusèrent, l'année suivante, d'assister au mariage religieux de Napoléon avec Marie-Louise n'ont été, à vrai dire, que de simples épisodes dans la lutte engagée entre le souverain pontife et le chef de l'empire. Il était cependant nécessaire de les raconter avec détails afin de donner une suffisante idée de la profonde irritation laissée dans l'âme de l'empereur par le souvenir de ces actes qu'il n'a jamais cessé de considérer comme parfaitement injustes en eux-mêmes, et constituant de la part de Pie VII et des membres récalcitrants du sacré-collége une série d'impardonnables

injures. Ou notre habileté a trahi nos efforts, ou nos lecteurs doivent maintenant reconnaître que, depuis le jour de la signature du concordat, loin d'apporter dans ses relations quotidiennes avec le saint-siége la modération indispensable au maintien d'un si laborieux accord, Napoléon s'était mis à interpréter les articles du contrat religieux passé avec le chef de la catholicité comme il avait fait de tant d'autres traités signés avec les souverains de l'Europe. Habitué à prendre partout ses avantages, aussi prompt à exiger le strict accomplissement des clauses qui lui étaient favorables que peu soucieux d'exécuter celles qui retombaient à sa charge, l'empereur avait en quelques années conduit les choses à ce point, où, plus ou moins retardée, une rupture ouverte était devenue à peu près inévitable. Si, au lieu d'avoir été dirigées contre le plus faible des princes et le plus conciliant des pontifes, elles avaient atteint n'importe quel autre monarque, nul doute que des mesures aussi violentes que l'invasion successive de toutes ses provinces et l'occupation définitive de sa capitale, n'eussent partout ailleurs amené un état de guerre immédiate.

C'était le caractère mixte de la souveraineté pontificale qui avait empêché cette querelle de dégé-



nérer sur-le-champ en collision militaire. Pie VII, auquel Napoléon reprochait si injustement d'imiter les exemples de quelques-uns de ses ambitieux prédécesseurs, avait, au contraire, été pris de scrupules qui n'auraient pas arrêté les Boniface, les Grégoire VII et les Jules II. A peine avait-il opposé une résistance purement passive aux agressions brutales de son entreprenant adversaire. Nulle part la force n'avait été employée pour repousser les envahissements des troupes françaises; dans aucune circonstance Pie VII n'avait voulu que l'épée fût tirée du fourreau afin de défendre ses intérêts temporels. Il s'était contenté des plaintes doucement insérées dans ses lettres à l'empereur et des protestations officiellement émanées de la secrétairerie d'État, protestations à demi religieuses, à demi politiques, qui malgré leur vivacité avaient rarement dépassé les limites de son droit le plus incontestable. Aussi longtemps qu'il avait été reconnu comme souverain indépendant de Rome, le saint-père s'était abstenu de recourir à ses armes spirituelles. Il ne les avait saisies qu'à son corps défendant, quand toutes les autres lui avaient été graduellement enlevées, et seulement à l'heure fatale où l'enlèvement du drapeau pontifical, immédiatement remplacé au château Saint-Ange par les couleurs françaises, avait,

au bruit des salves d'artillerie, annoncé à ses sujets et à l'Europe entière sa déchéance définitive.

Chose étrange, qui serait véritablement inexplicable si l'excès de la passion ne suffisait à tout expliquer, même les aberrations du plus éminent esprit, Napoléon avait été saisi d'autant de surprise que d'indignation quand il avait vu Pie VII employer pour se défendre, en désespoir de cause, les ressources extrêmes auxquelles il l'avait lui-même si inconsidérément réduit. Cette surprise et cette indignation n'avaient d'ailleurs rien de simulé. Le cardinal-légat Caprara, tous les évêques de France, le pape lui-même, lui avaient tant de fois répété que la religion lui devait tout : à force de se l'entendre dire, comment n'aurait-il pas fini par en être lui-même sincèrement convaincu? De plus en plus enivré par ce concert de louanges, il en était peu à peu arrivé à regarder le concordat, même tempéré par les articles organiques, comme un don généreux que dans sa magnanimité il avait gratuitement accordé au saint-siége. Quand il avait invité Pie VII à le venir sacrer à Paris, il n'avait pas réclamé de lui un service; il lui avait au contraire octroyé une véritable faveur, et le bénéfice avait été tout entier pour le saint-siége, car il avait honoré l'Église catholique en

l'associant à ses triomphes. Avoir si vite oublié tant de bienfaits, ce n'était pas seulement une preuve d'ingratitude, c'était de la part de Pie VII et des membres opposants du sacré-collége le comble de l'ingratitude.

Comment s'étonner si, après avoir sérieusement attribué à son inoffensif adversaire le rôle d'oppresseur et s'être de bonne foi posé lui-même en victime, Napoléon, irrévocablement gâté par la fortune, n'a plus recouvré assez de sagésse pour faire face aux difficultés de toute nature qui, par la seule force des choses, allaient maintenant résulter de la violente déposition du saint-père et de sa longue réclusion à Savone? Toute la meilleure volonté du génie le plus habile n'eût pas alors suffi à combler le vide immense que laissait forcément dans la chrétienté la subite interruption du fonctionnement régulier des pouvoirs spirituels qui sont aux yeux des catholiques l'apanage exclusif du successeur de saint Pierre. Le gouvernement de l'Église romaine étant devenu depuis des siècles essentiellement monarchique, cette Église tombait inévitablement dans le plus effroyable état d'anarchie le jour où les membres épars de ce grand corps ne pouvaient plus communiquer librement avec leur chef et recourir, pour l'expédition

régulière de leurs affaires religieuses, aux congrégations qui de date immémoriale servent à Rome de juridiction spéciale aux fidèles. Certes, en des temps ordinaires, les diverses communautés catholiques répandues sur la surface du globe n'auraient pas manqué d'élever la voix et de se plaindre hautement. Le nombre, la justice, la vivacité de leurs réclamations auraient causé à l'empereur un premier et inextricable embarras.

Théoriquement, il est en effet difficile d'imaginer ce qu'il aurait trouvé à répondre aux ministres des puissances étrangères qui, reprenant ses propres doctrines éloquemment développées devant son conseil d'État lors de la signature du concordat, lui auraient dit à leur tour : « N'est-ce pas vous qui le premier en France depuis la révolution avez proclamé, il n'y a pas dix ans encore, qu'il était non-seulement utile, mais nécessaire que le pape fût un souverain indépendant? N'est-ce pas vous qui avez pris la peine d'expliquer comment il était indispensable que le saint-père ne fût ni à Paris, ni à Madrid, ni à Vienne, afin que son autorité spirituelle fût également acceptable pour les Français, pour les Autrichiens et pour les Espagnols? vous encore, qui avez soutenu qu'il était trop heureux qu'il résidât dans ses propres États,

au milieu de la vieille Rome, loin de la main des empereurs d'Allemagne, loin aussi de celle des souverains de France ou d'Espagne, tenant la balance égale entre les souverains catholiques, penchant peut-être un peu vers le plus fort, mais se relevant bientôt si le plus fort devenait oppresseur! Ce sont les siècles, ajoutiez-vous, qui ont fait cela, et ils ont bien fait. Pourquoi donc détruire aujourd'hui l'état de choses si heureusement constitué par le travail des siècles, celui-là même que de vos propres mains vous avez rétabli? Et de quel droit voulez-vous nous imposer un régime que de votre bouche vous avez vous-même déclaré insupportable[1]? »

L'ennui d'avoir à se réfuter par quelque document international et public fut en réalité épargné à l'empereur. Nous n'avons pas appris qu'aucun cabinet étranger ait officiellement réclamé contre le sénatus-consulte qui faisait de Rome la seconde ville de l'empire, qui imposait aux papes l'obligation de s'engager par serment, lors de leur exaltation, à respecter les quatre propositions de l'Église gallicane, qui leur attribuait un traitement fixe de 2 millions comme à de

1. Voyez M. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. III, p. 216 et suiv.

grands fonctionnaires de l'État, et leur assignait des palais dans les villes de l'empire où il leur plairait de résider, particulièrement à Paris et à Rome. Parmi les puissances faisant profession de reconnaître l'autorité spirituelle du saint-siége, les unes étaient, comme Naples et l'Espagne, rivées par toute sorte d'attaches à la politique impériale. Les autres, comme l'Autriche et la Bavière, étaient pour quelques années encore entrées dans les voies d'une obséquieuse déférence. Il ne paraît pas non plus que les cantons catholiques de la Suisse, craignant avec raison de soulever contre eux quelque dangereux orage, aient pour leur compte songé à protester. Le Portugal, allié de l'Angleterre, était en état de guerre avec l'empire, et par conséquent sans agent diplomatique à Paris. La Russie schismatique, la Prusse et les petites principautés protestantes de l'Allemagne étaient à la fois trop indifférentes aux intérêts catholiques et trop préoccupées de leur propre sécurité pour se vouloir hasarder sans droit bien positif sur un terrain aussi scabreux. Le silence fut donc général de la part de tous les gouvernements étrangers. Si nous ne nous trompons, il fut de même prudemment gardé par le clergé catholique du monde entier. Seuls à cette époque les évêques de la Dalmatie, répondant à une cir-

culaire qui leur avait été adressée de Znaïm par Napoléon, osèrent prendre en main la défense de leur chef opprimé dans des termes si pleins d'une vaillante et fière indépendance qu'ils semblaient presque rappeler la classique harangue du paysan du Danube[1].

Mais hors cette lointaine protestation, qui n'eut d'ailleurs aucun retentissement, l'empereur ne rencontra nulle part en Europe de la résistance aux mesures qui devaient, dans sa pensée, préparer l'établissement définitif en France des successeurs de saint Pierre. Le dessein formellement arrêté d'accaparer d'une façon directe dans l'intérieur de son empire le gouvernement religieux de ses sujets catholiques, et de peser par voie indirecte, hors de ses frontières, sur tous les fidèles de l'Église romaine, à quelque nationalité qu'ils appartinssent, ne ressort pas seulement des confidences faites par Napoléon dans la solitude de Sainte-Hélène aux compagnons de son exil. L'empereur n'était pas homme à couver abstraitement une idée sans lui donner, à la pratique et dans l'ordre des faits, un commencement d'exécu-

1. Réponse des évêques de la Dalmatie à la circulaire de Napoléon, datée de Znaïm en Moravie, du 10 août 1809. — *Documenti relativi alle contestazioni insorte tra la santa sede ed il governo francese*, t. V, p. 7.





tion. Aussi l'ambition nouvelle dont il était alors obsédé lui a-t-elle dicté des actes précis que nous trouvons consignés à leur date dans sa correspondance des premiers mois de l'année 1810.

Ce fut à cette époque de sa vie que, tout plein de l'orgueil de son prochain et surprenant mariage, fasciné par la perspective d'un avenir plus prodigieux encore, se flattant, à force d'insistance et de persécutions, d'avoir bientôt raison des scrupules du prisonnier de Savone, Napoléon envoyait au général Miollis l'ordre de faire partir de Rome tous les ministres étrangers, en leur faisant connaître « que s'ils sont chargés des affaires ecclésiastiques de leur cour, ils doivent se rendre à Paris, où sont transportés les offices de la daterie et de la pénitencerie [1]. » Avec son activité dévorante et son goût accoutumé des détails, il avait même déjà pris soin « d'organiser des convois successifs de cent voitures qui, sous bonne et sûre escorte, devaient amener jusqu'à Suse les archives du Vatican, puis retourner à Rome en chercher d'autres, tandis qu'un agent de M. Daunou serait chargé de les acheminer vers Paris, où le mi-

1. Lettre de l'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, 4 février 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t XXI, p. 128.



nistre de l'intérieur avait reçu l'ordre de disposer pour les recevoir l'ancien hôtel de Soubise[1]. » Cela n'était pas tout. Quinze employés de la pénitencerie étaient destinés à suivre jusqu'à Paris cette immense collection de papiers, afin de les classer et de mettre leurs connaissances au service du gouvernement français[2]. Ces minutieux préparatifs demeurèrent en réalité inutiles, et il ne paraît pas que M. Daunou, absorbé par d'autres soins, ait trouvé le temps de tirer grand parti du précieux dépôt qui lui fut momentanément confié.

Quant à Napoléon, ramené sur les champs de bataille où la fortune lassée allait bientôt refuser de le suivre, chacun sait qu'il ne devait plus, au milieu de ses gigantesques manœuvres militaires, trouver désormais assez de loisir pour diriger à sa guise dans le sens de ses ambitieuses visées les grandes institutions purement ecclésiastiques de la daterie et de la pénitencerie romaines. Mais répétons-le de nouveau, car il n'y a point à ce sujet d'illusion possible : les deux monstrueuses chimères de la domination de

1. Lettre de l'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, 2 février 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XXI, p. 272.

2. Lettre de l'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, 2 février 1810. — *Correspondance de Napoleon Ier*, t. XXI, p. 172.

toutes les consciences catholiques et de la résurrection d'un second empire d'Occident, entrevues en même temps et caressées du même amour par cet étrange génie, avaient pris à ce moment un corps réel dans son imagination désordonnée. Pour mettre officiellement la main à l'œuvre, Napoléon, comme nous le verrons bientôt, n'attendait plus que d'avoir remporté une décisive victoire sur son dernier adversaire du continent, l'empereur Alexandre. Au lendemain de quelque triomphant traité signé aux portes de Saint-Pétersbourg ou de Moscou, un décret semblable à celui qui avait prononcé après Wagram la déchéance temporelle du pape, décret dont les dispositions étaient depuis longtemps mûries dans son esprit, aurait tout à coup proclamé sa subordination spirituelle aux volontés du chef de l'empire français. Il a fallu la catastrophe finale de l'expédition de Russie pour épargner à l'Europe étonnée un spectacle non moins étrange et non moins lamentable, celui des deux despotes réconciliés se partageant entre eux les peuples comme un vil troupeau, et se constituant, chacun chez soi, le maître absolu, non-seulement des destinées politiques, mais de la foi religieuse de leurs malheureux sujets. Comment Napoléon s'y serait-il pris pour réaliser, en matière de foi catholique, l'établissement de son

universelle suprématie? Par quels moyens ce terrible dominateur aurait-il triomphé des résistances morales et matérielles que lui auraient sans doute opposées les fractions de l'Église romaine qui, répandues sur le continent européen, ne relevaient pas de son empire, et celles plus nombreuses encore qui, en Angleterre, aux États-Unis, dans l'Amérique du Sud, en Orient et sur toute la surface du globe, vivaient hors de ses atteintes? Nul ne le sait, et le monde l'ignorera toujours, car l'empereur n'a pas jugé à propos de nous indiquer dans ses mémoires de quelle façon il s'y serait pris pour mener à bien une tâche si extraordinaire. Ses confidents n'ont rien appris de lui à ce sujet. Il a préféré emporter dans la tombe son incompréhensible secret.

Mais grâce à Dieu, il n'est que faire de ces révélations posthumes toujours un peu suspectes. La correspondance de Napoléon Ier, officiellement publiée par son successeur, et l'étude attentive des actes qu'elle révèle presque à chaque page, suffisent, et au delà, pour se rendre compte des procédés qu'il a mis en usage pour accomplir une partie restreinte et relativement moins ardue de son plan, celle qui consistait à se rendre d'abord maître de la conscience religieuse de ses sujets catholiques; et par là nos

lecteurs pourront juger du sort qu'il réservait un jour à ceux qui étaient nés hors des frontières de son immense empire. Ces procédés n'auront, hélas ! rien de nouveau pour eux. Beaucoup d'habileté, l'emploi fréquent de la ruse, et, quand la ruse avait échoué, le recours immédiat à la violence, avaient été jusqu'alors les moyens habituels d'action de Napoléon; les ayant avec tant de succès appliqués au maniement des choses humaines, il ne lui répugnait à aucun degré de les transporter dans la direction des affaires religieuses. C'étaient ses armes naturelles et les véritables instruments du règne. En réalité il n'en admettait pas d'autres. Cependant, comme, avant de s'en servir pour imposer ses volontés en France aux évêques du concile national de 1811, il en fit un premier essai sur le clergé des États romains, il nous faut, suivant en cela l'ordre des temps, dire quelques mots de ce qui se passa dans les États pontificaux après l'enlèvement du pape.

Quand on parle des contrées étrangères soumises pendant la durée du régime impérial à l'administration française, il y a lieu de distinguer entre celles dont Napoléon s'empara à titre de conquêtes provisoires, avec l'intention d'en tirer immédiatement tout le parti possible, sauf à les échanger plus tard,

et celles qu'il avait au contraire dessein d'annexer définitivement à la France. Autant fut instable, précaire, dure et parfois tyrannique l'autorité militaire établie dans les pays qui devaient faire retour à nos ennemis, autant l'ordre et la régularité, tempérées le plus souvent par une certaine douceur de commandement et par le soin intelligent des intérêts locaux, signalèrent le gouvernement civil institué dans les nouvelles provinces de l'empire, que Napoléon s'étudiait à rendre aussi françaises que possible. A coup sûr, ni la bonne volonté du souverain ni les talents de ses préfets ne suffirent alors à rendre leur ancienne prospérité à Gênes, à Anvers, à toutes les grandes cités commerciales de l'Italie ou des Flandres que ruinait forcément le système du blocus continental. Mais il n'en était pas ainsi de Rome. Si la ville des papes perdait matériellement quelque chose à ne plus servir de résidence au souverain pontife, à ne plus héberger la masse des fidèles et des curieux qu'attirait de partout chez elle la pompe éclatante des cérémonies catholiques, cet inconvénient était peut-être compensé, pour l'ensemble des États romains, par les avantages qu'ils allaient retirer de l'énergique impulsion donnée à tous les travaux utiles, à toutes les dépenses productives par

une administration aussi zélée qu'intègre, et merveilleusement entendue à mettre en valeur toutes les ressources du pays.

L'empereur Napoléon, qui ne s'était pas dissimulé les difficultés qu'il rencontrerait à satisfaire complétement cette population de la ville de Rome, aussi molle qu'orgueilleuse, toujours pleine du sentiment de son antique grandeur et naturellement portée à fronder son gouvernement, n'avait rien négligé pour calmer ses susceptibilités et mériter ses bonnes grâces. Il avait fait aux Tuileries l'accueil le plus gracieux à une députation de huit patriciens accourus d'au delà des Alpes pour lui apporter les compliments passablement déclamatoires de la noblesse romaine. Après avoir parlé en termes magnifiques des grands hommes de l'ancienne république, des Scipion, des Camille, puis des César, l'orateur de la députation avait fait intervenir le Tibre en personne. « Le Tibre, s'était-il écrié, le Tibre, témoin de tant de faits héroïques, de tant d'actions généreuses, lève aujourd'hui le front vers son nouveau génie tutélaire pour que vous lui rendiez sa vieille gloire, que vous seul, sire, pouvez ressusciter et augmenter encore. Justement fier déjà de deux siècles si fameux dans les fastes de l'esprit humain, le Tibre, sous votre heureuse domination,



sous un règne également grand par les arts de la guerre et par ceux de la paix, espère voir renaître sur ses rives un troisième siècle, non pas seulement égal, mais supérieur à ceux des Auguste et des Léon X [1]. » — « Messieurs, avait répondu l'empereur avec une condescendante courtoisie, mon esprit est plein des souvenirs de vos ancêtres. La première fois que je passerai les Alpes, je veux demeurer quelque temps dans votre ville... La France et l'Italie tout entière doivent être dans le même système... D'ailleurs, vous avez besoin d'une main puissante, et j'éprouve une véritable satisfaction à être votre bienfaiteur [2]... » Dans l'exposé des motifs du sénatus-consulte du 17 février 1810 sur la réunion officielle des États romains à l'empire Napoléon laissa percer le même désir de se rendre agréable à ses nouveaux sujets.

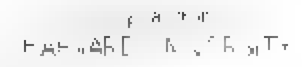
Cette fois, c'était M. Regnault de Saint-Jean-d'Angely qui parlait en son nom au sénat. « Que fera Napoléon, disait l'orateur du gouvernement, de cet ancien patrimoine des césars? L'histoire l'indique,

1. *Supplemento ai documenti relativi alle contestazioni insorte tra la santa sede ed il governo francese*, t. Ier, p. 26.

2. Allocution aux députés des États romains, 16 novembre 1809. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 36, et *Moniteur* du 17 novembre 1809.

la politique le conseille, le génie le décide. L'empereur réparera les fautes de la faiblesse; il rassemblera les parties trop longtemps séparées de l'empire d'Occident; il régnera sur le Tibre comme sur la Seine. Il fera de Rome, naguère chef-lieu d'un petit État, une des capitales du grand empire... Quant à Rome,... cette cité fameuse où vivent tant de souvenirs divers, qui fut le siége de tant de gloire, le théâtre de tant de maux,... sans doute elle a craint un moment de descendre du rang moral où dans ses illusions elle se croyait encore placée. Elle remontera cependant plus haut qu'elle n'a été depuis le dernier des césars. Elle sera la sœur de la ville chérie de Napoléon. Il s'abstint aux premiers jours de sa gloire d'y entrer en vainqueur, il se réserve d'y paraître en père. Il veut y faire une seconde fois placer sur sa tête la couronne de Charlemagne. Il veut que l'héritier de cette couronne porte le titre de *roi de Rome*; qu'un prince y tienne la cour impériale, y exerce un pouvoir protecteur, y répande ses bienfaits, en y renouvelant la splendeur des arts [1]... »

1. Exposé des motifs du sénatus-consulte sur la réunion des États de Rome à l'empire, 17 février 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 222 et suiv.

Napoléon ne s'en tint pas d'ailleurs à de vaines paroles. Sans réaliser tout à fait ce qu'il y avait peut-être d'un peu trop pompeux et de volontairement illusoire dans ces retentissantes promesses, l'empereur ne cessa pourtant jamais, durant les courtes années qui précédèrent la campagne de Russie, de porter sur les départements nouvellement fondés de Rome et du Trasimène ce regard attentif qu'avec une sagacité pénétrante il promenait incessamment jusque sur les parties les plus reculées de son immense empire. Il semble même qu'il ait pris soin de s'occuper avec une prédilection particulière des intérêts de la ville fameuse qu'il n'avait enlevée à ses antiques souverains que pour en faire l'apanage de l'héritier présomptif de sa couronne. En souverain très-ordonné qu'il était, attachant avant tout, avec raison, le plus grand prix à la parfaite régularité des finances, il avait commencé par demander au duc de Gaëte de lui préparer un projet de budget général pour la ville de Rome et pour les États romains. Les instructions de l'empereur donnaient clairement à entendre que, ces provinces étant maintenant devenues sa possession, il ne regarderait plus à faire ce qui serait nécessaire pour en mettre les finances sur le meilleur

pied [1]; « c'était même son intention que les États romains payassent moins d'impôts que le reste de la France [2]. » — « Le pays de Rome excite toute ma sollicitude, » écrit-il une autre fois, le 25 juillet 1810, à M. le comte de Montalivet, en mettant à sa disposition un crédit de 500,000 francs affecté à l'établissement de manufactures et à l'encouragement de la culture du coton. Il désigne en même temps une commission d'ingénieurs et d'agronomes distingués pour aller étudier sur place les moyens d'assainir et de féconder les environs de Rome et les marais pontins [3]. Après tout, la marque la plus signalée de sollicitude que l'empereur ait donnée à l'ancienne ville des papes fut encore le soin qu'il prit d'en confier l'administration au comte de Tournon, esprit sage et modéré, préfet capable et tout disposé à seconder les conciliantes intentions du gouverneur général Miollis.

Il suffit d'avoir passé quelques années à Rome pour

1. Lettre de l'empereur au duc de Gaëte, ministre des finances, 19 décembre 1809. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 80.

2. Note dictée au conseil d'administration des finances, Paris, 22 juillet 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 529.

3. Lettre de l'empereur au comte de Montalivet, ministre de l'intérieur, du 25 juillet 1810. — *Correspondance de Napoleon Ier*, t. XX, p. 536 et 537.

se rendre compte des grands efforts tentés et des notables résultats obtenus par ces deux fonctionnaires, afin de rendre l'occupation française aussi profitable que possible aux populations momentanément placées sous leurs ordres. Nulle inscription pompeuse n'a transmis à la postérité le souvenir des monuments, des routes nouvelles, des travaux de toute sorte commencés et presque achevés sous leur intelligente direction; car, ainsi qu'il arrive d'ordinaire en temps de révolution, ces ouvrages, accomplis dans un but d'utilité publique, furent plus tard attribués par de complaisantes dédicaces au gouvernement restauré qui n'avait eu que le facile honneur d'y mettre tardivement la dernière main. Mais sur les lieux mêmes, les administrés du général Miollis et du comte de Tournon rendaient alors complétement justice aux efficaces efforts de ces deux délégués du gouvernement impérial. C'était chose nouvelle pour des Romains, qui les remplissait d'étonnement non moins que de reconnaissance, d'avoir affaire à des fonctionnaires doués à la fois de tant de lumières, de tant de zèle et de tant d'honnêteté.

Tout aurait donc été pour le mieux, la satisfaction eût été générale, aucun nuage ne serait venu assombrir la situation, si, à Rome autant qu'ailleurs, nous

nous trompons, si, à Rome beaucoup plus vite et plus rudement que partout ailleurs, l'empereur n'eût été destiné à se venir justement heurter contre les obstacles qu'il s'était créés à lui-même par la violente séquestration du saint-père. C'était en effet au sein des provinces soumises de longue date au sceptre séculier de l'évêque de Rome que se trouvaient forcément mêlés ensemble, par la nature même des choses et de la façon la plus inextricable, les deux pouvoirs spirituels et temporels. Dans cet ancien domaine des papes jamais les coutumes et les mœurs des gouvernés n'avaient réagi efficacement contre le pouvoir des gouvernants ecclésiastiques, ni essayé d'établir cette ligne de démarcation, un peu indécise peut-être, qui dans nos temps modernes a presque partout suffi à éviter les trop insupportables inconvénients d'une si dangereuse confusion. Nous avons eu plus d'une occasion de signaler les embarras que son double caractère de souverain et de pontife avait apportés au malheureux Pie VII pendant sa longue querelle avec Napoléon. Depuis qu'il avait pris possession des États du pape, depuis qu'il le détenait prisonnier dans une petite bourgade de son empire, depuis qu'il aspirait ouvertement à s'emparer de la direction religieuse de ses sujets catholiques, et par voie détournée, si

cela devenait un jour possible, de la suprématie sur les catholiques du monde entier, c'était le tour de l'empereur d'hériter des difficultés inhérentes à ce monstrueux mélange de choses aussi contradictoires. Ces difficultés, il les avait trop volontairement prises à son compte pour qu'on puisse le plaindre du tort qu'elles lui ont causé. Peut-être faudrait-il au contraire reconnaître une sorte de justice rétributive, telle qu'en présente souvent l'histoire, dans ce fait que les premiers embarras vraiment sérieux suscités à l'empereur par le gouvernement des affaires religieuses qu'il avait si imprudemment assumé lui vinrent d'abord des anciens États du saint-père.

Ne craignons pas en effet de le répéter, la résistance opposée à ses volontés fut, de la part de ceux qui s'y risquèrent à Rome, une affaire de conscience ecclésiastique, et pas autre chose. De politique, il n'y en avait pas trace chez eux. Politiquement on était plutôt satisfait dans toutes les classes de la société romaine. S'ils souffraient dans leur patriotisme de la présence des soldats étrangers, les patriciens romains étaient bien loin d'être insensibles à l'honneur d'entrer au sénat français, ou d'occuper dans la maison impériale de fort beaux emplois de cour.

Les plus actifs d'entre eux et les hommes distingués du tiers état ressentaient une sorte de satisfaction légitime à se voir pour la première fois appelés à suivre la carrière des fonctions publiques jusqu'alors exclusivement réservées aux membres de l'Église romaine. De la part de l'immense majorité de la population civile, aucune comparaison fâcheuse avec le passé n'était à redouter, et de fait il ne s'éleva guère de plaintes de ce côté, sinon peut-être chez quelques sauvages habitants des montagnes qui entourent la campagne romaine et parmi les vagabonds de la cité éternelle, qui avaient les uns et les autres grand'peine à prendre leur parti du lourd fardeau de la conscription militaire. Mais les griefs des classes inférieures, plutôt ressentis qu'exprimés, dénués de tout ensemble, et qui d'ailleurs ne revêtirent jamais l'aspect d'une résistance ouverte, n'étaient pas de nature à faire obstacle à la consolidation du nouveau régime qui était en train de s'établir à Rome.

Ainsi que nous l'avons indiqué, l'opposition surgit d'un autre côté, opposition latente, sourde, à peu près insaisissable, et par cela même destinée à devenir pour l'empereur infiniment plus incommode. Sortie tout entière des rangs du clergé, cette op-

position ne fut pas d'ailleurs, ainsi qu'on serait à première vue tenté de le croire et comme Napoléon ne manqua point sans doute de se le persuader à lui-même, le résultat d'une entente préalablement établie et d'un plan savamment concerté. Rien de semblable n'avait en réalité eu lieu. Il ne s'agissait à aucun degré d'une vaste conspiration dont les membres du sacré-collége auraient été les premiers organisateurs, qui, passant tout ourdie de leurs mains dans celles des évêques, puis des curés de paroisses, aurait, de ramifications en ramifications, enserré dans ses réseaux multiples les plus humbles dignitaires de la hiérarchie sacrée et jusqu'aux plus obscurs adhérents du malheureux prisonnier de Savone. Il s'en faut de beaucoup que les choses se soient ainsi passées. De machinations, de trames, de complots, il n'y en avait pas la moindre trace. Qui donc aurait osé y songer parmi les prêtres de Rome? Ils avaient infiniment trop peur des autorités françaises qui étaient là tout près, vigilantes et sévères, et de Napoléon qu'ils entrevoyaient derrière elles plus terrible encore dans son redoutable éloignement. C'était plus que des machinations ordinaires, plus que des trames vaines, plus que des complots misérables, qui se dressaient ainsi dans l'ombre et

dans le silence, mais avec une invincible énergie de résistance contre les autorités françaises et contre Napoléon; c'était la force même des choses et les conséquences inévitables d'une situation donnée.

Tâchons de bien expliquer cette situation. Lorsque, dans nos sociétés modernes, un régime politique en remplace un autre, il est rare que cette révolution, si radicale et si soudaine qu'elle ait été, entraine un renouvellement immédiat et complet de tout le personnel gouvernemental. Le plus souvent, l'art du pouvoir nouveau consiste, au contraire, non-seulement à conserver presque tous les rouages de l'ancienne administration, mais aussi à maintenir autant qu'il peut à leurs postes, quand ils ne s'y sont pas trop compromis, les fonctionnaires ayant occupé des situations considérables sous l'état de choses antérieur. Rien de semblable n'avait été possible après l'enlèvement du pape. La consulte romaine, quand même elle n'eût pas été composée des adversaires les plus déclarés du clergé, n'était point maîtresse de transiger, si peu que ce fût, avec les cardinaux et les prélats qu'elle était en train de dépouiller de toutes leurs attributions politiques; ses avances, si elle eût jugé à propos d'en faire, auraient même été infailliblement repoussées.

Il n'en était pas en effet des dignitaires de l'Église romaine ayant pris part aux affaires du saint-siége comme des fonctionnaires de tout autre gouvernement déchu. A leurs yeux, le pape violemment arraché de son palais du Quirinal, n'apparaissait pas uniquement comme le légitime souverain injustement dépossédé par de violents usurpateurs de sa royauté temporelle; il représentait pour eux le vicaire du Christ sur la terre, le chef spirituel de leur foi, odieusement entravé dans l'accomplissement de sa mission divine. La déchéance de Pie VII, la prise de possession de ses États, sa captivité à Savone ne constituaient pas seulement une série d'usurpations criminelles suivant les lois humaines, c'était la violation des commandements divins, c'étaient autant d'actes profondément sacriléges. Ceux qui les avaient commis s'étaient placés d'eux-mêmes hors de la communion chrétienne. L'interdit avait été lancé contre eux. Nulle obéissance ne leur était due; il n'était point licite d'entretenir avec eux la moindre relation.

Afficher en public de pareils sentiments n'aurait été toutefois conforme ni à la modération ecclésiastique ni à la prudence italienne. Les cardinaux et les prélats romains demeurés les plus dévoués à la cause du saint-père étaient d'ailleurs bien éloignés de vouloir

faire inutilement parade de leur compromettante fidélité. Satisfaits d'être laissés à l'écart, la plupart n'auraient pas demandé mieux que de vivre obscurément à Rome en gardant le plus profond silence sur leur secrète opposition. Cette liberté, à laquelle ils auraient attaché le plus grand prix, leur fut, à leur grand regret, bientôt ravie par suite d'instructions envoyées de Paris au général Miollis. Avec cette merveilleuse promptitude d'esprit qui lui faisait parfaitement deviner à distance les choses qui se passaient loin de ses yeux et se rendre un compte très-précis des obstacles qui pouvaient le plus nuire au succès de ses desseins, l'empereur, à Schœnbrunn même, avait pressenti ce qu'il y aurait de dangereux pour lui à laisser, après l'enlèvement du pape, les membres du sacré-collége assister, oisifs et mécontents, à l'organisation du nouvel ordre de choses qu'il se proposait d'établir à Rome. Il avait donc à la fois résolu de faire effort pour les attacher à sa personne en leur attribuant un généreux traitement, et dans tous les cas de les soustraire de gré ou de force à ce milieu romain, sur lequel il était à craindre qu'ils n'exerçassent à son détriment quelque fâcheuse influence. Ses résolutions ne furent pas d'ailleurs arrêtées à la légère. Elles avaient toutes été discutées dans une correspondance fort détaillée

que Napoléon entretint d'Allemagne avec son ministre des cultes.

Vers le milieu de septembre 1809, peu de temps après l'arrivée de Pie VII à Savone, M. Bigot de Préameneu avait, sur son invitation, fait parvenir à l'empereur une note rédigée avec son exactitude accoutumée, par laquelle il lui donnait les informations les plus précises sur le personnel et sur la résidence actuelle des cardinaux italiens. Il les divise en deux séries distinctes : l'une des cardinaux nés dans l'empire, et par conséquent sujets de Sa Majesté, l'autre des cardinaux nés hors des frontières actuelles de l'empire. « Je vais sur-le-champ m'occuper, ajoutait ensuite M. Bigot de Préameneu, de prendre des renseignements sur les chefs d'ordre qui viennent à Paris, tant pour savoir l'espèce de traitement qu'il convient de leur faire que pour faire connaître à Votre Majesté leurs qualités, leurs opinions, en un mot ce que c'est[1]. » Napoléon, tout occupé qu'il fût alors des laborieuses négociations qui suivirent l'armistice de Znaïm, trouva le temps de répondre immédiatement à M. Bigot. Le 23 septembre 1809, à un mo-

1. Lettre de M. le comte Bigot de Préameneu à l'empereur, 15 septembre 1809.

ment où la paix était encore bien loin d'être conclue avec l'Autriche, le jour même où il adressait à son futur beau-père, l'empereur François, une lettre passablement cassante et dédaigneuse, de la même plume avec laquelle il venait d'écrire au comte Maret un assez singulier billet, dans lequel il se vantait d'être maintenant *non moins apostolique et plus chrétien* que son auguste correspondant, l'ancien empereur d'Allemagne[1], Napoléon faisait savoir à M. Bigot de Préameneu « qu'il approuvait de commencer par faire venir d'abord à Paris les cardinaux français. Ce premier pas fait, on verrait, disait-il, ce qu'il serait convenable de faire pour les cardinaux du royaume d'Italie[2]. » Le lendemain, les yeux toujours tournés vers Rome, il écrivait de nouveau à son ministre des cultes afin qu'il lui fît un rapport sur cette question : Qu'est-ce qui constitue les secrétaireries papales pour l'exercice du gouvernement spirituel de l'Église?

1. Voyez le billet de l'empereur au comte Maret, secrétaire d'État, et le projet de lettre à l'empereur d'Autriche, Schœnbrunn, 23 septembre 1809. — *Correspondance de l'empereur Napoléon Ier*, t. XIX, p. 491.

2. Lettre de l'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, Schœnbrunn, 23 septembre 1809. Cette lettre n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

Quels sont les individus qui la composent? comment sont-ils? où sont-ils? Prenez des renseignements et rendez m'en compte, afin que je prenne une résolution[1]. »

Nous avons déjà dit quelle fut la résolution définitive de l'empereur à l'égard des membres du sacré-collége. Nos lecteurs se souviennent sans doute qu'à peine rentré en France après le traité de paix signé à Vienne, le 14 octobre 1809, Napoléon n'avait rien eu de plus pressé que de faire arriver en grande hâte à Paris, non-seulement les cardinaux qu'il appelait français parce qu'ils étaient nés dans les provinces maintenant annexées à son empire, mais encore tous ceux du royaume d'Italie. Un très-petit nombre de dispenses avait été assez difficilement accordé à quelques vieillards infirmes et presque moribonds pour lesquels ce voyage avait été reconnu matériellement impossible. Nous avons eu occasion de raconter comment, à l'exception du cardinal Consalvi, ces grands dignitaires de l'Église romaine avaient, sans de trop vives répugnances, accepté de toucher sur les fonds

1. Lettre de l'empereur au comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, Schœnbrunn, 24 septembre 1809. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XIX, p. 506.





du trésor impérial un traitement égal à celui de leurs collègues, les cardinaux d'origine française. Nous avons même dû noter en passant la surprise involontaire qu'avait éprouvée l'ancien secrétaire d'État et l'ami intime de Pie VII en voyant ces conseillers naturels du souverain pontife se mêler un peu trop volontiers, suivant lui, aux fêtes de la cour impériale, et mener, au milieu de la brillante société parisienne, une vie qui ne laissait pas que de contraster assez étrangement avec celle qui était alors imposée au malheureux prisonnier de Savone.

Peut-être la complaisance toute méridionale qui les avait portés à s'accommoder si vite et si aisément aux conditions extérieures de leur nouvelle existence avait-elle contribué à tromper Napoléon sur la véritable nature de leurs secrètes dispositions. Le fait est qu'il ne se donna guère la peine de faire entre eux aucune différence. Les ayant tous vus réunis autour de son trône également craintifs et unanimement respectueux, l'idée ne lui était même pas venue qu'il y en eût dans le nombre d'assez osés pour s'opposer jamais, par motifs de conscience, à ses volontés clairement manifestées. Le refus signifié par écrit de tenter sous ses auspices aucune démarche collective auprès de leur chef captif l'avait jeté dans une pre-

mière et violente surprise ; son indignation, ses emportements et ses rigueurs n'avaient plus connu de bornes alors que, par des scrupules du même genre, la moitié des cardinaux italiens présents à Paris (treize contre quatorze) avaient refusé d'assister à la cérémonie religieuse de son mariage avec l'impératrice Marie-Louise. Pareille déception, moins publique, il est vrai, beaucoup moins retentissante, mais non moins significative, l'attendait à Rome, et cette fois encore motivée par son mépris affiché, parlons plus exactement, par son incurable ignorance des délicats mobiles de la conscience religieuse.

L'empereur, également désireux de mettre sous son influence la notable portion du clergé italien qu'il avait dû nécessairement laisser en grande partie dans les anciens États pontificaux, et non moins soucieux de se rendre maître de l'esprit des prélats romains que de celui des cardinaux, avait pris ses dispositions en conséquence. Le général Miollis était muni à Rome des mêmes instructions que M. le comte Bigot de Préameneu à Paris, et comme lui il avait à sa disposition un assez large crédit destiné à subvenir aux besoins des anciens fonctionnaires ecclésiastiques du gouvernement pontifical qui auraient recours à sa munificence. Mais si la tâche était la même de l'un

et de l'autre côté des Alpes, le résultat en fut tout différent. C'était grâce à son adresse, à ses infinis ménagements, par suite surtout de la sincère bienveillance qu'il ressentait pour eux, que le ministre des cultes était parvenu à faire accepter aux cardinaux romains un traitement qu'il avait eu l'art de leur présenter, et que la plupart considéraient de bonne foi peut-être, comme le juste remboursement de leurs dépenses de voyage, et comme une naturelle indemnité pour les frais de leur entretien dans une ville étrangère.

A Rome, la situation ne se présentant pas sous cet aspect, les choses s'y passèrent tout autrement. Soit, en effet, que le général Miollis, malgré son esprit conciliant et sa modération accoutumée, ait agi en cette occasion plus en militaire qu'en diplomate, soit qu'il fût moins malaisé de contrarier l'empereur à ceux qui étaient placés loin de lui, qu'à ceux qui résidaient à sa propre cour et sous le coup de sa redoutable main, soit enfin que l'indépendance de caractère (ce qui s'est vu ailleurs que dans les rangs du clergé) n'ait rien à voir avec l'élévation du grade, toujours est-il qu'à Rome les employés secondaires de l'ancien gouvernement pontifical ne voulurent point suivre l'exemple qui leur avait été

donné de Paris par les cardinaux, c'est-à-dire par les chefs les plus éminents de la hiérarchie ecclésiastique. Au 17 mars 1810, huit mois après qu'il avait ordonné l'enlèvement de Pie VII au Quirinal, le général Miollis était obligé de convenir qu'il avait complétement échoué dans sa mission. Pas un des anciens serviteurs du saint-père n'avait voulu accepter une obole de sa main. C'est en vain qu'il avait fait ouvrir des crédits mensuels pour les traitements des membres de la maison du pape et des premiers dignitaires de la cour de Rome : « Ils ont évité de les toucher, écrit-il assez piteusement à M. Bigot de Préameneu ; on leur a dit de se faire inscrire pour leur paye ; ils sont restés également passifs et paraissent recevoir de l'argent par des voies particulières [1]. »

Refuser obstinément ses bienfaits, et, ce qui était plus grave encore, accepter les secours qui leur arrivaient par un canal mystérieux et probablement hostile, c'étaient là autant de crimes irrémissibles aux yeux de l'empereur. Mais les moyens ne lui faisaient pas défaut pour tirer vengeance d'une opposition d'autant plus insupportable qu'elle était toute

1. Lettre du général Miollis au ministre des cultes, 17 mars 1810.





morale et purement passive. Il ne permettrait à personne, et à des ecclésiastiques devenus ses sujets moins qu'à qui que ce soit, de se dérober ainsi à l'empire qu'il entendait exercer non pas seulement sur les faits extérieurs, mais sur l'âme même et les sentiments les plus intimes de tous ceux qui étaient rangés sous ses lois. On ne tarderait pas à s'apercevoir qu'il avait à sa disposition les armes les plus diverses, propres à atteindre également toute sorte de rebelles. Malheureusement pour eux, et malheureusement aussi pour Napoléon, celles qu'il se proposait en ce moment de tourner contre le clergé récalcitrant des anciens États romains étaient d'une double nature, relevant plutôt du pouvoir spirituel que de la puissance temporelle. Malgré ses prétentions de fraîche date, le maniement délicat n'en était pas encore aussi familier à l'empereur que l'avait été de tout temps l'emploi des formidables engins de guerre qui l'avaient jusqu'alors aidé à triompher de tous ses adversaires.

Dans cette lutte d'un genre si nouveau pour lui, Napoléon ne devait plus désormais atteindre l'ennemi qu'en se blessant des coups frappés par ses propres mains. Les blessures qu'il reçut de l'autre côté des Alpes ne furent pas encore bien dangereuses. Mais engagée à propos des mêmes questions, poursuivie par

les mêmes procédés, aboutissant aux mêmes résultats, la querelle religieuse de l'empereur avec le clergé romain est pour ainsi dire le prélude de celle qu'il a plus tard portée devant le concile national de 1811. C'est pourquoi, avant de parler des affaires intérieures de l'Église de France, il convient d'abord de rendre compte de ce qui s'était passé à ce sujet en Italie.

CHAPITRE XL.

DIFFICULTÉS RELIGIEUSES A ROME.

L'enseignement des quatre propositions de l'Église gallicane soulève beaucoup d'objections au sein du clergé italien. — La suppression d'un certain nombre de siéges épiscopaux envenime la situation. — L'empereur veut réduire à quatre le nombre des évêques des États romains. — Langage qu'il tient publiquement aux prêtres de la Hollande et de la Belgique. — Il fait arrêter et conduire en France par des gendarmes les évêques, les chanoines et les curés italiens qui refusent le serment. — Les assertions des Mémoires de Napoléon, relativement au nombre des ecclésiastiques arrêtés pendant l'Empire, démenties par sa propre correspondance.

Ce ne fut point de propos délibéré, par suite d'un système préconçu, que l'empereur s'empara du gouvernement des affaires religieuses dans les anciens États pontificaux. Il y fut graduellement conduit par son goût naturel de domination aussi bien que par les nécessités de la situation qu'il avait créée de ses mains sur les bords du Tibre. Le pape une fois enlevé de Rome, les autorités françaises, succédant à un régime où les dépositaires un peu élevés de la puissance temporelle étaient tous ecclésiastiques,



avaient été obligées de se prononcer souverainement presque chaque jour sur une foule de matières d'un caractère mixte, quand elles n'étaient pas, comme il n'arrivait que trop souvent, exclusivement spirituelles. Dans les cas embarrassants, le général Miollis, s'il n'avait pas reçu d'avance les ordres directs de son maître, ne manquait pas de les solliciter par écrit. Napoléon se trouvait donc hériter ainsi forcément des récents embarras du malheureux Pie VII. Sur lui retombaient maintenant les ennuis et les charges qui, à Rome, résultaient de la confusion traditionnelle des deux pouvoirs. Les premières mesures émanées de l'initiative impériale, quoique inspirées par une façon toute moderne et plutôt philosophique d'envisager les choses de la religion, n'avaient pas d'ailleurs en elles-mêmes une grande gravité. L'empereur, à peine en possession des États romains, avait été frappé de ce qu'il y aurait d'étrange à ce que le gouvernement dont il était le chef continuât à recevoir comme par le passé certaines redevances qui, sous le régime antérieur, venaient tout naturellement grossir le trésor pontifical. « A quelque prix que ce soit, je ne veux pas, écrivait-il le 13 août 1809 à M. Bigot de Préameneu, qu'on paye rien à Rome pour l'expédition de bulles,

dispenses, etc... C'est une profanation des choses sacrées[1]. » Cette décision, raisonnable en elle-même, n'avait rien qui excédât les droits du pouvoir civil. En tout cas, elle ne faisait de tort qu'à ses propres finances. Il n'en était peut-être pas tout à fait ainsi d'une autre résolution prise par l'empereur le 18 janvier 1810. Il lui répugnait beaucoup de voir célébrer en Italie la fête de Grégoire VII et de laisser figurer, de l'autre côté des monts, au calendrier des saints un pontife qu'à Paris, dans ses harangues officielles, il ne cessait d'anathématiser à tout propos. Cette contradiction ne devait plus subsister. « Le ministre des cultes a-t-il fait une circulaire aux évêques, écrit-il le 15 janvier, pour leur ordonner de supprimer la prière de Grégoire VII et de substituer une autre fête à celle de ce saint que l'Église gallicane ne peut reconnaître[2]? » Supprimer par décret des prières, abolir par simple circulaire la fête des saints qui lui déplaisaient, c'était là, s'il en fut, besogne de pontife. Cependant il y avait tant de fêtes

1. Lettre de l'empereur au comte Bigot de Préameneu, Schœnbrunn, 13 août 1809. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XIX, p. 338.

2. Note dictée par l'empereur au conseil des ministres, le 18 janvier 1810. —Cette note n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoleon Ier*.

religieuses à Rome et si grande abondance de saints de l'autre côté des Alpes, que les Italiens ne songèrent pas à se plaindre beaucoup de ce qu'on ne leur permettait plus de se placer sous la protection particulière de Grégoire VII. Il ne paraît pas non plus que les ecclésiastiques romains, si respectée et si populaire que fût restée parmi eux sa mémoire, aient trouvé trop mauvais qu'on leur interdît de célébrer désormais en chaire les mérites d'un pape dont les exemples étaient, dans les circonstances présentes, devenus tellement hors de saison. Une certaine émotion accueillit au contraire à Rome et dans toute l'Italie le décret du 25 fevrier 1810, qui établissait comme loi générale de l'empire l'édit de Louis XIV et la déclaration de 1682 du clergé français[1]. Jamais, on le sait, les quatre propositions auxquelles est attaché le nom de Bossuet n'avaient été admises par le saint-siége. S'il ne les avait pas dogmatiquement condamnées, il les avait toujours combattues de toutes ses forces. La controverse engagée à ce sujet depuis plus d'un siècle avait partagé en deux camps presque hostiles l'Église romaine et l'Église gallicane. De l'un et de l'autre côté, l'animation avait

1. *Moniteur de l'Empire*, 1er mars 1810.




été extrême, et comme c'est le propre de tous les débats, particulièrement des discussions religieuses, non-seulement de confirmer chacun dans son opinion, mais de grossir démesurément l'importance des points en litige, peu s'en fallait qu'aux yeux des exagérés de l'école ultramontaine la déclaration de 1682 ne passât pour suspecte d'hérésie. Pour les évêques et les théologiens des États pontificaux, quel trouble de conscience d'être tout à coup obligés de professer et d'enseigner publiquement les quatre propositions de Bossuet, si constamment repoussées par les canonistes du Vatican! La plupart ne subirent point sans frémir cette pénible épreuve. Elle n'était rien cependant en comparaison de celle qui les attendait, et qui allait ébranler, jusque dans ses fondements mêmes, l'institution catholique.

Il suffisait d'avoir tant soit peu réfléchi aux conséquences des derniers événements qui s'étaient passés à Rome pour avoir compris à l'avance qu'une crise religieuse plus ou moins prochaine, mais très-grave, devait inévitablement éclater dans l'empire français à propos de la nomination des évêques. Le concordat, qui avait réglé le mode de recrutement de l'épiscopat, avait en effet supposé le maintien paisible d'un état de choses dont en réalité il ne restait pres-

que rien. En vertu de l'article 5 du traité, la nomination aux évêchés vacants appartenait à l'empereur; au pape revenait le droit d'instituer canoniquement les titulaires. Pour que ce compromis, si délicat de sa nature, reçût son entier accomplissement, il fallait, à la fois, que les contractants restassent ensemble sur le pied d'un suffisant accord, et chacun, par rapport à l'autre, dans une véritable indépendance. Ces deux conditions avaient complétement disparu, et l'action d'un rouage si essentiel au fonctionnement régulier des affaires ecclésiastiques se trouvait momentanément arrêtée. On pouvait même aisément prévoir l'instant où l'accord ne venant pas à se rétablir entre les deux antagonistes, et Pie VII continuant à refuser d'instituer canoniquement les prêtres désignés par Napoléon, le recrutement de l'épiscopat et par conséquent celui du clergé lui-même deviendraient impossibles dans tous les pays catholiques soumis aux lois du chef de l'empire. Cependant une distinction est à faire. Quand bientôt nous aurons à nous occuper particulièrement des affaires religieuses de France, nous verrons que le nombre des siéges épiscopaux vacants dans les diocèses qui composaient l'ancienne Église gallicane était déjà devenu assez considérable en 1810. La nécessité d'y

pourvoir était véritablement urgente. En cherchant les moyens de disposer seul et à son gré de la nomination aux évêchés qui faisaient partie de l'ancien territoire français, Napoléon ne cédait donc pas tout à fait à une pure fantaisie de despote. L'intention d'agir à lui seul dans une affaire d'une nature aussi essentiellement religieuse constituait un acte d'intrusion véritable et aussi fâcheuse, suivant nous, qu'elle était violente ; mais il pouvait alléguer, sinon pour excuse, au moins pour explication de sa conduite, des motifs de nécessité et l'apparence d'un droit, tout au moins d'un demi-droit. Rien de semblable à l'égard des anciens États pontificaux. Dans les nouveaux départements de Rome et du Trasimène (c'était l'empereur lui-même qui le proclamait) le nombre des siéges épiscopaux dépassait de beaucoup les besoins des fidèles. Il n'était nullement nécessaire de procéder à de nouvelles nominations. Était-il indispensable de détruire les évêchés existants? était-il opportun et par conséquent politique de créer une nouvelle circonscription des diocèses? En tout cas, le pouvoir civil, à lui tout seul, en avait-il le droit? Ce sont là autant de questions que l'empereur, en son bon temps, n'aurait pas laissé poser devant lui, ou, pour mieux dire, il se les était déjà posées à lui-même, et déjà



il les avait résolues dans un sens diamétralement opposé à celui que la passion lui dictait en ce moment. En 1801, le premier consul avait aboli en France tous les diocèses existants; mais cette mesure, qui fut alors d'une si difficile exécution, avait été accomplie d'accord avec Pie VII et par l'intermédiaire de Pie VII. Ce fut dans les conférences qui précédèrent la signature du concordat que Napoléon prononça ces paroles, insérées depuis dans ses Mémoires : « Si le pape n'avait pas existé, il eût fallu le créer pour cette occasion, comme les consuls romains faisaient un dictateur dans les circonstances difficiles [1]. »

Comment l'homme qui avait été si raisonnable en 1801, et qui prenait encore plaisir à s'en vanter à Sainte-Hélène, a-t-il été en 1810 assez imprudent pour vouloir destituer à sa convenance les évêques des départements de Rome et du Trasimène, pour prétendre bouleverser à son gré de fond en comble la circonscription épiscopale des anciens États du saint-siége, et pour essayer enfin de faire à Rome, sans le pape et contre le pape, ce que dans son propre

1. *Mémoires de Napoléon*, édition de 1830. — *Notes et Mélanges*, t. III, p. 196.

royaume il avait si bien compris ne pouvoir faire que d'accord avec le souverain pontife? Hélas! la fortune, qui lui avait prodigué tant de faveurs, s'était comme vengée de l'excès de ses complaisances en retirant à ce prodigieux génie quelques-unes de ses plus précieuses qualités, et celles-là mêmes qu'il avait jadis possédées au degré le plus éminent. Depuis que tout lui avait réussi, l'empereur dédaignait de tenir compte des obstacles, assuré qu'il croyait être de les briser toujours sous ses pieds. Peut-être n'avait-il en réalité perdu aucune de ses facultés; mais, bercé par le succès, il avait laissé son imagination, toujours portée au grandiose, errer dans le vague, sans prendre désormais la peine de regarder aux détails et à la complexité des choses humaines. Cette orgueilleuse insouciance, dans laquelle il entrait autant de mépris des autres que de confiance en lui-même, n'était d'ailleurs mêlée d'aucune inclination à la paresse. Son corps et son esprit avaient gardé toute leur activité. D'affaiblissement dans les dons qui avaient fait de lui le premier homme de son temps, il n'y avait aucune trace; mais il ne faisait plus de ces dons merveilleux le même usage que par le passé. Soit négligence, soit ennui, soit infatuation toujours croissante de lui-même, soit par tous

ces motifs réunis, il mettait dans ses façons d'agir une sorte de laisser aller et de fantaisie capricieuse. On vit se produire de 1810 à 1812 dans sa conduite politique une espèce de transformation assez pareille à celle que ses généraux remarquèrent plus tard dans ses combinaisons militaires durant les campagnes d'Allemagne et de Russie. Ses manœuvres de cette époque, certes toujours habiles, étaient devenues démesurément gigantesques, et par cela même beaucoup moins étudiées et moins parfaites qu'autrefois dans les détails. La conception de ses plans de campagne était encore très-heureuse, mais l'exécution laissait beaucoup à désirer par suite de l'exagération du but qu'il se proposait d'atteindre et de l'immensité des opérations qu'il s'était données à conduire. On sentait qu'à manier à la fois tant et de si grandes masses, l'ancien vainqueur de Marengo, d'Austerlitz et de Wagram avait fini par se gâter un peu la main. Chose bizarre et vraiment digne de remarque, ce fut la conclusion du mariage autrichien et sa confiance, d'ailleurs mal fondée, dans l'allié qu'il croyait s'être procuré de l'autre côté du Rhin qui portèrent l'empereur à donner à ses opérations contre la Russie une extension si extraordinaire; et ce fut cette même confiance dans la seule cour de

l'Europe ayant encore pied en Italie et de tout temps protectrice du saint-siége qui décida le gendre du très-catholique souverain de l'Autriche à ne plus garder aucun ménagement envers le clergé des États pontificaux. Étrange complication des affaires humaines! le lien de famille récemment noué entre l'ancien empereur d'Allemagne et le nouvel empereur d'Occident allait justement servir de signal à la ruine totale et au complet bouleversement de l'état de choses que notre clergé français ne cesse point de se complaire à nommer encore la grande œuvre de Charlemagne.

Aussi longtemps en effet que son mariage avec Marie-Louise n'avait pas été chose faite et conclue, l'empereur, quoique décidé à mettre la main dans les affaires spirituelles des nouveaux départements de Rome et du Trasimène, avait gardé une certaine réserve; quelques jours après son mariage il s'en affranchit absolument. A peine eut-il acquis la certitude que la complaisante Autriche ne lui ferait pas obstacle, et serait même, comme nous le raconterons bientôt, disposée à entrer dans son jeu, que de Compiègne, où il était aller passer sa lune de miel avec Marie-Louise, Napoléon écrivit à son ministre des cultes afin d'arrêter des mesures désormais décisives et

qui ne permettaient plus de douter de ses desseins.

« Sa Majesté désire que le ministre des cultes rédige sur les affaires du clergé des dispositions générales et complètes où il n'y aura pas seulement des principes arrêtés, mais où l'on comprendra même toutes les mesures de détail qu'il convient d'adopter. Ce ne sera pas, à proprement parler, un décret, puisqu'il n'aura pas force d'exécution, qu'il ne sera pas remis en minute à la secrétairerie d'État, qu'il ne sera pas expédié et qu'il restera entre les mains du ministre. Dans ces dispositions générales, on détaillera par titres toutes les mesures qu'on pourrait être dans le cas de prendre; on établira les choses *comme elles devraient être et d'une manière absolue, comme s'il n'y avait point de pape*, et sans avoir égard ni aux circonstances du moment, ni à des considérations quelconques... Lorsqu'on jugera qu'il convient d'exécuter quelques parties de ces dispositions, elles seront converties en décret, et l'on arrivera successivement au développement du système complet. Ainsi on ne sera plus fatigué par des rapports successifs; mais chaque fois qu'il y aura une mesure à prendre, le ministre rappellera ce qui est fait et ce qui reste à faire. Ces dispositions générales doivent se divi-

ser par territoires et par ordre de matières... [1] »

Suivait, après l'énumération de ce qu'il y aurait à exécuter en Piémont, en Ligurie, dans les États de Parme et de Plaisance, un paragraphe qui concernait particulièrement les États romains.

« Le ministre des cultes est invité, continuait l'empereur, à traiter cette question : quels sont les moyens à prendre pour effectuer la réduction des évêchés, en restant le plus possible dans l'esprit de l'Église, soit en ne supprimant pas les diocèses, mais en les réunissant, soit en faisant précéder la réduction d'une déclaration portant qu'il ne doit y avoir que tel nombre d'évêchés, qu'il est de principe qu'en matière de circonscription, si la puissance ecclésiastique est nécessaire, l'intervention de la puissance civile n'est pas moins indispensable? On doit trouver dans les règles de l'Église que telle population, telle étendue de territoire est nécessaire pour l'établissement d'un évêché. Il est très-probable qu'on trouvera quelque chose à cet égard dans la doctrine des conciles.

« Il convient d'écrire à la consulte de Rome de

1. Notes pour le ministre des cultes, Compiègne, 15 avril 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 288.

prendre les dispositions suivantes : quinze jours après la publication de l'arrêté de la consulte, tous les prêtres séculiers, tous les religieux et toutes les religieuses étrangers à Rome se retireront dans leur pays natal. Aussitôt qu'ils seront partis, la consulte fera prêter le serment, en commençant par les évêques [1]. »

Ainsi le parti de l'empereur était pris, et comme il était dans sa nature, une fois décidé, de tenir rigoureusement la main à l'accomplissement de ce qu'il avait résolu, il ne manqua pas de revenir souvent à la charge. On dirait même, à voir son insistance, qu'assuré d'être en définitive ponctuellement obéi, il craint de n'être pas entièrement approuvé, et qu'il doute un peu du zèle de ceux qui, à Paris comme à Rome, doivent être chargés de l'exécution de ses volontés. Durant le voyage entrepris dans le Brabant avec sa jeune épouse au printemps de 1810, Napoléon ne cesse d'écrire à son ministre des cultes des lettres où respire, au lieu de la facile indulgence qui aurait été si naturelle de la part de l'heureux souverain à qui tout souriait en ce moment, un ton d'amertume et de rudesse.

« Donnez ordre, écrit-il de Bar-le-Duc, où la

1. Notes au ministre des cultes, Compiègne, 15 avril 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 289.





population catholique lui avait fait un gracieux accueil, donnez ordre que conformément à nos lois il ne soit plus consacré aucun prêtre dans les deux départements de Rome et du Trasimène sans ma permission. Prescrivez aux préfets, sous-préfets et maires de tenir la main à l'exécution de cet ordre. Donnez ordre que tous les prêtres séculiers, religieux ou religieuses étrangers à la ville de Rome retournent dans la commune où ils sont nés. Donnez ordre à la consulte de faire prêter serment à tous les évêques, d'envoyer en France ceux qui s'y refuseraient, et de faire mettre le séquestre sur leurs biens... Il faut que ces mesures précèdent de quinze jours le décret qui supprime toutes les corporations religieuses, qui vous sera expédié par le secrétaire d'État. Mandez à la consulte que, des siéges existants, plusieurs sont vacants par les démissions données à Paris par les cardinaux titulaires (les cardinaux noirs), que probablement un grand nombre va vaquer par le refus que feront les titulaires de prêter serment, que je n'attache pas d'importance à ce qu'ils prêtent tous serment, ne voulant conserver dans les deux départements que trois évêchés ou quatre au plus[1]... »

1. Lettre de l'Empereur Napoléon au comte Bigot de Préameneu,




De Berg-op-Zoom, trois jours après, il expédie à son ministre des cultes de nouvelles prescriptions encore plus rigoureuses, dictées pendant les courts instants de loisir que lui laissent les fêtes continuelles qui signalent sa présence et celle de l'impératrice.

« Vous recevrez un décret par lequel j'ordonne qu'au 15 juin tous les ordres religieux soient détruits dans les départements de Rome et du Trasimène... Je suppose que tous les prêtres auront, à l'heure qu'il est, prêté serment ou auront été dirigés sur la route de France, sans hésitation, que tous les évêques, curés, vicaires, chanoines, auront prêté serment ou seront sur la route de France, que les biens des chanoines, chapitres, évêques, qui n'auraient pas prêté serment, ont été saisis par l'enregistrement. Quant aux évêques, il faut qu'on saisisse non-seulement leurs biens ecclésiastiques, mais aussi leurs biens patrimoniaux. Rédigez un décret conçu à peu près dans les termes suivants : « Considérant que dans l'empire il y a des évêchés qui ont un million d'habitants tandis que dans les départements de Rome et du Trasimène, qui n'ont que 800,000 habitants, il y a trente évêchés, etc.

ministre des cultes, Bar-le-Duc, 7 mai 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 330.





Titre Ier. Des évêchés. Tel et tel évêché est supprimé et réuni; tel et tel chapitre est supprimé. Il n'en sera conservé qu'un seul par cathédrale, composé de tant de membres, de même pour les séminaires, etc... *Titre II. Des paroisses.* Il ne restera que tant de paroisses à Rome; telles et telles sont conservées. » Il me semble que vingt paroisses sont suffisantes[1]. »

Un mois plus tard, revenu à Saint-Cloud, l'empereur traite encore avec son ministre des cultes le sujet qui lui tient si fort à cœur. Il a médité tous les détails de son plan, et après y avoir mûrement réfléchi, « il approuve que la consulte, avant de faire prêter serment aux curés, attende l'arrivée des troupes, la suppression des couvents et celle des évêchés dont les évêques n'auront pas prêté le serment, et qu'elle fasse préalablement l'opération à l'égard des chapitres des villes et des campagnes. » L'avantage qui le frappe dans cette combinaison, c'est que, si on commençait, comme on l'avait d'abord proposé, par une nouvelle circonscription des cures dans les diocèses, cette manière d'arriver au but ne produirait pas les mêmes effets.

1. Lettre de l'empereur au comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, Berg-op-Zoom, 9 mai 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 337.





« Il faut donc, dit-il, adopter l'inverse de la proposition, commencer non par organiser et par réduire, mais par demander le serment aux curés de Rome, et montrer à l'égard de ceux qui ne le prêteraient pas que la suppression est une conséquence de la rébellion. Il y a quatre-vingt paroisses à Rome; vingt paroisses doivent suffire. On connaît mal les prêtres d'Italie et de Rome, continuait assez dédaigneusement l'empereur, ou l'on ne doit pas douter que l'on ne trouve au moins vingt prêtres, soit curés, soit ecclésiastiques, qui prêtent le serment. Il convient de bien établir par les conversations, par les explications de toute nature et même par des articles dans les journaux de Rome que les mesures que l'on prendra seront uniquement le résultat de la rébellion, et que son effet certain sera l'envoi des prêtres en France, la suppression des bénéfices et la vente des biens au moyen des rescriptions, qui seront employées au payement de la dette publique... Un mois est de peu d'importance pour de si graves opérations, mais il faut s'arranger de manière qu'au mois de septembre tout ce qui concerne le clergé soit terminé dans les États romains, que les mauvais prêtres soient envoyés en France, et le sort des autres amélioré. On n'aurait pas tenté ces changements il y a neuf mois;

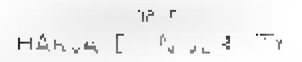
il faut profiter du moment où l'on a la paix partout, et où rien ne peut embarrasser, pour finir toutes ces affaires[1]. »

Après cette note dictée par l'empereur pour servir de programme à son ministre des cultes, il devient facile de voir clair dans ses projets. Cependant, comme s'il craignait de ne s'être pas encore suffisamment expliqué, et redoutant sans doute que sa pensée secrète n'ait pas été complétement saisie par M. Bigot de Préameneu dans ce qu'elle avait d'enveloppé et de captieux, il la lui expose de rechef avec une précision de détails qui cette fois lève tous les voiles :

« On pourrait conserver, dit la nouvelle note, les évêchés de Pérouse, de Spolette, de Tivoli, d'Anagni, dont les évêques ont prêté le serment, et celui de Rome, dont le pape est l'évêque. On réunirait tous les autres évêchés à ceux-ci. On déclarerait que tous les évêques qui ont prêté le serment conserveront leurs évêchés jusqu'à leur décès... Mais il paraîtrait préférable de suivre quant à présent une autre marche... On dirait qu'on ne peut conserver trente-deux évêchés pour une population de huit cent mille âmes,

1. Note pour le ministre des cultes, Saint-Cloud, 13 juin 1810.— *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 408.





tandis qu'en France il n'y a souvent qu'un évêque pour un million... Ainsi on passerait de trente-deux évêchés à treize, pour arriver avec le temps aux cinq évêchés qu'on se propose de constituer définitivement. Cette mesure aurait l'avantage de laisser l'espérance aux villes dont les évêques ont prêté serment, et de donner raison à ceux qui se sont portés à cet acte d'obéissance... Quant aux chapitres, les membres qui auraient prêté le serment seraient réunis aux chapitres conservés, et les chapitres dont tous les membres auraient refusé le serment seraient supprimés. On n'aurait pas l'air de se déterminer, soit par caprice, soit même par un système d'organisation, mais de prendre un parti nécessité par la rébellion de quelques évêques. Les prêtres savent fort bien que, dans tous les pays qui passent sous une nouvelle domination, on ne recule jamais à prêter serment à l'autorité. La rébellion des dix-neuf évêques serait un nouveau grief de l'Église contre le pape. Ce système conduirait, par l'application des mêmes principes, à confisquer non-seulement en Toscane et en Piémont, mais encore en Italie, les biens des évêchés pour lesquels le pape ne voudrait pas donner d'institution, ce qui montrerait encore dans l'obstination du pape la cause d'un mal qui serait irréparable pour l'Église. Les dis-

positions à adopter pour Rome, si elles sont immédiatement suivies du séquestre des biens et des palais des évêques qui auront refusé le serment, et si toute cette affaire est traitée d'une manière sérieuse, ne peuvent manquer d'avoir une influence très-sensible[1]. »

Qui ne saisit au premier coup d'œil la perfide habileté de cette combinaison? L'empereur faisait semblant d'être profondément irrité du refus de serment des évêques qui avaient leurs siéges épiscopaux dans les anciens États romains. En réalité il s'en réjouissait; leur refus de serment lui donnant le prétexte qu'il cherchait pour confisquer leurs palais et leurs biens. A ce point de vue, il en est presque aux regrets de ce que treize évêques se soient soumis à cette formalité. Cinq lui auraient suffi. C'est le nombre d'évêchés qu'il ne veut point dépasser pour les États romains, nombre auquel il se réserve de les ramener plus tard. Pour le moment, le principal est de mettre à la charge morale du saint-père la viduité de tant de diocèses et le dénûment dans lequel vont forcément tomber tant de pauvres ecclésiastiques, car il ne s'agit pas seulement, dans le décret dont il dicta plus

1. Note pour le ministre des cultes, Saint-Cloud, 13 juin 1810. — *Correspondance de Napoleon Ier*, t. XX, p. 409.




tard les termes mêmes à son ministre des cultes, de saisir le traitement et les biens des évêques : « Vous aurez soin, lui écrit-il le 16 juin, de mettre un article qui dise que les biens des couvents, chapitres et abbayes supprimés sont réunis aux domaines, que l'enregistrement en prendra possession sans délai, et en touchera les revenus à partir du 1er juillet 1811 [1]. »

Tels étaient les actes officiels du souverain qui songeait à s'emparer un jour de la haute direction de toutes les consciences catholiques, et qui, parmi les attributs innombrables de sa vaste puissance, revendiquait alors avec une insistance particulière le droit de se dire, suivant une vieille expression consacrée par l'Église, l'*évêque extérieur* de tous les diocèses de son empire. Cet évêque d'un nouveau genre était, comme on vient de le voir, beaucoup plus préoccupé de grossir les revenus de son trésor que de pourvoir aux besoins des âmes. Son langage public n'était pas à cette époque moins singulier, et ne formait pas un moins étrange contraste avec la mission qu'il prétendait s'attribuer. Habitué à donner libre-

1. Lettre de l'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, 16 juin 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 416.

ment cours devant tout le monde aux idées qui fermentaient dans sa tête, et sachant qu'il n'en serait jamais rapporté rien par les journaux que de son consentement, l'empereur, pendant le voyage que, au printemps de 1810, il était allé faire avec l'impératrice Marie-Louise en Belgique et sur les bords du Rhin, n'avait pas perdu une seule occasion de s'adresser aux curés catholiques de ces contrées. Il les avait entretenus de ses différends avec le saint-père, et leur avait signifié en termes fort clairs la façon dont il entendait que les membres du clergé se comportassent dans ses États. Les échantillons de ces sortes d'instructions pastorales, qu'il faisait tout en se promenant dans ses provinces nouvellement conquises, sont curieux à connaître, et nos lecteurs nous sauront gré de les mettre en partie sous leurs yeux. A Bréda, il avait trouvé fort mauvais que les chanoines du chapitre et les prêtres des diverses paroisses ne se fussent pas présentés devant lui en grande tenue. Il les avait assez mal reçus; puis, après les avoir vertement réprimandés de ce qu'il appelait une inconvenance et un manque de respect à sa personne :

« Vous vous plaignez, s'écria-t-il, des oppressions que vous avez souffertes sous l'ancien gouvernement

de ce pays; mais vous montrez que vous les avez bien méritées. A présent un prince catholique vient régner sur vous, et le premier acte d'autorité que j'ai dû exécuter a été de faire arrêter à Bois-le-Duc deux de vos curés réfractaires, même votre vicaire apostolique. Je les ai fait emprisonner et je les punirai. Une poignée de Brabançons fanatiques voudrait s'opposer à mes doctrines? Imbéciles que vous êtes ! si je n'avais pas trouvé dans la doctrine de Bossuet et dans les maximes de l'Église gallicane des principes qui sont analogues aux miens, si le concordat n'était pas adopté, je me serais fait protestant et trente millions de Français auraient suivi le lendemain mon exemple ; mais vous autres, ignorants que vous êtes, quelle religion enseignez-vous? Connaissez-vous bien les principes de l'Évangile qui dit : « Rendez à César ce qui est à César?... » Et le pape, et vous autres, vous voudriez vous mêler des affaires de mon gouvernement !... Oh ! je porte des papiers dans ma poche (en frappant sur sa poche), et si vous persistez dans vos maximes, vous serez malheureux ici-bas et damnés dans l'autre monde[1]. »

1. Détail de ce qui s'est passé à l'audience que Napoléon donna à Bréda, le 6 mars 1810, dans la salle du barreau de la cour de

Quelques jours plus tard, l'empereur traversait une seconde fois la Belgique pour retourner en France. Recevant le clergé du département de la Dyle, il lui adressait une allocution du même style, et qui a reçu une sorte de consécration officielle par son insertion dans la correspondance de Napoléon Ier.

« J'aurai tous les égards, disait-il, pour le pape; je le reconnaîtrai comme chef spirituel de l'Église, comme successeur de saint Pierre, comme vicaire de Jésus-Christ, en tout ce qui concerne la foi et la doctrine; mais il ne doit pas s'immiscer dans mon temporel. Ces deux puissances sont indépendantes. Je veux la religion de saint Louis, qui a eu aussi des discussions avec le pape. Je veux la religion de saint Bernard, de Bossuet, de l'Église gallicane, je la protégerai de toutes mes forces, mais je ne veux pas la religion ni les opinions des Grégoire VII, des Boniface, des Jules, qui ont voulu assujettir les royaumes et les rois à leur domination, qui ont excommunié les empereurs pour bouleverser la tranquillité des peuples. Quoi qu'on dise, je crois qu'ils brûlent aux enfers pour toutes les discordes qu'ils ont excitées par leurs

justice. — Inséré dans le recueil des pièces officielles de M. Schoell, et reproduit par le *Journal des Débats* du 26 août 1814.





prétentions extravagantes. Les papes ont fait trop de sottises pour les croire infaillibles. Qui est-ce qui a fait le schisme de l'Angleterre, de la moitié de l'Allemagne? N'est-ce pas les prétentions des papes, les opinions de Rome? Je ne souffrirai pas ces prétentions, le siècle où nous sommes ne les souffrira plus... Je ne suis pas de cette religion de Grégoire VII qui n'est pas celle de Jésus-Christ. Je serais plutôt protestant... Le pape est un bon homme, un homme doux, mais ignorant. Je l'ai connu évêque d'Imola, un homme saint, un anachorète, doux comme un agneau. Ce n'est pas lui qui agit, mais il suit de mauvais conseils. Monsieur l'archevêque, messieurs les vicaires généraux, surveillez bien vos ecclésiastiques, inculquez bien ces principes à vos élèves dans les séminaires, et vous, messieurs, écrivez-les profondément dans votre mémoire et faites-en part à vos correspondants. Ils ne pourront se plaindre de la persécution que s'ils s'obstinent. Ils ne seront pas des martyrs, car c'est la cause qui fait les martyrs et non la mort. Si je suis mon bon droit et que le pape en suive un mauvais, c'est lui qui en est responsable. C'est un homme, il peut manquer... Quiconque connaît l'histoire ecclésiastique saura en quoi consistent nos différends avec le pape. Le pape n'est pas le grand lama;

le gouvernement de l'Église n'est pas arbitraire; elle a des règles et des canons que le pape doit suivre. Si le pape veut être le grand lama, dans ce cas je ne suis pas de sa religion[1]. »

Si convaincu que fût l'empereur de la bonté de son droit et de l'excellence de ses raisons, il ne croyait pas inutile de les appuyer en Italie par le déploiement d'une force purement matérielle. Le théologien n'avait pas remplacé à ce point le capitaine qu'il eût complétement oublié ses anciennes et naturelles pratiques. C'est pourquoi, en même temps qu'il parle à son ministre des cultes des affaires religieuses qui se passent de l'autre côté des Alpes, il a grand soin d'en entretenir aussi son ministre de la guerre.

« Je remarque qu'il y a peu de troupes dans la 30e division militaire, écrit-il de Bois-le-Duc le 7 mai au général Clarke. Comme mon intention est de supprimer les couvents, d'obliger les prêtres à prêter serment et de finir ces ridicules scènes de Rome, j'ai besoin d'y avoir les forces convenables. » Suivent des indications précises et très-détaillées sur la composition de plusieurs brigades qui doivent être mises sur

1. Discours de l'empereur au clergé du departement de la Dyle, 10 mai 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 354.





pied et tenues à la disposition du général Miollis, auquel il faudra bien recommander de montrer à l'occasion toute la vigueur désirable[1].

Il semble que de pareilles mesures militaires, prises avec sa connaissance ordinaire et des lieux et des hommes, devaient suffire à rassurer complétement l'empereur sur la stricte exécution de ses desseins; mais sa passion ici est en jeu, c'est pourquoi il déclare à l'avance ne vouloir reculer devant aucun sacrifice. Napoléon, faisant manœuvrer de nombreuses colonnes mobiles entre Florence et Rome afin d'appuyer la destitution des évêques, des chanoines et des curés de paroisse qui, dans les États romains, n'ont pas voulu lui prêter serment, rappelle involontairement Louis XIV envoyant ses dragons pour aider à la conversion des protestants du midi de la France. A la distance d'un siècle, l'attitude et le langage des deux despotes sont exactement les mêmes. « J'ai déjà envoyé 12,000 hommes en trois colonnes, écrit Napoléon à son ministre des cultes. J'en enverrai 100,000, si cela est nécessaire.

1. Lettre de l'empereur au général Clarke, duc de Feltre, Bois-le-Duc, 7 mai 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 33.

Il faut qu'au 1er juillet tout soit dans les départements romains sur le même pied qu'à Paris[1]. »

Il est facile d'expédier de pareils ordres. Il n'est pas non plus impossible de les faire exécuter, même quand ils répugnent à la conscience de ceux qui sont tenus d'y prêter leur concours. Ce qui ne dépend d'aucune volonté humaine, si puissante et si obéie qu'elle soit, c'est d'empêcher que tôt ou tard, dans le présent ou dans l'avenir, dans un avenir souvent tardif, toujours inévitable, l'iniquité de l'oppression, soit qu'elle ait été ignorée, soit même qu'elle ait été approuvée par les contemporains, ne retombe un jour comme une charge terrible sur la mémoire de l'oppresseur. Les violences qui furent de l'autre côté des Alpes la conséquence des mesures arbitrairement décrétées par l'empereur contre le clergé italien sont assez peu connues. Le public, quand elles se produisirent, y demeura, il faut en convenir, assez indifférent; elles n'ont jamais été, que nous sachions, bien vivement reprochées à Napoléon. Peut-être cependant faut-il considérer

1. Lettre de l'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, Middelburg, 11 mai 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 342.



comme un commencement de châtiment la nécessité où il s'est trouvé de recourir plus tard, pour expliquer sa conduite envers le pape, aux singulières contradictions qui déparent les beaux mémoires de Sainte-Hélène. Quel que fût son mépris naturel de la vérité, quelle que fût sa confiance dans le dévouement plus touchant, il est vrai, qu'éclairé des honorables serviteurs qui le suivirent dans son exil, certes, pour peu qu'il les respectât, il a dû en coûter beaucoup à l'illustre prisonnier, qui sur d'autres sujets avait dicté à ses compagnons de captivité des pages d'histoire si nobles et si parfaitement véridiques, de les induire, à propos de ses rapports avec l'Église romaine, dans des erreurs si palpables et si évidemment volontaires. Jamais aucun d'eux n'avait un seul instant songé à demander au grand homme qui faisait l'objet de leur culte enthousiaste de se disculper de quoi que ce soit au monde. Nous savons par les écrits de la plupart d'entre eux qu'ils admiraient particulièrement la façon dont il avait dirigé pendant son règne les affaires religieuses de son empire. Cependant c'est le ton de l'apologie, presque celui de la justification et de l'excuse, qui règne dans les six notes dictées à Sainte-Hélène à propos de l'ouvrage de l'abbé de Pradt, — excuses vagues,

justifications pleines d'ambages, apologies déclamatoires et creuses, qui font un fâcheux contraste avec d'autres chefs-d'œuvre de narration simple et ferme que nous devons à ce glorieux émule de César. Les reproches que les hommes de son entourage étaient hors d'état de hasarder, il entendait déjà la postérité les lui adresser tout bas dans le solennel silence que la solitude avait fait autour de lui. Par malheur, il a voulu agir avec la postérité comme nous l'avons vu agir avec les générations de son temps. Il a cherché à la tromper. Après avoir lu les lettres que nous venons de citer, comment admettre cette assertion de Napoléon, « qu'il n'avait eu que faire de demander la réforme des évêchés trop nombreux en Italie, parce que le concordat italien y avait pourvu[1], » et comment lui concéder « que la discussion avec le saint-siége soit restée purement temporelle jusqu'en 1811, et qu'elle ne devint spirituelle qu'à propos de la nomination des vicaires apostoliques dans les diocèses vacants en France[2] ? »

Une autre affirmation non moins surprenante se

1. Deuxième note. — *Mémoires de Napoleon*, t. IV, p. 197, édition de 1830.

2. Troisième note. — *Mémoires de Napoléon*, t. IV, p. 209, édition de 1830.





lit également dans les mémoires de Napoléon. « Le fait est qu'il n'y a jamais eu, dit-il, plus de cinquante-trois prêtres retenus par suite des discussions avec Rome; ils l'ont été légitimement[1]. » Sur ce point encore nous chargerons, selon notre constante habitude, Napoléon de se réfuter lui-même, et toujours par ses propres lettres, dont la copie authentique est sous nos yeux. Il est vrai que ces lettres n'ont pas été insérées à leur date dans la correspondance officielle de Napoléon Ier; mais nous nous tenons pour assuré que les personnes qui n'ont pas jugé convenable de les publier, sans doute parce qu'elles montrent l'empereur autrement qu'il n'aurait aimé à être représenté devant la postérité[2], jugeront encore moins à propos de les démentir. Lorsque l'empereur écrivait ce chiffre si précis de cinquante-trois prêtres qui formait le total des ecclésiastiques *retenus* par suite des discussions avec Rome, il avait certainement oublié (cela s'oublie si aisément) que, sans compter ceux qui pouvaient avoir été *retenus* en vertu de ses ordres généraux, il avait de sa propre main

1. Sixième note. — *Mémoires de Napoléon*, t. IV, p. 242.

2. Voyez la préface au seizième volume de la *Correspondance de Napoléon Ier*.

prescrit d'en *retenir* en Italie seulement un nombre infiniment plus considérable, et c'est probablement en conséquence d'un pareil oubli, moins explicable de leur part, que ces ordres si nombreux et si impitoyables se trouvent omis par les éditeurs de sa correspondance officielle. Quoi qu'il en soit, voici ce qui s'est passé.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, ainsi que l'empereur lui-même l'avait au fond souhaité, afin d'avoir une occasion de leur *donner leur démission*, le plus grand nombre des évêques romains avait refusé le serment. « Le cardinal Vicenti, évêque de Sabine, vieillard de soixante-treize ans, écrivait M. Bigot de Préameneu, le 10 juin 1810, presque aveugle, accablé d'infirmités, a donné sa démission. Les trois autres cardinaux, Joseph Doria, évêque de Frascati, Dugnami, évêque d'Albano, et Roverella, évêque de Palestrine, se présentent toujours comme les sujets les plus paisibles et les plus soumis en même temps qu'ils refusent l'acte de leur soumission... Quant au serment des évêques des États romains, je viens de recevoir une lettre du général Miollis qui m'annonce que les évêques de Nepi (Sincone), de Terracine (Mendelli), d'Aquapendente (Piczleoni), d'Amelia (Pinchetti), d'Orvieto (Lambruschini), de Tern

(Benigni), de Lodi (Gazzoli), ce qui en porte le nombre à dix en comptant les évêques de Foligno, d'Assisi, de Nocera, dont j'ai fait mention dans mon rapport du 6 de ce mois, ont été dirigés sur Turin *sous escorte de gendarmes*, s'étant refusés à prêter le serment... Votre Majesté m'avait donné des ordres pour qu'ils ne séjournassent pas à Alexandrie ni à Turin, et qu'ils fussent conduits à Bourg et dans de petites villes du département de l'Ain sans passer par Lyon... J'ai en même temps prévenu qu'il pouvait chaque jour en arriver d'autres[1]. »

Il en arriva en effet beaucoup d'autres, car dans les États romains seulement le nombre des évêques qui refusèrent le serment s'éleva bientôt à dix-neuf; mais les évêques risquaient de recevoir leur démission pour d'autres raisons que le refus de serment. « Qu'est-ce que l'évêché de Fiesole, dont l'évêque est un prêtre dangereux? écrit l'empereur à M. Bigot le 18 juin 1810. Ne serait-il pas possible de supprimer cet évêché[2]? » Tous ces évêques à qui on avait enlevé leur palais et leurs traitements, dont on avait,

1. Lettre de M. Bigot de Préameneu à l'empereur, juin 1810.

2. Lettre de l'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, 18 juin 1810. — Cette lettre n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

suivant la recommandation expresse de l'empereur, saisi les biens patrimoniaux, erraient par les chemins avec leur escorte de gendarmes, sans avoir, ce sont les propres expressions de M. Bigot de Préameneu, l'argent et les vêtements nécessaires pour continuer leur route[1]. Les évêques n'avaient pas été les seuls à refuser le serment. Beaucoup de chanoines, un grand nombre de curés de paroisses, avaient suivi leur exemple. Que faire de tous ces ecclésiastiques? L'empereur écrit sans hésiter « qu'il faut diriger la plupart de ces évêques et les chanoines sur Pignerol, et prévenir le prince Borghèse pour qu'il prescrive les mesures de surveillance nécessaires à l'égard de ces *individus*[2]. » Cependant les rigueurs exercées contre leurs supérieurs, loin de calmer les simples curés de paroisse, les avaient plutôt portés à la résistance. La colère de l'empereur s'allume alors contre les plus humbles desservants des plus modestes localités. Il les bannit par bandes. « Donnez ordre au préfet du dé-

1. Rapport de M. Bigot de Préameneu à l'empereur, qui ordonne à son ministre de couvrir leurs dépenses avec le budget du ministère des cultes, juin 1810.

2. Lettre de l'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, 26 juin 1810. — Cette lettre n'a pas été insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

partement du Taro de choisir cinquante prêtres les plus mauvais qui sont à Parme et cinquante des plus mauvais de Plaisance... Ces prêtres doivent être embarqués pour la Corse[1]. » — Quant aux prêtres Boni, Ascensi et Toni, qui n'ont pas prêté serment, écrit-il plus tard, le 17 février 1811, dirigez-les sur Toulon, et là seulement vous leur ferez signifier qu'ils vont en Corse. Vous donnerez des ordres pour leur embarquement[2].» Le 2 mars, il reprend la plume pour commander de nouvelles arrestations, et c'est par des chiffres ronds qu'il procède, en prenant soin de les augmenter toujours. « Je désire que cent autres prêtres des plus mauvais soient dirigés de Parme et de Plaisance sur la Spezzia et de là embarqués pour la Corse. Faites part de ces mesures au ministre de la police, et envoyez en Corse les fonds nécessaires. Écrivez au consul Morand pour que tous ces prêtres soient débarqués à Bastia et réunis tous sur un seul point[3]. » En ne comp-

1. Lettre de l'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, 3 février 1811. — Cette lettre n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

2. Lettre de l'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, 17 février 1811. — Cette lettre n'a pas été insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

3. Lettre de l'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, 2 mars

tant que les arrestations qu'il avait daigné ordonner de sa propre main, en nous renfermant dans la seule Italie, et sans mentionner celles probablement plus nombreuses qui, là et ailleurs, ont pu être décrétées par les autorités locales et que Napoléon n'aura eu qu'à approuver sans les décréter lui-même, nous voilà bien loin déjà du chiffre de cinquante-trois prêtres si arbitrairement consigné dans les mémoires de Sainte-Hélène.

En résumé, à parler uniquement des affaires religieuses de l'Italie, dont l'empereur se trouvait avoir assumé la haute direction depuis la promulgation du sénatus-consulte du 17 février 1810, voici à quels résultats pour ainsi dire matériels il était arrivé. Il y avait treize cardinaux italiens dépouillés des insignes de leurs dignités qui étaient retenus dans quelques-unes de nos villes de province, sous la surveillance immédiate de la police impériale. Dix-neuf évêques des États romains avaient été expédiés de Rome en France sous escorte de gendarmes pour y vivre dans les mêmes conditions. De semblables mesures avaient atteint une foule de chanoines et de grands vicaires

1811. — Cette lettre n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.



dont le nombre est difficile à fixer, et plus de deux cents prêtres avaient été déportés en Corse. Tel est au bout d'une seule année, et fourni par lui-même, le bilan exact de l'immixtion du chef de l'empire dans le gouvernement de l'Église d'Italie. Prochainement nous allons le voir mettre également la main aux affaires de l'Église de France, et, là comme de l'autre côté des monts, les mêmes causes produiront immédiatement les mêmes effets. La scène seule sera déplacée; et la logique des choses dominera encore les événements. Quant à l'homme, il ne sera nullement changé. Rien ne pouvait en effet le modifier, pas même l'échec qu'il venait d'essuyer. Après avoir débuté à Paris comme à Rome avec une espèce de modération relative, nous le surprendrons s'armant vite de ruses, recourant à ses moyens favoris de captation, puis, quand la ruse et la captation ont échoué, revenant plus vite encore, par une sorte de pente inévitable, aux violences contre les personnes.

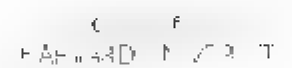
CHAPITRE XLI.

LE PAPE A SAVONE.

Difficultés relatives à l'institution canonique des évêques français nommés par l'empereur. — Pie VII est moins disposé à céder qu'il ne l'avait été en 1807 à propos des évêques italiens. — Motifs de sa détermination. — L'empereur est très-embarrassé pour trouver moyen de faire parvenir officiellement ses propositions d'accommodement au saint-père. — Vie retirée de Pie VII à Savone. — Lettres envoyées au saint-père par les cardinaux et les évêques français. — Réponse adressée par Pie VII au cardinal Caprara. — L'empereur songe à faire administrer les sieges vacants par les évêques nommés, en leur confiant les pouvoirs de vicaire capitulaire. — Rapport de M. de Préameneu à ce sujet. — Son mariage une fois conclu avec Marie-Louise, Napoleon ne garde plus aucun ménagement avec le souverain pontife.

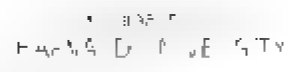
Ainsi que nous l'avons raconté dans le précédent chapitre, les difficultés touchant le spirituel ne surgirent, de l'autre côté des Alpes, avec le clergé italien qu'après la prise de Rome et par suite de l'enlèvement du pape. A peine engagée, la lutte avait été poussée par l'empereur à de telles extrémités, qu'au bout d'une année seulement il lui avait fallu destituer la majeure partie des évêques, les faire conduire en France par ses gendarmes, confisquer leurs biens, et déporter en Corse un nombre considérable





de chanoines et de curés dont la présence lui avait paru redoutable pour sa domination. Quoique devant aboutir aux mêmes violences finales, les choses se passèrent un peu différemment en France. A vrai dire, la main mise sur la personne du souverain pontife et sa séquestration à Savone ne firent naître dans le domaine religieux aucune question nouvelle. La querelle relative à la nomination aux évêchés vacants était déjà pendante entre les deux gouvernements avant que le drapeau aux trois couleurs n'eût remplacé au château Saint-Ange les enseignes pontificales; la violente dépossession du saint-père et sa dure captivité n'eurent pour effet que de l'aggraver considérablement et de lui donner un caractère et une portée qui étaient loin d'être favorables à la cause du chef de l'empire.

Aussi longtemps que Pie VII était demeuré de sa personne à Rome, fort gêné à coup sûr dans l'exercice de sa puissance temporelle, journellement menacé de se voir arracher les derniers lambeaux de son principat terrestre, mais traité encore, ostensiblement du moins, en souverain indépendant, la controverse engagée au sujet de l'institution canonique des évêques n'avait pas trop différé de tant d'autres discussions pareilles qui, plus d'une fois, au cours



de notre histoire nationale, avaient momentanément brouillé le Vatican avec quelques-uns des prédécesseurs de Napoléon. Il s'en fallait de beaucoup que cette question des investitures épiscopales, déjà soulevée entre Louis XIV et Innocent XI, divisât pour la première fois Rome et la France; ce qui était sans précédent, c'était la position respective des deux parties. Certes, à ne considérer que l'aspect extérieur des choses, il semblait à première vue que l'avantage fût tout entier du côté de l'empereur. Matériellement, Napoléon était, sans contredit, aussi fort et puissant à cette époque que Pie VII était faible et désarmé; mais, gardons-nous de l'oublier, il ne s'agissait point d'une lutte matérielle. Au point de vue moral, à ne tenir compte que du bon droit et de la naturelle équité, quel saisissant contraste entre les deux adversaires! Autant l'empereur s'était récemment fait de tort par la rudesse de ses dernières mesures, autant le pape s'était gagné les cœurs par sa résignation. Depuis qu'il était si indignement retenu à Savone, non-seulement les âmes pieuses, non-seulement les esprits élevés, mais les plus indifférents et les plus sceptiques avaient secrètement épousé la cause de Pie VII.

Il ne faut pas en effet hésiter à le reconnaître, le





public n'est pas, somme toute, mauvais juge en ces matières. Quand le pouvoir civil et l'autorité spirituelle sont aux prises, l'opinion se tourne le plus souvent, en France, contre celui des deux adversaires qu'elle surprend à vouloir sortir de ses attributions, ou qu'elle soupçonne d'ambitionner un rôle qui ne lui revient pas naturellement. A ce point de vue, la cour de Rome avait, de vieille date, éveillé de ce côté des Alpes, non-seulement parmi les hommes de gouvernement, mais au sein surtout de la bourgeoisie française, d'ombrageuses susceptibilités dont les vieux parlements s'étaient faits, en plus d'une occasion, les éloquents et populaires interprètes. Est-il besoin de dire que cette tradition des anciens temps avait persisté sous le régime nouveau? Depuis la signature du concordat, comme sous l'ordre de choses qu'il avait remplacé, le chef de l'État était assuré de rencontrer toujours un cordial appui auprès du corps nombreux des fonctionnaires publics, parmi les classes éclairées, et jusque dans les rangs inférieurs de la population, chaque fois qu'il aurait à repousser quelques entreprises téméraires ou seulement quelques prétentions tant soit peu hasardées du saint-siége. Autant qu'aucun des souverains ses prédécesseurs, Napoléon avait conscience de la force qu'il puisait dans

ce sentiment presque unanime de la nation qu'il gouvernait, et mieux que pas un d'eux il avait su s'en prévaloir dans ses rapports avec le Vatican. Pie VII était bien loin d'ignorer cette tendance des populations françaises à épouser volontiers la cause de leur gouvernement contre les prétentions ultramontaines. Il avait même eu soin d'en tenir grand compte lorsque s'étaient élevées, en 1807, les difficultés dont nous avons déjà parlé au sujet de l'institution canonique des évêques italiens. Apres avoir maintenu doctrinalement son droit strict de ne pas instituer les évêques choisis par Napoléon, aussi longtemps qu'il n'aurait pas de son côté exécuté lui-même loyalement les autres clauses du concordat italien, le pape s'était, on s'en souvient, vite empressé de transiger, en offrant d'assigner aux siéges vacants de l'autre côté des Alpes les mêmes pasteurs qui avaient été l'objet des préférences du gouvernement impérial. Nul doute, à notre sens, qu'en se résignant de bonne grâce à cette sage concession, Pie VII, outre la longanimité dont il était en toute occasion bien aise de donner les preuves les plus signalées, ne fût alors décidé par cette sage réflexion qu'il risquerait de heurter inopportunément l'opinion du public français. Il avait très-raisonnablement considéré que s'il

devait, par conscience, s'armer un jour de son omnipotence spirituelle et refuser les bulles d'institution canonique aux évêques choisis par l'empereur, il serait souverainement imprudent de recourir à une mesure aussi grave par suite des difficultés survenues dans la mise à exécution du concordat italien. A risquer telle chose qu'une rupture ouverte, il valait mieux qu'elle éclatât au sujet des affaires religieuses de la France, pour des motifs d'une importance extrême et facilement appréciables par tout le monde.

Ces circonstances indispensables au succès moral de la lutte qu'il lui incombait de soutenir contre son terrible oppresseur étaient maintenant complétement réunies; Pie VII se sentait soutenu cette fois non-seulement par l'adhésion du clergé de ses anciens États et du royaume d'Italie, mais aussi par les ecclésiastiques de tous les pays, y compris même, quoiqu'ils n'osassent pas s'en exprimer tout haut, ceux de la France gallicane. Quel catholique, quel chrétien, quel homme droit et impartial voudrait désormais le blâmer, si, réduit à toute extrémité, violemment dépouillé de son patrimoine, promené de ville en ville comme un prisonnier vulgaire, et matériellement privé de toute communication avec

le troupeau dont il était le pasteur, il déclarait ne pouvoir en suffisante connaissance de cause donner immédiatement l'institution canonique aux évêques choisis par son persécuteur? Son bon droit n'était-il pas évident, aussi évident aux yeux de tous que l'était à ses propres yeux l'impérieuse obligation de se servir des armes spirituelles remises en ses mains par Dieu même? Il n'hésiterait donc plus. Étrange résultat des violences de l'empereur, résultat inattendu pour lui, quoique trop prévoyable s'il avait été plus sage, il se trouvait avoir définitivement fortifié l'adversaire qu'il croyait avoir réduit à néant; car entre eux il n'y avait plus désormais d'intérêts temporels à débattre et la supériorité de ses forces matérielles devenait sans profit pour lui. Dans les questions qui leur restaient à régler, où la religion, la bonne foi et l'équité naturelle étaient seules intéressées, il avait mis tout le désavantage de son côté.

Quel que fût l'excès de sa passion et sa confiance démesurée en lui-même, Napoléon avait infiniment trop de clairvoyance pour n'avoir pas compris qu'après la prise de Rome, l'assaut donné au Quirinal et la séquestration du pape à Savone, il ne rencontrerait plus dans la conscience des catholiques de son em-

pire la même adhésion et le même concours qu'à l'époque où s'étaient produites les premières difficultés avec le pape au sujet de l'institution canonique des évêques italiens. Autant il avait mis alors de précipitation et de colère dans la manifestation de son mécontentement, autant il jugea politique maintenant d'user, au début du moins, de douceur et de longanimité. Au mois de juin 1809, lorsque Pie VII résidait encore à Rome, M. Bigot de Préameneu lui avait adressé par ordre de l'empereur un long mémoire détaillé sur les inconvénients qui résultaient de la viduité de tant de siéges épiscopaux en France, et s'était plaint doucement de la répulsion que témoignait Sa Sainteté à donner les bulles d'institution canonique aux sujets choisis par le chef de l'État[1]. Si les instances du ministre des cultes étaient vives, l'expression en était toutefois extrêmement respectueuse. Le ton des nouvelles communications impériales ne rappelait en aucune façon celui des anciennes lettres qu'en 1807 Napoléon avait dictées au prince Eugène à l'occasion du refus des bulles aux évêques nommés d'Italie. Lorsque cette lettre du ministre des cultes

1. Lettre de M. le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, à Sa Sainteté Pie VII, 7 juin 1809.

parvint à Rome, le pape n'y était plus. Enlevé du Quirinal dans la nuit du 10 juin, il avait déjà été dirigé vers la France. Par suite de nouvelles instructions datées de Schœnbrunn, M. Bigot fut invité à presser plus que jamais l'expédition des bulles nécessaires à l'installation régulière des évêques nommés de France. Mais à Schœnbrunn, l'empereur, s'il connaissait l'excommunication lancée contre lui par le pape, pièce que dans sa lettre il traitait sans façon de ridicule, ignorait complétement l'arrestation de Pie VII et sa venue en France. M. Bigot seul en était alors tout récemment instruit, car le pape ne faisait que d'arriver à Savone. Que faire? Où et à qui s'adresser afin de donner officiellement connaissance des propositions nouvelles de son maître? Fallait-il entrer en communication personnelle et directe avec le saint-père retenu maintenant prisonnier dans une ville de France, ou bien fallait-il, comme par le passé, écrire à Rome où résidaient encore les congrégations chargées de l'expédition des affaires religieuses de l'Église romaine? A coup sûr le cas était assez embarrassant. M. Bigot, toujours porté à la conciliation, était d'autant plus pressé de se conformer aux instructions arrivées de Schœnbrunn qu'elles étaient empreintes d'une modération à laquelle il ne s'attendait peut-

être pas, et qu'elles ouvraient la porte à une transaction qu'il souhaitait plus vivement que personne. L'empereur consentait en effet à ce qu'il ne fût pas question de lui dans les bulles d'institution. « La demande d'institution, disait-il à M. Bigot, ne sera pas signée de moi, mais sera faite par une lettre du ministre des cultes à la chancellerie du pape, qui dira que Sa Majesté ayant nommé un tel à tel évêché, la chancellerie est priée d'envoyer l'institution canonique. Par cette cessation de correspondance entre moi et le pape, il ne sera pas question de moi dans ces pièces. Il ne faut pas cependant que le pape dise qu'il nomme de son propre mouvement, mais qu'il institue sans raisons ou allégations inutiles[1]. »

Sans nul doute une pareille transaction eût été sans trop de difficultés acceptée par le saint-père, si elle lui avait été offerte alors qu'entouré du sacré-collége il habitait encore son palais du Quirinal. C'était un heureux compromis qui, sans mettre en question les droits réciproques des deux parties, parait suffisamment aux embarras de la situation.

1. Lettre de l'empereur à M. le comte Bigot de Préamenen, Schœnbrunn, 15 juillet 1810. — *Correspondance de Napoleon Ier*, t. XIX, p. 246.

Afin de lui ménager un meilleur accueil de la part du saint-père, l'empereur avait eu l'adroite idée de le lui faire présenter par l'intermédiaire des plus hauts dignitaires de l'Église française : « Les cardinaux Fesch, Caprara comme évêque de Milan, Caselli comme archevêque de Parme, Maury comme évêque de Montefiascone, aujourd'hui réunis à la France, l'archevêque de Tours et d'autres évêques de cette réputation doivent écrire au saint-père pour lui demander ce qu'il veut faire, lui représenter que les affaires spirituelles et temporelles ne peuvent être confondues; que, s'il n'institue pas les évêques aux termes du concordat, il s'élèvera un schisme dans l'Église, et que, s'il y a des troubles, ce sera au détriment de la religion[1]. » Le malheur de ce compromis fut uniquement de venir trop tard, après que les récentes et inqualifiables violences de l'empereur en avaient rendu le succès tout à fait impossible. C'était lui-même qui d'avance avait discrédité les démarches essayées, suivant ses ordres, par M. Bigot auprès de la chancellerie romaine, et par

1. Lettre de l'empereur à M. le comte Bigot de Préamenen, Schœnbrunn, 15 juillet 1809. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XIX, p. 246.





les évêques de France auprès du saint-père lui-même. Leur échec fut, à vrai dire, son ouvrage. En mettant la main sur les États et sur la personne de Pie VII, il avait cru avancer l'accomplissement de ses desseins; il les avait au contraire ruinés de sa propre main. Occupons-nous d'abord de ce qui survint à Rome.

La lettre de M. Bigot de Préameneu était adressée à M. Giry, nommé dernièrement à la place de M. Multedo, pour veiller à l'expédition des affaires ecclésiastiques de la France à Rome. Depuis que nous n'avions plus de légation régulièrement accréditée auprès du saint-siége, M. Giry était une sorte d'agent diplomatique d'une espèce toute nouvelle, car il se trouvait, sans caractère et sans titre quelconque, chargé de traiter avec un pouvoir que son gouvernement faisait profession de ne pas reconnaître. La confusion était inextricable, et le premier embarras pour le porteur des paroles de l'empereur était de trouver à qui s'adresser et qui voulût seulement l'entendre. « J'ai vu, écrit tristement M. Giry le 26 juillet, j'ai vu le cardinal di Pietro. Il dit qu'il n'a que le pouvoir d'agir suivant les règles établies par les papes, et non celui de les changer, parce que le délégué n'est pas le supérieur de celui qui le dé-

lègue. Il faudrait donc recourir au pape; mais il ne lui convient pas d'écrire pour un semblable sujet au saint-père, dont il ignore absolument le domicile et la situation[1]. » Dans cette première conversation de M. Giry avec le cardinal di Pietro, il n'avait encore été question que de matières relativement assez indifférentes. Plus tard, au 5 août, quand M. Giry eut reçu de M. Bigot l'ordre de faire connaître aux autorités ecclésiastiques romaines la déclaration de l'empereur relative aux bulles d'institution canonique, il avait rencontré les mêmes fins de non-recevoir.

« Hier, écrit-il, j'ai eu derechef une conférence d'environ une heure avec le cardinal di Pietro, reconnu ici pour avoir les seules facultés que le saint-père ait ostensiblement déléguées en partant de Rome. Je lui laissai les pièces et pris rendez-vous pour le soir, avant l'heure de l'estafette, voulant vous répondre le même jour. La conférence du soir dura une demi-heure. Les conclusions furent comme le matin : que, le cardinal n'ayant que les pouvoirs nécessaires pour la conduite des âmes et les affaires

1. Lettre de M. Giry à M. le comte Bigot de Préameneu, 26 juillet 1809.

de conscience, suivant les règles ordinaires de la daterie et de la pénitencerie, il ne pouvait en aucune manière, quoique membre du chapitre du conseil du pape, ni en sa qualité de cardinal, correspondre avec Sa Sainteté, ni prendre l'initiative sous quelque prétexte que ce soit, et, pour plus d'exactitude et de solennité dans sa réponse, il la lut notée sur un papier volant, avec quelques développements peut-être, mais de peu de valeur, et qui laissaient le refus de recevoir et de transmettre en son entier[1]. »

M. Giry ne se tint pas encore pour battu. En sortant de chez le cardinal di Pietro, il se rendit chez le cardinal Consalvi, seul membre existant à Rome de la congrégation consistoriale. Mais la congrégation consistoriale, faisait remarquer M. Giry, n'a de commun avec les consistoires qu'une ressemblance de dénomination. A peine avait-il donné lecture de son message à l'ancien secrétaire d'État, que celui-ci lui fit amicalement l'analyse des différentes congrégations encore subsistantes à Rome, et passa avec lui la revue de ceux de leurs membres qui étaient demeurés à Rome et des fonctions qui

1. Lettre de M. Giry à M. le comte Bigot de Préameneu, 5 août 1809.

leur étaient propres. Consalvi conclut en déclarant que personne ne paraissait avoir qualité pour remplir l'invitation du ministre des cultes de France. La déclaration de Consalvi avait été accompagnée de mille protestations de bonne volonté, mais aussi de son impuissance à faire personnellement ce que souhaitait l'empereur. « Je suis, en effet, de la congrégation consistoriale, avait-il ajouté; je ne la connais pourtant pas. Elle n'a jamais été assemblée depuis que j'en fais partie[1]. » Dans une seconde entrevue avec M. Giry, le cardinal Consalvi lui raconta « qu'il avait pris dans la journée même tous les renseignements possibles auprès des anciens employés de la congrégation consistoriale, afin de savoir s'il était en quelque manière dans les attributions de cette congrégation de prendre l'initiative dans cette circonstance, et de transmettre sa communication au pape. Il s'en était entretenu avec le cardinal di Pietro, et soit avec celui-ci, soit avec les anciens employés de la congrégation consistoriale, il s'était convaincu de son inhabileté et de son impuissance à agir pour

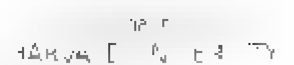
1. Lettre de M. Giry à M. le comte Bigot de Préameneu, 5 août 1809.

transmettre au pape[1]. » Ainsi l'empereur, répétons-le, se trouvait par son propre fait, c'est-à-dire par suite de l'enlèvement du saint-père et de sa séquestration à Savone, hors d'état de faire parvenir au siége de la catholicité des communications d'une très-sérieuse importance qui, en toute autre occasion, auraient eu grande chance d'y être favorablement accueillies. Ce qui advint des lettres que, par ordre de Napoléon, les cardinaux et les évêques français avaient dû adresser directement au saint-père, est plus singulier encore. Jamais Fouché, son ministre de la police, ne voulut souffrir qu'elles fussent remises à leur destination. Peut-être nos lecteurs n'ont-ils pas oublié que de Schœnbrunn, où il résidait alors, Napoléon n'avait rien eu de plus pressé que de recommander au duc d'Otrante de faire tout ce qui dépendrait de lui pour que le public n'apprît rien ou du moins s'occupât aussi peu que possible de l'arrestation du pape et de son passage à travers la France. Fouché avait pris ses instructions au pied de la lettre; avec son zèle accoutumé il les avait plutôt exagérées, se souciant

1. Lettre de M. Giry à M. le comte Bigot de Préameneu, 5 août 1809.

médiocrement de savoir si la manière dont il les mettait en pratique entravait l'exécution d'autres desseins dont son collègue des cultes avait de son côté reçu la confidence. C'est sur lui que retombait la responsabilité du voyage du saint-père depuis Grenoble jusqu'à Savone; c'est à lui que l'empereur s'en était remis pour empêcher que le dangereux transfert d'un pareil prisonnier ne causât trop d'émotion parmi les populations si catholiques du midi de la France. La première précaution à prendre était de mettre obstacle à toute communication de Pie VII avec les membres considérables du clergé français. Tout serait compromis s'ils pouvaient l'approcher et surtout lui écrire. Les préfets des départements traversés par le cortége pontifical avaient donc reçu les mêmes recommandations que le conseiller de préfecture Girard, qui, à Grenoble, avait si vertement refusé aux grands vicaires du cardinal Fesch l'accès auprès du saint-père, et qui n'avait pas seulement permis qu'on lui remît les lettres écrites par Caprara et Maury[1]. Ces lettres n'arrivèrent aux mains du saint-père que beaucoup

1. Voir la lettre du cardinal Fesch, du 7 août 1809, citée dans un précédent chapitre.

plus tard, après son installation à Savone, et par l'intermédiaire du préfet de Montenotte. Avant de nous occuper de leur contenu et de la réponse qu'elles provoquèrent, il convient de dire un mot de la situation faite au pape dans sa nouvelle résidence.

Pie VII était arrivé à Savone le 20 ou 21 août 1809. Il était d'abord descendu dans la maison du maire de la ville, le comte Égidio Santone. Après avoir résidé quatre jours au sein de cette famille très-considérée dans le pays, dont les sentiments étaient fort catholiques, et qui lui témoigna les plus respectueux égards, il avait été transporté dans le palais de l'évêque de Savone, convenablement disposé pour le recevoir. C'était le préfet de Montenotte, le baron, depuis comte Chabrol de Volvic, qui avait présidé à ces divers arrangements. Le comte de Chabrol était un de ces préfets comme l'empereur savait en choisir pour administrer les provinces récemment annexées à son empire et qu'il désirait concilier à la domination française. Élève de l'École polytechnique, ingénieur très-distingué, il avait fait partie de la commission scientifique adjointe à l'expédition d'Égypte. Napoléon avait gardé bon souvenir de son intelligence et de

ses aptitudes variées. Il avait pensé qu'il ne pouvait leur donner un meilleur emploi qu'en le mettant à la tête de l'un des départements nouvellement annexés à la France. Plusieurs personnes pensèrent même à cette époque qu'en désignant la ville de Savone pour résidence au pape, l'empereur avait eu pour motif principal de sa détermination la confiance que lui inspiraient le zèle et l'habileté de M. de Chabrol.

Quoi qu'il en soit, un nouveau fonctionnaire vint bientôt seconder M. le préfet de Montenotte. C'était le comte Salmatoris, particulièrement chargé d'organiser la maison du saint-père. Le comte Salmatoris appartenait à la noblesse piémontaise; c'était à la fois un homme de cour et d'affaires, qui avait donné des preuves de capacité sous le règne des princes de la dynastie de Savoie. Il passait pour s'entendre très-bien aux questions d'étiquette, et l'on disait que l'empereur ne l'avait pas consulté sans profit pour régler tout le détail fort compliqué du sévère cérémonial qu'il s'appliquait alors à faire régner aux Tuileries. Le comte Salmatoris se donna à Sa Sainteté comme expressément envoyé par l'empereur afin de mettre sa maison sur le pied de l'établissement d'un prince souverain de premier rang.

Il lui fit respectueusement observer qu'il convenait à la dignité pontificale d'avoir autour de lui un plus nombreux cortége, plus de représentation et de luxe ; et tout aussitôt il se hâta de décorer les appartements du palais épiscopal d'un mobilier somptueux. Il commanda des habits de livrée pour les serviteurs de Pie VII. Il offrit au saint-père, au nom de l'empereur, des équipages, des chevaux et un traitement de 100,000 francs par mois. Voyant que le pape se servait habituellement d'une assez méchante lampe de cuivre et d'une écritoire fort commune, il fit transporter dans son cabinet un superbe lustre d'argent et une écritoire en or artistement travaillée. Prenant en particulier chacune des personnes qui avaient accompagné Pie VII depuis son départ de Rome, il leur annonça qu'il leur compterait chaque mois, à titre d'appointements, une somme égale à celle qu'elles touchaient pour leurs fonctions auprès du pape. Toutes ces avances du comte Salmatoris demeurèrent inutiles. Pie VII refusa avec une grande douceur et beaucoup de remercîments les propositions qui lui étaient directement adressées. Il invita ses compagnons de captivité à n'accepter, pour ce qui les regardait, que le strict néces-

saire [1]. Alors arriva de Paris, avec le titre de maire du palais du pape, le général César Berthier, frère du prince de Wagram. Le comte Berthier, connu par ses goûts de dépenses et de prodigalités, n'était chargé de rien offrir ni de rien imposer personnellement à Pie VII qui fût contraire à ses habitudes. Il avait pour instruction de tenir lui-même un grand état de maison, d'avoir table ouverte et d'y inviter habituellement les familiers du saint-père, de témoigner à Sa Sainteté les plus grands égards et surtout de tâcher de surmonter sa répugnance à se produire en cérémonie au dehors. Invité à maintenir autour de la résidence pontificale une surveillance aussi vigilante, mais aussi bien dissimulée que possible, obligé par ordre de l'empereur d'assister toujours de sa personne au lever du pape ou de s'y faire représenter par un officier de gendarmerie, vu que ce seul moment devait être choisi pour l'expédition des affaires, le général Berthier avait en même temps reçu l'expresse recommandation de faire tout ce qui dépendrait de lui pour empêcher que le

1. Relation manuscrite, en italien, du valet de chambre du pape. —*British Museum*, n° 8,389.

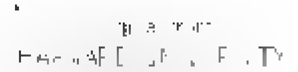
séjour du pape à Savone et la vie qu'il y menait parussent avoir, aux yeux du public, la moindre apparence de captivité. C'étaient là des consignes passablement contradictoires et d'une bien difficile exécution, d'autant plus difficile que Pie VII, comprenant parfaitement quels étaient les desseins de l'empereur, se gardait bien de venir en aide à son malheureux envoyé.

Telle était d'ailleurs la simplicité des goûts du prisonnier de Savone qu'il s'arrangeait mieux qu'aucun de ses serviteurs des ennuis ordinaires de la captivité. Il s'était confiné avec une sorte de bonheur dans la toute petite chambre qui lui avait été destinée. Elle était précédée d'un non moins petit cabinet, et donnait immédiatement sur un très-étroit corridor où le saint-père pouvait à peine s'habiller et serrer ses affaires de toilette. Les trois fenêtres de ce modeste logement ouvraient directement sur les murs de la ville. Tout cela rappelait à Pie VII, non sans quelque charme peut-être, les cellules de son ancien couvent et ses premières habitudes de moine. Il avait repris les règles de la vie cénobitique, jusqu'à se nourrir à peu près exclusivement de légumes et d'un peu de poisson. Sortir lui était devenu insupportable. En vain le préfet, le maire, les autorités en corps, et

surtout le général Berthier, insistèrent pour qu'il allât officier pontificalement à la cathédrale de Savone; Pie VII s'y refusa constamment. Il persista à ne vouloir dire la messe que dans sa chapelle privée. C'est là qu'on le surprenait souvent en oraison, invoquant le Seigneur avec larmes, disent ses pieux biographes, non-seulement en faveur de l'Église opprimée, mais aussi du prince qui, après l'avoir tant protégée, s'était fait tout à coup son plus ardent persécuteur. Pour unique distraction, le pape descendait parfois se promener dans un jardin clos de murs qui dépendait du palais épiscopal, et n'avait guère plus de cinquante pas d'étendue[1]. Avec un pontife auquel la patience était si facile, et dont les goûts étaient si retirés, les invitations les plus gracieuses et les plus répétées du comte Berthier ne pouvaient que demeurer sans effet. Elles ne devaient pas beaucoup mieux réussir auprès des serviteurs du saint-père. Moins insensibles que lui aux distractions offertes par le général français, ils prirent cependant grand soin de ne les accepter que de loin en loin et, par suite des ordres de leur maître, se maintinrent tou-

1. Manuscrit italien du valet de chambre du pape. — *British Museum*, n° 8,389.





jours à son égard sur le pied d'une extrême réserve.

Dans cette complète solitude faite autour de lui, et qu'il acceptait d'ailleurs si volontiers, Pie VII avait résolu de remplir, autant que son état de séquestration le lui permettait, les fonctions spirituelles inhérentes à son titre de chef de la catholicité. Son premier soin fut donc de répondre aux lettres dont nous avons parlé et qui lui avaient été adressées par les cardinaux Fesch, Caprara, Maury, et par plusieurs des évêques de France à l'occasion des bulles d'institution canonique. L'initiative de cette démarche ne venait, on s'en souvient, ni des cardinaux ni des évêques. C'était Napoléon qui, de Schœnbrunn, par sa lettre du 15 juillet, les avait invités à exposer comme d'eux-mêmes au saint-père la fâcheuse situation où se trouvait l'Église de France par suite de son refus d'instituer les sujets honorés du choix de l'empereur. A peine avertis par M. Bigot, ils avaient mis le plus vif empressement à se conformer au désir du tout-puissant vainqueur de Wagram, et ce n'était pas leur faute si leurs missives, aussitôt écrites qu'elles avaient été commandées, n'étaient pas parvenues au saint-père avant son arrivée à Savone. Il y avait toutefois quelques différences dans la teneur de ces divers documents. La lettre du cardinal Fesch était remplie

de témoignages de respect et d'une sympathie véritable pour les récents malheurs du saint-père. Celle du cardinal Maury contenait à cet égard d'évidentes et convenables allusions. Chose aussi triste que singulière! parmi ces dignitaires de l'Église qui s'adressaient par ordre au chef de la catholicité, il y en eut qui n'osèrent pas laisser échapper de leurs lèvres un mot de pitié ou seulement de regret à l'occasion des cruelles épreuves supportées à cette heure solennelle par le chef de leur foi. Le cardinal Caprara et l'archevêque de Tours, M. de Barral, furent du nombre de ceux qui s'imposèrent cet étonnant silence. A lire la lettre de M. de Barral, qui se désolait en termes lamentables sur les funestes conséquences qui allaient résulter pour le sort de la religion en France de la persistance du saint-père à ne pas instituer immédiatement les évêques nommés aux siéges vacants, on aurait pu s'imaginer que Pie VII cédait à quelque puérile fantaisie, qu'il n'avait ni sujet de plainte contre l'empereur, ni raison à alléguer pour motiver son refus[1]. Quant au cardinal Caprara, il semblait

1. Voyez la lettre de M. de Barral, archevêque de Tours, adressée au pape le 4 août 1809. — *Fragments relatifs à l'histoire ecclésiastique du dix-neuvième siècle,* p. 81.

ignorer absolument que le saint-père eût été dépossédé de ses États, qu'il eût été enlevé de force du Vatican et qu'il fût alors retenu prisonnier par le chef de l'empire. On eût dit qu'il n'en avait pas seulement ouï parler. L'ancien légat du saint-siége ne s'était pas contenté de regarder comme non avenues les instructions de son souverain qui lui avaient ordonné de quitter la France et de venir partager à Rome le sort de ses collègues du sacré-collége, il avait choisi ce moment pour changer de nationalité, pour arguer de sa qualité d'archevêque de Milan et de sujet de l'empereur, pour resserrer de plus en plus l'intimité de ses liens avec l'oppresseur du prince qu'il avait, la veille encore, l'honneur de représenter en France. Sa santé tout à fait compromise empêchait d'ailleurs Caprara de remplir maintenant ses fonctions d'archevêque, comme naguère sa faiblesse incurable l'avait rendu impropre à s'acquitter de ses devoirs de légat. Il était resté à Paris, triste, malade, embarrassé de sa situation, mais ne voyant comme toujours de remède possible aux malheurs des temps que dans une complète soumission aux volontés de l'empereur. C'est dans ce sens qu'il avait écrit au saint-père.

Pie VII connaissait de longue date la tendance de Caprara à trouver toujours acceptables, quelles

qu'elles fussent, les conditions d'accommodement mises en avant par le gouvernement français, c'est pourquoi il jugea sans doute à propos de lui faire sentir par la fermeté de sa réponse à quel point sa conscience répugnait dans cette occurrence à l'arrangement projeté.

« Pour peu, monsieur le cardinal, que vous réfléchissiez sur cette proposition, il est impossible que vous ne voyiez pas que nous ne pouvons y asquiescer sans reconnaître à l'empereur le droit de nomination, et la faculté de l'exercer. Vous dites que nos bulles seraient accordées non à ses instances, mais à celles du conseil et du ministre des cultes. D'abord l'Église catholique ne reconnaît pas de ministre des cultes dont l'autorité dérive de la puissance laïque, et puis ce conseil, ce ministre, ne sont-ils pas l'empereur lui-même? Sont-ils autre chose que l'organe de ses ordres et l'instrument de ses volontés? Or, après tant d'innovations funestes à la religion que l'empereur s'est permises et contre lesquelles nous avons si souvent et si inutilement réclamé, après les vexations exercées contre tant d'ecclésiastiques de nos États, après la déportation de tant d'évêques et de la majeure partie de nos cardinaux, après l'emprisonnement du cardinal Pacca à Fénestrelle, après l'usurpation du

patrimoine de saint Pierre, après nous être vu nous-même assailli à main armée dans notre palais, traîné de ville en ville, gardé si étroitement que les évêques de plusieurs diocèses que nous avons traversés n'avaient pas la liberté de nous approcher et ne pouvaient nous parler sans témoins, après tous ces attentats sacriléges et une infinité d'autres qu'il serait trop long de rapporter et que les conciles généraux et les constitutions apostoliques ont frappés d'anathème, avons-nous fait autre chose qu'obéir à ces conciles et à ces mêmes constitutions, ainsi que l'exigeait notre devoir? Comment donc aujourd'hui pourrions-nous reconnaître dans l'auteur de toutes ces violences le droit en question et consentir à ce qu'il l'exerçât? Le pourrions-nous sans nous rendre coupable de prévarication, sans nous mettre en contradiction avec nous-même et sans donner lieu de croire, au grand scandale des fidèles, qu'abattu par les maux que nous avons soufferts et par la crainte de maux plus grands encore, nous sommes assez lâche pour trahir notre conscience et approuver ce qu'elle nous force à proscrire? Pesez ces raisons, monsieur le cardinal, pesez-les, non au poids de la sagesse humaine, mais à celui du sanctuaire, et vous en sentirez la force.

« Malgré un tel état de choses, Dieu sait si nous




désirons ardemment donner des pasteurs aux siéges vacants de cette Église de France, que nous avons toujours chérie de prédilection, et si nous souhaitons trouver un expédient pour le faire d'une manière convenable. Mais devons-nous agir dans une affaire d'une si haute importance sans consulter nos conseillers naturels, les membres du sacré-collége? Or comment pourrions-nous les consulter quand, séparé d'eux par la violence, on nous a ôté toute communication avec eux, et, en outre, tous les moyens pour l'expédition de semblables affaires, n'ayant pu même jusqu'à présent obtenir d'avoir auprès de nous un seul de nos secrétaires?... A votre lettre en était jointe une de M. le cardinal Maury, et l'on m'en a remis en même temps une troisième de M. l'évêque de Casal, toutes trois pour le même objet. Nous accusons à ce dernier réception de sa lettre, et l'engageons à se faire communiquer cette réponse. Nous nous réservons d'écrire plus amplement à M. le cardinal Maury dès que nous en aurons le loisir. En attendant faites-lui part de nos sentiments et recevez notre bénédiction paternelle et apostolique[1]. »

1. Bref adressé à M. le cardinal Caprara, à Paris. Savone, 26 août 1809.



Le ton à la fois si énergique et si tranquille de ce document émané tout entier de la seule initiative du saint-père, auquel personne n'avait pu mettre la main, puisqu'il était à Savone privé de tous ses conseillers, ouvrit quelque peu les yeux à Napoléon. Pour la première fois il soupçonna que les mauvais traitements, la captivité, l'isolement, ne lui feraient peut-être pas avoir aussi facilement raison qu'il l'avait d'abord espéré de ce pontife qui, malgré sa douceur, avait autant de fermeté et joignait à beaucoup de prudence dans la conduite une connaissance approfondie des matières ecclésiastiques qui faisaient l'objet de leurs présentes discussions. Ce fut à cette époque que, toujours décidé à laisser Pie VII à ses uniques et propres forces, sans cardinaux pour lui venir théologiquement en aide, sans ministre pour prendre ses ordres, sans conseillers d'aucune sorte, sans secrétaire, sans archives, sans livres même à consulter, et préoccupé de l'avantage qu'il trouverait pour son compte à se procurer quelques auxiliaires versés dans la science canonique, à s'entourer de lumières spéciales, à s'aider enfin de tous les genres de secours dont il entendait bien priver complétement son incommode contradicteur, Napoléon s'avisa enfin de réunir le comité de cardinaux et d'évêques

dont nous avons déjà parlé [1]. Avant qu'il n'eût arrêté sa décision et pris l'avis d'ecclésiastiques compétents, ses idées avaient été très-vagues sur ce qu'il convenait de faire. Un instant, le croirait-on ? il songea à convoquer un concile œcuménique ? Dans un rapport confidentiel fait à l'empereur par son ordre, M. Bigot, après avoir examiné tous les précédents historiques, en tirait les conclusions suivantes : « Il n'est personne qui puisse soutenir que la puissance spirituelle doive avoir pour support une puissance temporelle. Je propose donc à Votre Majesté : 1° d'annoncer aux autres souverains et princes, ayant dans leurs États une partie de l'Église catholique, votre intention de convoquer un concile général ; de publier un décret qui en contiendra les motifs ; 3° que Votre Majesté veuille bien faire elle-même l'ouverture et la clôture de cette assemblée, en nommant des commissaires pour assister aux séances ; 4° que le lieu de la convocation soit à Paris [2]. » Mais ce projet grandiose d'un concile œcuménique à peine ébauché au ministère des cultes fut abandonné sur les objec-

1. Lettre de M. Hugues Maret, duc de Bassano, à M. Bigot de Préameneu. Fontainebleau, 27 septembre 1809.

2. Rapport de M. le comte Bigot de Preameneu à l'empereur, 22 novembre 1809.



tions soulevées par les membres du comité ecclésiastique. Ce fut alors qu'au sein de ce comité on proposa de recourir à un expédient qui, mis plus tard en pratique, souleva les plus ardentes controverses, et devint l'occasion de beaucoup de troubles au sein de l'Église de France. Le cardinal Maury se vanta plus d'une fois d'en avoir été le premier inventeur. Très-versé dans l'histoire ecclésiastique de France, qu'il avait jadis étudiée à fond pour défendre l'Église à l'Assemblée constituante, il rappela qu'à une époque antérieure Louis XIV, tandis qu'il était en dissidence avec le saint-siége, avait trouvé cependant moyen de se passer du pape et de faire administrer les diocèses demeurés vacants par les évêques qui n'avaient pas encore obtenu à Rome l'institution canonique. Cet exemple frappa beaucoup Napoléon ; enchanté de rencontrer si à propos un pareil précédent, il chargea, suivant sa coutume, M. Bigot de Préameneu de lui faire immédiatement un rapport à ce sujet. Nous donnerons presque en totalité à nos lecteurs ce consciencieux travail, d'abord parce qu'il expose très-bien la question en elle-même, mais aussi parce qu'il indique parfaitement comment elle était envisagée au début soit par l'épiscopat, soit par le gouvernement, à un moment où de part et

d'autre la passion ne s'en était pas encore mêlée.

« Votre Majesté m'a demandé hier si les évêques nommés pouvaient provisoirement, et avant d'avoir leurs bulles, administrer leurs diocèses. Je vais rendre à Votre Majesté un compte exact de ce qui s'est passé à ce sujet.

« La règle est que les évêques nommés ne soient, avant d'avoir leurs bulles, ni sacrés ni installés par le chapitre. Par cette installation, que l'on appelle prise de possession, l'évêque entre en plein exercice de ses droits épiscopaux. Jusqu'alors, les grands vicaires qui, suivant les règles canoniques, sont censés tenir pendant la vacance leurs pouvoirs du chapitre, ont l'administration, excepté pour les fonctions attachées au caractère de l'évêque, telles que l'ordination et la confirmation. Lorsqu'un évêque est nommé, il est assez d'usage que le chapitre lui offre, même avant ses bulles, les pouvoirs qui dépendent de lui, ceux des vicaires généraux, qu'il peut alors exercer conjointement avec les autres vicaires généraux. Mais d'un autre côté l'usage est aussi que les évêques n'aillent point dans leurs diocèses avant d'être sacrés, et que jusqu'alors ils ne portent point la crosse pastorale. Ils ne vont point dans leur diocèse, parce qu'il leur répugne de ne pas

y paraître avec toute leur dignité, et n'étant revêtus que de pouvoirs en quelque sorte subordonnés. Ils craignent d'altérer le respect qu'il leur est utile d'inspirer. Ils se bornent donc généralement à entrer en correspondance avec les grands vicaires, et commencent ainsi à avoir connaissance des affaires de leurs diocèses et à prendre une part réelle à l'administration. Lorsque je vis que l'affaire de l'obtention des bulles serait longue, il me parut qu'il vaudrait mieux que les évêques nommés allassent, malgré toute leur répugnance, dans leurs diocèses. Je leur communiquai mes idées; ils me témoignèrent une aversion extrême. Ils me représentèrent que pour le bien même de Votre Majesté il valait mieux les laisser suivre l'usage, d'après lequel ils se livreraient avec tout leur zèle pour diriger leurs diocèses par correspondance. Ce qui me détermina encore à me rendre à ces raisons, c'est que le chapitre de Liége n'avait pas cru devoir donner les pouvoirs à M. Lejeas, sous prétexte qu'il n'était plus dans le délai d'exercer ce droit. Il eût fallu entrer en discussion théologique avec un chapitre pour des pouvoirs de vicaire général à donner à un évêque nommé; cela n'eût pas été convenable... Tel est, Sire, l'état des choses relativement à l'administration des diocèses dont les évêques

n'ont pas de bulles. Si dans les circonstances actuelles Votre Majesté trouve convenable que les évêques nommés qui ont des pouvoirs des chapitres aillent dans leurs diocèses, il suffira qu'ils connaissent cette intention pour qu'ils s'empressent d'aller vous y donner comme partout ailleurs des preuves de leur dévouement et de leur reconnaissance[1]. »

Lorsqu'il s'informait ainsi des moyens de résoudre par quelque biais les difficultés résultant de ses démêlés avec le pape et de pourvoir par un expédient de circonstance à l'administration de vingt-sept diocèses français actuellement dépourvus d'évêques, Napoléon n'avait pas encore arrangé son mariage avec Marie-Louise. A peine eut-il emporté ce grand triomphe diplomatique, qui rendait à ses yeux sa position si forte en Europe, qu'il lui parut indigne de lui de s'abaisser jusqu'à garder encore des ménagements envers le chef de la catholicité, quand il lui était si facile de tout enlever de haute lutte. Rien de bien extraordinaire dans cette pensée de Napoléon, car il est de tradition immémoriale en Europe que l'alliance politique de la France et de l'Autriche ne peut être

1. Lettre de M. le comte Bigot de Preameneu à l'empereur, 7 décembre 1809.





que fatale au saint-siége. L'empereur, cette fois, le fit bien voir. A peine se fut-il assuré le concours de son futur beau-père, l'ancien roi des Romains, qu'il dévoila hardiment la marche qu'il se proposait de suivre en portant au sénat le sénatus-consulte du 15 février 1810, accompagné de cet exposé des motifs dont nos lecteurs n'ont peut-être pas oublié l'inconcevable arrogance. Quel était à cette époque de sa vie le but poursuivi par l'empereur? Il est impossible de s'y méprendre, et M. Thiers, toujours si habile à démêler la véritable pensée du héros de son histoire, l'a clairement révélé au public. « Le projet de Napoléon, puisque le pape ne voulait rien lui céder, était de le mettre en présence de mesures déjà arrêtées sans sa participation. Dans deux mois, se disait-il à lui-même, je traiterai avec le pape, et il faudra bien ou qu'il résiste, ce qui lui est impossible, ou qu'il s'arrange, ce qui le forcera d'accepter comme accomplis les changements que j'ai apportés à l'état de l'Église[1]. » Voici, toujours indiqué par M. Thiers, ce que l'empereur voulait faire accepter à Pie VII, c'était « la suppression du pouvoir temporel du saint-siége, la réunion de Rome au territoire de l'empire,

1. *Histoire* de M. Thiers, t. XII, p. 73.




l'établissement d'une papauté dépendante du nouvel empereur d'Occident faisant sa résidence à Paris ou à Avignon, jouissant de beaux palais, d'une dotation de 2 millions de francs et de beaucoup d'autres avantages encore, mais placée sous l'autorité de l'empereur des Français, comme l'Église russe sous l'autorité des tsars, et l'Islamisme sous l'autorité des sultans[1]. »

1. *Histoire* de M. Thiers, t. XIII, p. 33.

CHAPITRE XLII.

LE PAPE A SAVONE.

Lettres de M. de Lebzeltern envoyé par M. de Metternich à Savone — Il fait connaître les dispositions du saint-père, toujours favorable à la personne de Napoléon, mais résolu à ne pas céder. — Envoi des cardinaux Spina et Caselli. — Ils rencontrent les mêmes difficultés. — L'empereur se décide à passer outre. — Il somme le cardinal Fesch, nommé archevêque de Paris, de prendre immédiatement possession de son siége. — Sur son refus il fait nommer le cardinal Maury — Il nomme également M. d'Osmond évêque de Florence, et le force à partir pour cette ville.

Ces desseins une fois arrangés et mûris dans la tête de Napoléon, il lui restait à connaître quelles chances il aurait de les faire accepter à Savone; car si dans son infatuation toujours croissante il les considérait comme autant d'arrêts du destin, peut-être le saint-père les envisagerait-il sous un tout autre aspect. Comment s'en informer? Cela était assez embarrassant. Il fallait trouver un biais, qui fut bientôt offert par M. de Metternich. Appelé après le traité de Vienne au poste de chancelier d'État et de président du conseil, le comte, depuis prince de Metternich, avait eu le premier l'idée de marier l'archiduchesse

Marie-Louise avec Napoléon. Dans la ferveur de son zèle, il s'était empressé de conduire lui-même cette princesse à la cour des Tuileries, où il faisait alors parade des sentiments les plus français et d'une admiration enthousiaste pour le génie du glorieux gendre de son souverain. Avec une ouverture que rendaient toute naturelle les intimes relations existant entre les deux cours, M. de Metternich avait demandé à l'empereur l'autorisation d'envoyer un agent autrichien à Savone, afin de régler avec le pape quelques affaires qui regardaient le diocèse de Vienne et quelques autres parties des États héréditaires. Napoléon était d'autant moins porté à repousser la requête du complaisant ministre de l'empereur François, qu'il avait à demi-mot compris que l'envoyé de M. de Metternich ferait du même coup les affaires de la France aussi volontiers que celles de sa propre cour. Les dépêches de M. le chevalier de Lebzeltern, prévenu sans doute à l'avance par son chef, ne manquèrent pas en effet d'être aussitôt communiquées à notre ministre des relations extérieures, M. de Champagny. M. de Lebzeltern, on s'en souvient peut-être, avait été ministre d'Autriche à la cour de Rome. C'était une ancienne connaissance du pape, et déjà nous avons eu l'occasion de citer quelques passages de sa cor-





respondance de 1808 dans lesquels, sans prendre parti entre Napoléon et Pie VII au sujet de l'occupation des Marches et de l'Ombrie par les troupes françaises, il s'était appliqué à observer à l'égard des deux adversaires une très-prudente neutralité. La même réserve se retrouve dans ses lettres du printemps de 1810. On voit clairement que M. de Lebzeltern les a écrites dans les plus louables intentions du monde, et avec l'intime assurance qu'elles seraient mises sous les yeux du souverain français qui avait tant d'intérêt à connaître à cette époque les véritables sentiments de Pie VII. En réalité les affaires de France tiennent plus de place que celles de l'Autriche dans la correspondance de l'envoyé de M. de Metternich. C'est pourquoi nous en donnerons quelques extraits qui nous semblent peindre au vif et de la façon la plus exacte l'état d'esprit où se trouvait le saint-père à Savone. Pie VII avait été tout d'abord très-ému en voyant M. de Lebzeltern. Il témoigna un peu de surprise et beaucoup de joie de ce que l'empereur Napoléon avait permis cette entrevue. En écoutant le récit circonstancié du mariage qui venait d'avoir lieu à Paris, et qui offrait, au dire de l'envoyé autrichien, les plus sûres garanties d'une paix stable, le pape parut un moment oublier tous ses

griefs, tous ses chagrins, et prendre une part réelle et sincère à cet événement. « Veuille le ciel, s'écria-t-il, que ce mariage imprévu consolide la paix continentale ! Nous désirons plus que personne que l'empereur Napoléon soit heureux ; c'est un prince qui réunit tant d'éminentes qualités ! Veuille le ciel qu'il reconnaisse ses vrais intérêts ! Il a dans les mains, s'il se rapproche de l'Église, les moyens de faire tout le bien de la religion, d'attirer à soi et à sa race la bénédiction des peuples et de la postérité, et de laisser de toute façon le nom le plus glorieux[1]. » Bientôt quelques souvenirs amers et le sentiment de sa présente situation vinrent traverser ces élans de tendresse sortis du plus profond de l'âme de Pie VII.

En citant les paroles textuelles que le pape venait de prononcer en italien, mais qu'il traduit pour sa cour en français, M. de Lebzeltern ne peut s'empêcher de remarquer que, pendant un séjour de huit ans qu'il a fait à Rome, il a toujours entendu le souverain pontife témoigner ainsi personnellement la plus grande partialité en faveur de Napoléon. « Combien de preuves n'en ai-je pas eues, ajoute-t-il avec une

1. Lettre de M. le chevalier de Lebzeltern à M. le comte de Metternich, 16 mai 1810.





nuance d'étonnement, et combien de fois, à une époque bien différente du moment actuel, n'ai-je pas constaté que cette partialité de Pie VII se manifestait bien plus sensiblement à l'égard de Napoléon que pour notre souverain ! Il a fallu toutes les amertumes dont il a été abreuvé pour l'obliger à adopter un système qui répugnait si évidemment à son cœur[1]. »

A peine quelques paroles eurent-elles été échangées au sujet des affaires particulières à l'Autriche, que les rapports qui existaient actuellement entre le pape et Napoléon furent de nouveau remis sur le tapis. De part et d'autre, on sentait bien que c'était de cela surtout qu'au fond il s'agissait. Ce fut l'envoyé de M. de Metternich qui, le premier, provoqua les confidences de Pie VII, en l'entretenant des dangers imminents dont l'Église était menacée et en lui demandant s'il ne ferait rien pour sortir de l'état d'inactivité et de nullité où il se trouvait présentement réduit. Le pape répondit : « Nous avions pressenti cet état de choses, c'est la seule pensée qui nous occupe. Cette interruption de toutes relations avec les clergés étrangers, la difficulté de nos relations avec les évêques français

1. Lettre de M. le chevalier de Lebzeltern au comte de Metternich, 16 mai 1810.

sont le sujet de notre plus profond chagrin. Quoique détenu ici sans correspondance libre, sans nouvelles, excepté les nouvelles très-vagues que nous puisons dans quelques feuilles détachées du *Moniteur* que le général (le comte César Berthier) a la complaisance de nous envoyer, nous avons bien jugé quels devaient être les embarras des évêques, aussi n'avons-nous pas cessé de nous plaindre à ce dernier de notre situation sous ce rapport. C'est un vrai schisme établi par le fait. Nous ne demandons rien pour nous à l'empereur, nous n'avons plus rien à perdre. Nous avons tout sacrifié à nos devoirs. Nous sommes vieux, sans besoins. Quelle considération personnelle pourrait donc nous détourner de la ligne que notre conscience nous a prescrit de suivre? Nous ne souhaitons absolument rien. Nous ne voulons pas de pension, nous ne voulons pas d'honneurs. Les aumônes des fidèles nous suffiront. Il y a eu d'autres papes plus pauvres que nous, et nous ne songeons à rien au delà de l'enceinte étroite où vous nous voyez; mais nous désirons ardemment que nos communications soient rétablies avec les évêques et les fidèles [1]. »

1. Lettre de M. le chevalier de Lebzeltern au comte de Metternich, 16 mai 1810.



Alors le saint-père expliqua à M. de Lebzeltern qu'on avait refusé de laisser venir auprès de lui son confesseur, Mgr Menochio, et le secrétaire des brefs, Mgr Torsa; qu'il en avait été réduit à ériger en secrétaire l'un de ses domestiques dont l'écriture était lisible, et qu'il avait ainsi expédié à lui tout seul plus de cinq cents dispenses pour venir au secours des évêques de France dont les instances lui étaient parvenues. L'agent autrichien lui ayant exposé qu'il aurait peut-être mieux fait de rompre le silence et de manifester ses vœux à l'empereur des Français, qui sans doute en tiendrait compte : « Il sait notre isolement complet, répliqua le saint-père. Nos plaintes et nos instances réitérées adressées au préfet et au général doivent lui être connues. » M. de Lebzeltern savait très-bien que Napoléon souhaitait passionnément recevoir sous forme de supplique quelque communication directe de Sa Sainteté; mais il sentait aussi (ce sont ses propres expressions) « que le moment n'était pas venu de toucher à de certains sujets. » Le pape, pendant tout le temps que dura l'entretien, ne prononça pas un seul mot relatif à son pouvoir temporel ni à la souveraineté de Rome, excepté indirectement et dans les termes suivants : « Quand des opinions sont fondées sur la voix de la conscience et le senti-

ment du devoir, elles deviennent irrévocables, et croyez bien qu'il n'y a pas de force physique au monde qui puisse à la longue lutter contre une force morale de cette nature. Ce que nous avons prononcé sur les tristes événements survenus dans notre siége apostolique a été dicté par de tels sentiments, et ne peut conséquemment souffrir une seule variation toutes les fois que nous devrons nous en expliquer. » Par ces dernières paroles, le saint-père entendait-il maintenir l'excommunication qu'il avait naguère lancée contre l'empereur? Nous ne saurions le dire; M. de Lebzeltern n'exprime lui-même aucune opinion à ce sujet. Sa dépêche se termine par l'assurance « qu'il a trouvé le pape un peu vieilli, mais bien portant, calme, serein à son ordinaire, et n'ayant jamais mis la moindre aigreur dans ses propos, même lorsqu'il a abordé les sujets qui devaient lui être le plus sensibles... Pie VII se loue infiniment, ajoute-t-il, des procédés et des égards de M. le préfet et de M. le comte Berthier envers lui. Il a jusqu'ici refusé constamment de sortir de l'hôtel de l'évêché, qu'il habite, et borne ses promenades à sa chambre et à un petit jardin. L'affluence du monde que la dévotion amène journellement à ses pieds ne diminue pas. Le préfet et le général, de leur côté, sont très-satisfaits de l'extrême

circonspection du pape et de ses bontés à leur égard [1]. »

Ce rapport du diplomate autrichien, officiellement adressé à sa cour, mais rédigé en réalité pour l'information particulière du gouvernement français, apprenait à l'empereur Napoléon tout ce qu'il avait intérêt à savoir. Il en conclut avec raison qu'il serait prématuré de vouloir entrer dès à présent en négociation réglée avec le saint-père. Cependant les dispositions de Pie VII étaient telles qu'on ne devait pas désespérer non plus de renouer doucement et indirectement avec lui, surtout si l'on parvenait à surexciter les inquiétudes et le trouble que lui causait l'état fâcheux où se trouvait l'Église de France. A cet effet, Napoléon jugea opportun de faire partir secrètement pour Savone, sans mission avouée, avec des instructions toutes privées, deux membres considérables du clergé qui, sans être encore des agents officiels, seraient en cas de besoin, et par suite de leur caractère ecclésiastique, plus à même que M. de Lebzeltern de traiter des affaires religieuses de France. Son choix s'était porté sur les cardinaux Spina et

1. Dépêche du chevalier de Lebzeltern au comte de Metternich, 10 mai 1810.



Caselli. Spina était archevêque de Gênes. Caselli avait été créé sénateur. Tous deux avaient concouru, du côté du saint-siége, à la négociation du concordat. Italiens de naissance, ils étaient devenus Français par suite de l'annexion des provinces du nord de l'Italie à la France, et tous deux étaient également dévoués à l'empereur. Pour se rendre dans son diocèse de Gênes, Spina avait à passer à Savone; il était tout simple qu'il fût accompagné de son compatriote et de son collègue Caselli. Quoi de plus naturel encore s'ils s'arrêtaient quelques jours sur leur route pour présenter leurs hommages au saint-père? Le public, pas plus que Pie VII lui-même, ne serait tenté de soupçonner qu'une semblable démarche servît à couvrir une première tentative de négociation. Ainsi les apparences seraient gardées, l'amour-propre serait sauf, et l'on aurait une nouvelle occasion de sonder les véritables dispositions du saint-père. Mais si l'empereur était passé maître en ses habiles calculs, la candeur de Pie VII n'était pas, on va le voir, sans un certain mélange de finesse italienne. « Les cardinaux sont arrivés ce matin, écrit M. de Chabrol. Ils se donnent comme n'étant chargés d'aucune mission officielle, et n'ayant conséquemment rien à traiter. Ils laissent cependant entrevoir qu'ils ne sont pas étran-

gers à la connaissance de quelques intentions manifestées par le gouvernement, et qu'ils ont eu une conférence à ce sujet avant leur départ de Paris... Sa Sainteté s'est montrée un peu plus gaie dans cette journée. Il est possible que l'arrivée des cardinaux en soit la cause. Cependant il a dit que les lettres écrites par leurs Éminences à l'évêque de Savone et la manière dont ils s'annonçaient ne pronostiquaient rien de bien important, et qu'il s'en tenait à son idée que les choses étaient loin de s'adoucir, et qu'alors même qu'on désirerait les terminer de part et d'autre, l'entreprise devenait chaque jour plus difficile [1]. »

Les deux anciens adversaires se regardaient donc ainsi venir avec une égale circonspection, et Pie VII, devinant Napoléon, tenait à ne paraître point pressé d'entendre ce qu'on mettait si peu de hâte à lui dire. Les cardinaux n'obtinrent pas tout de suite l'honneur d'assister à ce que l'on appelait à Savone, suivant l'usage italien, « la conversation chez le pape. » Ils n'eurent pas non plus occasion, à leur première audience, de se louer beaucoup de l'accueil de Sa

1. Lettre de M. de Chabrol à M. Bigot de Préameneu, 5 juillet 1810.



Sainteté. « Pie VII n'entra avec eux dans aucun détail, écrit le préfet de Montenotte, et ne leur adressa aucune question. Il se plaignit seulement des affaires de Rome plus vivement qu'il n'avait fait jusqu'alors. » M. de Chabrol, étonné de cette réserve, ne craint pas, dans ses lettres au comte Bigot de Préameneu, de donner à entendre que la mauvaise humeur du pape provient probablement de ce que les deux cardinaux ne sont pas entièrement suivant son choix. Il verrait plus volontiers, écrit-il, le cardinal Spina; mais il a quelques griefs contre le cardinal Caselli, auquel il reproche d'avoir accepté la place de sénateur sans avoir demandé son agrément. Le pape ne consent pas à recevoir les cardinaux le soir. A Mgr Doria, qui lui demandait permission d'aller visiter Leurs Éminences, il a répondu : « Vous irez un peu plus tard; ce n'est pas encore le moment de s'y rendre [1]. »

Pie VII resta deux jours entiers sans vouloir recevoir de rechef les cardinaux. « Il accepta seulement de les rencontrer après leur dîner chez le gou-

1. Lettre de M. le baron de Chabrol à M. le comte Bigot de Preameneu, 7 juillet 1810.



verneur du palais (le comte César Berthier), parce que le public s'apercevrait moins de cette conférence, et qu'il ne supposerait pas qu'il existe des conférences entre eux et lui... Il a dit aux personnes de sa maison qu'il croyait les cardinaux envoyés pour sonder ses dispositions et les faire connaître. Ce propos, remarque M. de Chabrol, annonce quelque méfiance[1]. « Il n'a rien transpiré de la conférence qui a eu lieu ce soir, continue le préfet de Montenotte. Pendant la journée le pape a paru très-soucieux. Il était fort distrait, et pensait évidemment à tout autre chose qu'aux bénédictions qu'il donnait à ceux qui venaient baiser sa mule. On croit qu'il méditait sur la conversation qu'il allait avoir avec Leurs Éminences[2]. » Pie VII eut, en effet, deux conférences avec les envoyés de l'empereur, la première en tête-à-tête avec le cardinal Spina, la seconde avec les deux cardinaux réunis. De son entretien avec le pape, qui dura environ une heure et demie, le cardinal Spina rapporta l'idée qu'il ne serait pas impossible de l'amener à s'oc-

1. Lettre de M. le baron de Chabrol à M. le comte Bigot de Preameneu, 7 juillet 1810.

2. Lettre de M. le baron de Chabrol à M. le comte Bigot de Preameneu.

cuper des affaires ecclésiastiques de France, et particulièrement de celle des évêques. Mais il paraît, mande M. de Chabrol au ministre des cultes, que le pape ne l'a pu faire jusqu'à présent par crainte de s'écarter des maximes consacrées. Il désire un conseil. Ce ne sont pas seulement des personnes propres à expédier les affaires, dont il dit avoir besoin, mais bien de celles qui jouiraient de sa confiance et qu'il pourrait utilement consulter. Son Éminence le cardinal Spina paraît persuadé que le pape n'emploierait pas le cardinal Caselli et lui-même conjointement. Il croit qu'on pourrait appeler à Savone d'autres cardinaux qui auraient plus d'accès et qui ne seraient pas suspects au gouvernement. Il cite entre autres le cardinal Antonelli, cardinal habitant aujourd'hui Sinigaglia, âgé de plus de quatre-vingts ans, qui n'a pas été appelé en France à cause de son grand âge, et pour lequel le saint-père a beaucoup de respect. Il est convaincu que ce cardinal, qui termina par son influence l'affaire du concordat, pourrait être très-utile et se rendrait avec plaisir auprès de Sa Sainteté. Alors le pape pourrait les consulter l'un et l'autre et s'occuper d'affaires ; mais il n'usera pas du cardinal Caselli, ni de lui, Spina, qu'il regarde comme trop jeune parmi les cardi-

[illegible][1]. Dans le cours de sa conversation avec le cardinal Spina, le pape s'était prononcé contre l'idée d'aller à Avignon, et surtout à Paris. Il avait formellement dit qu'étant contraint de s'y rendre, il ne sortirait pas; qu'il ne dirait la messe dans aucune église; qu'il se considérerait comme étant prisonnier, et beaucoup plus resserré qu'à Savone. Il a ajouté que si on ne voulait pas le renvoyer à Rome, il ne désirait pas de changement[2]. Si on voulait traiter d'affaires avec lui, son intention était d'avoir deux cardinaux parfaitement à son choix, et que Sa Majesté envoyât également deux personnes de confiance; et qu'alors on entamât des négociations par des écrits auxquels il répondrait[3].

Dans la conférence avec les deux cardinaux Pie VII fut encore plus explicite. Ses interlocuteurs ayant débuté par lui parler d'un changement de résidence, il manifesta à cet égard une invincible répugnance. Il déclara qu'il ne voulait quitter Savone

1. Lettre de M. le baron de Chabrol à M. le comte Bigot de Préameneu.

2. Lettre de M. le baron de Chabrol à M. le comte Bigot de Préameneu, 9 juillet 1810.

3. Lettre de M. le baron de Chabrol à M. le comte Bigot de Préameneu, 10 juillet 1810.

que pour se rendre à Rome. Si on devait le conduire à Paris, il en serait très-affligé. Cependant il saurait toujours empêcher qu'il n'arrivât rien de fâcheux parmi le peuple à son sujet ; car il ne voulait compromettre personne ni altérer la soumission due au gouvernement. Il n'y aurait que le cas où l'on voudrait le contraindre à faire une cérémonie publique. Peut-être alors ne pourrait-il pas répondre assez de son émotion et de sa tête pour éviter un grand scandale[1]. » Les cardinaux en sortant de leur audience avaient assuré M. de Chabrol que, relativement à la nomination des évêques, ils avaient trouvé le pape bien disposé. « Ils croient, écrivait le préfet de Montenotte au ministre des cultes, que cette affaire pourrait réussir. Mais ce qui avait arrêté Sa Sainteté, c'est la crainte et la défiance qu'il a de lui-même. Il ne veut pas agir sans consulter des personnes expérimentées et sur lesquelles il pourrait se reposer avec sécurité. Le cardinal Spina croit toujours que la présence du cardinal Antonelli serait très-utile pour cet objet[1]... Le pape a conservé dans la journée son maintien

1. Lettre de M. le baron de Chabrol à M. le comte Bigot de Preameneu, 11 juillet 1810.



habituel, continue le préfet de Montenotte ; il a paru n'avoir éprouvé aucune émotion des ouvertures qu'ont pu lui faire les cardinaux[1]... Le départ de Leurs Éminences ne semble avoir fait aucune impression sur le pape. Il est certain qu'il ne s'est pas montré disposé à employer leur secours, ni à leur parler confidentiellement[2]. »

Aussitôt que l'empereur eut reçu de Savone ces rapports précis et circonstanciés sur les dispositions de Pie VII, son parti fut immédiatement pris. Certes, il ne donnerait pas au saint-père plus de facilités qu'il n'en avait eu jusqu'à présent pour communiquer avec les membres du clergé et les fidèles de l'Église de France. Encore moins lui accorderait-il les conseillers dont il disait avoir besoin pour entrer en négociation. Puisque Pie VII ne voulait pas céder, puisqu'il prétendait poser ses conditions, eh bien ! on se passerait de lui ; il ne serait pas si malaisé de lui faire voir qu'on pouvait, sans son assistance, pourvoir au gouvernement des affaires ecclésiastiques de

1. Lettre de M. le baron de Chabrol à M. le comte Bigot de Preameneu, 11 juillet 1810.

2. Rapport fait par le commandant de la gendarmerie et certifié par le préfet de Montenotte, Chabrol, 12 juillet 1810.

France. A peine les lettres des cardinaux envoyés auprès du saint-père et les dépêches du préfet de Montenotte avaient-elles été déchiffrées aux Tuileries, que le ministre des cultes reçut ordre d'écrire aux évêques nommés d'Asti, de Liége, de Poitiers et de Saint-Flour, afin qu'ils eussent à se rendre immédiatement dans leurs diocèses sans attendre plus longtemps l'institution canonique[1]. On sait, d'après le témoignage de M. Bigot, à quel point il répugnait aux évêques nommés, mais non encore institués canoniquement, de se présenter sans titre reconnu au milieu de leur nouveau troupeau ; mais leurs convenances ne furent point consultées, ils durent tous partir. Une mesure plus éclatante encore témoigna bientôt avec quelle vivacité l'empereur entendait mener la lutte toute spirituelle qu'il lui avait plu d'entamer contre le chef de l'Église catholique.

Le cardinal de Belloy, archevêque de Paris, était mort le 10 juin 1808. Six mois après sa mort Napoléon avait nommé pour le remplacer son oncle le cardinal Fesch. Fesch avait accepté ces fonctions

1. Lettre circulaire de M. le comte Bigot de Préameneu aux évêques d'Asti, de Liége, de Poitiers et de Saint-Flour, 3 août 1810.




nouvelles sans se démettre toutefois de l'archevêché de Lyon, soit parce qu'il ne voulait pas sacrifier le certain pour l'incertain, soit parce qu'il ne reconnaissait pas à son neveu le droit de rompre les liens qui l'attachaient à sa première Église. La gestion provisoire par son proche parent du siége de Paris donnait suffisante garantie de sécurité à l'empereur. Ce choix avait d'ailleurs été plutôt agréable au clergé de la capitale. « Le chapitre en corps, les grands vicaires à leur tête, dit d'Astros dans ses mémoires manuscrits, allèrent le féliciter, et en même temps l'inviter à diriger l'administration diocésaine. Il ne s'était élevé aucun doute sur la canonicité d'une pareille mesure. Le concours du cardinal dans notre administration ne présentait qu'un accroissement et un appui tout-puissant auprès du ministre[1]. » L'empereur s'était jusqu'alors arrangé de cette espèce de compromis qui pourvoyait aux nécessités du diocèse de Paris, sans trancher positivement aucune question. Mais aujourd'hui qu'il avait résolu de braver le saint-père, et de lui montrer qu'il était maître de se passer de

1. Mémoire manuscrit de l'abbé d'Astros, plus tard cardinal et archevêque de Toulouse, cité dans sa biographie par le R. P. Caussette, p. 170.

son concours et de gouverner à son gré les Églises de France, il somma tout à coup le cardinal Fesch de prendre ostensiblement possession de son nouveau siége. A son grand étonnement, ce fut la plus énergique résistance qu'il rencontra de la part de son oncle. Le cardinal Fesch avait trouvé tout simple, malgré les objections à lui présentées par le scrupuleux abbé Émery, d'être à la fois primat des Gaules, archevêque en titre de Lyon, archevêque nommé de Paris, et d'administrer simultanément les deux diocèses. Avec cette confiance imperturbable en lui-même qui était propre à tous les membres de la famille Bonaparte, il ne jugeait pas que ces doubles fonctions réunies entre ses mains fussent au-dessus de ses forces, ni surtout de son mérite. Il était même persuadé qu'il rendait par ce cumul un grand service à son neveu. Il fit, au début, semblant de ne pas comprendre ce que l'empereur exigeait de lui. « Si Sa Majesté ne veut point encore nommer à l'archevêché de Paris, mandait-il le 30 août 1810 à M. Bigot, et si, dans sa sagesse, elle croit convenable que je prenne l'administration de cette Église jusqu'à ce qu'il lui plaise de nommer un archevêque, je me croirais très-heureux non-seulement de continuer à m'occuper des affaires du diocèse, comme j'ai fait depuis ma

nomination à ce siége, mais encore de me charger de son administration [1]. » Le 4 septembre le cardinal Fesch, malgré les avis de plus en plus pressants de l'abbé Émery, n'avait pas encore renoncé à sa chimère. « Lorsque je me suis décidé à prendre l'administration de Paris, écrit-il derechef au ministre des cultes, jusqu'à ce que l'empereur aît nommé un archevêque, voulant toujours conserver mon archevêché de Lyon, j'ai désiré faire quelque chose qui fût agréable à Sa Majesté, et en même temps au diocèse de Paris, ce qui ne peut s'effectuer qu'en ne faisant pas connaître au public mon option pour Lyon. Il n'est donc pas nécessaire que l'empereur confirme par un décret la nomination du chapitre. Il serait possible que Sa Majesté jugeât par la suite utile de conserver les deux titres sur une même tête. Ce ne fut qu'à cette condition que se fit ma nomination à l'archevêché de Paris. L'option alors n'aurait pas lieu, et celle que je fais en ce moment n'est qu'une formalité conservatrice de mon siége de Lyon. Du reste, je ne voudrais pas d'une administration qui m'assimilerait à un simple grand vicaire. Ce serait

1. Lettre du cardinal Fesch à M. le comte Bigot de Préameneu, 30 août 1810.

jeter l'alarme, paralyser le bien que je pourrais faire dans Paris, et faire une chose qui ne convient pas à ma dignité. Le décret de ma nomination doit subsister et avoir son plein effet jusqu'au moment où l'empereur nommera un autre archevêque, et fera connaître au public mon option pour le diocèse de Lyon. Je le répète, l'option que je fais en ce moment n'est que conservatrice de mon siége de Lyon, et après cette protestation rien n'empêche que je prenne le titre de *nommé à l'archevêché de Paris*[1]. »

Il était facile au cardinal Fesch de développer au ministre des cultes les ingénieuses combinaisons où se complaisait son orgueil, et par suite desquelles, sans rompre ni avec l'empereur ni avec le saint-père, il aurait continué à gouverner à lui seul les deux plus importants diocèses de France. Mais Napoléon ne l'entendait pas ainsi. Ce qu'il voulait, c'est que dans la querelle religieuse maintenant pendante, le premier dignitaire du clergé de France se rangeât de son côté et prît ouvertement parti pour lui et contre le saint-père. A cela Fesch ne voulut jamais consentir. En vain l'empereur fit tout ce qui dépendait de lui pour

1. Lettre du cardinal Fesch à M. le comte Bigot de Préameneu, 4 septembre 1810.



vaincre une résistance d'autant plus pénible qu'elle venait d'un membre de sa famille, il n'obtint rien, et son oncle demeura inflexible. Ce fut à Fontainebleau, au sortir d'une conversation très-animée avec le cardinal Fesch, que l'empereur envoya chercher le cardinal Maury, lui annonça brusquement qu'il l'avait nommé à l'archevêché de Paris, et tout aussitôt, sans autre formalité, lui fit en cette qualité prêter serment entre ses mains. L'abbé Lyonnet, aujourd'hui archevêque d'Albi, auquel nous devons une vie détaillée de Fesch, raconte que ce fut l'oncle de l'empereur qui, bien contre son gré, car il n'avait aucun goût ni aucune considération pour le cardinal Maury, fit venir à l'empereur l'idée de ce choix auquel personne alors ne s'attendait. Suivant l'abbé Lyonnet, Napoléon aurait sommé Fesch de prendre définitivement possession du siége archiépiscopal de Paris. « Sire, aurait répondu le cardinal, j'attendrai l'institution canonique du saint-père. — Mais le chapitre vous a donné des pouvoirs. — C'est vrai, mais je n'oserais pas en user en cette circonstance. — Vous condamnez donc, reprit l'empereur irrité, les évêques nommés d'Orléans, de Saint-Flour, d'Asti, de Liége, etc.? Je saurai bien d'ailleurs vous y forcer.— Sire, *potius mori*. — Ah! ah! *potius mori*, plutôt

Maury... Eh bien! soit, vous l'aurez, Maury [1]. »

Quoi qu'il en soit de cette anecdote, qui dans le moment rencontra partout créance et n'a jamais depuis été démentie, la vérité est que le choix soudain dont il venait d'être l'objet commença par troubler tant soit peu le cardinal Maury dont l'assurance était pourtant si grande. On l'avait vu sortir pâle et troublé de son entrevue avec l'empereur. Il n'avait pas tardé toutefois à reprendre possession de ses esprits. Oubliant qu'il était déjà évêque consacré de Montefiascone et de Corneto, qui étaient des pays d'obédience, mettant sous ses pieds ce qu'il devait au saint-père, à lui-même, aux antécédents historiques qui avaient fait toute sa réputation et toute sa gloire, il fit étalage de sa joie devant la cour et se montra très-fier d'avoir été appelé à une situation devant laquelle avait reculé la conscience de l'oncle même de l'empereur. Nous nous rappelons avoir entendu raconter à M. Pasquier tout récemment nommé préfet de police à cette époque, que, se croisant avec le cardinal Maury dans les corridors de Fontainebleau, il ne fut pas médiocrement surpris de voir le nouvel archevêque de Paris accourir à lui et s'écrier d'un

1. *Vie du cardinal Fesch*, par l'abbé Lyonnet, t. II, p. 174.

ton familier et avec l'air le plus satisfait du monde : « Eh bien ! l'empereur vient de satisfaire aux deux plus grands besoins de sa capitale. Avec une bonne police et un bon clergé, il peut toujours être sûr de la tranquillité publique, car un archevêque c'est aussi un préfet de police. » Un tel rapprochement était à coup sûr assez malséant dans la bouche du prêtre qui avait si éloquemment défendu le clergé devant l'Assemblée constituante, et personne n'était plus disposé à en sentir l'inconvenance que le fonctionnaire de l'empire auquel s'adressait en ce moment le cardinal Maury. M. Pasquier, conseiller d'État depuis quelques mois, avait en effet assez longtemps hésité avant d'accepter le poste qui venait de lui être confié. Il n'avait consenti à s'en charger que sur l'assurance plusieurs fois donnée par l'empereur qu'il entendait laisser sous la direction exclusive du duc de Rovigo, récemment nommé lui-même à la place de Fouché, ce qui, dans ses nouvelles fonctions, regardait particulièrement la politique, et qu'il se proposait de rétablir la préfecture de police de Paris sur le pied d'une magistrature civile telle qu'elle existait au temps des Sartines et des Lenoir. Chose étrange ! c'était un grand dignitaire de l'Église qui revendiquait à titre d'honneur les attributions que venait de décli-

ner un laïque, descendant, il est vrai, de ces grandes familles de magistrats qui avaient jadis fait l'honneur du parlement de Paris. Mais tel était Maury. Doué d'un éminent esprit, il s'était, au temps même de ses plus grands succès, montré complétement dépourvu de goût, de mesure et de tact. Sa rentrée inattendue en scène dans une position qui attirait forcément tous les regards allait faire voir une fois de plus que le talent de la parole ne suffit pas à tout, et combien l'esprit de conduite et le sentiment des convenances deviennent indispensables à ceux qui parviennent à de hautes dignités, surtout à celles de l'Église.

Le décret de nomination du cardinal Maury était du 14 octobre 1810. Peu de jours après, le 22 du même mois, l'empereur nomma M. d'Osmond, évêque de Nancy, à l'archevêché vacant de Florence. L'intention qui avait inspiré ces deux actes était manifeste. Aux yeux de Napoléon, le temps des transactions était passé. Il voulait obliger les titulaires des deux siéges de Florence et de Paris à se mettre d'une façon flagrante en collision spirituelle avec le chef de la catholicité. La lettre suivante ne laisse aucun doute à cet égard. « Monsieur le comte, écrivait-il à son ministre des cultes, mon intention est que les archevêques et évêques que j'ai nommés aux différents siéges de mon

empire prennent le titre de leur siége dans tous leurs actes, titre pour lequel ils m'ont prêté serment. Je n'entends point qu'ils y mettent aucune modification. Je ne m'oppose point à ce qu'ils se pourvoient auprès de qui de droit, mais j'entends qu'ils n'aient point la faiblesse d'adhérer aux prétentions des chapitres, ni qu'ils prennent d'autres titres, comme je l'ai dit ci-dessus[1]. »

Il était impossible de jeter un plus clair défi au pape. L'empereur avait raison de se tenir pour assuré du cardinal Maury. En effet, le nouvel archevêque de Paris s'était fait installer le 1er novembre à Notre-Dame; il avait même eu hâte de prendre en main l'administration du diocèse avant d'avoir été affranchi des liens qui l'attachaient à l'Église de Montefiascone. Il s'était borné à donner connaissance au saint-père, par une lettre en date du 16 octobre, de sa nomination au siége de Paris et de son élection par le chapitre de Paris comme administrateur. Les choses ne se passèrent pas aussi aisément en ce qui regardait M. d'Osmond. L'ancien évêque de Nancy n'avait

1. Lettre de l'empereur au comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, 16 novembre 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XXI, p. 277.

abandonné son siége qu'avec une extrême répugnance. Quand il reçut à Fontainebleau, de la bouche de Napoléon, l'ordre de se mettre en route pour Florence, il représenta qu'il ne pouvait aller prendre possession de son nouvel évêché sans avoir reçu l'institution canonique. Pour lever les difficultés que lui suscitaient les scrupules inattendus d'un prélat, qui n'avait pas encore pris, comme Maury, son parti de rompre ouvertement avec le saint-siége, l'empereur n'hésita pas à tromper sciemment M. d'Osmond. Il l'assura que sous peu de jours les affaires entre la France et Rome seraient arrangées, et que les bulles qu'il réclamait lui seraient expédiées pendant qu'il serait en route. M. d'Osmond hésitait encore. Mais il reçut du ministre des cultes l'ordre de partir immédiatement et de se rendre à Lyon, où il attendrait ses bulles. *Il fallut obéir*, dit son pieux biographe [1]. Par suite de la même obéissance, attendant toujours ses bulles et ne les recevant jamais, M. d'Osmond s'arrêta successivement à Turin, puis à Plaisance. Quand il arriva, le 7 janvier 1811, à Florence, il y trouva tous les esprits vivement émus du conflit qui, à pro-

1. Voyez la *Vie épiscopale de M. d'Osmond*, par l'abbé Guillaume, p. 365 et suiv.



pos de sa nomination et de celle du cardinal Maury, venait de s'élever entre Napoléon et Pie VII, conflit trop prévoyable mais très-grave, dont il nous reste maintenant à rendre compte.

CHAPITRE XLIII.

LE PAPE A SAVONE.

Pie VII relégué à Savone s'occupe à pourvoir aux besoins spirituels de l'Église. — Associations formées en Italie et en France pour faire parvenir à destination les brefs du saint-père. — Le bref relatif à l'évêché de Florence est remis dans cette ville au chanoine Muzzi. — Mesures de rigueur prises par la grande-duchesse de Toscane contre le chanoine Muzzi et quelques ecclésiastiques de Florence. — L'abbé d'Astros, vicaire apostolique à Paris. — Son caractère. — Son attitude à l'égard de Maury. — Il reçoit par l'intermédiaire du cardinal di Pietro le bref relatif à l'archevêché de Paris. — Il le communique à M. Portalis. — Scène faite aux Tuileries par l'empereur à l'abbé d'Astros. — Il est enfermé à Vincennes avec le cardinal di Pietro et le cardinal Gabrielli. — M. Portalis chassé du conseil d'État. — Visite domiciliaire faite de nuit dans le palais du saint-père, à Savone. — On force son secrétaire. — On lui enlève papiers et plumes. — Napoléon exige qu'il remette son anneau du pêcheur. — Pie VII brise son anneau avant de le remettre.

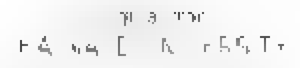
Pie VII relégué à Savone sans conseillers, sans secrétaires, sans archives, avait, comme nous l'avons déjà dit, fait par conscience tous ses efforts pour tâcher de suffire à lui seul à l'expédition des nombreuses affaires spirituelles qui relevaient de la décision personnelle du souverain pontife. Il était entré, à cet effet, en correspondance avec plusieurs des évêques et un nombre considérable de fidèles de

l'Église de France. En général, cette correspondance avait lieu par l'intermédiaire de l'évêque de Savone, qui remplissait à peu près l'office d'agent d'affaires du clergé auprès du saint-père. Cela se passait à la connaissance et de l'aveu de l'empereur, sous la surveillance du général Berthier ainsi que du préfet de Montenotte. Loin de gêner ces communications, qui ne contrariaient pas sa politique, Napoléon les avaient vues plutôt de bon œil, car elles lui servaient à soutenir que le pape n'était pas du tout prisonnier et que rien ne l'empêchait, s'il le voulait, de pourvoir au gouvernement de l'Église. Plusieurs des demandes adressées par l'épiscopat français à Pie VII avaient pour but de parer à quelques-uns des inconvénients résultant des habitudes introduites dans la nouvelle société française par l'établissement du régime si despotique et si exclusivement militaire de Napoléon Ier. Les dix-neuf évêques signataires de la lettre du 25 mars 1810, la plupart admirateurs passionnés de l'empereur, afin de motiver la demande qu'ils adressaient au pape d'accorder eux-mêmes directement certaines dispenses de mariage, avaient été obligés d'entrer en quelques détails qui n'étaient pas tous à l'avantage du régime qu'ils servaient cependant avec tant de zèle. Il leur avait fallu expliquer à

Pie VII que les époux devenaient très-rares en France à cause de la grande consommation d'hommes qui mouraient sur les champs de bataille, et parce que la crainte chaque jour plus grande de la conscription avait pour effet de déterminer précipitamment le choix en faveur de quelques parents, « et cela pour deux raisons : 1° parce que cela évitait le partage des biens, et 2° parce qu'une sorte de défiance, devenue très-générale, portait à préférer quelqu'un de la famille, dont l'opinion était connue, à des étrangers dont on redoutait l'admission dans l'intérieur du foyer domestique[1]. »

Aussi longtemps que l'action du pape s'était bornée à permettre aux cousins de se marier avec leurs cousines, et à de jeunes neveux, comme cela se pratiquait souvent sous l'empire, d'épouser leurs vieilles tantes dont ils devaient hériter plus tard, l'empereur n'y avait rien trouvé à redire. Mais que le souverain pontife se mêlât de diriger la conscience des prélats français, qu'il osât, par exemple, prendre sur lui d'avertir l'évêque de Nancy qu'il ne lui était pas loisible de quitter, sans l'assentiment du saint-siége,

1. Lettres des cardinaux et évêques à Sa Sainteté Pie VII. *Fragments ecclésiastiques*, p. 82.

son troupeau lorrain pour aller gouverner un diocèse italien dont il ne parlait pas la langue, ou de rappeler au cardinal Maury que, nommé au siége épiscopal de Corneto et de Montefiascone, il n'avait pas le droit de s'installer dans la chaire de Notre-Dame avant d'y avoir été autorisé par le chef de la catholicité, c'étaient là autant d'abus abominables que Napoléon était d'avance décidé à ne point tolérer de la part du prisonnier de Savone. Pie VII, pensait-il, ne s'y risquerait pas; et d'ailleurs, à supposer qu'il le voulût, comment s'y prendrait-il? Aucune précaution n'avait été négligée. On l'avait entouré d'hommes intelligents et sûrs, qui avaient sous leurs ordres, en quantité surabondante, des agents de police parfaitement dressés à leur métier. Ce n'était pas pour rien que Napoléon avait imposé au pape l'obligation de ne donner ses audiences qu'en présence du général César Berthier ou du commandant de gendarmerie La Gorse. Ce n'était pas en vain que l'empereur avait recommandé au préfet de Montenotte d'avoir des espions dans toutes les auberges, et de surveiller soigneusement tous les individus suspects qui passeraient à Savone. Les exemples faits sur quelques misérables prêtres de Marseille et d'ailleurs, jetés dans d'infects cachots pour avoir seulement essayé

de s'approcher sans permission du pape, avaient dû suffire à intimider les plus hardis[1]. Napoléon ne craignait donc rien. Telle est en effet l'illusion commune aux souverains absolus. Ils s'exagèrent ordinairement la faiblesse de leurs adversaires autant que leur propre force. Volontiers ils s'imaginent qu'on n'osera rien tenter contre eux, et plus volontiers encore ils se figurent qu'ils déjoueront aisément les trames les mieux ourdies. Napoléon n'évita pas cette déconvenue réservée à tous les despotes. Il se l'était pour ainsi dire préparée à lui-même. C'était lui en effet qui, par les violentes et basses persécutions dont il n'avait cessé d'abreuver le saint-père, lui avait procuré une foule innombrable d'auxiliaires obscurs, parfaitement inconnus les uns aux autres, qui, sans provocation, sans entente préalable, sous la seule impulsion de leur foi chrétienne, ou par suite du simple attrait qui porte les âmes généreuses à prendre parti pour la victime contre l'oppresseur, n'aspiraient qu'à se faire, à leurs risques et périls, les instruments dévoués du captif de Savone et de tous ceux qui souffraient pour sa cause. Comme il arrive d'ordinaire,

1. Voir les *Mémoires du cardinal Pacca* et la *Correspondance de Mgr de Barral* conservée à l'archevêché de Tours.



lorsqu'il s'agit d'actes de dévouement, les femmes avaient donné le premier signal.

Ce fut à l'occasion de l'emprisonnement des cardinaux noirs qu'une association présidée par l'abbé Duval se forma pour venir pécuniairement en aide à ces membres courageux du sacré-collége. Le duc de Montmorency, l'ami de Mme de Staël, figurait parmi les plus généreux donateurs. Mais l'œuvre était surtout patronnée par la princesse de Chimay, la duchesse de Duras, la princesse de Poix, Mme la marquise de Cordoue, Mmes de Saint-Fargeau, de Gros-Bois et de Croisie, qui s'étaient adjoint plusieurs ecclésiastiques et parmi eux l'abbé Perreau, renfermé plus tard à Vincennes[1]. Mais cette première association, composée de l'élite de la société parisienne, et qui était en rapport, chose assez singulière, avec le cardinal Fesch par le canal de l'abbé Isoard, en avait bientôt fait naître une seconde. Le but des membres de la nouvelle association était surtout de se mettre en rapport avec le saint-père à Savone, et de se faire, quand il en serait besoin, les intermédiaires secrets des communications spirituelles que

1. Voyez la notice historique sur M. le chevalier de Thuisy, dans la *Biographie universelle*, t. LXXXIV.

Pie VII jugerait à propos d'adresser tant aux cardinaux italiens détenus par l'empereur, qu'aux évêques et aux curés de France demeurés soumis à sa juridiction souveraine. Les mêmes causes avaient tout naturellement produit en Italie les mêmes résultats. De l'un et de l'autre côté des Alpes, une foule considérable de personnes, des jeunes gens surtout, étaient incessamment prêts, sur la moindre réquisition, à se mettre nuitamment en route et à se transmettre de ville en ville, les uns aux autres jusqu'à destination, les missives pontificales délivrées, dans Savone même, à ces messagers fidèles par les gens de la maison de Pie VII, où par les rares visiteurs qui avaient réussi à tromper la vigilance du préfet de Montenotte. Dans les villes alors très-catholiques de Toulouse et de Lyon, l'organisation des comités dont nous venons de parler avait été portée à un rare degré de perfection. A Lyon surtout, on était parvenu à se tenir en relations presque réglées, d'un côté avec le pape, de l'autre avec le cardinal di Pietro, qui, de Semur où il avait été transporté, continuait à exercer les pouvoirs de délégué apostolique que le pape lui avait confiés en quittant Rome, et qu'il lui avait depuis renouvelés[1].

1. « ... Primo di terminare questa nostra lettera la previamo che

Dans un rapport de police passablement violent et trivial, d'ailleurs fort perspicace, mais qu'il eut le malheur de remettre trop tard à l'empereur, le duc de Rovigo lui expliquait au long : que « ce cardinal avait toujours été le conseiller et le fauteur des mesures prises par le saint-père ; qu'il communiquait présentement avec le clergé de Paris par l'abbé Gregori et le père Fontana, général des barnabites, et cet abbé Perreau dont nous avons parlé tout à l'heure, qui était l'ami du grand vicaire, M. d'Astros. Les supérieurs des colléges de Lyon, de l'Argentière, près de Montbrison, et de Montdidier, les dames de Montjoye et de Soyecour, ainsi qu'un M. Bertrand du Coin, qui était un fanatique, étaient également dans le complot. Leurs auxiliaires subalternes étaient les abbés Recourbet et d'Haulet, Franchet à Lyon, Pallavicini à Paris. Le sieur Alexis de Noailles, à la tête des confréries du saint dévouement, ne craignait

continuà encora quella fiducia con qui la reputammo delegato apostolico in Roma, onde negli estremi bisogni non abbia alcun scrupulo di procurare per se e per altri suoi colleghi la salute spirituale dei fideli... » Extrait d'une lettre du pape au cardinal di Pietro, en date du 30 novembre 1810. (La copie de cette lettre paraît avoir été trouvée parmi les papiers personnels du saint-père lorsqu'on crocheta son secrétaire à Savone, pendant qu'il se promenait dans le jardin de l'évêché.)

pas, disait le duc de Rovigo, d'appeler dans ses lettres l'empereur Napoléon *Julien l'Apostat* [1]. »

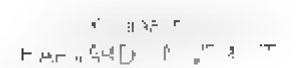
Faut-il maintenant s'étonner beaucoup si, grâce à de tels moyens et malgré les efforts de la police impériale, qui ne découvrit rien qu'après coup, le saint-père soit alors parvenu à faire connaître au clergé de France et d'Italie les censures ecclésiastiques dont il frappa l'intrusion des évêques récemment nommés aux siéges de Florence et de Paris ? Ce qui surprend véritablement, c'est la surprise même qu'éprouva l'empereur quand il apprit la divulgation des bulles signées à Savone. Ce qui surprend davantage encore, ou plutôt ce qui attriste, ce sont les bruyants éclats de sa colère et les actes d'incroyable brutalité qui s'ensuivirent. Comment Napoléon avec sa prodigieuse sagacité avait-il pu un instant s'imaginer que Pie VII laisserait passer sans protester les nominations de M. d'Osmond et du cardinal Maury ? Comment, avec un peu de bonne foi, pouvait-il se plaindre de ce que le saint-père, qui n'avait fait nul mystère de sa désapprobation, qui n'avait pas manqué d'en entretenir à haute voix le comte

1. Rapport du duc de Rovigo, ministre de la police, à l'empereur, 1er février 1811.

César Berthier et M. de Chabrol, eût cherché et trouvé le moyen d'en instruire les évêques de France et d'Italie? De quel droit, parce qu'il lui avait plu de ne pas laisser arriver ces bulles à leur destination, ou bien parce qu'il n'avait pas convenu aux prélats censurés de confesser leur erreur en les recevant, de quel droit, disons-nous, l'empereur pouvait-il faire un crime à Pie VII de ce qu'il prenait soin d'avertir les fidèles que les pasteurs auxquels ils devaient spirituellement obéissance avaient eux-mêmes cessé d'obéir au chef spirituel de la catholicité? Pie VII ne remplissait-il pas en agissant ainsi les plus stricts devoirs du souverain pontife? Quant à la clandestinité des moyens, depuis quand était-il interdit à un captif injustement détenu d'accomplir par des voies détournées les actes qu'il lui serait licite de pratiquer au grand jour, s'il était en liberté? Les fureurs de l'empereur étaient donc aussi extravagantes que furent iniques les violences auxquelles il n'hésita pas alors à se livrer et qui sont pour la plupart encore ignorées du public. Mais avant d'en mettre sous les yeux de nos lecteurs le douloureux tableau, il est d'abord nécessaire de raconter comment les bulles de Pie VII relatives à M. d'Osmond et au cardinal Maury furent effectivement portées à la connaissance du public tant à Florence qu'à Paris.

Le chapitre de Florence avait nommé vicaire général capitulaire, pour gérer le diocèse pendant la vacance du siége, l'archidiacre Averardo Corboli. C'était un prêtre doux et inoffensif. Chargé par le chapitre de s'adresser au saint-père, afin de savoir quelle marche il fallait suivre à l'égard du nouvel archevêque nommé de Florence, l'abbé Corboli avait confié la rédaction de cette supplique au théologal de la métropole, le chanoine Muzzi. Muzzi, d'un âge assez avancé et que l'auteur d'une notice imprimée à Turin représente comme un homme impétueux, inflexible, et d'un courage à toute épreuve, était en même temps, au dire de son biographe italien, un adversaire irréconciliable du despotisme napoléonien [1]. La réponse du saint-père ne se fit pas longtemps attendre. Cette réponse était officiellement adressée à l'archidiacre Corboli, qui n'en donna connaissance qu'aux membres du chapitre, avec injonction à chacun d'eux, en vertu de l'obéissance qu'ils lui devaient, de garder inviolablement le secret; mais une copie en était en même temps parvenue au chanoine Muzzi. Celui-ci ne l'avait pas plutôt reçue, qu'il s'était mis à parcourir

1. Narrazione intorna alla diocesi di florenza, Torino, 1859. Citée par l'abbé Guillaume, *Vie de Mgr d'Osmond*, p. 568 et suiv.

Florence publiant le bref de Pie VII, en faisant prendre copie à tous ceux qui le lui demandaient et même à ceux qui ne le demandaient pas[1]. Grande émotion dans toute la ville. La grande-duchesse Élisa, sœur de l'empereur, se trouvait alors à Pise. Elle eut hâte de faire venir près d'elle le propagateur indiscret. Interrogé s'il était vrai qu'il se fût adressé au pape au sujet de l'archevêché de Florence, notre chanoine répondit affirmativement. Puis, sur ce que la princesse lui demandait quel motif l'avait conduit à cette démarche : « Je ne veux pas, répliqua-t-il, parler théologie avec les dames. » La sœur de Napoléon lui ayant vivement reproché de se montrer ainsi rebelle aux ordres de son frère : « En matière semblable, dit l'abbé Muzzi, il ne connaissait pas d'autre souverain que le pape. » Ordre lui fut alors donné de se constituer prisonnier sous trois jours à la forteresse de Porto Ferraio. « Je m'y rendrai de suite, » s'écria l'impétueux abbé, et là-dessus il tourna fièrement le dos à la grande-duchesse[2]. A la même époque et pour les mêmes motifs les chanoines Mancini et Rancia et l'avocat Pietro Valentini,

1. Narrazione, etc., p. 18.
2. Narrazione, etc., p. 19.

qui avaient publié le bref, furent aussi arrêtés et conduits à la forteresse de Fénestrelle[1].

Les choses ne se passèrent guère différemment à Paris. Le chapitre de Notre-Dame avait pour vicaire capitulaire l'abbé d'Astros. M. d'Astros, propre neveu de Portalis, l'ancien ministre des cultes, et cousin germain de M. Portalis le fils, alors conseiller d'État et directeur de la librairie, n'était rien moins qu'un prêtre fanatique. C'était non-seulement un esprit sage et modéré, mais pénétré de respect pour les autorités publiques, et naturellement porté à la conciliation. Ses tendances étaient plutôt gallicanes, et nous avons déjà eu occasion de raconter comment il avait été en 1806, sous la direction de son oncle, le principal rédacteur du catéchisme impérial, quoique n'ayant pris aucune part à la confection du chapitre relatif aux devoirs des Français à l'égard de Napoléon Ier. Parmi les chanoines du chapitre de Paris, il avait été, on s'en souvient, l'un des plus empressés à conférer au cardinal Fesch l'administration provisoire de ce diocèse. L'abbé d'Astros n'était donc à aucun degré un homme de lutte, recher-

1. Voyez la *Vie épiscopale de M. d'Osmond,* par l'abbé Guillaume, p. 570 et suiv.



chant par goût le bruit et les éclats. Il était, avant tout, un canoniste consciencieux, très-appliqué à rechercher quelle était dans les matières ardues de la théologie la ligne à suivre pour un fidèle catholique, et, quand il croyait l'avoir découverte, très-décidé à y conformer sa conduite, mais nullement disposé à se jeter dans aucune violente extrémité. Lorsque, étudiant de plus près la question des délégations capitulaires, il s'était aperçu qu'il s'était trompé, et qu'il avait agi, sans le savoir, contre les intentions manifestes du saint-père en conférant les pouvoirs de vicaire au cardinal Fesch, il se promit à lui-même de ne pas retomber dans cette erreur, et de n'user plus de la même complaisance envers le cardinal Maury. Dans l'assemblée du chapitre qui, sur l'invitation de M. Bigot de Préameneu, fut tenue à Notre-Dame, afin de confier au nouvel archevêque l'administration du diocèse de Paris, M. d'Astros vota contre cette proposition. Cependant tel était son désir de ne pas faire étalage de son opposition, qu'il consentit à prendre la parole comme président du chapitre, au nom de la commission chargée d'annoncer sa nomination au cardinal Maury. Sa brève harangue témoignait d'ailleurs qu'il exprimait plutôt l'opinion d'autrui que la sienne, et cela seul lui suffit : « Il n'est

personne, monseigneur, dit-il au cardinal, qui ne se rappelle en ce moment avec quelle éloquence et avec quel courage vous avez défendu, dans le temps, la cause de la religion et du clergé. » En entendant ces paroles si fortes surtout de ce qu'elles sous-entendaient, Maury pâlit et parla de son attachement au saint-siége : « Je n'irai m'asseoir, dit-il au chapitre, sur la chaire épiscopale de Paris, qu'autant que le pape me prendra par la main pour m'y faire monter[1]. »

Le cardinal Maury ne devait pas faire longtemps honneur à ce sage engagement. Non content de toucher les revenus officiels de sa nouvelle position et de porter le titre d'archevêque de Paris, il aspirait à en exercer les fonctions spirituelles sans attendre, comme il venait de le dire, que le saint-père l'eût *pris par la main*. Cependant l'abbé d'Astros le surveillait attentivement. Un jour, dans une compagnie, le cardinal avait dit en présentant M. d'Astros avec ses collègues : « Voici mes grands vicaires. » — « Votre Éminence se trompe, repartit M. d'Astros ; ce sont les grands vicaires du chapitre et non les siens. » — Une

1. Mémoire manuscrit de M. l'abbé d'Astros, cité dans la *Vie du cardinal d'Astros*, archevêque de Toulouse, par le R. P. Caussette, p. 175.

autre fois, pendant une ordination, Maury, exigeant du timide ecclésiastique auquel il imposait les mains qu'il lui promît obéissance comme à son évêque titulaire, l'abbé d'Astros prit encore à haute voix la parole : « Monseigneur, permettez-moi, dit-il, de faire observer, pour l'instruction de ce jeune prêtre, que vous n'avez pas le droit de lui demander cette promesse. » Les jours de cérémonie, Maury aurait voulu faire porter devant lui à Notre-Dame la croix épiscopale, signe extérieur d'une juridiction qu'il ne possédait pas encore canoniquement; l'abbé d'Astros ordonnait au porte-croix de rentrer dans la sacristie. Maury supportait en silence, mais avec une profonde amertume, tous ces affronts. C'était là, si l'on veut, de puériles querelles de cathédrale. Derrière l'abbé d'Astros, armé des simples pouvoirs d'un humble vicaire de paroisse, chacun apercevait toutefois l'autorité du chef de l'Église romaine. Le tout-puissant vainqueur de Wagram ne s'y trompait pas. Il éprouvait la plus violente colère en sentant son prestige entamé par cet intrépide chanoine qui tenait son archevêque en échec jusque dans le chœur de Notre-Dame de Paris. Comment se venger, et quel moyen de briser cette résistance inattendue? L'occasion s'en offrit bientôt.

L'abbé d'Astros avait, comme le vicaire capitulaire de Florence, écrit au saint-père pour lui demander des directions personnelles, mais il n'avait pas encore de réponse. C'est pourquoi, tout en maintenant ses relations avec le nouvel archevêque sur le pied que nous venons d'expliquer, il avait pris soin de garder la plus extrême réserve. Il ne rompit le silence que le jour où, par l'intermédiaire du cardinal di Pietro, de l'abbé Gregori et du père Fontana, il reçut copie du bref, en date du 5 novembre, adressé par le pape au cardinal Maury. Le premier mouvement de l'abbé d'Astros fut d'en parler à son cousin Portalis, le conseiller d'État et le directeur de la librairie. « C'était la veille de Noël, jour de réunion intime pour la famille Portalis. Avant dîner, l'abbé d'Astros pria son cousin de le conduire dans son cabinet pour écouter une communication qu'il avait à lui faire. Il invita en même temps un abbé Guairard, chef de division de la librairie, à les suivre. Arrivé dans le cabinet de M. Portalis, quand il fut assuré de ne pouvoir être entendu de personne, l'abbé d'Astros donna lecture du bref adressé au cardinal Maury. Ensuite il consulta son cousin sur les difficultés de sa situation, comprenant très-bien qu'il ne pouvait faire aucun usage officiel d'une pièce qui lui était

secrètement remise par des voies détournées. M. Portalis lui recommanda de la tenir très-cachée, *dans l'intérêt de la religion*. Alors M. l'abbé Guairard, interpellant M. Portalis, lui demanda ce qu'il ferait si ce bref venait à être clandestinement imprimé. » Le directeur général de la librairie, répondit M. Portalis, en prohiberait la circulation comme d'une pièce *sans authenticité et dangereuse*[1]. » De part et d'autre il ne fut point prononcé d'autres paroles. Certes, c'étaient là de singuliers conspirateurs, ce prêtre qui allait prendre pour confident le conseiller d'État chargé de la surveillance des ouvrages à publier, et ce fonctionnaire public qui n'hésitait pas à proclamer qu'il ferait en tout cas strictement son devoir. M. Portalis ne s'en tint pas là. Il jugea opportun d'aller prévenir le nouveau préfet de police, M. Pasquier. Il lui annonça que si l'on n'y portait remède, un bref du pape au cardinal Maury circulerait bientôt dans Paris. Il ajouta même que si le duc de Rovigo envoyait chercher tels et tels ecclésiastiques qu'il désigna, et s'il leur déclarait lui-même qu'il connaissait l'existence du bref et qu'il les rendrait responsables s'il devenait public, on pourrait peut-être prévenir de cette façon

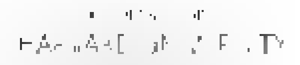
1. *Vie de M. d'Astros*, par le R. P. Caussette, p. 197 et 198.

un si fâcheux inconvénient. Mais déjà il n'était plus temps. Soit en effet que l'abbé d'Astros eût multiplié ses confidences, soit plutôt que le bref en question eût été expédié à d'autres personnes, le bruit fut assez vite répandu au sein du clergé de Paris que le pape avait, de Savone, envoyé l'ordre de ne pas reconnaître la juridiction spirituelle du nouvel archevêque. Un trouble indicible régnait au sein du chapitre de Notre-Dame, qui officiellement ne savait pourtant rien. Grande était l'émotion du cardinal Maury, mais plus grande encore la colère de Napoléon. L'un et l'autre soupçonnaient fortement que l'abbé d'Astros devait être la cause de tout le mal; mais de preuve contre lui il n'y en avait aucune, lorsque une pièce tout à fait probante vint à tomber entre les mains de la police impériale. C'était un bref, en date du 18 décembre 1810, directement adressé au vicaire capitulaire de Paris, contre l'administration diocésaine du cardinal Maury. Pie VII y disait : « *que pour enlever tout sujet de doute et pour plus grande précaution, il ôtait à l'archevêque nommé tout pouvoir et toute juridiction, déclarant nul et sans effet tout ce qui serait fait de contraire, sciemment ou par ignorance.* » L'abbé d'Astros n'avait pas reçu ce dernier bref. Il avait été intercepté, soit à Savone, soit sur la route, par les

espions du gouvernement. Mais comme le bref répondait expressément aux questions posées par le vicaire capitulaire de Notre-Dame, c'était la pièce de conviction la plus irréfutable de ses relations avec le souverain pontife. « Cette découverte, dit le pieux auteur auquel nous empruntons une partie de ces détails, avait élevé la fureur de Napoléon contre le jeune chanoine à un état de paroxysme qui présageait de prochaines et formidables tempêtes[1]. » Plusieurs circonstances ignorées probablement du biographe de l'abbé d'Astros, mais que révèle la correspondance du préfet de Montenotte, expliquent sans les justifier les excès de la colère impériale. Napoléon, avec la sagacité qui lui était habituelle, avait, en effet, prévu, ou à peu près, ce qui arrivait aujourd'hui. Du jour où il avait nommé M. d'Osmond à Florence et le cardinal Maury à Paris, l'empereur s'était bien douté que le saint-siége ne laisserait point passer de semblables nominations sans protester. Il avait donc résolu d'ajouter quelques nouvelles précautions à celles qu'il avait déjà prises. L'évêque de Savone ne lui semblait plus, en sa qualité d'ecclésiastique, un per-

1. *Vie de M. le cardinal d'Astros*, archevêque de Toulouse, p. 183.





sonnage assez sûr pour servir d'intermédiaire au clergé près du souverain pontife. Il avait, par un décret en date du 23 novembre 1810, chargé M. de Chabrol d'exercer ces fonctions [1].

Conformément aux instructions qu'il avait reçues à cet effet de Paris, M. de Chabrol avait été « se faire livrer tous les documents et papiers qui se trouvaient entre les mains de l'évêque de Savone; et, redoublant de vigilance, il avait pris ses mesures pour qu'aucune demande, de quelque nature qu'elle fût, ne pût parvenir sous les yeux du saint-père avant d'avoir été enregistrée au bureau du secrétariat [2]... » Sans trop vouloir s'engager, le préfet de Montenotte espérait bien ne rien laisser sortir désormais de Savone qui pût gêner les desseins de l'empereur [3]. Ces disposi-

1. Lettre de M. Bigot de Préameneu à l'empereur, et décret du 23 novembre 1810.

2. Lettre de M. le baron de Chabrol au ministre des cultes, 8 décembre 1810.

3. « ... Cependant il se pourrait que les gens de la suite de Sa Sainteté, qui ont la faculté de sortir au dehors, et qui ont formé quelques relations, pussent se charger de recevoir et de transmettre au pape les demandes qui leur seraient remises en secret. Je ne puis opposer à cette infraction aux instructions qui me sont prescrites que des moyens de surveillance les plus sévères. Diverses personnes sûres dans le palais, et notamment M. le commandant de gendar-



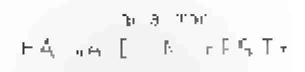
tions inattendues avaient d'abord un peu surpris et mécontenté Pie VII. Puis, avec sa douceur accoutumée, il en avait pris son parti[1]. Il avait recommencé à faire de nouveau bon accueil au préfet de Montenotte. Il y a plus. Les lettres de M. de Chabrol arrivées le plus récemment à Paris montraient le pape assez disposé à écouter les ouvertures que l'on pourrait lui faire. Et c'était dans un pareil moment, après qu'il avait si bien disposé toutes choses pour isoler absolument le saint-père, quand il l'avait déjà presque dompté, à la veille du jour où il croyait le tenir enfin à sa merci, qu'éclatait, par la faute de l'abbé d'Astros, ce déplorable esclandre de l'archevêché de Paris. Malheur à qui avait ainsi osé le braver! Déjà quelques mois auparavant il avait songé à se défaire par l'exil de ce prêtre incommode. Cette fois, il n'en serait pas quitte à si bon marché.

On était proche du 1er janvier 1811. L'empereur

meric ainsi que les officiers qui sont sous ses ordres, se sont chargés de m'instruire de tout ce qui pourrait s'introduire sous ce rapport, et de l'empêcher par tous les moyens qui sont en leur pouvoir. Des agents extérieurs m'en préviendront de leur côté...» (Lettre de M. le préfet de Montenotte au ministre des cultes, 8 décembre 1810.)

1. « Après quelques jours d'émotion, Sa Sainteté a repris sa sérénité accoutumée.» (Lettre de M. le préfet de Montenotte au ministre des cultes, 27 décembre 1810.)





recevait aux Tuileries, à l'occasion du commencement de l'année, tous les grands corps de l'État et les plus importants fonctionnaires de son empire. Le jour de cette imposante cérémonie lui parut propice pour la scène qu'il méditait. Après avoir, l'air altier et le front soucieux, passé devant le Sénat, sans s'arrêter davantage devant le corps des généraux et celui des officiers de toute sorte qui encombraient la salle d'audience, l'empereur se dirigea tout droit vers le cardinal Maury. Celui-ci faisait déjà le geste de lui présenter le chapitre de Notre-Dame : « Où sont vos grands vicaires ? demanda brusquement Napoléon. — Sire, voilà mon frère, voilà M. Jalabert. » — J'avoue que je m'étais tenu un peu à l'écart, raconte M. d'Astros à qui nous devons une narration très-simple et fort exacte de cette scène singulière, mais je ne voulais pas me faire chercher et je me présentai[1]. » — « Voilà M. d'Astros, dit alors le cardinal. — Avant tout, monsieur, s'écria l'empereur, il faut être Français ; c'est le moyen d'être en même temps bon chrétien. La doctrine de Bossuet, voilà le seul guide qu'on doive suivre ; avec lui on est sûr de

1. Mémoire manuscrit de l'abbé d'Astros sur les événements qui précédèrent sa captivité.

ne pas s'égarer. J'entends que l'on professe les libertés de l'Église gallicane. Il y a autant de distance de la religion de Bossuet à celle de Grégoire VII que du ciel à l'enfer. Je sais, monsieur, que vous êtes en opposition avec les mesures que ma politique prescrit. Vous êtes l'homme de mon empire qui m'êtes le plus suspect. Du reste (mettant la main sur la garde de son épée, ce qui était un geste assez familier à Napoléon, mais passablement déplacé en cette circonstance), j'ai le glaive à mes côtés, et prenez garde à vous ! » — « Rien ne me parut plus pitoyable que ces dernières paroles, continue M. d'Astros, et cette menace d'un souverain qui dominait alors sur toute l'Europe, contre un pauvre prêtre en rochet et en camail, armé seulement de son bonnet carré. Je ne répondis rien et je me contentai de regarder l'empereur sans affectation[1]. »

Les choses ne devaient pas en rester là. Avant de sortir des Tuileries, le cardinal Maury dit à l'abbé d'Astros que le ministre de la police désirait lui adresser quelques questions et que, s'il voulait, ils iraient ensemble dans sa propre voiture jusqu'à l'hôtel

1. Mémoire manuscrit de l'abbé d'Astros sur les événements qui précédèrent sa captivité.

du duc de Rovigo. Il ajouta qu'il n'y avait rien à craindre, et qu'il suffirait à l'abbé d'Astros de protester de son attachement aux libertés de l'Église gallicane. L'abbé d'Astros accepta sans défiance. A coup sûr c'était une époque étrange celle où un archevêque, où un membre du sacré-collége, celui-là même qui, dans des temps troublés, avait naguère été le défenseur le plus ardent des droits de l'Église de France, trouvait simple d'aller, de ses propres mains, livrer son grand vicaire au ministre de la police. L'interrogatoire subi par l'abbé d'Astros fut d'ailleurs assez court, et le résultat tel qu'il était facile de le prévoir. « N'avez-vous pas des correspondances avec le pape à Savone? demanda le duc de Rovigo; avez-vous vu un bref du pape au cardinal Maury? Donnez votre démission et tout sera fini. — Je ne puis. — Donnez, dis-je, votre démission, ou vous êtes mon prisonnier. — Je serai alors votre prisonnier. » A la nuit, ce fut M. Réal qui intervint. Après avoir été faire à la maison de l'abbé d'Astros la visite de tous ses papiers, le conseiller d'État chargé du département de la police interrogea derechef le malheureux grand vicaire. « L'empereur, lui dit-il, ne se met plus en peine de votre démission; mais il veut absolument savoir qui

vous a remis le bref du pape, et si vous ne le dites, vous ne reverrez plus votre famille, et il ajouta plus bas, ni peut-être la lumière[1]. » L'abbé d'Astros refusa ; et la police était plus embarrassée que jamais, car on n'avait rien trouvé d'important dans ses papiers. Alors, se servant de l'une des ruses familières aux plus bas employés de son ministère, le duc de Rovigo s'adressa lui-même à l'abbé : « Nous n'avons plus besoin que vous nous disiez à qui vous avez montré le bref. Vous l'avez montré à votre cousin. Il me l'a dit. » L'abbé d'Astros tombait des nues. Il pensa que M. Portalis avait tout raconté de son propre mouvement, et, sans plus de difficultés, il convint de ce qui s'était passé dans le cabinet du directeur général de la librairie[2]. C'était là tout ce qu'on voulait de lui. Il ne s'agissait plus que de statuer sur son sort. Napoléon, dépité de ne pas trouver un complot mieux conditionné pour justifier sa vengeance, n'en déclara pas moins qu'il fallait faire fusiller l'abbé d'Astros. « Souvent au milieu de ses accès de colère il y avait un moment où le grand homme

1. Mémoire de l'abbé d'Astros sur les événements qui précédèrent sa captivité.

2. Mémoire de l'abbé d'Astros sur les événements qui précédèrent sa captivité.

devenait trivial, dit le biographe ecclésiastique de l'abbé d'Astros. Il descendait alors jusqu'aux plus grossiers procédés si les victimes étaient présentes, ou jusqu'à des menaces hyperboliques si elles étaient absentes. » M. Regnault de Saint-Jean-d'Angély fit observer à son maître qu'il flétrirait une gloire bien belle dans une querelle bien petite. « Eh bien ! s'écria l'empereur, qu'on le jette en prison pour toute sa vie[1]. » L'abbé d'Astros fut en effet conduit peu d'heures après à Vincennes, où il resta enfermé jusqu'à la chute de l'empire. Parmi les membres du clergé, il ne devait pas d'ailleurs être seul à souffrir du courroux excité chez l'empereur par la bulle relative au cardinal Maury. Peu de temps après, les portes du donjon de Vincennes s'ouvraient pour recevoir les cardinaux di Pietro et Gabrielli. Ce dernier avait d'abord été conduit à la prison de la Force, où il avait été enfermé pendant quinze jours avec deux scélérats qui furent plus tard condamnés à mort[2]. Ce qui est peut-être plus étrange que ces mesures elles-mêmes, c'est que l'homme chargé d'y présider, le

1. *Vie de Mgr le cardinal d'Astros*, archevêque de Toulouse, par le R. P. Caussette.

2. Notice historique sur le chevalier de Thuisy. *Biographie universelle*, t. LXXXIV.

duc de Rovigo, était sincèrement convaincu qu'elles étaient la preuve la plus éclatante de la mansuétude du régime impérial. Il ne se lassait pas de répéter incessamment à tous les infortunés ecclésiastiques que Napoléon lui envoyait pour qu'il les retînt prisonniers dans quelques affreux cachots, ce qu'il venait justement de dire à l'abbé d'Astros lui-même, lors de son premier interrogatoire : « Ah ! ah ! vous voudriez bien être martyr, mais vous ne le serez pas[1] ! »

Arrivait maintenant le tour du pauvre M. Portalis. Quelle était sa faute ? Elle est vraiment difficile à deviner. Il semble qu'il en avait fait autant, quelques-uns pourraient même penser un peu plus peut-être que ne l'exigeaient de lui ses devoirs de fonctionnaire. Cependant l'empereur avait résolu de faire un solennel éclat propre à intimider désormais tout le monde. Il ne lui importait guère que sa colère fût juste ou injuste, qu'elle tombât sur un innocent ou sur un coupable. Cette colère elle-même était maintenant à peu près calmée, et Napoléon était redevenu parfaitement maître de lui-même à la séance du conseil d'État dont il nous reste maintenant à rendre

1. Mémoire de l'abbé d'Astros sur les événements qui précédèrent sa captivité.

compte. La scène à laquelle il allait se livrer, comme malgré lui, était de sa part si bien préparée d'avance que, parmi les nombreux témoins auxquels nous l'avons maintes fois entendu raconter, il en est un, collègue de M. Portalis, qui, sans rien comprendre alors aux paroles du duc de Rovigo, se souvenait parfaitement d'avoir entendu ce ministre lui dire de se bien garder, s'il rencontrait le directeur de la librairie, de le détourner de se rendre à la séance. Pourquoi cette recommandation? Le motif en apparut clairement lorsqu'une minute après l'empereur vint prendre place au fauteuil de la présidence. Nulle émotion ne se lisait sur son visage. Avec l'accueil le plus calme, il commença par appeler quelques affaires insignifiantes qui étaient inscrites au rôle de la séance; puis il se mit à demander à voix basse à ses voisins si M. Portalis était là. M. Portalis y était en effet et répondit à l'appel de son nom. Alors se levant avec impétuosité, et du ton de quelqu'un qui cède à un mouvement qu'il n'est pas libre de contenir, Napoléon apostropha le malheureux conseiller d'État en lui demandant de quel front il osait bien se présenter dans cette enceinte après la trahison dont il était coupable. « N'était-ce pas en effet la plus abominable des trahisons d'avoir favorisé une

correspondance rebelle avec le pape, avec un souverain étranger? Jamais plus indigne perfidie ne s'était vue, et dans le cours de sa vie il n'en avait éprouvé aucune dont il se sentit plus révolté; et cette perfidie partait d'une famille qu'il avait comblée de biens; elle lui venait d'un homme qu'il avait honoré de sa bienveillance particulière. Les paroles lui manquaient pour exprimer son indignation, elle allait au delà de tout ce qu'il pouvait dire. » Cette philippique, que nous r sumons en quelques lignes, ne dura pas moins d'un quart d'heure. Quand elle fut finie, tout le monde resta muet d'épouvante. M. Portalis était comme anéanti. A peine trouva-t-il à balbutier quelques paroles entrecoupées pour assurer qu'il ne croyait pas avoir manqué à ses devoirs en ne dénonçant pas personnellement un parent et un camarade d'enfance, qu'il s'était d'ailleurs efforcé de retenir sur la pente dangereuse où il avait eu le tort de se laisser précipiter. Mais l'empereur, sans l'écouter, se mit avec la même véhémence à recommencer de plus belle sa terrible allocution. Alors se produisit un épisode qui ne laissa pas que d'étonner un peu l'assistance. Le préfet de police, M. Pasquier, profitant d'un moment de répit pendant lequel l'empereur s'arrêta pour reprendre haleine, eut le courage de se lever et

de dire qu'il était de son devoir de compléter la défense de M. Portalis et de suppléer à ce que son émotion ne lui avait point permis d'exprimer. Il raconta l'avertissement donné par le directeur général de la librairie et dont il avait fait part lui-même au duc de Rovigo. « La confidence de M. Portalis excluait toute idée de trahison, et s'il fallait absolument qu'il y eût un coupable, peut-être le plus grand tort lui revenait à lui-même, qui n'avait pas tiré de cet avertissement tout le parti possible. » Ce court et généreux plaidoyer en faveur de M. Portalis ne parut faire aucune impression sur l'empereur, ou plutôt, à voir l'expression mécontente de son visage, on eût dit qu'il en était presque offensé. Ce n'était pas à M. Pasquier qu'il en voulait, ce n'était pas son préfet de police qu'il souhaitait intimider ni punir, c'était le monde sincèrement religieux, c'était la société presque entièrement ecclésiastique où vivait habituellement M. Portalis. Quoique l'estimant peut-être davantage pour sa hardiesse, il savait mauvais gré à M. Pasquier de son incommode intervention. Elle ne pouvait d'ailleurs sauver celui qu'il avait d'avance choisi pour sa victime. Reprenant donc contre lui ses plus rudes invectives, à peine un instant interrompues, il termina la scène par ces foudroyantes paroles : « *Sortez, mon-*

sieur, et que je ne vous voie jamais devant mes yeux. » Tel était l'état où cette dernière apostrophe avait mis M. Portalis, qu'il quitta incontinent sa place, oubliant sur le bureau placé devant lui son portefeuille et son chapeau, qu'il lui fallut plus tard envoyer reprendre par un huissier. L'impression de tristesse et d'effroi ressentie par tous les membres du conseil d'État fut si générale qu'aucun n'osa de quelque temps faire entendre sa voix dans la salle où semblaient résonner encore les impitoyables accents du maître. M. Regnault de Saint-Jean-d'Angély se hasarda seul à prononcer quelques paroles, mais l'empereur le fit taire. Il était lui-même visiblement embarrassé de l'effet produit et qui avait cette fois dépassé son attente. Au lendemain de la séance, Cambacérès, accoutumé cependant aux orages de la colère impériale, disait à M. d'Hauterive, qu'une indisposition avait empêché de s'y trouver : « Vous êtes bien heureux ! pour moi, j'en suis encore malade. » Et voilà, qui le croirait? la scène que M. de Las-Cases a représentée dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* comme une sorte d'admonition paternelle donnée par l'empereur à M. Portalis avec une bonté véritablement attendrissante.

Tout n'était pas fini cependant. Restait encore à

atteindre celui qui aux yeux de Napoléon était, en réalité, le grand coupable, c'est-à-dire le prisonnier de Savone! En vain chercherait-on dans la correspondance de Napoléon Ier les lettres relatives aux mesures prises à cette époque contre le saint-père. On ne les y trouvera point; sans doute, ainsi que nous le lisons dans la préface du seizième volume, parce que ces lettres ne sont pas du nombre de celles que Napoléon Ier *aurait livrées à la publicité, si, se survivant à lui-même et devançant la justice des âges, il avait voulu montrer à la postérité sa personne et son système*[1]. Ces pièces, à notre sens, font au contraire si parfaitement connaître et la personne et le système, que nous nous ferions scrupule d'en priver nos lecteurs.

« Écrivez au préfet de Montenotte, mande Napoléon à son ministre des cultes, pour lui faire connaître la lettre que le pape a écrite au grand vicaire de Paris, afin d'éclairer ce fonctionnaire sur la mauvaise foi du pape, qui, sous des apparences de conciliation et de charité, excite en secret la discorde et la rébellion. Donnez-lui l'ordre d'empêcher qu'aucun cour-

1. *Rapport à l'empereur Napoléon III*, t. XVI de la *Correspondance de Napoléon Ier*.



rier ne soit reçu ni expédié avec des lettres pour le pape et sa suite, et pour que la poste ne fasse partir ni ne lui fasse remettre aucune lettre. Il faudra pour cela qu'il soit sûr du directeur des postes. Vous lui ferez connaître que je fais venir l'évêque de Savone à Paris, afin d'ôter au pape un canal de communication. Vous donnerez effectivement l'ordre au prélat de venir à Paris, où je désire le voir. Vous prescrirez au sieur Chabrol d'avoir dans ses conversations un ton plus ferme, de représenter au pape qu'il fait du tort à la religion ; qu'il cherche à semer le trouble et la division ; qu'il néglige la douceur et *les bonnes manières* (*sic*) qui auraient pu réussir auprès de moi ; qu'il n'obtiendra rien par les moyens qu'il emploie, et que l'Église finira par perdre le reste de son temporel ; que ceux qui seront assez fous et assez ignorants de leurs devoirs pour l'écouter perdront leur place, et que ce sera par sa faute. Il faut que cela soit dit avec vigueur. Il doit voir également ceux qui entourent le pape et les éclairer sur les fâcheuses conséquences que cela aura pour eux. Il est inutile que le pape écrive. Moins il fera de besogne et mieux cela vaudra. Il est nécessaire : 1° que le préfet envoie un état des individus qui sont auprès du pape, qu'il désigne les plus grands travailleurs, afin que je les renvoie pour ôter au pape le

moyen d'écrire et de répandre le poison ; 2° que vous donniez ordre au préfet de ne plus expédier les lettres du pape pour le royaume d'Italie, le royaume de Naples, la Toscane, le Piémont, la France, de ne lui remettre aucune lettre et de les envoyer toutes ici. Vous en ferez le triage, et l'on ne donnera cours qu'aux lettres dont l'émission sera sans inconvénient. Faites-vous en conséquence envoyer toutes celles que le pape écrirait et celles qui lui seraient adressées. En général, moins ce qu'il écrit parviendra et mieux cela vaudra... »

Il est triste de lire ces prescriptions écrites de la main de celui qui, prisonnier à Sainte-Hélène, devait un jour se plaindre si amèrement lui-même des souffrances de la captivité, et reprocher à ses geôliers des traitements dont la rudesse n'approcha jamais de ceux qu'il avait cruellement appliqués au détenu de Savone. Se donner la satisfaction de faire souffrir le pape dans sa personne, tel était bien le dessein de l'empereur, dont il ne songe nullement à se cacher.

« ...Vous ferez connaître au préfet et au prince Borghèse que mon intention est que l'intérieur du pape se ressente du mécontentement que j'ai de sa conduite, et que l'état de sa maison soit réglé de façon à ne pas dépenser plus de 12 à 1,500 francs par mois.

Les voitures qui avaient été mises à sa disposition pour lui et sa maison (le pape ne s'en était jamais servi) seront renvoyées à Turin. Recommandez au sieur Chabrol de ne plus rien dire dans ses discours qui tende à faire croire au pape que je désire un accommodement. Son langage doit être qu'après son excommunication et sa conduite à Rome qu'il continue à Savone, je dois m'attendre à tout de lui; que je m'embarrasse fort peu de ce qu'il peut faire, que nous sommes trop éclairés pour ne pas distinguer la doctrine de Jésus-Christ et celle de Grégoire VII[1]... »

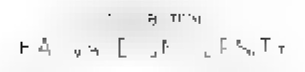
Les ordres de l'empereur furent exécutés à la lettre. Ils parvinrent à M. de Chabrol par le canal du prince Borghèse, qui s'était de sa personne transporté à Gênes afin d'être plus près du théâtre de l'action. Ce fut dans la nuit du 8 janvier que le préfet de Montenotte se rendit au palais de l'évêque de Savone pour saisir la correspondance et les papiers du saint-père. « Tout le monde, écrit-il, était encore enseveli dans le sommeil; rien n'a pu échapper aux recher-

1. Lettre de l'empereur à M. le comte Bigot de Préamenen, ministre des cultes, 31 decembre 1810. — Cette lettre n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

ches[1]. » Les recherches dont parle le préfet de Montenotte furent pratiquées avec un soin extrême par des hommes envoyés exprès de Paris et qui savaient leur métier. On visita tous les appartements, on ouvrit, ou l'on força tous les tiroirs. On prit soin de découdre les vêtements de chacun, voire même ceux du pape. Ce que ne dit point M. de Chabrol et ce qu'il ignora peut-être, on crocheta, un peu plus tard, le secrétaire de Pie VII pendant qu'il était descendu se promener dans le petit jardin de l'évêché[2]. Tous les livres trouvés pendant cette perquisition minutieuse furent mis de côté, et l'on enleva au saint-père son écritoire, ses plumes, jusqu'à son bréviaire, jusqu'à un petit office de la Vierge qu'il portait presque toujours avec lui, ainsi qu'une bourse en peau qui contenait un certain nombre de pièces d'or et que l'on trouva dans l'appartement de Mgr Doria. « Passe pour la bourse, dit Pie VII, mais que pourront-ils faire de mon bréviaire et de l'office de la Vierge ? » On fit un paquet de tous les papiers, qui furent envoyés à Gênes, où des agents experts, choisis à Paris par le duc de Rovigo,

1. M. de Chabrol à M. le ministre des cultes, 8 janvier 1811.

2. Relation manuscrite italienne du valet de chambre du pape. — *British Museum*, n° 8,389.

les examinèrent de très-près. Des rapports envoyés au duc de Rovigo, il résulta que les personnages qui composaient la maison du saint-père n'étaient pas des gens dangereux ni mal intentionnés, et surtout qu'il n'y avait parmi eux aucun de ces travailleurs que Napoléon redoutait tant de laisser auprès du pape[1]. Cependant, pour plus de sûreté, et sans doute afin de faire quelque chose qui fût particulièrement pénible à Pie VII, on fit partir pour Fénestrelle les serviteurs obscurs qui paraissaient jouir plus particulièrement de sa confiance. C'est ainsi qu'on lui enleva, à sa grande surprise, jusqu'au vieux valet de chambre qui lui servait de barbier. Dans les papiers, compulsés avec soin, on ne découvrit rien que de très-insignifiant. Les pièces d'or trouvées chez Mgr Doria étaient le produit d'une collecte que de pieux catholiques avaient faite pour subvenir aux besoins du saint-père. Dans la liste des donataires, que Mgr Doria avait gardée, et qui fut envoyée à Paris, l'empereur eut le désagrément de lire les noms de plus d'une personne appartenant à son gouvernement et même à sa cour. Il put entre autres y rencontrer tous ceux de la noble

1. Rapport de police sur les personnes composant la maison du pape. Savone, 8 janvier 1810.

famille génoise des Brignole, attachée depuis des générations à la cause du saint-siége.

L'annonce que toutes ses intentions au sujet du saint-père avaient été si rigoureusement accomplies à Savone ne suffit pas à calmer encore le ressentiment de Napoléon. Le 20 janvier 1811, après avoir reçu le rapport de M. de Chabrol, il adressa à son ministre des cultes une seconde missive qui ne figure pas plus que la première dans sa correspondance :

« Monsieur le comte, écrit-il à M. Bigot de Préameneu, j'ai reçu votre lettre avec le rapport du préfet de Savone du 11 janvier. Mon intention est que vous écriviez au préfet que le pape ne doit se mêler de rien, et comme il a lui-même proposé de ne se mêler de rien si on le lui signifiait, je vous autorise à lui faire cette signification. Le préfet doit lui faire connaître que tous les chanoines et théologiens de France et d'Italie sont *indignés* des lettres qu'il a écrites aux chapitres; que par cette conduite il a été cause de l'arrestation de trois chanoines à Florence et de la confiscation de leurs prébendes, de la même sévérité exercée envers le chapitre d'Asti, et de l'arrestation du cardinal di Pietro, du chanoine d'Astros, de l'abbé Fontana, de l'abbé Gregori, qui tous ont été « éloignés » (*sic*), de manière qu'ils ne

puissent jamais faire de mal ; que ces pratiques ténébreuses sont indignes d'un pape ; qu'il sera cause des malheurs de tous ceux avec lesquels il correspondra ; que, déclaré ennemi de l'empereur, il doit désormais rester tranquille, et puisqu'il se dit lui-même *arrêté*, se conduire comme tel, et cesser de correspondre soit avec ses agents, soit avec ceux qui auraient noué quelques relations avec lui ; qu'il est fâcheux pour la chrétienté et pour l'Église d'avoir un tel pape, aussi ignorant de ce que l'on doit aux souverains ; mais que du reste l'État ne sera pas troublé, et que le bien s'opérera sans lui. Vous écrirez en outre au préfet de Montenotte qu'il ait à prendre toutes les mesures nécessaires pour que le pape ne puisse communiquer avec personne, pour que les auberges de Savone et les voyageurs soient surveillés et enfin pour ne rien laisser passer. Vous lui ferez connaître que le ministre de la police lui écrira pour les personnes qui doivent être arrêtées, renvoyées ou conservées auprès du pape[1]... »

Voilà certainement des sévérités et des rudesses

1. Lettre de l'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, 17 janvier 1811. — Cette lettre n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

qui laissent loin derrière elles celles de sir Hudson-Lowe. Le commissaire du gouvernement anglais, qui eut l'étrange petitesse de refuser à Napoléon le titre de souverain, ne songea du moins jamais à lui ôter sa glorieuse épée de capitaine. L'empereur, qui songeait à tout, se garda bien d'oublier de faire enlever au saint-père son humble anneau du pêcheur. C'était de sa part une idée fixe. Déjà il avait écrit à plusieurs reprises à Rome pour qu'on recherchât partout cet anneau, et qu'on l'envoyât à Paris, mais on ne l'avait pas trouvé. Cette fois on espérait être plus heureux. Nouvelle déception : l'anneau du pêcheur avait été renfermé par Pie VII dans le sac de peau où Mgr Doria avait mis l'argent provenant du denier de saint Pierre. On avait rendu, sans y regarder, et le sac et l'argent, et par conséquent l'anneau à Pie VII. Quand le prince Borghèse s'aperçut de sa fâcheuse méprise, il donna les ordres nécessaires pour que l'on se procurât à tout prix cet anneau, *sans toutefois employer la violence s'il se trouvait dans les mains du pape*. Mais Pie VII ne le portait pas à son doigt ; on ne l'avait vu nulle part. Le capitaine de gendarmerie La Gorse se décida alors à le demander tout simplement au saint-père.

Jusque-là Pie VII n'avait pas montré la moindre



apparence de mauvaise humeur. Aux reproches de M. de Chabrol, qui a bien soin d'assurer dans sa correspondance qu'il a littéralement répété au souverain-pontife les propres expressions de l'empereur, *et qu'il a notamment, aux termes de ses instructions, traité Sa Sainteté de pape ignorant de ce que l'on doit aux souverains*[1], Pie VII n'avait jamais répondu qu'avec la plus extrême douceur. « Il est inutile, avait-il dit, de revenir continuellement sur des choses qui lui avaient déjà été tant de fois signifiées ; si on le privait de l'exercice de la puissance spirituelle qui lui appartenait, cet état de choses ne durerait qu'aussi longtemps qu'il plairait à la Providence de le maintenir. Pour lui, il était résigné à tout, et s'il ne recevait pas sa récompense dans ce monde, il la trouverait dans l'autre[2]... » On peut remarquer, ajoute M. de Chabrol, qui rapporte les paroles textuelles du pape, qu'il ne répond à tout que par une résignation et une indifférence véritablement extraordinaire sur son sort[3]... Mais à

1. Lettre du baron de Chabrol à M. le comte Bigot de Préameneu, 2 février 1811.

2. Lettre du baron de Chabrol à M. le comte Bigot de Préameneu, 2 février 1811.

3. *Ibid.*

la réquisition du capitaine La Gorse, Pie VII, jusque-là inébranlable, se sentit profondément ému. Était-ce ressentiment de ce dernier et incompréhensible affront? Était-ce la crainte qu'on ne fît un usage frauduleux du sceau du pêcheur qui d'ordinaire sert à revêtir les actes les plus importants émanés du chef de la catholicité? Toujours est-il qu'après un peu d'hésitation le pape remit son anneau au capitaine de gendarmerie, mais il avait pris auparavant la précaution de le briser en deux, et ce fut dans cet état qu'il fut envoyé par le prince Borghèse à l'empereur[1].

En même temps qu'il traitait ainsi le pape à Savone, Napoléon prenait d'autres mesures qui dévoilaient jusqu'à un certain point les projets qu'il formait alors pour l'avenir. Quels étaient ces projets conçus dans un moment de si violente irritation? On peut les diviner d'après certains passages de sa correspondance qui n'ont pas été soustraits cette fois

1. Lettre du prince Borghèse à l'empereur Napoléon, 14 mars 1811. — A la suite de la copie de la lettre du prince Borghèse, dont l'original doit avoir été conservé dans les archives impériales, se trouve cette note : « L'original, avec l'anneau coupé en deux morceaux, a été remis le 14 avril 1814 à M. Giry, pour être porté à M. Beugnot, commissaire de l'intérieur et des cultes. »



à la connaissance du public. «..... Le pape, écrivait Napoléon le 3 janvier 1811 au vice-roi d'Italie, le pape joint à la plus humble conduite la plus grande hypocrisie [1]... » Le 5 du même mois, il ordonnait à son bibliothécaire, M. Barbier, de lui envoyer le plus tôt possible le résultat de ses recherches sur la question de savoir « s'il y avait des exemples d'empereurs qui aient suspendu ou déposé des papes [2]. » Afin de préparer les esprits à cette déposition éventuelle d'un pape, un livre venait de paraître à Paris avec ce titre : *Essai sur la puissance temporelle des papes, sur l'abus qu'ils ont fait de leur ministère et sur les guerres qu'ils ont déclarées aux souverains, spécialement à ceux qui avaient la prépondérance en Italie.* Cet ouvrage, censé traduit de l'espagnol, était de M. Daunou, directeur des archives impériales, et c'était l'empereur qui le lui avait commandé.

Tels sont, d'après des documents dont l'authenticité est irrécusable, les événements qui précédèrent de quelques mois seulement l'ouverture du concile

1. Lettre de l'empereur au vice-roi d'Italie, 3 janvier 1811.— *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XXI, p. 351.

2. Note pour le bibliothécaire de l'empereur. Paris, 5 janvier 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XXI, p. 351.




national de 1811. Avant de raconter ce qui se passa dans cette grande assemblée ecclésiastique, il nous faut parler de la négociation préalablement entamée par l'empereur avec le pape. M. de Barral, archevêque de Tours, qui fit partie de la députation envoyée à Savone, a donné dans ses *Fragments historiques* un certain nombre de pièces relatives à cette négociation. Mais soit qu'il ne l'ait pas connue, soit qu'il se crût intéressé à la dissimuler quelque peu, ce prélat n'a pas rapporté la vérité tout entière. Nous tâcherons dans notre prochain chapitre de suppléer à son silence.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

PIE VII AU CARDINAL CAPRARA.

3 mars 1808.

Animé de cet esprit de douceur qui dès le principe a été la règle de notre conduite, malgré les douloureuses vicissitudes que Sa Majesté l'empereur et roi Napoléon nous a fait endurer, nous nous sommes abstenu de faire ce que, relativement au séjour de nos représentants, nous eussions été en droit d'exécuter le lendemain de la violation de notre résidence, et d'après les hostilités que nous avons souffertes par l'occupation de cette capitale du catholicisme. L'espérance que Sa Majesté serait satisfaite du contenu de la note du 28 janvier, dans laquelle nous portions notre condescendance jusqu'au point où notre conscience et nos devoirs sacrés peuvent le permettre, soutint notre courage. Mais cette espérance vient de nous être enlevée. La lettre de votre collègue (le cardinal de Bayane), du 16 février, l'a entièrement détruite, puisqu'elle nous fait connaître la résolution définitive de Sa Majesté, de nous priver de suite et pour toujours de la souveraineté temporelle, si immédiatement nous ne nous prêtons à sa volonté.





Aussitôt cette intimation péremptoire, nous avons vu partir à l'improviste, sous l'apparence de congé, l'ambassadeur de France, et commettre sous nos yeux, sans avoir aucun égard à notre dignité, les violences les plus marquées. Nous avons vu qu'on s'emparait de notre administration des postes, qu'on incorporait avec violence nos soldats dans les troupes françaises, qu'on les assujettissait aux mêmes commandements, qu'on punissait ceux qui, d'après nos ordres, ne pouvaient exécuter ceux d'autrui. Enfin, qu'on avait porté les violences jusqu'à mettre la main sur quatre de nos cardinaux et les conduire à Naples au milieu de la force armée, excès auxquels il ne manque que la violation de notre personne elle-même pour que l'on dise que le scandale a été complet.

Dans cet état de choses notre longanimité devient une faute, et il ne nous est plus absolument permis de ne pas faire connaître au moins les douleurs et l'horreur que nous éprouvons pour ce qui vient d'arriver. Nous ne pouvons, par le séjour de nos représentants, donner lieu plus longtemps à penser que nous ne sommes pas profondément blessé de la persécution que l'on nous fait souffrir et de l'oppression du saint-siége. Nous vous expédions donc cette lettre par un courrier extraordinaire, et nous vous donnons expressément l'ordre de faire connaître notre résolution sans le moindre retard au ministre de Sa Majesté, en mettant cette lettre sous ses yeux, ou même sous ceux de l'empereur, s'il était nécessaire.

Nos intentions sont que, si Sa Majesté persiste dans les intentions auxquelles nous ne pouvons adhérer, si elle n'est pas satisfaite par le contenu de notre note du 28 janvier, et si notre capitale n'est pas sans retard évacuée par les troupes françaises, vous demandiez vos passe-ports, et après avoir enlevé vos armes, vous partiez immédiatement avec le cardinal



de Bayane, notre légat extraordinaire, pour venir partager avec nous et vos confrères le sort qui nous est réservé. Nous ne voulons pas croire qu'on vous refuse les passe-ports, mais encore si cela était, notre volonté absolue est que vous partiez sans eux, au risque de souffrir une violence personnelle, qui n'en sera qu'une de plus ajoutée à celles souffertes sous nos yeux par vos confrères, et à celles endurées par nous-même à la face de toute l'Europe. Si on exécute une telle violence personnelle, nous voulons que dès ce moment soient suspendus tous les pouvoirs dont vous et vos collègues avez été par nous investis, et nous vous en défendons tout usage sans exception aucune. Nous vous ordonnons, en vertu de l'obeissance que vous nous avez jurée et des devoirs qui en dérivent, l'entière et exacte observation de nos ordres, sans vous permettre d'elever aucune considération sur les effets que vous croiriez pouvoir en résulter, attendu que c'est notre pensée (pensiero), notre affaire, et non la vôtre.

Tel est ce que, dans la profonde douleur de notre cœur, nous avons dû vous signifier, contraint par nos devoirs et par la nécessité de faire disparaître le scandale de notre coupable longanimité. Prenant notre confiance dans l'assistance divine et mettant dans les mains de Dieu notre cause et celle de l'Église, nous terminons en vous donnant notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, le 3 mars 1808, la huitième annee de notre pontificat.

P. S. Après vous avoir écrit la présente, nous avons appris que le cardinal Fabrizio Ruffo avait été transporté d'Amelia dans cette capitale, et de là à Naples.

Ce matin, 4, on a de plus ordonné le départ de Rome, dans quarante-huit heures, de tous les prélats napolitains; beau-



coup d'entre eux étaient en fonctions; on désorganise le gouvernement. — Peut-on exécuter une plus grande violence? — La teneur de la présente lettre est secrète pour tous, sans en exclure même le cardinal pro-secrétaire d'État.

PIE VII.

II.

M. DE CHAMPAGNY, MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A M. LEFEBVRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE A ROME.

3 avril 1808.

... Vous pourrez avoir une conférence avec Sa Sainteté ou avec son ministre pour savoir ses intentions définitives. — Si le pape adhère aux conventions exprimées dans la note que j'ai remise à M. le cardinal Caprara, vous resterez à Rome, et vous voudrez bien en informer par un exprès le vice-roi. Si le pape n'y adhère pas, vous laisserez finir le carême, et avant le 20 avril, vous remettrez une note pour déclarer que le légat du saint-siége à Paris ayant demandé ses passe-ports et les ayant reçus, il ne reste plus au chargé d'affaires de France qu'à demander les siens. — Avant le 26 avril vous quitterez Rome et vous vous rendrez à Ancône. Vous devez suivre ponctuellement ces instructions, et quelque chose qui arrive, vous prendrez vos passe-ports si le pape ne consent pas à entrer dans une ligue offensive et défensive avec le royaume d'Italie et de Naples pour la défense de la presqu'île. Sa Majesté m'a chargé, monsieur, de vous dire qu'aucun autre biais et qu'aucun moyen terme ne serait adopté...

III.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. LEFEBVRE, CHARGÉ D'AFFAIRES A ROME, AU MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

13 avril 1808.

... Monseigneur, j'avais fait pressentir préalablement Sa Sainteté qui, d'après ce qui m'a été rapporté, était dans les plus heureuses dispositions pour arriver sans beaucoup de discussions à un accommodement basé sur le principe d'une ligue offensive et défensive avec le royaume de Naples et d'Italie. Mais quand je me suis présenté chez lui ce matin à l'heure indiquée, j'ai été surpris de trouver à Sa Sainteté un air sombre et dur qui, loin d'annoncer des dispositions conciliatrices, ne présageait même pas une explication tranquille. Je n'ai pas tardé à savoir la cause de ce changement. Quelques officiers de la garde noble avaient été conduits au château Saint Ange. Le saint père me dit que depuis Charlemagne jamais pape n'avait été traité comme il l'était; qu'on se plaisait à l'accabler chaque jour de mortifications. Il était extrêmement affecté. Cependant il s'est peu à peu remis et je lui ai répondu que ce dont il se plaignait était le résultat nécessaire de la situation où il s'était lui-même placé; qu'au reste tout cela finirait bientôt si Sa Sainteté, comme on me l'avait fait espérer, était sincèrement disposée à adhérer à la proposition que j'étais chargé de lui faire d'entrer dans une ligue offensive et défensive de la péninsule, au moyen de quoi tout serait terminé. Le saint-père me dit que ces propositions méritaient

d'être mûrement pesées et examinées, et qu'il allait y réfléchir sérieusement...

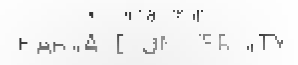
IV.

M. LEFEBVRE, CHARGÉ D'AFFAIRES A ROME, AU MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

19 avril 1808.

Monseigneur, je reçois enfin la réponse de Sa Sainteté concernant la proposition que j'avais à lui faire. Obligé, pour me conformer ponctuellement aux ordres de Sa Majesté, de partir ce soir, il ne me reste pas assez de temps pour entrer dans le détail de ce qui s'est passé depuis ma dernière dépêche. J'aurai l'honneur d'en informer incessamment Votre Excellence. Je me borne pour le moment à lui observer que Sa Sainteté m'a fait témoigner les plus vifs regrets de ne pouvoir donner à Sa Majesté cette preuve de condescendance. On a essayé vainement de vaincre ses scrupules. La secrétairerie d'État tout entière a persisté à émettre un avis favorable à la proposition ; mais ceux qui étaient parvenus à alarmer la conscience du saint-père sont demeurés les plus forts. La teneur de sa réponse a été changée deux fois ce matin, tant Sa Sainteté balançait sur le parti qu'elle avait à prendre. Les théologiens eux-mêmes étaient partagés jusque dans le sacré-collége, et je ne doute pas que le refus de Sa Sainteté ne consterne le plus grand nombre de ses plus chauds partisans...





V.

LETTRE DU ROI MURAT A L'EMPEREUR.

15 avril 1809.

... J'ose garantir que l'événement qui se prépare à Rome n'y occasionnera aucun trouble. Il y sera reçu avec reconnaissance. Il influera même sur mes États ; je serai plus maître du clergé, et le crédit du pape cessera d'y exercer son influence... Depuis que Votre Majesté m'a fait connaître ses intentions sur Rome, je ne m'éloignerai plus de Naples...

VI.

LETTRE DU ROI MURAT A L'EMPEREUR.

17 mai 1809.

... J'attends avec impatience la nouvelle que Votre Majesté ait pris son parti sur Rome. Il est temps. On mande que le pape a voulu lancer une excommunication, mais la majorité s'y est opposée. Mes troupes sont prêtes et bien disposées...

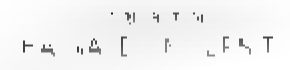
VII.

LE ROI MURAT A L'EMPEREUR.

30 mai 1809.

Je m'empresse d'annoncer à Votre Majesté que je viens de recevoir sa dépêche du 18. Je vous remercie de la nouvelle





preuve de confiance que vous venez de me donner. Tous vos ordres seront remplis, et j'espère qu'ils le seront sans trouble. L'arrêté de Votre Majesté porte la date du 1er juin pour la prise de possession, et par sa lettre il m'est recommandé de tenir caché le tout jusqu'au 5. Je dois penser que Votre Majesté avait réfléchi qu'il fallait ce temps-là pour laisser arriver les membres de la consulte

Sire, Salicetti partira et exécutera vos ordres, et je dois me louer de son empressement à remplir vos instructions. Il me semble au moins piqué, comme ministre, de voir le général Miollis président; mais il s'est consolé par les expressions de la lettre de Votre Majesté que j'ai dû lui montrer. Salicetti restera quelque temps à Rome pour conseiller et diriger Miollis...

VIII.

LE ROI MURAT A L'EMPEREUR.

4 juin 1809.

... Salicetti vient de partir, il arrivera demain à Rome, et si le général Miollis y est arrivé, on prendra possession des États du pape au nom de Votre Majesté après-demain...





IX.

M. BIGOT DE PRÉAMENEU, MINISTRE DES CULTES, A L'EMPEREUR.

3 juillet 1809.

Sire, la bulle du 10 juin m'a été renvoyée par ordre de Votre Majesté le 24 du même mois. J'en ai sur-le-champ dicté la traduction au secrétaire général, qui seul avec moi en a connaissance, et je joins cette traduction au présent rapport.

Il paraît que le pape a senti que les excès dans lesquels les anciens pontifes avaient donné, en attribuant à leur excommunication des effets relatifs aux droits des souverains et à l'obéissance des peuples, seraient aujourd'hui trop ridicules, s'ils n'étaient pas considérés comme des crimes d'État. Il s'est à cet égard expliqué dans sa bulle par la phrase suivante : « Mais tandis que nous sommes forcé de faire sortir du fourreau le glaive de la vérité, etc., etc... »

On remarque néanmoins toujours la subtilité et les prétentions de la cour de Rome, en ce que le pape ne semble faire que par rémission et par indulgence ce qui eût été de sa part, s'il eût osé, l'excès le plus coupable.

Il est encore vrai qu'en même temps qu'il parle du maintien de la soumission aux autorités, il cherche à peindre avec les couleurs les plus odieuses tout ce qu'il appelle usurpation, mauvais traitements et vexations, qu'il expose avoir essuyés depuis le 2 février dernier. Il répète ce qu'il a dit jusqu'ici dans les protestations et les allocutions que Votre Majesté connaît. On ne peut se dissimuler que la publicité qu'il a cherché



à donner à ces actes n'ait été dans l'intention de former un parti. Mais Votre Majesté sait aussi combien cette tentative a été et sera nulle, et je ne vois aucune partie de l'empire où la nouvelle forme donnée au gouvernement de Rome fasse une impression qui puisse causer quelque trouble sérieux, ou la moindre inquiétude. Il y a eu dans le nord de la Belgique quelque fermentation jusqu'ici sans aucun effet, et dont on présume que les prêtres sont auteurs. J'ai écrit aux évêques de se tenir sur leurs gardes et de m'avertir exactement. Le ministre de la police, celui de la guerre surveillent de leur côté.

Ainsi la bulle peut être considérée comme une inutile et vaine protestation du genre de celles que Votre Majesté a laissées tomber d'elles-mêmes. Est-il à craindre que la bulle, comme censure et pièce ecclésiastique, ait des effets extérieurs? je ne le pense pas. Votre Majesté n'est nulle part nommée. Or, il est de règle, remarquent les canonistes, que l'Église ne veut pas comprendre les souverains dans les peines prononcées pour entreprise des seigneurs temporels (*sic*), lorsqu'elle ne les y a pas nommés en termes exprès. Ainsi elle croirait ne pas s'expliquer assez en disant : *Quoiqu'ils brillent de l'honneur de quelque grande dignité que ce soit; quoique ce soient des personnes dignes d'être notées spécialement.* (*Mémoires du clergé,* t. VI, p. 978.)

Or, ce sont les expressions de la bulle du 10 juin. Ainsi, dans le système des canonistes, on doit décider que l'intention du pape n'a point été que Votre Majesté fût atteinte dans sa bulle, puisqu'il savait que ces désignations étaient insuffisantes. Il y a plus. La bulle ne frappe qui que ce soit, puisque personne ne peut être traité comme excommunié, s'il n'est nommé; or, voici dans quels termes l'anathème est lancé : « En



conséquence, par l'autorité de Dieu et de Sa Sainteté... excepte à l'article de la mort... »

Nul n'étant spécialement frappé de l'anathème, il faut dire, ou qu'elle n'atteint personne, ou qu'elle s'étend aux administrateurs et agents de tous les degrés, à tous les militaires, et généralement à tous les citoyens qui reconnaissent le nouveau gouvernement, et comprendre dans une même mesure tous les citoyens. C'est la rendre illusoire.

Quelles sont d'ailleurs les peines de l'excommunication prononcées par les canons, et notamment par le concile de Trente cité dans la bulle. C'est de n'être pas admis à la communion avec les fidèles; et si on ne vient pas à résipiscence dans l'année après les monitions légitimes, on peut procéder comme contre des suspects d'hérésie. Mais comment éloigner de cette communion celui contre lequel il n'y a pas de titre de condamnation? Il ne peut donc y avoir, sous les rapports ecclésiastiques comme sous les rapports civils, aucun effet extérieur à cette bulle, que le pape d'ailleurs ne charge personne d'exécuter. Elle ne doit donc être considérée que comme une dernière protestation, ce qui en pareille circonstance est insignifiant.

Sans doute, si cette bulle était portée à votre conseil d'État, toutes les voix se réuniraient pour la rejeter avec les plus fortes qualifications, parce que sur les points les plus importants elle est absolument contraire aux libertés gallicanes, et encore parce que le pape, sans dire un mot des causes qui ont fait retirer le pouvoir temporel, se livre à toutes les injures qu'il a pu imaginer.

Si Votre Majesté daigne me permettre d'énoncer mon opinion, je persiste à penser qu'il vaut mieux ne pas produire cette pièce: 1° parce que ce n'est qu'une protestation à ajouter




à celles qui ont précédé, et qui n'a pas plus de force, et qui ne peut avoir d'autres conséquences ; 2° parce que l'intervention du conseil ne pourrait être que pour empêcher la bulle d'être publiée et exécutée dans l'empire. Or, nulle autorité ne la publiera, et ne cherche même secrètement à la répandre ; et quant à son exécution, elle ne peut en avoir aucune, quant aux droits temporels de ceux qu'elle concerne, puisque ces droits sont réservés. Elle ne peut aussi en avoir aucun quant au spirituel, à raison de sa généralité ; 3° s'il y avait des têtes exaltées en faveur du pape, il faudrait les contenir par voie de police. L'annulation de la bulle par le conseil, loin de refroidir les esprits, fixerait encore plus l'attention, et la malveillance en profiterait ; 4° il ne s'agit point ici d'une bulle par laquelle on cherche à engager vos sujets à agir contre votre personne ou contre votre gouvernement. Le pape est dépossédé. Il se sert de ses armes spirituelles pour déterminer ceux qui le dépossèdent à le remettre en possession. Le conseil n'a point à connaître des intentions politiques de Votre Majesté.

Après avoir ainsi pris la liberté de lui soumettre mes réflexions, je supplie Votre Majesté de vouloir bien me transmettre ses ordres.



X.

LE GÉNÉRAL RADET, INSPECTEUR GÉNÉRAL DE GENDARMERIE, AU MINISTRE DE LA GUERRE.

(Nous ne donnons pas la relation que Radet a plus tard adressée, en 1814, au saint-père, parce qu'elle se trouve dans les œuvres complètes du cardinal Pacca, t. Ier, p. 231.)

Rome, 13 juillet 1809.

Depuis le 15 juin que je suis arrivé à Rome, je suis chargé de la direction générale de la police et du commandement de la cavalerie; j'y suis en outre chargé de l'organisation de la légion romaine, des gardes nationales et des sbires. Toutes ces opérations réunies m'occupent sans relâche, et chaque chose souffre par la lenteur et le temps qu'il faut pour la monter.

Rome et les États romains, qui se trouvaient réduits à 1,200 hommes (parce que Sa Majesté avait retiré ses troupes pour se défendre contre le débarquement de 200 voiles anglo-siciliennes portant 15,000 hommes de troupes), étaient livrés à la merci du nouvel ordre de choses, qui ayant contre lui la résistance opiniâtre du pape, ses défenses, ses menaces de guerre de religion, ses excommunications, et le mécontentement des prêtres, du népotisme et des nobles, nous suscitait des troubles.

Toutes les branches de l'administration publique étant dans la main des prélats et tous les emplois occupés par des prêtres ayant cessé à notre arrivée, il en résulta que le cours de la justice fut suspendu, que les communes furent sans administrateurs, et tout fut enseveli dans un chaos inextricable faute



de documents; les curés mêmes nous refusaient, et remirent au pape l'état actuel de la population.

Il fallut envoyer des commissaires extraordinaires par arrondissement; la gendarmerie fut en partie répartie pour seconder la mesure. On créa des autorités provisoires, et peu de jours après l'esprit se releva et les choses marchèrent tant bien que mal.

Le pape fut gardé autour du Quirinal; il voulait sortir le jour de la Saint-Pierre, le crucifix à la main, et lancer la grande excommunication par laquelle il déclarait retirer à l'empereur Napoléon la couronne qu'il prétend lui avoir donnée, et relever tous ses sujets de l'Italie du serment qu'ils lui ont prêté; mais logé près le Quirinal, au palais Ruspigliosi, je doublai la garde et ma surveillance, et j'achetai des intelligences dans le Quirinal. Je l'aurais fait rentrer d'autorité, s'il fût sorti, et empêché de fulminer de ses fenêtres, et de sonner le tocsin; j'étais maître du clocher et en possession de la corde de la cloche du Quirinal, et il ne sortit pas.

C'est à l'examen de ces préparatifs qu'il s'aperçut qu'il était prévenu; il se dépita, fit écrire et nous contrecarra. Dès lors, il se forma deux partis prononcés; la gendarmerie apaisa et dissipa plusieurs rassemblements. Le brigandage des Abruzzes vint nous inquiéter en force du côté d'Ascoli, de San Germano, de Frosinone, etc. La gendarmerie, la garde nationale et les sbires n'employèrent que trois jours pour nous en purger, et nous n'avons perdu que trois chevaux et un officier blessé.

L'horizon s'obscurcissait; le pape gouvernait du bout du doigt beaucoup plus que nous avec nos baïonnettes. L'audace s'accroissait de notre faiblesse en troupes et de la présence des Anglo-Siciliens, et la résistance du pape augmentait sa




puissance d'une manière effrayante. Indigné de voir le decret, le gouvernement et la couronne de Sa Majesté méprisés, et en quelque sorte avilis, je courus au général Lemarrois qui arrivait de Naples; je lui fis connaître notre position et le priai de m'aider à faire décider l'arrestation du pape. Il abonda dans mon sens; il convint qu'il n'y avait plus d'autre moyen de sauver l'Italie.

Le général Lemarrois se rendit chez le gouverneur général et lui suggéra cette mesure. Je m'y transportai ensuite. Je mis sous les yeux de Son Excellence le comte Miollis le tableau affreux, déshonorant et menaçant de l'esprit public, des faits nés de l'opposition du pape et de notre situation politique. Je conclus à l'arrestation du pape et la garantis sans secousse.

Plusieurs conférences secrètes eurent lieu; je me préparai, je reçus l'assentiment verbal contre le pape, et l'ordre écrit contre son premier ministre le cardinal Pacca.

Toutes mes mesures prises, je donnai le change à l'opinion, et au moyen de 600 hommes dont la moitié fut adroitement distribuée en forme de blocus autour du Quirinal, et l'autre moitié organisée en colonnes d'escalade, avec échelles, outils, torches et machines, j'attaquai le Quirinal à trois heures du matin du 6 du courant, et à quatre heures le pape et le cardinal Pacca étaient dans ma voiture, sans coup férir, sans désastres, sans pillage ni une égratignure. Je montai sur le siége et l'enlevai de Rome à l'insu de tous les Romains. Les brigades de gendarmerie sur la route de Florence me servirent de courriers et d'escorte, et j'arrivai sans dormir, et par tous les moyens de ruse de mon métier, à la Chartreuse de Florence le 8 au soir. J'y serais arrivé le 7 beaucoup plus aisément, parce que je devançais la nouvelle; mais l'indisposition de Sa Sainteté m'ayant retenu le 7 à Radicofani, et ma voiture ayant été

versée avec le pape et le cardinal à Poggibonzi, mais sans accident (moi seul j'ai eu deux contusions), j'ai eu à percer et à franchir de très-grandes réunions de peuple mal disposées, dont je ne me suis débarrassé qu'en leur criant : « A genoux ! » leur faisant donner la benédiction, et ordonnant aux postillons de fouetter. Par ce moyen, les rassemblements étaient à genoux que nous étions au galop, et cela m'a réussi partout.

Ayant écrit de Radicofani à madame la grande-duchesse de Toscane, tout fut préparé à la Chartreuse ; j'y déposai mes prisonniers ; je courus prendre les ordres de S. A. I. au Poggio. Elle résolut de faire partir le pape par Lucques, Sarzano et Gênes pour Turin, et le cardinal Pacca par la route de Bologne, où le brigandage donnait quelques inquiétudes. Sa Sainteté est partie le dimanche 9, à quatre heures du matin, sous la conduite de l'adjudant commandant Mariotti, et le cardinal Pacca sous celle d'un lieutenant de gendarmerie, avec escortes et précautions.

Rome, ses États et presque toute l'Italie sont dans l'étonnement et la stupéfaction. L'esprit de vertige est tué ; les prêtres et leurs partisans sont atterrés, et tout marche. Les cris de *vive l'empereur* retentissent de toutes parts, et l'empereur règne vraiment depuis le départ du pape. A la vérité, on est plus Français à Rome qu'en Toscane ; c'est qu'on n'a pas à y regretter le gouvernement de Léopold.



XI.

EXTRAITS DE LA LETTRE DU CARDINAL FESCH AU MINISTRE DES CULTES.

7 août 1809.

... Le but de ce voyage a été tout à fait manqué ; le conseiller de préfecture, M. Girard, s'est obstiné à lui défendre (l'abbé ***, premier grand vicaire de Lyon) tout accès auprès du pape. Il n'a pas même voulu remettre ma lettre au saint-père, ni lui faire savoir que j'avais envoyé vers lui un de mes grands vicaires. En vain cet ecclésiastique a présenté la lettre originale par laquelle Votre Excellence m'assurait que Sa Sainteté était libre de recevoir qui il lui plairait. Mgr de Grenoble lui-même n'a pas été plus heureux. Il n'a pu ni voir le pape ni obtenir qu'on lui remît les lettres de Leurs Éminences les cardinaux Caprara et Maury dont il était porteur, tandis que presque tous les membres notables de l'administration, de l'état-major et plusieurs dames ont vu le souverain pontife, même en particulier...

D'un autre côté, il n'est pas moins désolant que les agents du gouvernement, tels que ce conseiller de préfecture, en agissent avec le pape d'une manière aussi dure. Le clergé et les catholiques de Grenoble ont été plus frappés de ses mauvais procédés envers le pape que de l'apparition de Sa Sainteté au milieu d'eux...

XII.

M. LE BARON DE CHABROL, PRÉFET DE MONTENOTTE, A S. E. LE MINISTRE DES CULTES.

22 août 1809.

Monseigneur, j'ai remis moi-même à Sa Sainteté les deux lettres que Son Excellence m'a adressées pour elle. Elle les a lues attentivement et m'a annoncé qu'il s'agissait d'une affaire qui exigeait de la méditation, qu'elle y réfléchirait et qu'elle ferait incessamment réponse. Cependant elle m'a dit qu'il lui serait nécessaire d'avoir auprès d'elle un conseil qu'elle pût consulter, en même temps que des secrétaires pour expédier ces sortes d'affaires suivant les formes canoniques. Je lui ai rappelé ce matin les réponses du moins preparatoires qu'elle m'avait promises, mais il m'a paru qu'elle ne s'en était pas encore occupée. Aussitôt que j'apprendrai quelque chose de nouveau à cet égard, je m'empresserai d'en faire part à Votre Excellence.

La santé du saint-père paraît très-bonne; elle n'a point souffert de son voyage. Elle paraît satisfaite des dispositions prises pour tout ce qui est relatif à son logement et à la tenue de sa maison, elle a bien voulu me le témoigner. Quant à la population de cette ville, elle est également respectueuse et tranquille...

XIII.

LETTRE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON Ier A M. LE COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU.

Schœnbrunn, 23 septembre 1809.

J'approuve que vous commenciez par faire venir à Paris les cardinaux français. Ce premier pas fait, on verra ce qu'il sera convenable de faire pour les cardinaux du royaume d'Italie. Je vous laisse le maître de donner ce que vous jugerez convenable au patriarche qui est à Paris. Sur ce...

Cette lettre n'est pas insérée dans la correspondance de Napoléon Ier.

XIV.

M. LE COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU A L'EMPEREUR NAPOLÉON Ier.

7 décembre 1809.

Votre Majesté m'a demandé hier, 6 de ce mois, à son travail avec les ministres, si les évêques nommés pouvaient provisoirement et avant d'avoir des bulles administrer leurs diocèses. Je vais rendre à Votre Majesté un compte détaillé de ce qui s'est passé à ce sujet. La règle est que les évêques nommés ne soient, avant d'avoir leurs bulles, ni sacrés, ni installés par le chapitre. Par cette installation, que l'on appelle prise de possession, l'évêque entre en plein exercice des droits épiscopaux. Jusqu'alors les grands vicaires qui, suivant les règles




canoniques, sont censés tenir, pendant la vacance, leurs pouvoirs du chapitre, ont l'administration, excepté pour les fonctions attachées au caractère d'évêque, telles que l'ordination et la confirmation. Lorsqu'un évêque est nommé, il est assez d'usage que le chapitre lui offre, même avant ses bulles, les pouvoirs qui dépendent de lui, ceux des vicaires généraux qu'ils peuvent alors exercer avec les autres vicaires généraux. Mais, d'un autre côté, l'usage est aussi que les évêques n'aillent point dans leurs diocèses avant d'être sacrés et que jusqu'alors ils ne portent point la cro.x pastorale. Ils ne vont point dans leurs diocèses parce qu'il leur répugne de ne pas y paraître avec leur dignité et n'étant revêtus que de pouvoirs en quelque sorte subordonnés. Ils craignent d'altérer le respect qu'il leur est utile d'inspirer dès les premiers temps. Ils se bornent donc à entrer en correspondance avec les grands vicaires connaissant les affaires de leurs diocèses, et avec les pouvoirs du chapitre ils commencent ainsi à prendre une part réelle à l'administration.

Lorsque je vis que l'affaire de l'obtention des bulles serait longue, il me parut qu'il vaudrait mieux que les évêques nommés allassent, malgré toute leur répugnance, dans leurs diocèses. Je leur communiquai mes idées. Ils me témoignèrent une répugnance extrême. Ils me représentèrent que pour le bien même de Votre Majesté il valait mieux les laisser suivre l'usage, d'après lequel ils se livreraient avec tout leur zèle pour diriger leurs diocèses par correspondance. Ce qui me détermina encore à me rendre à ces raisons, c'est que le chapitre de Liége n'avait pas cru pouvoir donner les pouvoirs à M. Lejeas, sous le prétexte qu'il n'était plus dans le délai d'exercer ce droit. Il eût fallu entrer en discussion théologique avec un chapitre pour des pouvoirs de vicaire général à donner



à un évêque nommé, cela n'eût pas été convenable. Son Altesse Éminentissime avait cru qu'il ne convenait pas aussi à sa dignité d'accepter de pareils pouvoirs du chapitre de la métropole de Paris.

Mgr l'archevêque de Malines était dans un cas particulier. Il avait été préconisé en consistoire. Des bulles rejetées pour une cause étrangère à l'institution canonique avaient été expédiées. Il a pensé que dans cette position et ayant d'ailleurs le caractère épiscopal, il pouvait se rendre dans son diocèse : je l'y ai encouragé. Il y a été, et quoique ce pays ne soit pas facile à conduire, il y a eu des succès et sa présence fait beaucoup de bien.

Tel est, Sire, l'état des choses relativement à l'administration des diocèses dont les évêques n'ont pas de bulles. Si dans les circonstances actuelles Votre Majesté trouve convenable que les évêques nommés qui ont des pouvoirs des chapitres aillent dans leurs diocèses, il suffira qu'ils connaissent cette intention pour qu'ils s'empressent d'aller vous y donner comme partout ailleurs des preuves de leur dévouement et de leur reconnaissance.

XV.

LETTRE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON Ier A M. LE COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU, MINISTRE DES CULTES.

19 décembre 1809.

Monsieur Bigot de Préameneu, réitérez l'ordre au général Miollis de faire partir sur-le-champ tous les cardinaux qui sont à Rome, entre autres le cardinal di Pietro. Cet ordre sera exé-



cuté dans les vingt-quatre heures après la réception de votre lettre, sous peine de désobéissance. Sur ce...

Cette lettre n'est pas insérée dans la correspondance de Napoléon Ier.

XVI.

L'EMPEREUR NAPOLÉON Ier A M. LE COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU.

Trianon, 18 décembre 1809.

Monsieur Bigot de Préameneu, donnez ordre au général Miollis de faire emballer toutes les archives du saint-siége et de les envoyer en France sous bonne escorte. Sur ce...

Cette lettre n'est pas insérée dans la correspondance de Napoléon Ier.

XVII.

L'EMPEREUR NAPOLÉON Ier A M. LE COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU, MINISTRE DES CULTES.

13 février 1810.

Je vous envoie des pièces qui viennent de Rome, qu'on a trouvées dans le secrétaire même du pape. Faites-moi l'analyse de toutes ces pièces. Sur ce...

Cette lettre n'est pas insérée dans la correspondance de Napoléon Ier.

XVIII.

NOTE DICTÉE PAR L'EMPEREUR POUR LE MINISTRE DES CULTES.

(De la main du duc de Bassano.)

5 avril 1810.

Le ministre des cultes enverra chercher et réunira ensemble dans son hôtel les treize cardinaux qui, sans empêchement résultant de cause de santé, ne se sont pas rendus à la cérémonie du mariage religieux. Le ministre leur dira : qu'ils n'ont pas assisté au mariage religieux de Sa Majesté, après avoir discuté dans des conciliabules la question de savoir s'ils devaient s'y trouver, et quoique la majorité eût été d'avis qu'il fallait y assister; que ces assemblées étaient des actes de rébellion, ne devant pas avoir lieu sans l'autorisation de Sa Majesté; que, sans le pape, ils ne sont rien; qu'ils sont sans juridiction et que, dans le cas où ils auraient une juridiction, la minorité devait obéir à la majorité; que Sa Majesté a vu dans leur conduite le même esprit de rébellion qu'ils ont manifesté depuis dix ans, qui a obligé Sa Majesté à s'emparer de Rome, et qui les a induits à porter le pape à fulminer une excommunication qui est la risée des contemporains, et ne le sera pas moins de la postérité; que Sa Majesté avait méprisé leurs démarches et les avaient interprétées dans un esprit de charité, voulant aussi se dissimuler leurs mauvaises intentions; qu'ils ont comblé la mesure, et que par leurs discours, tenus dans leurs conciliabules, et leurs démarches coupables, ils ont manifesté l'intention de troubler autant qu'il est en



eux la tranquillité de l'empire, de jeter des germes de guerre civile et de semer la division parmi les hommes; qu'il est temps qu'ils se souviennent que Sa Majesté a le glaive pour frapper les mauvais prêtres et les traîtres à l'État... que Sa Majesté se réserve à statuer sur leurs personnes, et elle statuera alors sur leurs qualités de cardinaux et de prêtres, attendu que ces qualités sont considérées comme nulles dans des personnes frappées du glaive de la loi. Soit qu'elle juge devoir leur faire faire leur procès, soit qu'elle ait d'autres intentions, elle n'a chargé le ministre que de leur communiquer les choses ci-dessus... En général, il faut laisser entrevoir dans le discours que si l'on fait leur procès, comme on ne connaît pas de juridiction ecclésiastique en France, il n'y a rien qui empêche qu'ils ne soient condamnés, et le procès et la condamnation sont une émanation de la volonté impériale. Ils doivent apercevoir aussi que c'est parce qu'on les considère déjà comme en prévention qu'on ne veut pas qu'ils portent les distinctions ecclésiastiques et le costume des cardinaux à la suite...

Cette note n'a pas été insérée dans la correspondance de Napoléon Ier.

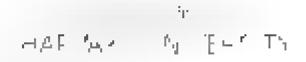
XIX.

M. L'ABBÉ ÉMERY A M. NAGOT, SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE CATHOLIQUE DE BALTIMORE.

12 mai 1810.

... Je pense qu'il conviendrait encore d'établir une correspondance et une union plus étroite entre ceux de Baltimore et ceux de Montréal. Ce serait une chose à examiner s'il ne devrait pas y avoir un d'entre vous qui fît comme fonction





de premier supérieur afin d'établir un centre d'unité. J'en écris à M. Voux et je lui dis que si l'on goûtait cette idée et qu'on crût, ou à présent ou dans la suite, devoir la réaliser, je vous établis supérieur. Ce qui me fait naître cette pensée, c'est que dans le moment il s'élève un gros orage contre Saint-Sulpice, et je suis surpris qu'il ne se soit pas élevé plus tôt; car tandis qu'il n'est plus question d'oratoriens, de ***, de lazaristes, Saint-Sulpice avait l'air de subsister comme auparavant. (On avait autorisé les lazaristes, le séminaire des missions étrangères pour les missions du dehors, le gouvernement vient de détruire ce qu'il avait fait.) Mais dans le moment, comme je l'ai dit, on poursuit la séparation ou l'exécution de la loi qui supprime toutes les congrégations et particulièrement celle de Saint-Sulpice. On veut que je n'aie aucune relation avec les anciens membres. Je vous instruirai plus amplement dans la suite de toute cette affaire; je ne suis pas cependant sans espérance d'échapper à l'orage; la Providence qui nous a si visiblement protégés jusqu'à présent peut nous sauver encore. J'ai donné un mémoire pour faire connaître ce que c'était que notre rassemblement, et que la supériorité que j'avais n'était fondée que sur l'attachement et la confiance, et n'était point une supériorité proprement dite et de commandement. On a donné des ordres que le séminaire serait transporté dans les bâtiments de Saint-Nicolas, que le gouvernement a achetés et qu'il va faire préparer, car le séminaire actuel de Paris n'est connu que sous le nom de séminaire de Saint-Sulpice, et les ennemis dont, par la grâce de Dieu et de notre orthodoxie, nous ne manquons pas, voudraient abolir ce nom. Quoi qu'il en soit, il faut regarder comme possible, d'après les bouleversements qui se sont faits et qui se préparent, qu'il ne puisse plus y avoir de société et de séminaire de Saint-Sul-

pice en France, et que la chose et le nom ne subsistent plus qu'en Amérique. Votre établissement devient donc plus précieux ; je tourne souvent les yeux vers lui, et les choses reviendraient au point où vous les avez vues, c'est-à-dire où il était question pour nous de nous établir sur l'Ohio. Vous savez que c'est le pape Pie VI qui m'a détourné d'aller m'établir sur les bords du Mississipi. Il ne peut être question pour moi de me transporter en Amérique. Mon âge ne le permet pas, et le moment d'y penser sérieusement n'est pas venu ; mais je vous préviens que dans le cas où ce que je crains arriverait, plusieurs des nôtres se transporteraient où vous êtes, et je prendrais des mesures pour que tout notre avoir, et tout ce que nous avons de plus précieux les suivît. Mais il est toujours vrai que je vais prendre votre établissement en plus grande considération encore et le favoriser de mon mieux.

... On m'avait dit que je ferais plaisir au pape de lui en envoyer un exemplaire (*Dissertation sur les Pensées de Leibnitz*). Il l'a reçu avec beaucoup de plaisir. C'était peu de jours avant sa detention. Vous savez qu'il a été dépouillé absolument de tous ses États, et qu'ils sont réunis au royaume d'Italie, qu'il est prisonnier à Savone, que tous les généraux d'ordre sont dispersés en différentes villes de France, que tous les cardinaux sont à Paris, que les archives du Vatican, de la Daterie, de la Pénitencerie, ont été transportées en France. Vous voyez où cela mène, et ce qu'on a à redouter. L'empereur avait nommé une commission d'évêques et de cardinaux pour examiner certaines questions qu'il proposait. Il a voulu que j'y fusse adjoint. Tout ce que je peux vous dire, c'est que je suis sorti de là sans avoir aucun reproche à me faire, que je crois que Dieu m'a donné l'esprit de conseil en

cette affaire. Mais je suis sûr qu'il m'a donné celui de force par sa sainte miséricorde...

Papiers pour écrire une vie de l'abbé Émery, conservés au séminaire de Saint-Sulpice.

XX.

L'EMPEREUR NAPOLÉON AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU, MINISTRE DES CULTES.

16 mai 1810.

Monsieur le comte, je sais que plusieurs évêques se sont déjà mal comportés à Rome. Écrivez qu'on les envoie en France sous bonne et sûre escorte. On doit y diriger également tous ceux qui ne prêteraient pas serment. Il serait à désirer que sur trente il y en eût au moins trois ou quatre qui prêtassent serment. Sur ce...

Cette lettre n'a pas été insérée dans la correspondance de Napoléon Ier.

XXI.

LETTRE DE L'EMPEREUR A M. BIGOT DE PRÉAMENEU.

18 juin 1810.

Monsieur le comte, qu'est-ce que l'évêché de Fiesole dont l'évêque est un homme dangereux? Ne serait-il pas possible de supprimer cet évêché? Sur ce...

Cette lettre n'est pas insérée dans la correspondance de Napoléon Ier





XXII.

NOTE DE L'EMPEREUR POUR M. BIGOT DE PRÉAMENEU, MINISTRE DES CULTES.

26 juin 1810

Diriger la plupart de ces évêques et chanoines sur Pignerol... Prévenir le prince Borghèse pour qu'il prenne les mesures de surveillance nécessaires à l'égard de ces individus...

Cette note n'est pas insérée dans la correspondance de Napoléon Ier.

XXIII.

LE CARDINAL FESCH A M. BIGOT DE PRÉAMENEU, MINISTRE DES CULTES.

30 août 1810.

L'ordre que Votre Excellence m'a adressé, au nom de l'empereur, de prendre le gouvernement du diocèse de Paris en qualité d'administrateur capitulaire, aurait été mis sur-le-champ à exécution, sans la crainte où j'étais que Sa Majesté ne voulût plus me laisser le siége de Lyon, conjointement avec celui de Paris. Cette affaire devenant très-grave pour moi, j'ai dû réfléchir longtemps et en entretenir Sa Majesté. Je lui ai exprimé ma répugnance toujours croissante d'abandonner l'Église de Lyon pour celle de Paris, et elle a eu l'extrême bonté de me permettre d'opter dès ce moment pour le diocèse de Lyon.

Cependant si Sa Majesté ne veut point encore nommer à

l'archevêché de Paris, et si, dans sa sagesse, elle croit convenable que je prenne l'administration de cette Église jusqu'à ce qu'il lui plaise de nommer un archevêque, je me croirai très-heureux non-seulement de continuer à m'occuper des affaires du diocèse, comme j'ai fait depuis ma nomination à ce siége, mais encore de me charger de son administration...

XXIV.

LETTRE DU CARDINAL FESCH A M. BIGOT DE PRÉAMENEU, MINISTRE DES CULTES.

4 septembre 1810.

Monsieur le ministre, lorsque je me suis décidé à prendre l'administration du siége de Paris, jusqu'à ce que l'empereur ait nommé un archevêque, voulant toujours conserver mon archevêché de Lyon, j'ai désiré faire quelque chose qui fût agréable à l'empereur et en même temps au diocèse de Paris; ce qui ne peut s'effectuer qu'en ne faisant pas connaître au public mon option pour Lyon. Il n'est donc pas nécessaire que l'empereur mentionne par un décret la nomination du chapitre. Il serait possible que Sa Majesté jugeât par la suite utile de conserver les deux siéges sur une tête. Ce ne fut qu'à cette condition que se fit ma nomination à l'archevêché de Paris. L'option alors n'aurait pas lieu, et celle que je fais en ce moment n'est qu'une formalité conservatrice de mon siége de Lyon. Du reste, je ne voudrais pas d'une administration qui m'assimilerait à un simple grand vicaire. Ce serait jeter l'alarme, paralyser le bien que je pourrais faire dans Paris, et faire une chose qui ne convient pas à ma dignité. Le décret

de ma nomination doit subsister et avoir son plein effet, jusqu'au moment où l'empereur nommera un autre archevêque et fera connaître au public mon option pour le diocèse de Lyon.

Je le répète, l'option que je fais en ce moment n'est que conservatrice de mon siége de Lyon, et après cette protestation rien n'empêche que je prenne le titre de *nommé à l'archevêché de Paris*.

XXV.

M. L'ABBÉ ÉMERY A M. NAGEOT, SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE CATHOLIQUE, A BALTIMORE.

25 septembre 1810

... En attendant, il faut bien que je vous dise un mot de nos propres affaires à Paris. Le séminaire a essuyé un grand orage provoqué par le parti janséniste. Par la protection de la sainte Vierge et de nos saints patrons, il s'est apaisé et les choses sont dans le même état, soit à Paris, soit ailleurs... Voici l'état de la religion. Le pape, qui est à Savone, y est dans ce moment retenu comme prisonnier d'État, et il ne peut plus communiquer avec personne. Les cardinaux di Pietro, Oppizzoni, Gabrielli, sont à la Force. Le gouvernement a réuni les cardinaux et les évêques qui avaient déjà été rassemblés l'année dernière pour donner leur avis sur la manière de pourvoir à l'institution des évêques et aux dispenses. Il n'est question de rien moins que de l'abolition du concordat, ou du moins d'y faire des changements, et du rétablissement de la pragmatique. Il est question encore d'une députation de quelques évêques français au pape et d'assembler un concile national pour auto-

riser les changements qui seraient faits. Rien n'est encore statué sur tous ces points. Vous comprenez dans quelle émotion doivent être les esprits dans le moment présent, et tout ce qui peut arriver de troubles dans la suite. Ce sont quelques personnages zélés, mais indiscrets dans leur zèle, qui ont attiré cet orage. Je vous fais ces observations pour vous faire entendre que votre situation du côté de la paix et de la tranquillité est préférable à la nôtre.

... Mon attention se tourne plus que jamais sur Baltimore. S'il arrivait, ce que je ne crois pas, que Saint-Sulpice ne pût plus subsister en France, j'ai pris des mesures pour qu'il soit comme transféré à Baltimore avec tout ce qui nous reste de plus précieux. Je ne peux pas donner ma démission, qui ne pourrait être acceptée que par une assemblée générale qui ne pourrait avoir lieu, et d'ailleurs je veux mourir les armes à la main et tout occupé de l'œuvre de M. Ollier, que je vais fréquemment honorer dans la chapelle de Vaugirard. Vous savez que je peux nommer, et je nommerai aussi un vice-supérieur. Nous sommes le seul corps qui débat pour son existence. Tous les autres sont morts, et au lieu de nous occuper de nous, occupons-nous d'un objet bien plus intéressant qui est le pape. Considérez-vous comme singulièrement chargé de maintenir et d'étendre l'esprit de Saint-Sulpice dans le nouveau monde. *Argue, obsecra, increpa in omni patientia.*

Matériaux pour écrire une vie de l'abbé Émery, conservés au séminaire de Saint-Sulpice.

XXVI.

LETTRE DE L'EMPEREUR A M. BIGOT DE PRÉAMENEU, MINISTRE DES CULTES.

31 décembre 1810.

Monsieur le comte, je reçois votre lettre du 31 décembre. Écrivez au préfet de Montenotte pour lui faire connaître la lettre que le pape a écrite au grand vicaire de Paris, afin d'éclairer ce fontionnaire sur la mauvaise foi du pape qui, sous des apparences de conciliation et de charité, excite en secret la discorde et la rébellion. Donnez-lui l'ordre d'empêcher qu'aucun courrier ne soit reçu ni expédié avec des lettres pour le pape ou sa suite, et pour que la poste ne fasse porter ni ne lui remette aucune lettre. Il faudra pour cela qu'il soit sûr du directeur des postes. Vous lui ferez connaître que je fais venir l'évêque de Savone à Paris, afin d'ôter au pape un canal de communication. Vous donnerez effectivement l'ordre au prélat de venir à Paris, où je désire le voir. Vous écrirez au sieur Chabrol d'avoir dans ses conversations un ton plus ferme, de représenter au pape qu'il fait du tort à la religion, qu'il cherche à semer le trouble et la division; qu'il néglige la douceur et *les bonnes manières* (*sic*) qui auraient pu réussir auprès de moi; qu'il n'obtiendra rien par les moyens qu'il emploie et que l'Église finira par perdre le reste de son temporel, que ceux qui seront assez fols et assez ignorants de leurs devoirs pour l'écouter perdront leur place, et que ce sera par sa faute. Il faut que cela soit dit avec vigueur. Il doit voir également ceux qui entourent

le pape et les éclairer sur les fâcheuses conséquences que cela aura pour eux.

Il est inutile que le pape écrive. Moins il fera de besogne et mieux cela vaudra. Il est nécessaire : 1° que le préfet envoie un état des individus qui sont auprès du pape; qu'il désigne les plus grands travailleurs, afin que je les renvoie, pour ôter au pape le moyen d'écrire et de répandre le poison ; 2° que vous donniez ordre au préfet de ne plus expédier les lettres du pape pour le royaume d'Italie, le royaume de Naples, la Toscane, le Piémont, la France, et de ne lui remettre aucune lettre et de les envoyer toutes ici. Vous en ferez le triage, et l'on ne donnera cours qu'aux lettres dont l'émission sera sans inconvénient. Faites vous en conséquence envoyer toutes celles que le pape écrirait et celles qui lui seraient adressées. En général, moins il en parviendra et mieux cela vaudra. Vous ferez connaître au préfet et au prince Borghèse que mon intention est que l'extérieur du pape se ressente du mécontentement que j'ai de sa conduite, et que l'état de sa maison soit réglé de manière à ne pas dépenser plus de 12 à 1500 francs par mois. Les voitures qui avaient été mises à sa disposition à Savone pour lui et sa maison seront renvoyées à Turin.

Recommandez au sieur Chabrol de ne plus rien dire dans ses discours qui tende à faire croire au pape que je désire un accommodement. Mais son langage doit être qu'après son excommunication et sa conduite à Rome, qu'il continue à Savone, je dois m'attendre à tout de lui ; que je m'embarrasse fort peu de ce qu'il peut faire ; que nous sommes trop éclairés aujourd'hui pour ne pas distinguer la doctrine de Jésus-Christ de celle de Grégoire VII.

Écrivez à la grande-duchesse de Toscane, pour lui faire connaître ce que j'ai fait pour le chapitre d'Asti et pour lui recom-

mander d'agir fermement et de ne se permettre aucune faiblesse. Que les chanoines du chapitre de Florence sachent qu'à la moindre faute ils perdront leur temporel pour toujours. Enfin je désire que vous me proposiez un évêque doué de bons principes qu'on pourrait nommer à l'archevêché d'Aix afin de l'envoyer promptement là-bas. Sur ce...

Cette lettre n'est pas insérée dans la correspondance de Napoléon Ier.

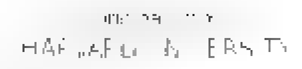
XXVII.

LETTRE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON A M. LE COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU, MINISTRE DES CULTES.

20 janvier 1811.

Monsieur le comte, j'ai reçu votre lettre avec le rapport du préfet de Savone du 10 janvier. Mon intention est que vous écriviez au préfet que le pape ne doit se mêler de rien; et comme il a lui-même proposé de ne se mêler de rien si on le lui signifiait, je vous autorise à lui faire faire cette signification. Le préfet doit lui faire connaître que tous les chanoines et théologiens de France et d'Italie sont indignés des lettres qu'il a écrites aux chapitres, que par cette conduite il a été cause de l'arrestation de trois chanoines à Florence et de la confiscation de leurs prébendes, de la même sévérité exercée envers le chapitre d'Asti, et de l'arrestation du cardinal di Pietro, du chanoine d'Astros, de l'abbé Fontana, de l'abbé Gregori, qui tous sont éloignés de manière qu'ils ne puissent jamais faire de mal; que ces pratiques ténébreuses sont indignes d'un pape; qu'il sera cause des malheurs de tous ceux avec lesquels il correspondra; que déclaré ennemi de l'empire, il doit désormais rester tranquille,





et puisqu'il se dit lui-même *arrêté*, se conduire comme tel et cesser de correspondre, soit avec ses agents, soit avec ceux qui auraient noué quelques relations avec lui; qu'il est fâcheux pour la chrétienté et pour l'Église d'avoir un tel pape, aussi ignorant de ce que l'on doit aux souverains; mais que du reste l'État ne sera pas troublé et que le bien s'opérera sans lui. Vous écrirez en outre au préfet de Montenotte qu'il ait à prendre toutes les mesures nécessaires pour que le pape ne puisse communiquer avec personne, pour que les auberges de Savone et les voyageurs soient surveillés, et enfin pour ne rien laisser passer. Vous lui ferez connaître que le ministre de la police lui écrira pour les personnes qui doivent être arrêtées, renvoyées ou conservées auprès du pape. Je vous renvoie la lettre du préfet qui vous était adressée. Sur ce...

Cette lettre n'est pas insérée dans la correspondance de Napoléon Ier.

XXVIII.

M. DE CHABROL AU MINISTRE DES CULTES.

2 février 1811.

... J'ai exécuté les ordres contenus dans la lettre du 21 janvier. Je me suis servi des termes mêmes que renfermaient les instructions ministérielles...

... J'ai trouvé le pape affecté, mais montrant du calme. Il m'a dit que je le voyais résigné à la volonté de Dieu et prêt à m'entendre. Je lui ai dit que j'étais chargé de lui renouveler la défense de s'occuper d'aucune affaire, puisqu'il avait lui-même proposé de ne se mêler de rien. Il m'a répondu briève-




ment, sans entrer en explications : que cette notification lui avait déjà été faite, qu'il se résignait à la volonté de la Providence, que d'ailleurs étant privé des moyens d'écrire, il était inutile d'insister.

... Lorsque je lui ai parlé des malheurs qu'avait entraînés une conduite si peu réfléchie qu'elle avait à la fois excité des troubles et révolté le clergé et que j'ai cité les arrestations qui en ont été la suite, il a dit simplement, avec le même calme, qu'il souffrait lui-même attendant une récompense et qu'il espérait que ces personnes seraient dédommagées de la même manière. Il n'a point donné le moindre signe de regret ou de chagrin de ces malheurs.

Il a cherché à se justifier du reproche des pratiques ténébreuses indignes d'un pape, en me disant qu'il n'avait fait qu'expédier des affaires ecclésiastiques, et qu'il n'avait pas entretenu de correspondances secrètes; que s'il lui était parvenu quelque chose par hasard, ce n'avait jamais été une correspondance suivie.

Je lui ai fait remarquer qu'il y en avait eu assez pour être la cause du malheur de tous ceux avec lesquels il avait établi des relations, et j'ai ajouté qu'étant ennemi de l'empire, il devait vouer au malheur tout agent qu'il chercherait à employer; que son devoir était désormais de rester tranquille, et puisqu'il se dit arrêté, de se comporter comme tel.

Il a répété qu'il n'avait plus les moyens d'établir des relations puisque tous lui étaient enlevés, et que sa maison était gardée de manière à ce que aucun n'en pût approcher; qu'il attendait le temps marqué par la main de Dieu pour reprendre ses communications avec les fidèles.

J'ai ajouté, suivant les termes de l'instruction... *pape ignorant de ce que l'on doit au souverain*... Il m'a dit de nou-



veau qu'il était inutile de revenir sur des choses qui lui avaient déjà été signifiées ou à peu près; qu'on le privait de l'exercice de la puissance qui lui appartenait, que cet état de choses durerait tant qu'il plairait à la Providence de le maintenir; que pour lui il était résigné à tout, et que s'il ne recevait pas de récompense dans ce monde, il la trouverait dans une autre vie.

Ainsi on peut remarquer, d'après cette conférence, que le pape ne répond à tout ce qui lui est objecté que par une résignation totale et une indifférence apparente et extraordinaire sur son sort. Quant aux inconvénients qui peuvent résulter de sa manière de vivre, il ne les calcule pas et n'en tient compte, non plus que des malheurs qui pourraient par suite menacer la chrétienté et l'Église.

La surveillance est extrême autour de la maison du pape, ainsi que dans la commune et ses alentours. Je fais mon possible pour remplir entièrement les ordres de Sa Majesté Impériale et Royale.

XXIX.

L'EMPEREUR A M. LE COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU, MINISTRE DES CULTES.

3 février 1811.

Monsieur le comte, donnez ordre au préfet du département du Taro de choisir les cinquante prêtres les plus mauvais qui sont à Parme, et cinquante des plus mauvais de Plaisance... Ces prêtres doivent être embarqués pour la Corse. Sur ce...

Cette lettre n'est pas insérée dans la correspondance de Napoléon Ier.

XXX.

L'EMPEREUR NAPOLÉON A M. LE COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU, MINISTRE DES CULTES.

17 février 1811.

... Quant aux sieurs Boni, Ascensi et Toni, qui n'ont pas prêté serment, dirigez-les sur Toulon, et là seulement vous leur ferez signifier qu'ils vont en Corse. Vous donnerez des ordres pour leur embarquement. Sur ce...

Cette lettre n'est pas insérée dans la correspondance de Napoléon Ier.

XXXI.

LETTRE DE L'EMPEREUR A M. LE COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU, MINISTRE DES CULTES.

2 mars 1811.

Monsieur le comte, je désire que cent autres prêtres des plus mauvais soient dirigés de Parme et de Plaisance sur la Spezzia et de là embarqués pour la Corse. Faites part de ces mesures au ministre de la police et envoyez en Corse les fonds nécessaires. Écrivez au général Morand pour que tous ces prêtres soient débarqués à Bastia et réunis tous sur un seul point. Sur ce...

Cette lettre n'est pas insérée dans la correspondance de Napoléon Ier.



XXXII.

LE PRINCE CAMILLE BORGHÈSE A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR.

Paris, 14 mars 1811.

Lors de l'enlèvement des papiers du pape et de ceux des gens de sa maison, on trouva dans le portefeuille du prélat Doria un paquet de pièces d'or qu'on lui rendit, sans prendre garde que le cachet du pape, dit l'anneau du pêcheur, se trouvait avec cet argent. En ayant été informé, j'ai donné ordre qu'on se procurât ce cachet, sans toutefois employer la violence s'il se trouvait entre les mains du pape. Un long laps de temps s'étant écoulé sans qu'on ait pu y parvenir, le capitaine de gendarmerie Lagorse a pris le parti, ces jours passés, de demander cet anneau au pape, qui le lui a remis avec beaucoup d'humeur et après l'avoir brisé. C'est dans cet état que j'ai l'honneur de l'envoyer ci-joint à Votre Majesté.

D'après une note mise au bas de cette pièce, l'original de la lettre du prince Borghèse, avec l'anneau coupé en deux morceaux, a été remis le 14 avril 1814, à M. Giry, pour être porté à M. Beugnot, commissaire de l'intérieur et des cultes.

FIN DU TOME TROISIÈME.




TABLE

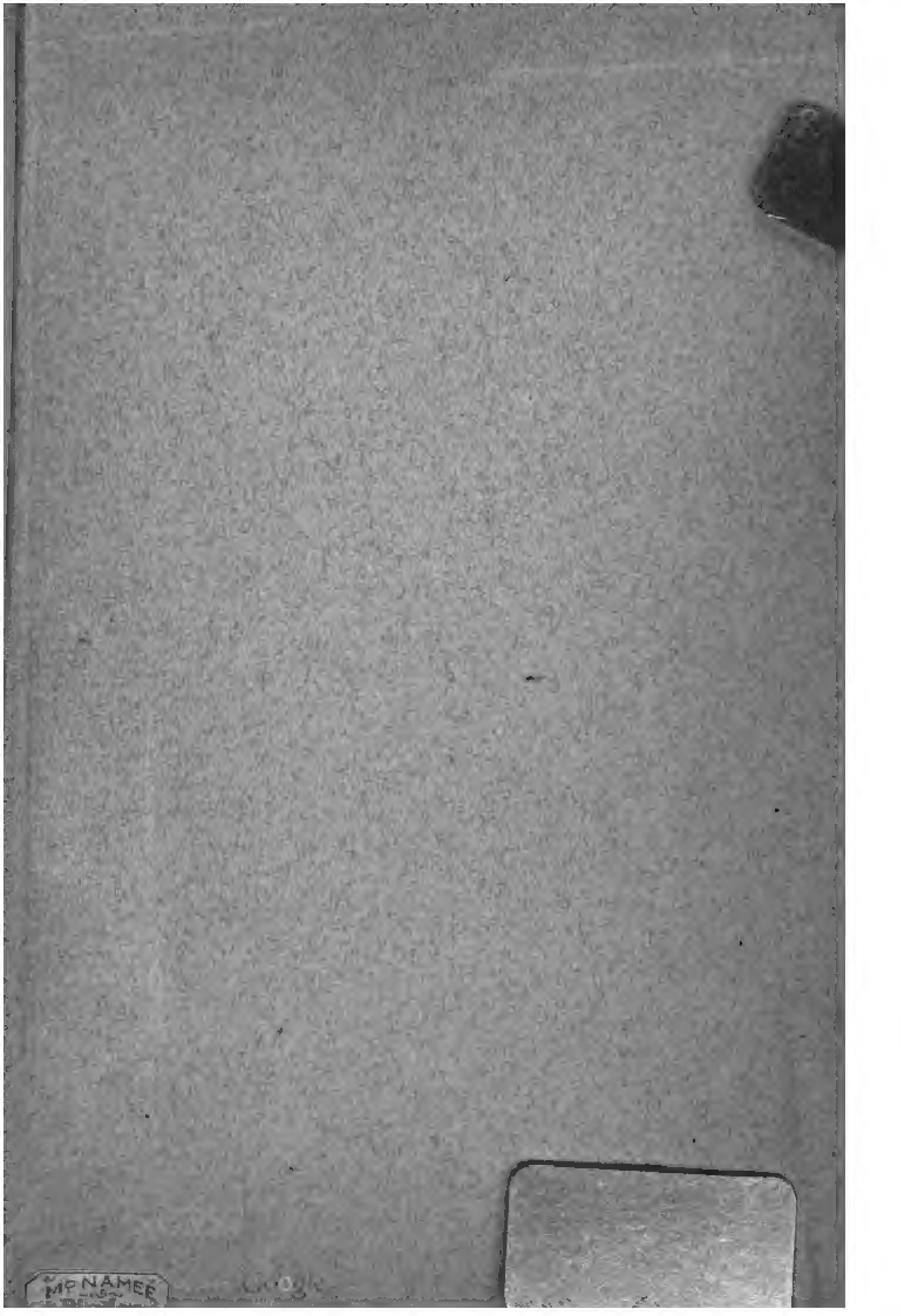
DU TOME TROISIÈME.

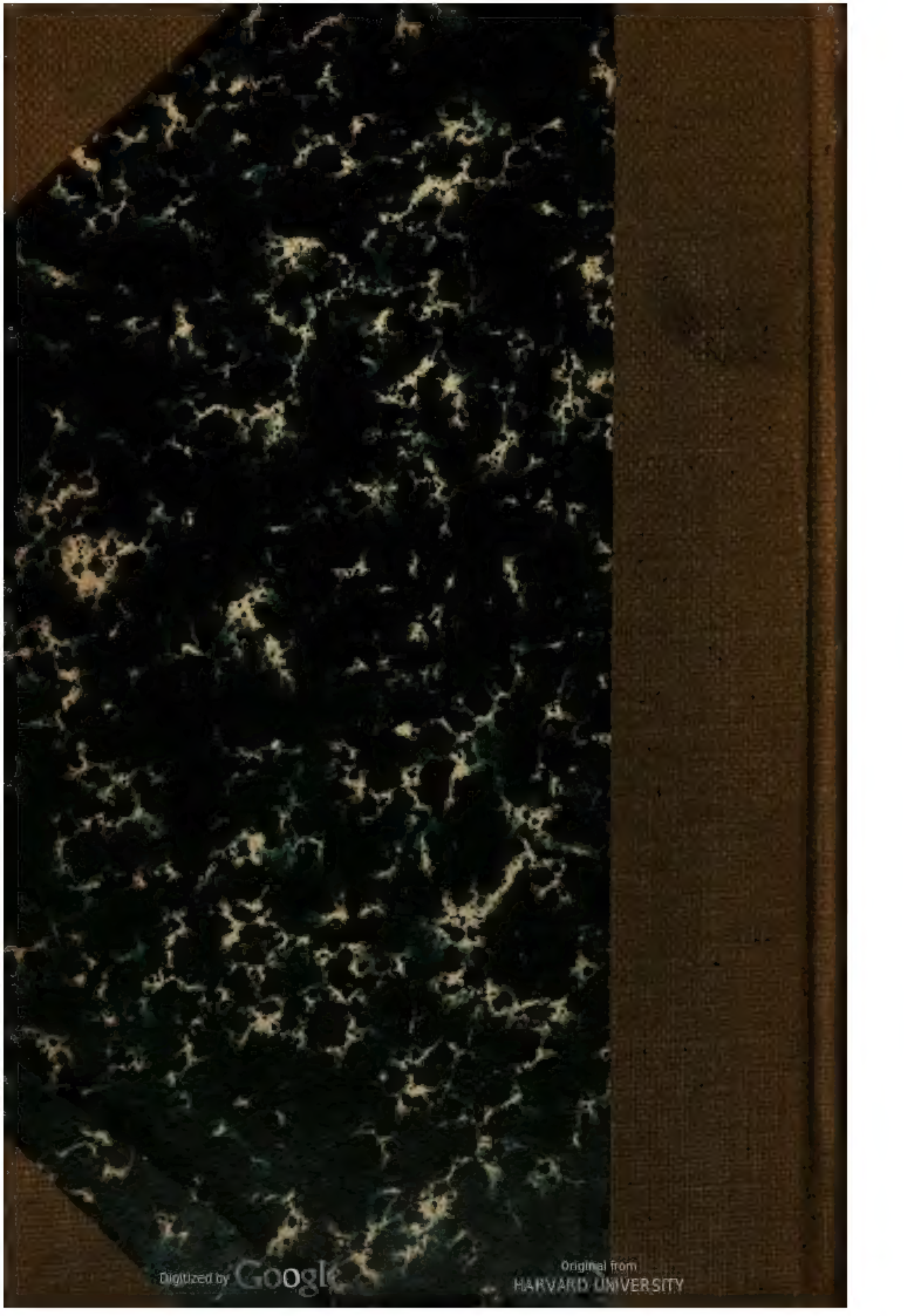
Pages



PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, RUE SAINT-BENOIT, 7. — [525]


McNAMEE


Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY